

# **L'UNIVERSITÉ DE METZ**

*Rapport d'évaluation*

*Juillet 1993*

# COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1991 - 1993

Monsieur François LUCHAIRE, président

Monsieur Jean-Marie VINCENS, vice-président

Monsieur Jean YOCCOZ, vice-président

Madame Denise ALBE-FESSARD

Monsieur Jean LAGASSE

Monsieur Jean ANDRIEU

Monsieur Jean-Marie MAYEUR

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Bernard MENASSEYRE

Monsieur Raimond CASTAING

Monsieur René MORNEX

Monsieur Jean BRUNET

Monsieur Marcel PINET

Monsieur Jean DIDIER

Monsieur Bertrand SAINT-SERNIN

Monsieur Jean FLAHAUT

Monsieur Jean SIRINELLI

*Consultant permanent*

*Conseiller du Président*

Monsieur Benoît JEANNEAU

Monsieur Jean-Claude DISCHAMPS

*Secrétaire général*

Monsieur André STAROPOLI

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Metz a été placée sous la responsabilité de Raimond **Castaing** et Jean **Sirinelli**, membres du Comité National d'Evaluation.

Philippe **Duval**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

### - en tant qu'experts

Guy **Blaise**, professeur à l'université Paris XI-Orsay

Bernard **Bomer**, professeur à l'université Paris X-Nanterre

Jean **Coutanceau**, professeur à l'IUT de Poitiers

Philippe **Gatignol**, professeur à l'université de Technologie de Compiègne

André **Mandouze**, professeur honoraire à la Sorbonne

Maurice **Mouillaud**, professeur à l'université Lyon II

François **Percheron**, professeur à l'université Paris V

Bernard **Picinbono**, professeur à l'Ecole supérieure d'électricité

Jean-Claude **Salomon**, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education nationale

Jean-Claude **Saut**, professeur à l'université Paris XI-Orsay

René **Soenen**, professeur à l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Denis **Tallon**, professeur à l'université Paris II

Jean-Marie **Valentin**, professeur à l'université Paris IV

### - au titre du secrétariat général

Christina **Bernardo**, pour la présentation du rapport

Armelle **Deloince**, chargée d'études

Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions

Marie-Noëlle **Soudit**, pour la présentation du rapport

André **Staropoli**, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# **L'université de Metz**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>Présentation générale</b>	<b>15</b>
<b>Gouvernement de l'université</b>	<b>29</b>
<b>Services communs</b>	<b>41</b>
<b>Vie de l'étudiant</b>	<b>53</b>
<b>Analyse sectorielle</b>	<b>59</b>
UFR Lettres et sciences humaines, 59	
UFR de droit, économie, environnement, 97	
Institut d'administration des entreprises (IAE), 106	
UFR Mathématique, informatique, mécanique (MIM), 109	
UFR des sciences fondamentales et appliquées (Sci Fa), 136	
Etudes franco-allemandes et ISFATES, 166	
Institut universitaire de technologie (IUT), 172	
<b>L'école nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM)</b>	<b>183</b>
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>195</b>
<b>Postface : Réponse du Président</b>	<b>203</b>



**L'université de Metz**

---

**Introduction**

---



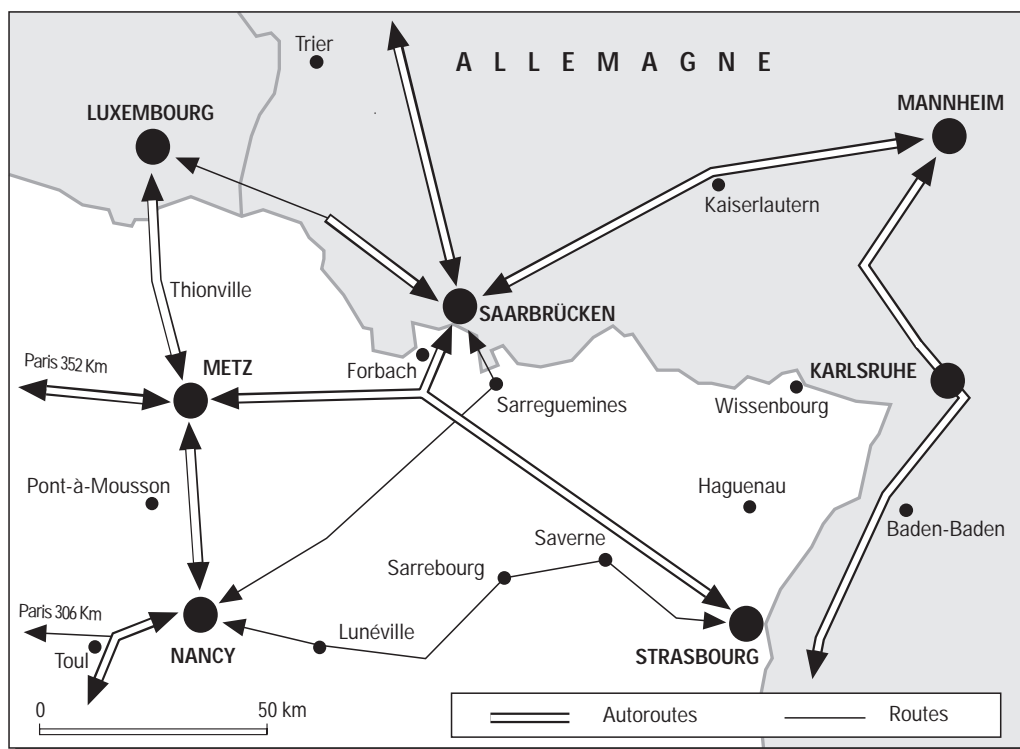


## I - Le contexte régional

La Lorraine couvre quatre départements français : la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges. Région frontalière que l'histoire a longtemps associée aux destinées du monde germanique, la Lorraine d'aujourd'hui est particulièrement réceptive aux constructions européennes. Divisée par la guerre de 1870, la Lorraine, depuis sa réunification à la fin de la guerre 14-18, s'est développée autour de deux métropoles d'importance inégale : Nancy, 300 000 habitants pour la ville et sa région et Metz, 200 000 habitants environ pour l'agglomération.

Capitale administrative et préfecture de région, Metz, qui est également le siège de la VIème région militaire, de la 1ère région aérienne et de la force aérienne tactique, offre un visage où passé et avenir se marient harmonieusement.

La division de la Lorraine a fait de Metz une ville allemande de 1871 à 1918. Le traité de Francfort conduit à cette époque à former le département de la Meurthe et Moselle avec deux fractions des départements de la Meurthe et de la Moselle laissées à la France. Le redécoupage du département de la Moselle intervenu en 1919 l'a rendu limitrophe de deux départements français seulement : le Bas-Rhin et la Meurthe et Moselle dont les chefs lieux respectifs, Strasbourg et Nancy, sont le siège de plusieurs universités de tradition ancienne. Cette situation a longtemps freiné la vocation universitaire de Metz.



Pourtant, des quatre départements lorrains, la Moselle est avec 43,4% le département le plus peuplé. La Meurthe et Moselle, les Vosges et la Meuse ne représentent respectivement que 30,9%, 17,1% et 8,6% de la population lorraine ; de plus, la population du département de la Moselle, qui augmente (+ 2,8% entre 1982 et 1988), est jeune, comme le prouve l'importante scolarisation de ce département : 22,9% de taux de scolarisation pour le département de la Moselle (21,9% en France métropolitaine), mais surtout 27,8% de la population mosellane avait moins de 20 ans au dernier recensement (1990) alors que la proportion de moins de 20 ans en France est de 26,5%.

Ce potentiel important se double d'un niveau de scolarisation supérieur à la moyenne nationale. En 1991, le taux d'accès des Mosellans au baccalauréat atteint 62,7% (61,3% pour l'ensemble de l'Académie de Nancy-Metz, 54,0% au niveau national). Le pourcentage d'admis aux différents baccalauréats montre une réussite supérieure à la moyenne nationale : 52,3% de bacheliers en 1991 en proportion d'une génération pour l'Académie de Nancy-Metz (47,5% pour l'ensemble de la France). Tout cela laisse prévoir que la demande de formation de niveau supérieur sera encore importante au cours des années à venir.

### Pourcentage d'admis au baccalauréat (par série)

	France		Académie de Nancy-Metz	
	1980	1991	1980	1991
Bac général	65,9%	74,9%	70%	76,6%
Bac technologique	59,2%	67,3%	63,3%	72%
Bac professionnel		73,9%		73,8%

Depuis un siècle, la Lorraine s'est industrialisée entre Nancy et Longwy et l'essentiel de l'activité économique de la région s'est développé jusqu'aux années 1970 autour des centres industriels (sidérurgie, houillères, textiles). Les emplois offerts à cette époque étaient, pour la plupart, souvent peu qualifiés et les bassins industriels les plus denses et les plus peuplés, à l'exception des deux métropoles, présentaient des pourcentages relativement bas de diplômés d'études supérieures. Les reconversions économiques et psychologiques qui se sont imposées à la région depuis la crise de la sidérurgie des années 1970 ont contribué à une évolution de cette situation. La recherche accrue de formation plus diplômante pour cette population des bassins houillers et sidérurgiques dont les niveaux de qualification sont particulièrement faibles a conduit tout naturellement au développement de l'université de Metz.

## II - Le contexte académique

L'Académie de Nancy-Metz comporte, au niveau de l'enseignement supérieur, 4 établissements : les universités de Nancy I, Nancy II, Metz et l'Institut national polytechnique de Lorraine. L'évolution des effectifs de chacun de ces établissements fait apparaître une croissance de la population étudiante de l'université de Metz sensiblement plus rapide que celle des autres universités de l'Académie.

### Evolution des effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Nancy Metz

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>Metz</b>	<b>8 022</b>	<b>8 673</b>	<b>9 406</b>	<b>10 306</b>	<b>11 144</b>
Nancy I	14 147	14 514	15 121	15 828	15 383
Nancy II	12 739	13 977	15 684	17 033	17 575
INP Lorraine	2 270	2 321	2 495	2 513	2 744
<b>Total Académie</b>	<b>37 178</b>	<b>39 485</b>	<b>42 706</b>	<b>45 680</b>	<b>46 847</b>
% étudiants Metz / Académie	21,6 %	21,9 %	22 %	22,6 %	23,8 %

La proportion d'étudiants messins atteint désormais 23,8 % des étudiants de l'académie alors qu'elle n'était que de 21,6 % il y a cinq ans. Cette progression, qui s'est faite de façon régulière et continue, ne fait que traduire la forte demande sociale de formation du bassin naturel de recrutement de l'université de Metz.

### **III - Historique**

Le premier établissement d'enseignement supérieur universitaire ouvert à Metz a été, à partir de l'université de Strasbourg, le centre de propédeutique scientifique créé en 1959, qui a été transformé en collège scientifique universitaire en 1960.

La Faculté des lettres de Strasbourg a ensuite ouvert en 1961 un centre de propédeutique qui est devenu en 1968 la Faculté des lettres et des sciences humaines.

L'Institut universitaire de technologie a été créé en 1967 avec l'ouverture du département de génie mécanique implanté à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz. Trois nouveaux départements se sont ouverts entre 1968 et 1970.

Le décret de création de l'université de Metz date de 1970. L'université a alors intégré les structures existantes pour se développer sur le campus du Saulcy que l'IUT a rejoint en 1971.

L'université a signé son premier contrat quadriennal de développement (1991-1994) le 27 mars 1991. Un contrat quadriennal de développement de la recherche et des études doctorales (1992-1995) a été signé le 19 février 1992.

En 1972 le département de la Moselle, qui faisait partie de l'Académie de Strasbourg, est rattaché à l'Académie de Nancy qui devient l'Académie de Nancy-Metz.



**L'université de Metz**

---

**Présentation générale**

---



# I - L'organisation de l'université

## L'enseignement

L'université pluridisciplinaire de Metz est organisée en Unités de formation et de recherche (UFR) et en instituts. Elle comprend :

### 4 UFR :

- Lettres et Sciences Humaines
- Droit, Economie, Environnement
- Mathématique, Informatique, Mécanique, Automatique (MIM)
- Sciences Fondamentales et appliquées (Sci FA)

Les deux UFR MIM et Sci FA ont un service de gestion commun : le SGS.

### 3 instituts :

- L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
- L'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques et d'Economie (ISFATES)
- L'Institut Universitaire de Technologie (6 départements)

### 1 antenne :

- à Sarreguemines : DEUG Droit et AES (1ère et 2ème année)

## La recherche

L'université de Metz comprend 31 équipes de recherche réparties comme suit :

### 1) Lettres et Sciences humaines

- Littérature et spiritualité (EA)
- Histoire et civilisation de l'Europe occidentale (EA)
- Etudes géographiques (EA)
- Etudes des périodiques littéraires de langue allemande (EA)
- Analyse syntaxique (EA)
- Etude de traduction du français et de l'anglais (JE)
- Didactique des disciplines (EA)
- Pensée chrétienne et langage de la foi
- Information économique et sociale
- Recherches musicologiques
- Sciences sociales

### 2) Sciences

- Méthodes mathématiques pour l'analyse numérique (URA)
- Physique et mécanique des matériaux (URA)
- Informatique (EA)
- Métallurgie des matériaux polycristallins (EA)
- Métallurgie physique et chimique (EA)
- Fiabilité mécanique (EA)
- Automatique et électronique industrielles (EA)
- Mécatronique industrielle (JE)
- Electrochimie des matériaux (URA)
- Physique des liquides et interfaces (EA)
- Physique moléculaire et collisions (EA)
- Matériaux optiques à propriétés spécifiques (EA)
- Optoélectronique et microélectronique (EA)
- Spectrométrie de masse et chimie laser (EA)
- Chimie organique (EA)
- Physique du solide
- Ecologie (EA)

- 3) Droit et environnement
  - Sciences de l'environnement (EA)
  - Collectivités territoriales (EA)

- 4) IAE
  - Centre d'études supérieures de recherche en management

NB : URA : Unité de recherches associée au CNRS  
EA : Equipe d'accueil (DRED)  
JE : Jeune équipe (DRED)

## II - Les implantations

L'université de Metz est implantée pour sa plus grande partie sur le site verdoyant de l'Ile du Saulcy, parc naturel au coeur de la ville de Metz, et de façon plus récente sur le technopôle Metz 2000 à la périphérie de l'agglomération messine, à environ 6 km du Saulcy.

Au campus du Saulcy, on trouve la présidence, les services communs, les 4 UFR de Lettres et Sciences humaines, Droit-Economie-Environnement, Mathématique-Informatique-Mécanique et Sciences Fondamentales et Appliquées, l'Institut universitaire de technologie, l'Institut supérieur de génie mécanique et productique (ISGMP) et l'Institut supérieur franco-allemand de technique et d'économie (ISFATES) - à l'exception des filières Gestion et Génie électrique -.

Le site Technopôle 2000, qui ne présente pas le caractère d'un campus, accueille l'Institut d'administration des entreprises (IAE), le département mesures physiques de l'IUT, l'enseignement des sciences sociales (communication, psychologie, sociologie) de l'UFR Lettres et sciences humaines, le Centre audiovisuel, les enseignements de second cycle de physique de l'UFR Sci FA et trois centres de recherche.

A cela, s'ajoutent les bâtiments situés en ville du Centre autonome d'enseignement de pédagogie religieuse où ont lieu les cours de pédagogie religieuse, du Centre des sciences de l'environnement et de l'écologie au cloître des Recollets et du CES Jean Rostand pour des enseignements de droit AES et des UFR scientifiques.

En outre, l'antenne délocalisée de l'université, implantée à Sarreguemines, près de la frontière allemande, accueille certaines filières de l'IUT de Metz et des enseignements des DEUG Droit et AES (1ère et 2ème années).

Les deux sites principaux sont bien reliés aux gares SNCF et routières et aux réseaux routiers. Ils sont de création récente, ce qui assure des locaux globalement en bon état et de conception moderne.

La constante progression d'effectifs des 1er et 2ème cycles place l'université de Metz dans une situation de rattrapage continu pour adapter ses locaux à la demande, ce qui conduit, pour les usagers, à avoir l'impression de manquer de place. Les possibilités d'extension sur le site du Saulcy sont nécessairement limitées par la configuration géographique, ce qui a conduit l'université à trouver d'autres sites.

Il se pose déjà à l'heure actuelle un problème important de communication entre l'île et la ville puisqu'un seul pont, trop étroit, permet l'accès au campus. Cela provoque aux heures de pointe des embouteillages importants qui seraient encore aggravés si l'extension nécessaire des locaux devait se faire au Saulcy, et qui posent en tout état de cause un problème en cas de sinistre, à moins de limiter l'accès des voitures et de développer les transports en commun.



Le schéma de développement prévu dans le cadre du programme Université 2000 envisage un ambitieux projet de construction et d'implantations nouvelles avec la participation conjointe de l'Etat, de la Région, du département et des villes qui accueillent les formations de l'université de Metz (Metz et Saint-Avold, Sarreguemines, Thionville pour les départements d'IUT).

Ce programme est fondé sur une limitation à la capacité actuelle d'accueil du Saulcy (10 000 étudiants) tout en améliorant sur celui-ci l'accueil du secteur Lettres (+ 3 000 m<sup>2</sup>), du secteur Droit, Economie (5 000 m<sup>2</sup>) et du deuxième cycle du secteur Sciences (chimie, biologie, mécanique, informatique, mathématiques avec 3 000 m<sup>2</sup>).

Pour contenir ce nombre limité d'utilisateurs sur le Saulcy, le schéma "Université 2 000" prévoit le transfert sur un nouveau campus de 9 hectares, le quartier Bridoux, de l'ensemble du 1er cycle scientifique (13 000 m<sup>2</sup>).

Ce choix d'un nouveau campus, plutôt que la poursuite des implantations sur le Technopôle, peut paraître paradoxal. Mais il faut reconnaître que ce dernier ne présente pas pour l'université le caractère d'un campus. Aucune réservation foncière pour l'université n'a été véritablement programmée lors de la naissance de l'idée du Technopôle. Les implantations universitaires dans les années 1984-1988 se sont faites sur celui-ci au gré des opportunités, ceci ne va pas sans poser d'énormes problèmes de fonctionnement que ne compense pas l'existence d'un environnement scientifique actuellement aussi implanté sur le Technopôle tel que SUPELEC, Georgia Tech, l'ESTP et l'ESIDEC.

Par ailleurs, des antennes hors de Metz doivent se développer. C'est ainsi que l'ouverture de départements d'IUT dans les villes de Saint-Avold, Sarreguemines et Thionville est espérée à la rentrée 1993.

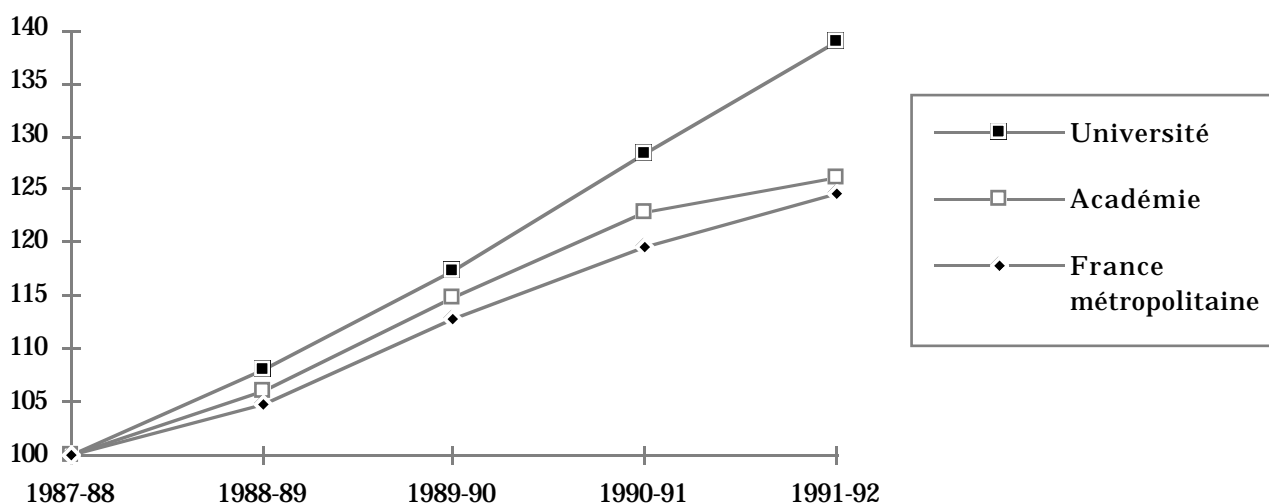
### **III - Les étudiants**

#### **1 - Les effectifs**

Les effectifs d'étudiants de l'université de Metz montrent une progression supérieure à la moyenne nationale depuis de nombreuses années. Entre la rentrée 1980 et celle de 1990, la croissance observée a été de 100% alors que sur le plan national elle n'a été que de 35,5%.

Cette progression des effectifs, encore très forte en 1990 et en 1991 (11,2% contre 6% sur le plan national) peut s'expliquer par le retard en matière d'offre de formation universitaire dans le nord lorrain et par la structure sociale particulière des bassins de recrutement naturels de l'université de Metz. Elle devrait avoir tendance toutefois à se ralentir.

### Effectif étudiants - indice de progression



Les étudiants les plus nombreux sont ceux du secteur lettres (41,7% des inscrits en 1991-1992 contre 34% au niveau national). Le secteur sciences (24% contre 19,4%) et l'IUT (12,1% contre 6,5%) ont également un "poids" supérieur à la moyenne nationale. Par contre, le secteur Droit-Sciences économiques ne représente que 20,7% des inscrits (contre 24,6% sur le plan national). Compte tenu de l'absence des disciplines du secteur santé, globalement la répartition des étudiants selon les secteurs disciplinaires à l'université de Metz épouse relativement bien celle qui existe au niveau national.

### Effectif d'étudiants par UFR

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
UFR Lettres	3 953	4 326	5 033 dont 301 IUFM
UFR MIM	1 069	1 185	1 352 dont 39 IUFM
UFR Sci FA	1 168	1 313	1 554 dont 23 IUFM
UFR Droit	2 097	2 164	2 247
IAE	154	206	248
IUT	1 333	1 401	1 467
ISFATES	192	229	264

En ce qui concerne la répartition par cycle d'études, Metz se distingue de la moyenne nationale. En 1991-1992, 62,7% des étudiants sont inscrits en 1er cycle (53,4% au niveau national), 29,5% en 2e cycle (31,2% au niveau national) et 7,8% en 3e cycle (15,4% au niveau national). Le troisième cycle est en position de faiblesse et le premier reste le constituant essentiel de la population étudiante.

### Effectif d'étudiants par cycle d'enseignement

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Capacité	218	174	162
1er cycle	5 815	6 229	7 407
2ème cycle	2 433	2 662	3 323
3ème cycle	703	863	946
Autres (concours, DU)	797	896	327

En termes de progression d'effectif dans chaque cycle, la hausse relevée à Metz en 1991-1992 (18,9% en 1er cycle, 7,6% en 2e cycle et 9,6% en 3e cycle) est bien supérieure à celle enregistrée au niveau national (5,8%, 7,4% et 3,9%). Néanmoins, elle ne contribue pas à un rééquilibrage des cycles puisque le taux de progression des inscrits en 3ème cycle reste inférieur à celui des inscrits à l'université.

## Evolution du nombre de diplômes délivrés

Disciplines	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>Capacité en droit</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
DEUG Lettres	403	340	369	396	544
DEUG Sciences	227	209	267	315	378
DEUG Droit	96	79	98	81	99
DEUG AES	103	106	134	142	60
DEUST	-	16	19	17	19
DUT	433	457	394	439	432
<b>Total 1er cycle</b>	<b>1 262</b>	<b>1 207</b>	<b>1 281</b>	<b>1 390</b>	<b>1 532</b>
Licence Lettres	313	319	320	368	367
Licence Sciences	182	199	208	240	282
Licence Droit	106	92	70	94	97
Licence AES	-	-	-	98	85
Licence ISFATES	60	78	85	90	117
MST 1ère année	22	37	44	84	86
MST 2e année	28	21	37	43	68
Maitrise Lettres	94	104	120	173	156
Maitrise Sciences	115	149	169	159	191
Maitrise Droit	54	63	77	63	92
Maîtrise AES	-	-	-	-	76
MSG	56	47	43	36	39
<b>Total 2e cycle</b>	<b>1 030</b>	<b>1 109</b>	<b>1 173</b>	<b>1 448</b>	<b>1 656</b>
DESS Sciences	17	39	51	61	47
DESS Droit	11	8	12	11	5
DESS Lettres	3	3	10	27	28
DESS Gestion	49	39	52	88	105
DEA Sciences	36	33	64	81	54
DEA Droit	11*	18*	17*	15*	25 (1)
DEA Lettres	18	29	37	25	37
Doctorat Sciences	22	12	24	22	36
Doctorat Droit	3	6	3	5	4
Doctorat Gestion	-	-	-	1	-
Doctorat Lettres	5	7	8	10	8
<b>Total 3e cycle</b>	<b>175</b>	<b>194</b>	<b>278</b>	<b>346</b>	<b>349</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 484</b>	<b>2 520</b>	<b>2 750</b>	<b>3 195</b>	<b>3 542</b>

\* Toxicologie de l'Environnement

(1) dont 20 Toxicologie de l'Environnement

## 2 - Les caractéristiques des étudiants

### Origine scolaire

En ce qui concerne les étudiants inscrits pour la première fois en 1ère année du premier cycle, la répartition globale par grande filière (bac général, bac technologique ou examen d'entrée à l'université) est très légèrement différente de la moyenne nationale avec une proportion plus faible d'étudiants titulaires d'un baccalauréat général.

#### Origine par baccalauréat des étudiants inscrits pour la 1ère fois en 1ère année de 1er cycle (1990-1991)

Bac Discipline	Bac général		Bac technologique		Autres (1)		Total
Droit	233	66,9 %	93	26,7 %	22	6,3 %	348
AES	140	47,9 %	130	44,5 %	22	7,5 %	292
Lettres	612	83,2 %	102	13,8 %	21	2,8 %	735
Sciences humaines	160	69,5 %	53	23 %	17	7,3 %	230
Sciences exactes	352	79,8 %	55	12,4 %	34	7,7 %	441
Sciences de la vie	206	83,7 %	30	12,1 %	10	4 %	246
IUT	466	76,7 %	124	20,4 %	17	2,8 %	607
<b>TOTAL</b>	<b>2169</b>	<b>74,8 %</b>	<b>587</b>	<b>20,2 %</b>	<b>143</b>	<b>7,5 %</b>	<b>2899</b>
Ensemble France	79 %		16 %		5 %		

(1) Bac professionnel, équivalence bac, examen spécial

### Origine socio-professionnelle

La distribution des étudiants selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille fait apparaître que près d'un quart des étudiants sont issus d'une famille d'ouvrier (contre un huitième sur le plan national).

#### Distribution des étudiants selon la catégorie socio professionnelle du chef de famille (1990 - 1991)

Profession du chef de famille	Université de Metz		France
Agriculteur, exploitant	195	1,8 %	3,1 %
Ouvrier agricole	16	0,2 %	0,5 %
Industriel, Artisan, Patron	611	5,7 %	7,8 %
Profession libérale, cadre supérieur	1 625	15,3 %	27,1 %
Cadre moyen	1 678	15,8 %	17,0 %
Employé	878	8,2 %	7,6 %
Ouvrier	2 480	23,3 %	12,7 %
Personnel de service	148	1,4 %	1,0 %
Autres	267	2,5 %	10,5 %
Catégories non mentionnées	970	9,1 %	4,5 %

Par contre, il n'y a que 15,3% d'étudiants issus de familles de professions libérales ou cadres supérieurs contre 27,1% sur le plan national. On retrouve à ce niveau les effets déjà mentionnés de la nature du bassin naturel de recrutement de l'université.

### Origine géographique

77% des étudiants de l'université de Metz sont issus du département de la Moselle, 86% des deux départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle. Ce fort recrutement local s'explique complètement par la proximité des universités de Nancy et de Strasbourg, de traditions beaucoup plus ancienne, qui attirent les étudiants de l'ensemble de l'Est de la France.

#### Répartition des étudiants français selon le département de résidence des parents

Origine	Moselle	Meurthe et Moselle	Vosges	Meuse	Bas Rhin	Autres départements	Total
Effectif	7 388	836	180	243	120	819	9 586
Effectif en %	77%	8,7%	1,9%	2,5%	1,3%	8,6%	100%

En ce qui concerne les étudiants étrangers inscrits à l'université, leur nombre (9,3%) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (12%). Ils sont pour près de la moitié d'entre eux originaires du Maghreb et pour le quart de la CEE. Ils se répartissent de façon à peu près équilibrée entre les trois cycles (37% en 1er cycle, 33% en 2ème cycle et 30% en 3ème cycle).

#### Répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique

Origine	Maghreb	Afrique hors Maghreb	Amérique	Asie	Europe hors CEE	CEE	Autre	Total
Effectif	484	153	15	75	24	252	3	1 006
Effectif en %	48,1%	15,2%	1,5%	7,5%	2,4%	25%	0,3%	100%

### Les boursiers, les salariés

L'université de Metz présente un pourcentage d'étudiants boursiers (1/3) très révélateur de l'environnement sociologique dans lequel elle se situe : les habitants du bassin lorrain ont de faibles ressources et peu de traditions universitaires. Beaucoup d'étudiants accèdent pour la première génération à la poursuite d'études après le baccalauréat.

UFR	Lettres	Sciences	Droit	IUT	IAE	ISFATES	Total
% boursiers	29,37%	31,65%	31,87%	47,03%	16,94%	28,41%	32,37%

## IV - Les personnels enseignants

Le ratio enseignants/étudiants à l'université de Metz est de 1/28,82 c'est-à-dire inférieur à la moyenne nationale (1/25).

Il y a de plus de fortes disparités selon les UFR : à l'UFR Droit, le ratio est de 1/60 alors qu'il est de 1/17 à l'UFR MIM, 1/22 à l'UFR Sci FA et de 1/40 pour les lettres et les sciences humaines.

**Personnel enseignant par UFR en 1992 \***

UFR	Enseignants-chercheurs			Autres		Total effectif sur poste	Postes vacants
	Prof	MCF et assimilés	Total	Prof invités ou associés	2e degré ATER, ALER, Lecteur		
Droit	7	20	27	1,5	4	32,5	8 (1)
IAE	1	2	3	4,5	3	10,5	5 (2)
ISFATES	1	2	3			3	
Lettres et Sciences humaines	30	56	86	2	30	118	7 (3)
Sci FA	25	32	57	2,5	11	70,5	4,5 (4)
MIM	18	38	56	3	16,5	75,5	8,5 (5)
IUT	9	36	45	2	51	98	11 (6)
<b>Ensemble Université</b>	<b>91</b>	<b>186</b>	<b>277</b>	<b>15,5</b>	<b>118,5</b>	<b>411</b>	<b>44 (7)</b>

\* non comptabilisés les 3 emplois du SUAPS

(1) dont 3 occupés temporairement

(5) dont 6,5 occupés temporairement

(2) dont 4 occupés temporairement

(6) dont 9 occupés temporairement

(3) dont 6 occupés temporairement

(7) dont 33 occupés temporairement

(4) tous occupés temporairement

Les enseignants de catégorie A représentent 22% de l'effectif total en postes en 1992, proportion très inférieure à la moyenne nationale (31%). En outre, des différences notables existent selon les disciplines : 22% en Droit, 25% en Lettres, 30% en Sciences.

L'augmentation du nombre d'emplois d'enseignants, important lors des deux dernières années, n'a pas suffi à améliorer le taux d'encadrement du fait de la forte croissance de l'effectif étudiant.

**Evolution du taux d'encadrement sur les 5 dernières années**

UFR	1988		1989		1990		1991		1992	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Droit	26	76,8	26	82,69	31	67,64	34,5	62,72	37,5	59,92
Lettres	93	39,65	94	42,25	98	42,94	109	41,58	119	39,76
Sci FA	48	16,9	49	18,75	56	20,85	61	21,5	70,5	21,71
MIM	54	16,9	56	16,21	62	17,24	70	16,92	77,5	16,94
IAE	7		7		7	22	9,5	21,68	11,5	21,56
IUT	97	12,72	96	13,30	95	14,03	95	14,74	100	14,67
ISFATES	3	50	3	52	3	64	3	76,33	3	88
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>26,57</b>	<b>334</b>	<b>28,08</b>	<b>355</b>	<b>28,75</b>	<b>385</b>	<b>28,64</b>	<b>422</b>	<b>28,28</b>

(a) emplois enseignants

(b) ratio étudiants/enseignants

**Charges d'enseignement en équivalent TD et heures complémentaires**

UFR	Charges pédagogiques	Potentiel enseignant	Heures complémentaires	% HC / Charges pédagogiques
Droit	12 393	6 880	5 513	44,5%
Lettres	36 620	25 088	11 532	31,5%
Sci FA *	31 481	15 360	16 121	51,2%
MIM *	24 397	18 034	6 093	25%
IAE	3 084	2 592	492	16%
IUT	43 678	22 651	21 027	48,1%
ISFATES	3 943	768	3 175	80,6%

\* Ces deux UFR échangent des enseignements.

Le nombre de primes pédagogiques proposées à l'université a toujours été supérieur aux demandes des enseignants.

Primes	1989-1990		1990-1991		1991-1992		1992-1993	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Encadrement doctoral	57 (1)	6	57 (1)	24	21 (1)	7	21 (1)	2
Charges administratives	-	18	-	13	-	15	-	15
pédagogiques	36	36	11	11	8	8	7	7

(a) nombre de demandes

(b) primes accordées

(1) les mêmes demandes ont servi aux deux campagnes successives

**V - Les personnels non enseignants**

Le ratio IATOS/étudiants est de 1/52,89, la moyenne nationale étant de 1/38 et la norme proposée par l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale de 1/35.

**Répartition**

	IATOS Budget Etat	IATOS Budget université	IATOS Emplois gagés	Total	CES	Ratio étudiants/ IATOS Etat
Services centraux	30	4,5	1	35,5	6	
Services communs	39,5	2,5	1	43	32	
UFR Lettres	26	2	4	32	5	182
Droit	16	3,5		19,5	6	140,43
MIM et Sci FA	62,5	3		66,5 (1)	27	45,50
IAE	1	1,5		2,5		248
IUT	54	1	2	57	15	27,16
ISFATES	1			1	1	264
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>257 (1)</b>	<b>92</b>	<b>52,89</b>

(1) 1 IATOS mis à disposition

Les postes d'IATOS sont en majeure partie sur budget d'Etat. Un complément important est apporté par des contrats emploi solidarité (CES) utilisés pour 1/3 par les services communs. Sur les 35,5 IATOS des services centraux, 32,5 sont affectés à l'administration et 3 aux services

techniques. Sur les 43 des services communs, 30,5 sont affectés à la bibliothèque universitaire, 1 à la formation continue.

## VI - La recherche

L'université de Metz est une jeune université pluridisciplinaire dont la période de forte croissance a conduit à une politique de recrutement axée plutôt sur les besoins en enseignement que sur ceux de la recherche. Depuis que des "masses critiques" sont sur le point d'être atteintes, un net besoin de structuration se fait sentir et l'université devrait être en mesure de se doter de pôles de recherche représentatifs de qualité.

### Equipes de recherche au 01-01-1992

UFR	URA	EA	JE	Autres	Total
Droit et environnement		2			2
Lettres et sciences humaines		6	1	4	11
MIM (ISGMP)	2	5	1		8
Sci FA	1	7		1	9
IAE				1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>31</b>

URA : Unité de Recherche Associée (CNRS)

EA : Equipe d'accueil (DRED)

JE : Jeune équipe (DRED)

Les amorces structurées que l'on constate sont fondées sur un regroupement thématique dont les frontières ne sont pas toujours celles des UFR existantes. Un exemple est fourni par l'Institut supérieur de génie mécanique et de productique qui réunit des laboratoires de recherche de l'université de Metz et de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz. L'Institut, dont l'objectif est de constituer un pôle d'excellence en génie mécanique et productique au niveau national, regroupe 8 laboratoires des secteurs mathématiques, informatique, mécanique, métallurgie, automatique, composés d'environ 125 chercheurs permanents dont 105 enseignants-chercheurs. Le nombre total de chercheurs en thèse est de l'ordre de 115 ; 72 suivent des études de niveau DEA. Au total, ce sont donc 240 chercheurs qui participent au développement de ce pôle scientifique.

Pour les autres disciplines scientifiques, un regroupement et une structuration autour de 3 pôles principaux, biologie, chimie analytique, et physique, sont prévus. Parmi les 9 laboratoires de l'UFR Sci FA qui existent actuellement, 6 sont équipés d'accueil de la DRED.

Pour le secteur Lettres, 5 équipes sont équipées d'accueil de la DRED, 1 est jeune équipe et l'ensemble des 11 centres de recherche est actuellement fédéré par une commission recherche.

L'évolution positive de l'activité de recherche de Metz, démontrée par cet effort de structuration, est confirmée par la volonté exprimée de développer une politique de formation à la recherche par les DEA et les formations doctorales dans un cadre régional où les concepts de complémentarité et de coopération s'accroissent. 5 DEA en lettres, 1 DEA en droit et 8 DEA en sciences sont proposés aux étudiants de troisième cycle. Malheureusement, les moyens attribués n'ont pas toujours suivi les efforts fournis.

La contradiction du système d'attribution des moyens qui conduit à n'accorder ceux-ci qu'aux équipes présentant des résultats acquis pénalise les universités comme celle de Metz qui n'a pu développer sa recherche que sur la base de dotation en personnels enseignants et IATOS déterminés par les besoins en enseignement et avec des crédits très faibles.



Bien que deux équipes de recherche de l'UFR MIM soient unités de recherche associées au CNRS, il n'y a à ce jour que trois chercheurs CNRS dans l'ensemble des laboratoires. Il est de plus important de noter le déficit en personnels IATOS affectés à la recherche.

## **VII - L'établissement et son environnement**

### **1 - Les relations interuniversitaires**

#### **Avec les universités de l'Académie**

Si l'université de Metz a longtemps été perçue par les universités de Nancy comme une possible gêne à leur propre développement, cette suspicion commence à disparaître. Une politique de collaboration universitaire intra-académique est en train de naître avec la volonté d'intégration de Metz à part entière dans le pôle universitaire européen de Lorraine.

Cette volonté de collaboration se traduit par une concertation régulière entre les présidents des 4 universités lorraines et se révèle par l'existence d'habilitations à sceau multiple en 3e cycle, d'instituts lorrains de recherche fédérateurs d'activités voisines auxquels Metz participe, du Centre interuniversitaire de ressource en informatique de Lorraine (CIRIL) et par la mise en place d'une interconnexion informatique et de projets communs et fédérateurs tels les écoles doctorales.

#### **Avec les universités du grand Est**

Une concertation entre les universités du grand Est (Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Dijon, Reims, Nancy et Metz) sous la forme d'une conférence des présidents de ces universités est recherchée.

Au niveau de la formation, l'université de Metz est encore de taille trop modeste pour espérer des formations de 3e cycle dans tous les secteurs à elle seule. L'existence de DEA et DESS multiscieux et la mise en place d'écoles doctorales régionales imposent des relations étroites et suivies avec l'ensemble des universités du grand Est.

#### **Avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherches messins**

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur existent à Metz. On y trouve l'établissement messin de l'Ecole supérieure d'électricité (SUPELEC), l'Ecole supérieure internationale de commerce (ESIDEC), l'antenne européenne du Georgia Institute of Technology d'Atlanta, l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP), l'antenne messine de l'INRIA Lorraine, le Centre de recherche de TDF en Lorraine (CERLOR).

L'association AMPERE (Association messine pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en Europe) regroupe ces institutions, l'université et l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz, dans le but d'établir le maximum de cohérence dans le développement de tous ces établissements voisins.

### **2 - Les relations université-entreprises**

Une mission de relations avec les entreprises existe à l'université de Metz avec un délégué dont le rôle essentiel est de maintenir le contact, au niveau de la présidence, avec le monde de l'entreprise.

La faiblesse des moyens dont dispose la mission l'empêche de jouer le rôle de coordination entre toutes les actions menées de façon indépendante par les composantes dans leurs relations avec les entreprises, notamment par l'intermédiaire des cursus professionnalisés, des contrats de recherche ou de prestations de service.

### 3 - Les relations université-collectivités locales et territoriales

Les collectivités locales de Metz, estimant que les moyens des universités relevaient de l'Etat, ont longtemps préféré développer des actions plus qualifiantes à leurs yeux en soutenant financièrement la création d'écoles d'ingénieurs (SUPELEC, GEORGIA TECH, ESTC, ESIDEC). Cette situation évolue depuis quelques années en particulier dans le cadre du schéma Université 2000 dans lequel les collectivités se sont fortement engagées au côté de l'Etat pour "rattraper" le retard constaté de l'université de Metz en matière de capacité d'accueil. Les contacts et les échanges d'information se font essentiellement par le président de l'université dans les multiples groupes de travail engendrés par Université 2000.

Les collectivités sont représentées comme personnalités extérieures dans les différents conseils de l'université.

### 4 - Les relations internationales

Une cellule des relations internationales existe depuis 1989. Elle fonctionne avec un chargé de mission et une secrétaire. Les actions internationales apparaissent assez diversifiées mais, compte tenu de son implantation géographique, l'université privilégie les relations franco-allemandes.

La pièce maîtresse de cette coopération est constituée par l'Institut supérieur Franco-Allemand de techniques et d'économie de Sarreguemines (ISFATES) créé en application de la convention franco-allemande du 15 septembre 1978. Cet institut binational permet à des étudiants français et allemands d'obtenir dans l'une ou l'autre des cinq filières existantes une licence française, un diplôme terminal de la Hochschule des Saarlandes et un certificat complémentaire attestant le caractère franco-allemand de la formation.

De plus, une MST franco-allemande "Matériaux et Contrôle", suivie d'un DEA, permet aux étudiants d'obtenir les diplômes français correspondant et le "diploming" allemand.

En dehors de ces filières de formations franco-allemandes, les échanges d'étudiants subventionnés par des programmes ERASMUS ou par le collège franco-allemand et la DAGIC sont nombreux.

#### Echanges d'étudiants avec l'étranger en 1991

	ERASMUS	Collège franco-allemand et DAGIC
Nombre d'étudiants messins à l'étranger	60	13
Nombre d'étudiants étrangers à Metz	53	19

La DAGIC finance par ailleurs différents programmes de recherche.

De nombreuses coopérations ont été développées par les laboratoires de recherche :

- avec différents universités ou instituts en Europe ;
- avec les pays de l'Est où cette coopération s'est accrue ces dernières années ;
- les collaborations de recherche en Europe sont également nombreuses et fructueuses avec l'Allemagne et s'intensifient avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Ainsi signalons, pour couronner ces coopérations, le fait que l'université de Metz soit également bénéficiaires de contrats européens : BRITIC EURAM, SCIENCE, COST, COMETT...

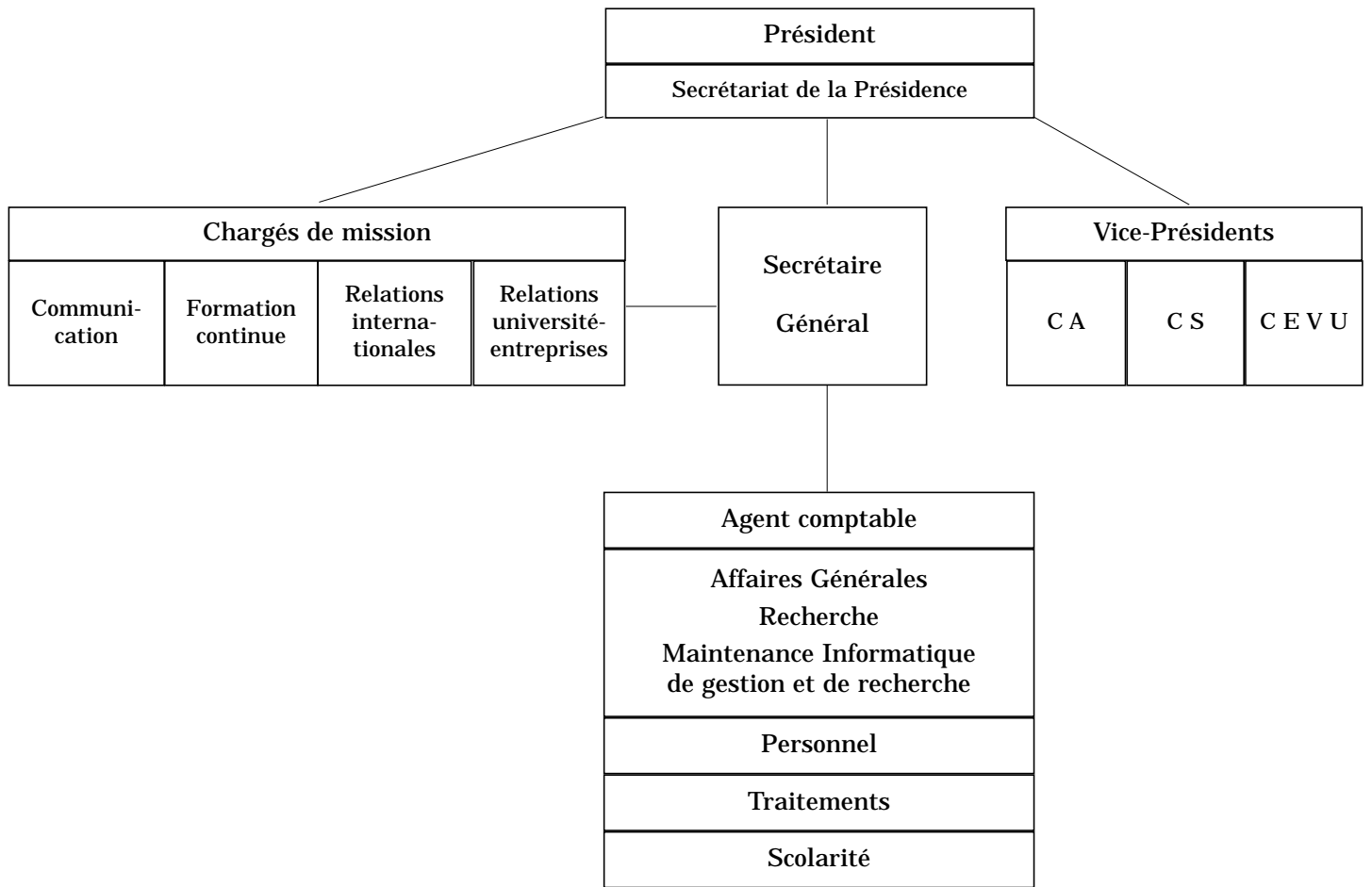
**L'université de Metz**

---

**Gouvernement de l'université**

---

# ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITE



## Services communs

**CAVUM**  
Centre Audo Visuel

Formation continue

**SUAPS**  
Service universitaire des Activités Physiques  
et Sportives

**SUMP**  
Médecine Préventive

**SEDUM**  
Service Commun de documentation

**SIOPUM**  
Service d'Information et d'Orientation

**SEFORUM**  
Service de Formation des Maîtres et des  
Formateurs

**ISGMP**  
Institut Supérieur de Génie Mécanique  
et Productive

L'université de Metz a été créée en 1970 par regroupement de deux collèges universitaires (scientifique et littéraire) et adjonction d'un IUT. Ces collèges avaient eux-mêmes été créés entre 1960 et 1969 à partir de l'université de Strasbourg, le département de la Moselle étant alors rattaché à l'Académie de Strasbourg. Aux formations d'origine, scientifique et littéraire, se sont ajoutées à partir de 1972 des formations juridiques, économiques et de gestion tandis que se développait l'Institut universitaire de technologie. L'université de Metz a été définitivement ancrée en Lorraine lors du rattachement du département de la Moselle à l'Académie de Nancy devenue Académie de Nancy-Metz. Par là-même l'université se trouva involontairement mêlée à une certaine compétition entre les deux métropoles de Lorraine.

Comme chaque fois qu'une jeune université se crée à partir de "facultés" existantes et organisées, il est malaisé à une présidence de mettre en place une structure cohérente, dès l'origine, pour la gouverner pleinement. Ce n'est que progressivement et souvent de façon pragmatique qu'un véritable gouvernement peut se mettre en place, surtout en une période de développement rapide sans les moyens nécessaires d'accompagnement.

L'organisation générale de l'université reflète cette situation, qui n'a pas empêché, cependant, un effort de rigueur dans la gestion des moyens et la détermination d'objectifs dynamiques de développement.

## **I - Organisation et fonctionnement général de l'université**

Les statuts de l'université paraissent avoir été élaborés plus avec un souci de permettre une application administrative des textes législatifs que de présenter un projet original. Trois points sont, en effet, à souligner :

- De nombreux articles concernant les missions de l'université et celles du président se contentent de faire simplement référence aux articles correspondants de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, sans marquer une originalité quelconque.
- Certaines dispositions habituellement présentes dans la plupart des statuts d'université ne figurent pas : il n'existe pas, auprès du président, de vice-présidents en charge de certains problèmes transversaux spécifiques ; les vice-présidents des trois conseils sont élus sans proposition du président ; la brièveté de l'article concernant les fonctions du président (2 lignes à l'article 11) est étonnante.
- Des dispositions expressément prévues par les statuts ne sont pas appliquées : le bureau de six membres devant assister le président n'a pas été remis en place à la seconde législature, certains services communs ont quelques difficultés à s'organiser, le rattachement à l'université de l'École nationale d'ingénieurs de Metz n'est pas effectif.

On serait donc tenté de penser que les diverses composantes de l'université (4 UFR, 2 Instituts et 1 Institut franco-allemand ainsi que l'Institut supérieur de génie mécanique et de productique commun avec l'ENIM) ont souhaité avoir une présidence aux pouvoirs limités - ce que pourrait, de surcroît, laisser croire l'organigramme de l'université. Mais, consciente de la nécessité d'exercer ses responsabilités générales, la présidence s'efforce d'y parvenir de manière pragmatique. Tout d'abord, le président organise des réunions régulières avec les directeurs d'UFR, d'Instituts, de services communs, les trois vice-présidents, le secrétaire général et les chefs de services centraux. De plus des chargés de mission, directement placés auprès du président, s'occupent de la communication interne et externe de l'université, des relations internationales et des relations "université-entreprises". Les trois vice-présidents, au delà de la présidence de conseils en l'absence du président, suivent chacun dans leur domaine (budget et finances, recherche scientifique et vie étudiante) les secteurs qui les concernent.

Enfin, la présidence veille à ce que les services communs remplissent leurs missions en s'adaptant ou même en se modifiant profondément. C'est ainsi que le service commun de formation des maîtres s'adapte à la création d'un IUFM et que le service commun de

documentation s'efforce aussi de coordonner les activités documentaires trop dispersées. C'est également ainsi qu'il a paru opportun de transférer à chaque UFR ou Institut les activités de formation continue, un chargé de mission auprès du président coordonnant l'ensemble.

Ces aménagements fonctionnels doivent aussi concerner les services centraux de l'université.

Il n'est pas normal qu'il n'existe pas un service financier central. On constate que chaque UFR et Institut dispose d'un service budgétaire et financier et que, formule originale, les deux UFR scientifiques ont le même service budgétaire et financier compétent également pour l'Institut supérieur de génie mécanique et de productique. Ce service apparaît dans le budget de l'université (service de gestion scientifique) avec des crédits propres concernant les deux UFR scientifiques comme les services centraux de l'université par ailleurs. Cette situation est la conséquence de la division en deux de l'ancienne Faculté des sciences, l'unité de gestion ayant été maintenue dans un souci louable d'économie de moyens. L'absence d'un service financier central contribue à ce maintien. L'autonomie d'organisation doit, très certainement, être une liberté de chaque université, mais encore est-il souhaitable que les mêmes opérations ne soient pas effectuées deux fois en un temps où les moyens doivent être utilisés au mieux. Au surplus, l'université doit être en état d'apprécier, par un tableau de bord, ses coûts financiers de tous ordres. Ceci est particulièrement vrai lorsque le nombre des étudiants croît considérablement et que de nouveaux locaux sont en construction. Un service financier pourrait être créé à partir de la partie du service des affaires générales qui établit le budget global de l'université.

L'un des projets importants de celle-ci est la construction d'une Maison de l'université sur le site du Saulcy. Cette maison aura pour objectif de matérialiser l'identité de l'université. Ce doit être l'occasion de justifier, dès maintenant, une présidence pleinement organisée. Celle-ci doit en effet faire face à une population étudiante en grande croissance dont une part importante est d'origine modeste (plus de 32% de boursiers), aux développements des activités de formation et de recherche, à des délocalisations et des relations internationales (notamment européennes) de plus en plus importantes. Elle doit aussi maintenir des relations dynamiques avec les universités de Nancy, les collectivités locales - notamment la ville de Metz très sensibilisée, sur le Technopole, aux grandes écoles - et tout le monde économique.

## **II - Gestion administrative et financière et politique des personnels**

L'organisation financière de l'université de Metz ne manque pas de laisser perplexe.

En effet, d'une part, ainsi qu'il a déjà été indiqué, il n'existe pas de service financier au niveau de la présidence (et bien évidemment, dans ces conditions, l'agent comptable n'est pas chef des services financiers) et, d'autre part, il n'apparaît pas clairement qui est en charge de la préparation du budget au niveau central. Cette compétence qui paraît être celle du service des affaires générales n'est pas mentionnée.

Quoi qu'il en soit, on pourrait penser que cette organisation a pour conséquence de donner un pouvoir considérable à l'agent comptable en relations directes avec les divers composantes et services de l'université. Ceci a pu être évité essentiellement en raison de bonnes relations personnelles et par le fait que le vice-président du Conseil d'administration suit toutes les opérations budgétaires en tenant compte du désir des composantes de conserver leur autonomie de gestion.

### **1 - Procédure budgétaire**

Le Conseil d'administration, comme il se doit, répartit d'abord les crédits en fonction des charges d'enseignement et d'infrastructure des composantes, notamment pour les cours complémentaires.

La présidence prend en charge les gros investissements d'intérêt commun (informatique - voirie - téléphone), les locations de bâtiments et les personnels contractuels autres que vacataires.

Les crédits recherche sont "décentralisés" dans les composantes après répartition par le Conseil scientifique. Il en est de même, depuis le 1er janvier 1993, pour les crédits de formation continue qui ne sont plus gérés au niveau central.

Un prélèvement de 4% est perçu sur toutes les recettes de fonctionnement et d'équipement des composantes. Il est destiné au financement d'actions ponctuelles (gérées par les UFR ou la présidence), au réajustement de certains moyens lorsque les normes ministérielles, encore non modifiées à l'heure actuelle, ne peuvent prendre en compte d'importants accroissements d'effectifs (ce qui est le cas) et au financement des services de la présidence. Cette procédure budgétaire est classique et basée sur des critères objectifs toujours difficiles à modifier profondément en période de développement.

## **2 - Le suivi de la gestion financière**

En matière de gestion financière, l'université bénéficie depuis de nombreuses années du programme GFC dont le serveur se trouve dans un service informatique commun des universités de Strasbourg, 13 terminaux reliés à un mini ordinateur BUZZ DP56 GC056 sont ainsi utilisés dans les différentes UFR, les instituts, la bibliothèque universitaire, le service des affaires générales et des traitements et l'agence comptable.

En fait, une "décentralisation" de gestion est maintenue, chaque composante gérant ses crédits généraux, de cours complémentaires, d'investissement, de vacances, de recherche, de formation continue (désormais). Chaque directeur est ordonnateur secondaire délégué. Il y a 110 utilisateurs de crédits qui agissent sous leur autorité. L'agent comptable contrôle également, bien entendu, la consommation des dépenses.

On peut noter que les deux UFR scientifiques qui ont un service particulier de gestion utilisent la micro-informatique pour réaliser des exploitations qui leur sont propres :

- travaux informatisés préparatoires aux documents budgétaires,
- documents budgétaires informatisés,
- tableaux de bord de suivi des recettes et des dépenses et mise en place d'un contrôle de gestion.

Ce système pertinent devrait être transposé au niveau de toute l'université qui ne dispose pas d'un tableau de bord global.

Il existe des coordinations organisées au niveau de la présidence pour la politique du patrimoine et de son entretien mais une fois les crédits budgétaires répartis, en début d'exercice, la gestion des composantes demeure individualisée, les moyens dont elles disposent étant considérés comme insuffisants et ne permettant pas, en conséquence, de redistribution entre elles en cours d'exercice.

## **3 - Ressources et dépenses (voir annexe infra)**

L'analyse des ressources de l'université de Metz à partir des derniers comptes financiers (1991) permet d'effectuer les remarques générales suivantes :

- La part des ressources d'Etat est de manière constante, depuis de nombreuses années, inférieure aux ressources propres. Elle se montait en 1991 à 45 063 144 soit 44% des ressources globales alors que celle des ressources propres s'élevait à 57 824 673 (soit 56%). Globalement, depuis 1988, les ressources de l'université ont augmenté de 82%, celles de l'Etat de 80% et celles des ressources propres de près de 84%. Il est intéressant de remarquer à cette occasion que les rémunérations des personnels sur budget de l'Etat n'ont augmenté de 1988 à 1991 que de 52%, amplifiant le sous-encadrement de l'université.

C'est, d'ailleurs pourquoi, dans les subventions de l'Etat y compris la recherche, la part des cours complémentaires atteint 33,3%. Certes, ceux-ci sont intégrés dans la dotation globale de fonctionnement mais l'université a une obligation évidente de les individualiser puisqu'ils sont indispensables pour assurer les enseignements.

- Les crédits de maintenance augmentent régulièrement.

- L'importance des ressources propres doit d'autant plus être soulignée que l'université de Metz présente deux caractéristiques spécifiques constituant des handicaps financiers. D'une part, elle est une des universités ayant le taux le plus élevé d'étudiants boursiers, ce qui diminue sensiblement le montant des droits universitaires, même si une compensation, au demeurant limitée, est octroyée par le ministère de l'Education nationale. En 1991, les droits universitaires représentaient 5,7% des ressources globales et 10,4% des ressources propres. D'autre part, le département de la Moselle (comme ceux d'Alsace) ont un statut particulier qui entre autre ne permet pas la perception de la taxe d'apprentissage : celle-ci ne peut provenir que d'entreprises situées hors du département et de ce fait n'atteint que 1,6% des ressources propres.

La participation des collectivités territoriales atteint 15% des ressources propres (8,6% du total) et concerne des dotations en matériel et des contrats de recherche qui bénéficient d'aides locales. Ceux-ci sont en augmentation régulière ; certains contrats s'échelonnant sur deux ans, il n'est pas toujours aisé de comparer les années ; ils représentent selon les années de 11 à 20% des ressources propres.

Avec 18% des ressources propres (et 10% du total) en 1991, la formation continue, globalisée jusqu'en 1993, augmente régulièrement.

D'une manière générale, l'accroissement des ressources de l'université n'est pas de nature à rattraper un certain retard en moyens divers ; tout au plus permet-il de faire face à l'augmentation croissante des effectifs étudiants.

- L'analyse des dépenses globales, sur les mêmes bases que les ressources (compte financier 1991) conduit aux remarques suivantes :

. Les dépenses d'enseignement "stricto-sensu" représentent en 1991, 15% des dépenses hors recherche et formation continue et sont en augmentation constante assez forte.

. La part des cours complémentaires n'a aussi cessé d'augmenter mais dans une moindre proportion, la nécessité d'y faire appel existant depuis nombre d'années. Elle représentait 20% des crédits hors recherche et formation continue en 1991.

. Les dépenses d'administration générale représentent 17,6% sur la même base et 11% des dépenses totales. Cette proportion apparaît convenable, encore qu'il convienne de rappeler que chaque composante dispose de son administration propre.

. Les crédits d'équipement sont importants et montrent une politique volontariste de l'université pour la gestion de son patrimoine (22,8% des crédits hors recherche et formation continue, 15% du total). Ils ont été en augmentation régulière. L'ensemble des crédits de recherche est également en croissance sur contrats publics ou privés qui représentent 84% de la dotation recherche.

. La formation continue représente 10% des dépenses globales. Elle couvre ce montant par ses ressources autonomes.

. Enfin on constate, en 1991, un crédit de personnel (hors cours complémentaires) de plus de 9 MF soit 13,4% des crédits hors recherche et formation continue (8,9% du total). Ce crédit comporte, notamment, les traitements versés aux personnels "hors statut", au nombre de 18 (2 258 831) et les rétributions des CES (contrats emploi-solidarité - soit 2 400 000 F). L'université a, cependant, essayé de limiter cette ligne puisque le chiffre de "hors statut" est le même depuis 1988 malgré un sous-encadrement.

Une gestion de rigueur est instituée, dont un des éléments est le fonds de roulement de l'université, qui était à la fin de 1991 de 17 681 000 F et de 20 369 000 F à la fin de 1992, soit de l'ordre de 20% des ressources. Cette trésorerie particulièrement à l'aise résulte d'une gestion très dispersée dans les composantes.



## 4 - Gestion des personnels

### Les personnels enseignants

En examinant la situation des emplois d'enseignants entre 1988 et 1992 par rapport à l'augmentation du nombre des étudiants, on ne peut que constater un très net sous-encadrement global de l'université. Celui-ci est, d'une part, variable selon les UFR (très fort dans les UFR de droit, économie, environnement et assez fort dans l'UFR de Lettres et sciences humaines) ; d'autre part il doit être apprécié non pas seulement globalement mais aussi en isolant l'IUT.

En effet, en 1988, pour 7 559 étudiants, il existait 234 emplois soit 1 pour 32 étudiants tandis que les 1 234 étudiants de l'IUT s'y ajoutant bénéficiaient de 97 emplois soit 1 pour 12,7 étudiants. Globalement (IUT compris) il y avait 1 enseignant pour 26,57 étudiants. En 1992, pour 10 698 étudiants (IUT non compris), il y avait 322 emplois soit 1 pour 33 étudiants. Les 1 467 étudiants de l'IUT avec 100 emplois avaient un ratio de 1 enseignant pour 14,67 étudiants. Globalement, (IUT compris) l'université disposait de 1 enseignant pour 28,82 étudiants.

Il apparaît donc que la croissance du nombre des étudiants n'a pas été suivie par une croissance du nombre des emplois d'enseignants qui n'aurait pu que maintenir une situation de sous-encadrement chronique. Il n'existe certes pas de système normatif mais les comparaisons avec les autres universités démontrent ce sous-encadrement. Jeune université, celle de Metz, si elle dispose de 45 moniteurs, n'a que trois emplois de chercheurs qui pourraient, éventuellement, apporter une aide aux actions de formation.

Il faut aussi souligner que le développement de délocalisations, notamment de départements d'IUT, est générateur de besoins en emplois. D'autre part, s'il n'y a pas de problème majeur de non-résidents, certains emplois dans les formations juridiques et économiques sont difficiles à pourvoir.

### Les personnels non enseignants

En ce qui concerne les personnels IATOS, il existe aussi un sous-encadrement certain qui peut être apprécié de façon assez précise et nuancée tout à la fois. Globalement, les emplois d'Etat, en 1992, étaient de 230 soit 1 emploi pour 52,89 étudiants ; l'université a recruté sur son budget 18 emplois propres, ce qui pour 248 emplois au total a ramené le ratio à 1 emploi pour 49 étudiants. Si l'on ajoute les 8 emplois gagés et 1 emploi mis à disposition, on atteint 257 emplois soit 1 pour 47,3 étudiants. En outre, l'université dispose de 92 "CES", personnels temporaires travaillant à mi-temps. Il est aussi difficile de ne pas en tenir compte que de considérer qu'ils accomplissent des tâches permanentes dès lors qu'ils ne peuvent demeurer en fonction qu'une seule année. Par contre il paraît intéressant, comme pour les enseignants, de remarquer que l'IUT a 57 emplois de personnels IATOS pour 1 467 étudiants soit 1 pour 25,70 et que, sans l'IUT, l'université en a 200 pour 10 698 soit 1 pour 53,4. On peut noter aussi qu'en 1988, il y avait 237 emplois (dont 19,5 payés sur budget propre) pour 8 793 étudiants, soit 1 pour 37. On a donc assisté à une évidente dégradation, l'université, cependant, ne cédant pas à la tentation d'augmenter le nombre de "hors-statut" qui a au contraire diminué. Il n'en demeure pas moins que certains personnels sous contrat ont plus de 20 ans d'ancienneté à l'université de Metz et sont encore en situation précaire.

Toutes ces considérations ne prennent pas en compte, au surplus, la diversité des statuts et, souvent, la non correspondance des activités avec le grade de l'agent. Il est vrai aussi que, comme dans un très grand nombre d'universités, les horaires hebdomadaires de travail des personnels non enseignants sont de 35 heures au lieu de 39. Un calcul élémentaire permet de constater l'équivalent ainsi "perdu" en emplois d'état (26). Il est vrai également que l'université de Metz accorde, comme au rectorat de Nancy-Metz un congé annuel de 40 jours ouvrables alors qu'il est de 49 jours dans la plupart des universités. Et il n'en demeure pas moins que le sous-encadrement en personnels IATOS est patent. Il est à redouter, dans toutes les délocalisations envisagées, qu'à l'exemple de l'Etat qui ne crée que peu d'emplois non-

enseignants (quand il en crée), les collectivités locales, comme déjà en de très nombreux endroits, ne créent pas elles-mêmes de tels emplois, provoquant ainsi une situation complexe et regrettable.

L'ensemble de ce sous-encadrement général rend difficile une répartition plus équilibrée entre les diverses composantes, certaines étant, toutes choses égales, bien plus "sous-encadrées" que d'autres, et aussi bien la mise en place de nouvelles structures que celles des nouveaux locaux nécessitent l'attribution de quelques emplois.

Les services centraux ne disposent que de 35,5 emplois sur 257 (soit 13,8%) ce qui est assez faible. La réorganisation administrative envisagée lors de la création de la Maison de l'université doit être l'occasion de mieux répartir les personnels non-enseignants entre les composantes et la présidence. Elle pourra aussi permettre d'organiser une informatisation généralisée de l'université. Actuellement, en effet, de manière inégale, les UFR ont mis en place des systèmes très différents. L'UFR Lettres et sciences humaines en est au stade expérimental de l'informatisation des examens des seuls DEUG LEA et Communication et Sciences du langage. L'UFR Droit, économie et environnement a informatisé les inscriptions aux examens et leur déroulement. Seules les deux UFR scientifiques, en plus de la gestion financière déjà signalée, ont mis en place une gestion informatisée des enseignements, des inscriptions et du suivi des études. Pour sa part, le service de la scolarité a mis en place le retrait des dossiers d'inscription à l'université par minitel en liaison avec le SIIG de Strasbourg.

### **Les commissions des personnels**

L'université gère l'ensemble du personnel technique et administratif à travers plusieurs commissions des personnels :

- la commission des personnels IATOS constitue un comité permanent d'animation des questions relatives aux personnels IATOS. Elle est présidée par le président de l'université et se réunit deux à trois fois par an pour aborder des sujets tels que formation des personnels, restauration, mouvement interne, hygiène et sécurité, primes, congés. Elle est composée de 14 membres dont 6 au moins doivent être choisis parmi les élus IATOS dans les conseils de l'université ;
- la commission de gestion des carrières des personnels ITARF est réunie une fois par an par le président de l'université. Cette commission, provisoire et sans statuts réels dans l'attente de l'application d'un décret sur les commissions paritaires d'établissement, regroupe des représentants de l'administration (le président de l'université, les directeurs des composantes et les chefs des services administratifs) et des représentants des personnels (les élus des 3 conseils et les autres membres de la commission IATOS). La mission de cette commission est de définir la nature et l'ordre des critères d'avancement des ITARF ;
- la commission des "hors-statuts" ou des personnels sous contrat a les mêmes missions que la commission précédente mais s'adresse à une autre catégorie de personnels puisqu'elle est chargée de l'avancement des carrières des personnels sous contrat.

Un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été créé en 1991 à la demande des IATOS. Il comprend le président de l'université, trois représentants de l'administration, 5 représentants des personnels, le médecin de prévention du travail et 2 étudiants. Son objectif essentiel est de sensibiliser et de former le monde de l'université à l'hygiène et à la sécurité.

### **Les observations des personnels**

Il n'y a pas de compte rendu de réunion des commissions des personnels présenté par les élus, de là un malaise certain pour le personnel, dû à un manque affirmé de connaissances des débats et des résultats.

Des critiques portent sur :

- *la mobilité* : Beaucoup souhaitent une mobilité interne mais une seule a abouti. Ces demandes n'aboutissent pas parce qu'il faut accorder un temps de formation à l'entrant et le manque de personnel est tel que le "patron" ne peut se l'offrir. Quant à la mobilité externe, elle est nulle, mais il y a très peu de demandes (1 seule personne) ;

- *la formation* : Il y a trop peu de formation dispensée, aux dires des intéressés. On notera cependant qu'il y a un centre de formation en compétence bureautique qui fonctionne correctement ;

- *les carrières* : Le personnel réclame la constitution d'un plan de carrière.

En dépit de ces critiques, il apparaît que les conditions de gestion du personnel sont extrêmement claires et bien définies.

Concernant les promotions, les fiches sont remplies par le responsable direct et soumises aux directeurs d'UFR. Les classements sont définis sur des critères objectifs : ancienneté, retards, absences....Le classement établi par l'UFR est soumis à la commission du personnel de l'Université qui procède à un interclassement. Mais l'ordre de classement de l'UFR est toujours respecté.

Quant aux primes, elles sont modulées en fonction des absences : un jour d'absence se paye d'une somme qui est reportée sur les présents, proportionnellement à leurs jours de présence. Cette disposition a été choisie par vote par le personnel (après plusieurs variantes). Le résultat aboutit à des écarts de primes qui atteignent 10%.

On peut s'étonner dans ces conditions que le personnel ait une perception aussi floue de sa propre gestion. Il y a visiblement un manque de communication auquel il faudrait remédier en organisant, par exemple, une réunion annuelle traitant du bilan et débattant des problèmes.

### **III - Perspectives de développement**

La politique de gestion des moyens et des personnels peut désormais s'intégrer dans les perspectives de développement retenues par les contrats quadriennaux passés entre l'Etat et les universités ; c'est bien le cas pour l'université de Metz. Cependant, s'il apparaît clairement que des aides précises sont fixées pour les investissements locaux (avec participation des collectivités territoriales) et matériels ainsi que pour les créations d'emplois d'enseignants de manière assez substantielle (120), elles sont très limitées dans l'immédiat pour les personnels non-enseignants (8 postes ATOS et 4 emplois au service de documentation) et ne peuvent être qu'éventuellement complétées sans engagement ferme. Il y a donc une approche anormale de la part de l'Etat. Il n'est pas raisonnable de prévoir 120 emplois d'enseignants durant la durée du contrat et seulement, avec certitude, 8 emplois d'ATOS.

L'augmentation prévue du nombre des étudiants, le développement de nouvelles filières, la mise à disposition de nouveaux locaux dans l'île du Saulcy, au Technopôle et dans le quartier Bridoux nécessiteront de toute évidence, au delà d'une gestion sans doute réorganisée, des emplois supplémentaires. De plus, comme cela a été prévu dans le contrat quadriennal, une formation continue indispensable pour les personnels ATOS a été mise en place en vue de l'utilisation des moyens informatiques.

## ANNEXE I

## Ressources globales de l'université

Comptes financiers - Année	1987	1988	1989	1990	1991
Rémunération des personnels sur budget de l'Etat	68 648 000	70 609 000	72 631 000	85 078 000	107 113 000
<b>I SUBVENTION DE L'ÉTAT</b>					
Dotation globale de fonctionnement	14 100 706	15 290 788	18 328 290	22 429 990	27 374 400
dont : - fonctionnement matériel et pédagogique	6 910 000	7 771 593	8 535 116	9 621 605	12 321 075
- heures complémentaires	7 190 706	8 519 195	9 793 174	12 808 385	15 254 915
Renouvellement matériel	376 674	426 012	601 900	770 000	770 000
Infrastructure - locaux					1 328 000
Crédits de maintenance			1 486 000	2 610 000	3 682 000
Autres subventions (spécifiques 36/11)	844 045	4 250 000	3 182 000	2 645 136	1 764 990
(spécifiques 66/70)	685 000	330 000	2 231 000	1 105 000	1 001 000
(spécifiques 66/72)			350 000	1 540 000	1 000 000
AUTRES MINISTÈRES	115 000	204 000	457 543	2 012 370	3 065 455
<b>Sous-total</b>	<b>16 121 425</b>	<b>21 500 800</b>	<b>26 636 733</b>	<b>33 112 496</b>	<b>40 187 435</b>
Recherche MEN					
Soutien des programmes	1 691 062	1 761 551	1 761 551	1 761 551	1 761 551
Crédits matériel scientifique et informatique	480 965	705 080	705 080	705 080	705 080
Crédits vacances	91 062	91 062	91 062	91 062	91 062
Crédits A1 : surcoût recherche	232 613	232 613	232 613	232 613	232 613
Infrastructure - locaux	284 689	291 790	291 790	291 790	291 790
Crédits maintenance	645 170				169 000
Autres subventions (spécifiques)-66/71		509 138	1 151 890	2 360 659	1 624 613
<b>Sous-total</b>	<b>3 425 561</b>	<b>3 591 234</b>	<b>4 233 986</b>	<b>5 442 665</b>	<b>4 875 709</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>19 546 986</b>	<b>25 092 034</b>	<b>30 870 719</b>	<b>38 555 161</b>	<b>45 063 144</b>
<b>II RESSOURCES PROPRES</b>					
- Droits universitaires	4 425 668	3 818 304	4 156 056	4 802 992	5 937 399
- Formation continue	7 692 885	6 179 922	7 449 842	8 512 267	10 429 012
- Contrats de recherche	2 202 654	3 193 109	2 177 179	11 010 569	6 035 184
- Dotation des collectivités locales	2 788 410	3 811 000	10 825 520	5 419 505	8 895 332
- Taxe d'apprentissage	743 651	810 911	715 613	892 353	933 801
- Produits financiers, recettes exceptionnelles	802 604	1 031 206	1 473 742	3 220 837	2 949 579
- Prestations de services extérieurs	3 671 331	3 853 033	6 010 093	4 507 406	10 733 110
- Autres	2 431 708	4 253 472	13 080 228	9 921 337	5 554 639
- Amortissement	3 953 355	4 351 286	6 115 365	6 231 623	6 356 617
<b>TOTAL II</b>	<b>28 712 266</b>	<b>31 302 243</b>	<b>52 003 638</b>	<b>54 518 889</b>	<b>57 824 673</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>48 259 252</b>	<b>56 394 277</b>	<b>82 874 357</b>	<b>93 074 050</b>	<b>102 887 817</b>

## DEPENSES GLOBALES

Compte financier	1987	1988	1989	1990	1991
Enseignement	4 361 012	4 866 392	6 302 356	8 250 317	10 601 838
Cours complémentaires	6 275 334	6 513 288	9 959 786	12 247 720	13 501 066
Infrastructure	4 547 030	4 277 036	6 471 224	6 294 184	6 895 746
Administration générale et services + frais divers de gestion	5 458 878	7 292 807	9 912 975	11 794 898	11 855 475
Personnel (toutes fonctions hors cours complémentaires)	3 649 666	4 205 323	4 200 136	6 688 583	9 057 160
Equipement	6 260 944	6 196 914	8 848 434	9 962 700	15 326 812
<b>sous-total</b>	<b>30 552 864</b>	<b>33 351 760</b>	<b>45 694 911</b>	<b>55 238 402</b>	<b>67 238 097</b>
Recherche	1 868 729	1 900 354	2 342 007	2 207 869	2 565 303
Contrats de recherche	1 130 249	1 505 612	1 510 650	5 044 161	5 067 704
Equipement recherche	4 527 802	3 082 912	5 677 168	12 324 634	9 870 070
<b>sous-total recherche</b>	<b>7 526 780</b>	<b>6 488 878</b>	<b>9 529 825</b>	<b>19 576 664</b>	<b>17 503 077</b>
Formation continue	6 027 307	6 732 664	8 033 603	8 683 178	10 321 554
Amortissements	3 953 355	4 351 286	6 115 365	6 231 623	6 356 617
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>48 060 306</b>	<b>50 924 592</b>	<b>69 373 713</b>	<b>89 724 956</b>	<b>101 419 345</b>
Résultat budgétaire de l'exercice (recettes-dépenses)	633 092	1 714 885	3 850 141	3 759 122	-547 758
<b>Résultat global (dont opérations sur ressources affectées)*</b>	<b>198 946</b>	<b>5 469 685</b>	<b>13 500 644</b>	<b>3 349 094</b>	<b>1 468 472</b>
Surface totale bâtie	55 669	57 811	59 788	64 839	66 899
coût au m2	863	881	1 160	1 384	1 516

\* les ressources affectées sont intégrées dans les recettes budgétaires au fur et à mesure de leur emploi.



**L'université de Metz**

---

**Services communs**

---





Créés conformément à la loi de 1984, les neuf services communs de l'université de Metz sont de nature assez différente. Cinq d'entre eux correspondent à des fonctions que l'on retrouve dans toutes les universités : Bibliothèque universitaire et documentation - Information et orientation - Formation continue - Activités sportives - Médecine préventive. Trois autres services communs propres à l'université correspondent à une volonté politique originale de l'université : la Formation des formateurs qui sert de relais avec l'IUFM, le Centre audio-visuel et l'Institut supérieur de génie mécanique et productique qui assure un lien avec l'ENIM. Enfin un service commun est interuniversitaire, le Centre de calcul, rattaché administrativement à l'université de Nancy I.

## **I - Centre audio-visuel de l'université de Metz (CAVUM)**

Comme dans la plupart des universités, Metz a mis en place dès 1978 un centre de ressources et de soutien logistique en matière audio-visuelle pour les activités de formation des différentes UFR sur le site du Saulcy. Des actions ponctuelles dans le domaine de la formation continue et de la production audio-visuelle étaient également réalisées. En 1989, à l'occasion d'une deuxième implantation de l'université sur le site du Technopôle et devant l'augmentation prévisible du nombre des étudiants, ce centre a été doté d'importants moyens de production audio-visuelle au service de l'université. Les missions du CAVUM ont alors été précisées dans les nouveaux statuts et comportent deux axes majeurs : d'une part, l'harmonisation des matériels audio-visuels et la mise en place d'une logistique au bénéfice des UFR ainsi que la formation des étudiants et des enseignants à leur utilisation ; d'autre part, sur le site du Technopôle la production et la création audio-visuelles, notamment en relation avec les entreprises, services publics, collectivités locales, organismes culturels et sociaux et des associations.

Ces activités spécifiques doivent se réaliser par autofinancement. Le budget de ce service, qui était de 163 KF en 1987, atteint aujourd'hui 1 397 KF (prévisions 1993) ; d'autre part, pour l'année 1992, sur un budget total de 1 084 KF, la seule subvention de fonctionnement s'élève à 75 KF et est obtenue par une ponction sur les droits universitaires ; tout le reste des ressources, qui permet au Centre de fonctionner en auto-financement, est obtenu par des actions de formation (10%) et de production audio-visuelle (90%).

De fait, l'on constate que ce service commun (dont les statuts correspondent bien à ceux de tous les services communs) s'acquitte bien de ses missions dans les conditions définies. Il dispose de quatre personnes, (un ingénieur d'études responsable du service, deux agents contractuels et un technicien) et pour les activités de production de nombreux intervenants extérieurs payés sur ses ressources selon les besoins (28 en 1991).

Les activités de soutien pédagogique ne cessent de se développer (langues, communication, techniques scientifiques) comme celles de formation en liaison avec la Mission académique pour la formation des personnels de l'Education nationale, y compris pour le lycée de la communication. Enfin, et c'est budgétairement la part la plus significative, les activités de production à caractère scientifique, pédagogique et culturel se développent : chaînes TV (France 3 - La Sept), Planète TV, Satellite Olympus, banques de données AVESTEL.

Sur l'île du Saulcy, le CAVUM occupe une surface de 180 m<sup>2</sup> (studio, salle audio-visuelle et un bureau) et sur le Technopôle de 120 m<sup>2</sup> (régie, local technique et bureaux).

Il y a là une mission originale de l'université qui établit un lien avec les partenaires publics et privés les plus divers et qui peut être l'occasion de relations vivantes dans d'autres domaines.

En conclusion, il importe que la mission première de ce service commun soit bien de fournir aux UFR et Instituts la logistique audio-visuelle dont il est besoin pour leur formation, tout en n'empêchant pas le développement auto-financé des activités de caractère commercial.

## **II - Le Service commun de la documentation (SCDUM)**

Le service commun de la documentation de l'université de Metz, au lieu d'apparaître comme la bibliothèque universitaire indépendamment de l'existence inévitable de quelques bibliothèques d'UFR ou d'Instituts, se présente comme une structure complexe et originale, ce qui ne lui interdit pas un certain dynamisme. Cette situation résulte des statuts mêmes de l'université qui, en leur article 19, prévoient expressément les missions de ce service commun qui concerne la bibliothèque universitaire, des bibliothèques intégrées et des bibliothèques associées. Une volonté de dynamisme se manifeste d'autre part par la présence dans le contrat quadriennal de développement de propositions concernant la politique documentaire.

### **1 - Organisation du service commun de documentation**

Le service commun comprend d'abord les locaux de la bibliothèque universitaire proprement dite qui vient d'être remise en état neuf et qui est fonctionnelle sur le campus de l'Île du Saulcy. Trois sections y sont regroupées :

- la section droit et sciences économiques (dont la bibliothèque des départements tertiaires de l'IUT et celle du Centre messin d'enseignement de gestion au Technopôle) ;
- la section de lettres et sciences humaines ;
- la section des sciences et techniques, avec une annexe au Technopôle de 260 m<sup>2</sup> appelée à devenir une bibliothèque de 2 000 m<sup>2</sup>.

Ces différentes bibliothèques, qui ne concernent pas la totalité des UFR de leurs disciplines, sont dites "intégrées". Il existe, en effet, d'autres bibliothèques qui sont considérées comme "associées" et sur lesquelles le "contrôle" du service est plutôt limité. C'est le cas de la "salle de travail" de l'UFR de droit pour les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> cycles, de quatre centres de recherche de l'UFR des lettres et sciences humaines, des bibliothèques de cinq laboratoires de l'UFR de sciences, alors que la bibliothèque du département de mathématiques et d'informatique est intégrée. Il est important de signaler qu'actuellement toutes ces bibliothèques se trouvent sur le même campus du Saulcy, ce qui permet des relations informelles souhaitables.

Il va de soi que la politique documentaire est définie par le Conseil de la documentation, notamment pour les domaines juridique, économique et de sciences humaines, les besoins documentaires des scientifiques étant beaucoup plus ciblés.

Les locaux (bibliothèques "associées" non comprises) disposent, depuis décembre 1992, d'une surface de 5 400 m<sup>2</sup> (qui passera à 7 400 m<sup>2</sup> en juin 1993 avec la construction prévue au Technopôle) et de 600 places assises. On aboutit à une place assise pour plus de vingt étudiants, ce qui est insuffisant, mais avec l'existence des bibliothèques "associées" non comptabilisées la situation s'améliore progressivement.

Le personnel paraît poser plus de problèmes : cinq conservateurs (dont le directeur), aucun bibliothécaire et sept bibliothécaires-adjoints avec 8,5 magasiniers constituent le personnel de bibliothèque, soit au total 20,5 postes, pas tous pourvus au surplus. Cela fait une moyenne de 3,45 agents pour 2 000 étudiants, soit la moitié de la moyenne nationale retenue dans les diverses évaluations du Comité National d'Évaluation. Pour remédier à cette situation, de nombreux personnels CES ont été affectés au service de documentation. Mais

outre qu'ils le sont à mi-temps et pour une seule année, ils ne peuvent exercer au mieux que les fonctions de magasinier ; on ne peut organiser valablement un service public dans de telles conditions. Il est intéressant de signaler, à cette occasion, que ce service a organisé pour les personnels CES une préparation au concours de magasinier et qu'en 1992, sur 11 candidats présentés, sept ont été reçus et affectés ailleurs qu'à Metz. Sur le plan des personnels administratifs, un attaché d'administration ne serait pas injustifié au niveau de la direction du service.

## **2 - Fonctionnement du service de documentation**

La bibliothèque universitaire est ouverte 56 heures par semaine (62 en 1993-1994), de 8 h à 18 h 30 du lundi au vendredi - 19 h le mercredi - et de 10 h à 13 h le samedi, ce qui est une moyenne plutôt supérieure à celle des autres bibliothèques. Elle n'est fermée qu'un mois l'été (du 15 juillet au 15 août) et ne le sera que 15 jours à partir de cette année (indépendamment d'une semaine à Noël). Elle a reçu 300 000 personnes et effectue des prêts à domicile (près de 100 000 en 1992).

Le catalogue de la bibliothèque et le système de prêts sont informatisés ("Miradoc", logiciel "Texto"). Il y aurait lieu de renforcer l'ensemble en recourant à des logiciels dits intégrés et prenant en compte toutes les fonctions automatisables du service. Les usagers disposent de 5 lecteurs de CD ROM et d'un parc informatique en libre accès.

Le nombre de volumes acquis depuis la création est de 240 000 et celui des périodiques de 2 201. Les ouvrages sont catalogués dans le Pancatalogue, base de données développée par la sous-direction des bibliothèques du MEN.

Le budget global du service de documentation (ne comprenant donc pas les bibliothèques dites "associées") se montait en 1990 à 4 838 794 F (dont 4 252 129 en fonctionnement). En 1991 il était de 5 089 081 F (dont 4 781 612 en fonctionnement) et de 5 841 000 en 1992. Si l'augmentation a été de 11% environ entre 1990 et 1991, la dépense documentaire est passée de 1 564 849 à 2 075 135 F, soit une augmentation de 29%, signe d'un effort volontariste. La subvention du ministère de l'Education nationale est toujours de l'ordre de 2 000 000 F (2 150 000 en 1990, 2 229 000 en 1991), les subventions des collectivités locales augmentant plus sensiblement.

Il convient aussi de rappeler que la présence de 32% d'étudiants boursiers, donc n'acquittant pas de droits d'inscription, diminue les ressources potentielles du service qui doit par ailleurs faire appel à de nombreux CES qu'il lui faut rétribuer.

## **3 - Perspectives de développement**

Le contrat quadriennal de développement conclu avec l'Etat en mars 1991 prévoit expressément la mise en oeuvre, aidée par l'Etat, d'une politique documentaire dynamique.

Elle se manifeste par des acquisitions pour les collections de 1er cycle et de licence, par un équipement matériel de type vidéothèque et informatique et des aménagements de locaux. En outre, l'Etat attribuera 1 emploi de conservateur, 1 emploi de bibliothécaire-adjoint et 2 emplois de magasiniers. L'université améliorera l'accueil et augmentera l'ouverture de la bibliothèque de 5 heures hebdomadaires.

Il y a donc une prise en compte des besoins reconnus.

## **Recommandations**

L'université a signé avec l'Etat un contrat quadriennal de développement qui répond, en grande partie, à ce qui pouvait être recommandé en matière de bâtiments, d'équipement et, plus modérément, de personnels.

Par contre, à cette occasion, comme dans la perspective des futures constructions universitaires, il serait très souhaitable que soit instituée une bibliothèque universitaire composée de sections individualisées mais qui n'apparaissent pas comme des bibliothèques intégrées dès lors qu'elles sont éléments constitutifs de l'ensemble.

Quant aux bibliothèques d'UFR qui sont qualifiées d'associées et sont, en fait, totalement autonomes sinon indépendantes, dans la mesure où il serait illusoire de les déplacer, il faudrait qu'il existe réellement une association avec le service commun de la documentation qui constitue une image de l'université.

### **III - Service commun d'éducation permanente de l'université de Metz (SCEPUM)**

#### **1 - Structures**

L'organisation des activités de formation continue à l'université de Metz a subi une évolution qui illustre le dynamisme ou au contraire une certaine absence de dynamisme de certaines composantes en ce domaine et la volonté de la présidence d'impulser, de manière pragmatique, ces activités.

En effet, créé dès 1972 en tant que mission "formation continue", le service d'éducation permanente est devenu service commun en 1977. Mais en 1985, le Conseil de l'université a "suspendu" les statuts du service commun en créant deux pôles : l'un à l'IUT - pôle technologique -, l'autre à l'UFR Lettres - pôle lettres et sciences humaines -. Pour ce faire, il fut décidé que chacun ferait fonctionner sa formation continue avec un chargé de mission affecté à mi-temps à chaque pôle. Voulant que ce soit l'ensemble de l'université et non deux composantes seulement qui mettent en oeuvre ces actions, le Conseil de l'université décida en septembre 1992, avec effet au 1er janvier 1993, de transformer le service commun "mis en veilleuse".

Il apparut, en effet, qu'il serait plus efficace de confier à chaque UFR ou Institut ou même service commun la responsabilité des actions de formation continue de sa compétence. Seule serait maintenue, auprès du président de l'université, une cellule de coordination chargée d'observer, d'animer et d'harmoniser l'ensemble de ces activités.

Un Conseil consultatif était créé et dans le cadre des services généraux, le budget "formation continue" était individualisé. Le nouveau responsable de cette cellule était l'ancien responsable des activités de formation continue. Il est évidemment impossible d'apprécier les effets de cette réorganisation récente.

On ne peut donc, après avoir rappelé cette situation administrative particulière, qu'indiquer les activités des deux "pôles" existants.

#### **2 - Moyens et activités**

Ces activités ont été menées avec les moyens suivants :

- en personnels enseignants : 4 emplois d'Etat et des vacataires (186 universitaires, 306 professionnels de 1987 à 1990) ;
- personnels non enseignants : 8 emplois gagés ;
- moyens financiers : le budget 1992 fait apparaître un montant de 11 679 256 F en augmentation régulière (en 1988, 6 219 737 F et 10 429 012 F en 1991) ;
- les locaux sont ceux des deux composantes, situées sur l'île du Saulcy ;

- le nombre de stagiaires en 1990 était de 3 353 (et 2 284 formés) pour 308 867 "heures stagiaires", chiffres comparables avantageusement à ceux d'autres universités.

Il est intéressant de signaler qu'une définition des coûts de chaque action est établie (coût des locations de locaux, de matériels et rétribution des personnels en examinant les prix du marché), l'université en tant que telle n'apportant aucune contribution particulière.

Les activités proposées comportent principalement des formations diplômantes (domaine technologique, DESS, etc...) et des formations qualifiantes. Il est à signaler une participation active aux actions de formation continue des entreprises. Une politique plus volontariste avec tous les partenaires publics, autres que l'Etat, et privés se met progressivement en place.

Il convient aussi de signaler l'existence d'un centre inter-âge, dont le responsable est un professeur des universités, qui se propose de manière réellement efficace d'organiser des activités culturelles au bénéfice de toute personne désireuse d'utiliser ainsi ses loisirs, indépendamment de son niveau culturel ou de son âge.

## **Recommandations**

Il est certain que c'est l'ensemble des composantes d'une université qui doit se motiver pour les actions de formation continue et c'est bien ce que précise l'article 2 des statuts de l'université de Metz. Il appartiendra à la présidence de l'université de veiller à ce que toutes les composantes aient des actions de formation continue dans un délai rapproché et répondant à des besoins reconnus. Par là-même pourront être développées de nouvelles formations juridiques et scientifiques.

## **IV - Le Service d'information, d'orientation et d'aide au placement de l'université de Metz (SIOPUM)**

Créé en 1977, ce service a été transformé en service commun officiel de l'université le 6 février 1989. Les statuts prévoient que le directeur est un enseignant chercheur mais, faute de candidats, le président de l'université a dû, en 1985, charger de cette fonction un ingénieur d'études qui assure toujours la fonction de directeur.

### **1 - Organisation**

Le contrat quadriennal de développement prévoit le développement des actions d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants.

Actuellement, on constate que l'effectif du service, outre le directeur, ne comporte que deux agents à mi-temps (dont le seul conseiller d'orientation) et deux autres à 80% pour environ 13 000 étudiants. Paradoxalement, il y avait les mêmes effectifs, mais à temps complet pour 6 000 étudiants en 1979.

Cette situation n'est pas satisfaisante, même si quelques CES peuvent être mis à disposition, d'autant plus que les enseignants ne participent pas en grand nombre aux actions d'orientation. Il faudrait au moins que le conseiller d'orientation soit à temps complet et qu'une personne soit chargée de mieux suivre le devenir des étudiants.

Les locaux occupent une surface de 264 m<sup>2</sup> ; ils sont un peu excentrés sur l'île du Saulcy, ce qui n'empêche pas les étudiants motivés de s'y rendre sans problème. Ils devraient être transférés dans la future Maison de l'université.

Les moyens financiers du service apparaissent convenables. La présidence prend en charge les gros travaux et affecte une somme de 15 F par étudiant. Le total du budget se monte à 216 KF pour 1992. La dotation ministérielle doit passer de 50 à 70 KF entre 1991 et 1994. Elle a été effectivement de 55 KF en 1992.

Si le service a des relations suivies avec les autres services communs, notamment celui de formation permanente et les services centraux, il n'est pas suffisamment informé des projets pédagogiques des différentes UFR, ce qui ne facilite pas toujours ses actions.

## **2 - Missions et actions**

Elles concernent l'information, l'accueil, l'orientation et l'aide au placement des étudiants.

**L'information**, de manière classique, comporte une journée "portes ouvertes" à l'université réunissant environ 5 000 lycéens, des salons d'information au plan régional, national et aussi international (Belgique - Luxembourg) et enfin des réunions avec les conseillers d'orientation psychologues. D'autre part, des fiches d'information et toute une documentation assez fournie sont à la disposition du public au siège du service.

En matière d'**accueil** et d'**orientation**, des entretiens multiples sont organisés avec les nouveaux bacheliers, les étudiants en cours de premier cycle et ceux qui hésitent sur la suite de leurs études. Une conseillère d'orientation attachée à ce service reçoit individuellement les étudiants qui le demandent. Le SIOPUM publie un journal "SIOPUM informe", qui présente le fonctionnement de l'université et les filières qu'elle propose. Il est également proposé aux étudiants un guide pratique concernant les différentes UFR, sur lequel on trouve les modalités d'admission dans les filières, le contenu des programmes, le contrôle des connaissances et les laboratoires.

Près de 6 000 étudiants, soit la moitié des inscrits, sont accueillis au service commun, indépendamment des réunions des nouveaux étudiants accueillis par les UFR et auxquelles participe le service d'orientation. Cependant, la participation d'enseignants chercheurs, dans le cadre même de celui-ci, est limitée, comme d'ailleurs dans la plupart des universités.

Le service commun a une mission spécifique d'**aide à l'insertion professionnelle** des étudiants qui résulte de ses statuts (articles 3 - 4). Il y est même prévu que, sur ce point particulier, chaque année un rapport, approuvé par le Conseil de l'université, sera transmis au Comité National d'Evaluation. Cela n'a jamais été encore effectué. En fait, il est difficile d'avoir connaissance de la situation professionnelle des anciens étudiants et seules deux enquêtes modestes ont eu lieu pour les diplômés d'échanges internationaux et d'administration publique. D'autre part, les entretiens sollicités par les étudiants pour avoir connaissance de débouchés professionnels possibles sont limités.

## **Recommandations**

- Conformément à l'article 2 des statuts de l'université, il appartient au Conseil de l'université de rappeler aux enseignants chercheurs que l'accueil et l'orientation des étudiants font partie de leurs obligations de service.
- Il est souhaitable de mettre en place l'observatoire sur les débouchés et l'insertion professionnelle des étudiants prévu par le contrat quadriennal de développement de l'université.

- Indépendamment de la qualité de l'ingénieur d'études responsable du service, dont le dévouement et la compétence ne sont pas en cause, il n'est pas normal que, conformément aux statuts, ce ne soit pas un professeur d'université qui ait la responsabilité d'un tel service.

## **V - Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

Le service universitaire des activités physiques et sportives créé en 1972 constitue depuis le 6 février 1989 un service commun de l'université conformément à l'article 7 de la loi du 25 janvier 1984. Sa mission est de promouvoir et d'organiser l'enseignement et l'animation des activités sportives au profit des étudiants et des personnels de l'université, d'apporter son concours au bon fonctionnement de l'association sportive et de gérer toutes les installations sportives.

Dirigé depuis 1972 par le même enseignant, devenu professeur agrégé, ce service connaît des difficultés en matière de personnels. Il dispose de finances plutôt convenables et doit bénéficier d'installations sportives supplémentaires.

Le nombre d'enseignants, y compris le directeur du service, qui était de trois en 1972 pour 4 000 étudiants est, depuis la rentrée 1992, de quatre pour 13 000 étudiants auxquels il faut ajouter dix vacataires équivalant globalement à deux emplois supplémentaires.

Le service, en outre, ne dispose d'aucun emploi administratif, même partiel, et bénéficie seulement de deux agents techniques chargés du gardiennage des installations et de travaux divers. Le directeur n'a pas de bureau propre et les inscriptions s'effectuent dans le logement du gardien.

Le budget du service comprend, en ressources, une participation (55 F) par étudiant (sauf les boursiers), soit pour l'exercice actuel 440 000 F, une subvention ministérielle d'un montant de 164 000 F et des locations d'installations sportives (90 030 F). Cela apparaît actuellement suffisant, la fréquentation des étudiants étant de l'ordre de 1 sur 5 ou 6.

Le SUAPS dispose d'installations sportives propres à l'université, les unes couvertes (gymnase, salle modulable et une salle avec gradins), les autres de plein air (terrain de football, deux terrains de tennis) dans l'île du Saulcy. Par ailleurs, il loue plusieurs fois par semaine la piscine municipale, la patinoire, le centre équestre et des salles de squash et dispose au Technopôle de la salle des sports et du stade existant. Cela permet l'organisation de 23 activités sportives sur 32 semaines d'octobre à juin à raison de 73 heures par semaine dont 61 sur le site du Saulcy, 7 sur le Technopôle et 5 à Sarreguemines - en dehors des week-ends et des vacances universitaires.

Le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs (Université 2000), en cohérence avec le contrat quadriennal de développement (1991-1994), a défini un financement de 16 MF en travaux et de 2 MF en équipement pour des constructions correspondant à une surface de 3 500 m<sup>2</sup>, soit 1 700 m<sup>2</sup> sur le campus du Saulcy et 1 800 m<sup>2</sup> sur le site du quartier Bridoux ; ces réalisations s'accompagneront de l'introduction du sport dans des cursus universitaires et d'une demande de créations de postes supplémentaires d'enseignants.

Il apparaît que le service fonctionne grâce à la passion de ceux qui en ont la charge, le conseil des sports se réunissant régulièrement par ailleurs. Mais s'il semble raisonnable de réaliser ce que prévoit le contrat quadriennal de développement, on peut s'interroger sur la non utilisation des installations sportives en fin de semaine et même durant certaines vacances

universitaires. Il serait, en tout état de cause, normal que le responsable du service dispose au moins d'un bureau et d'une secrétaire, éventuellement à temps partiel.

## **VI - Service universitaire de médecine préventive (SUMP)**

Le service universitaire de médecine préventive constitue l'un des services communs de l'université. Il est installé au coeur de l'île du Saulcy et n'a pas, actuellement, d'annexe au Technopole.

Le médecin directeur, en principe responsable du service, est également responsable de la médecine préventive des universités de Nancy et conseiller médical du Recteur d'Académie. Il réside donc à Nancy et ne se rend à Metz qu'une fois par mois. Dans le passé, il existait un poste spécifique qui a été supprimé. Ce service commun n'a donc pas, en fait, un directeur réel et présent. La majorité de l'activité médicale du service est actuellement assurée par deux médecins généralistes vacataires (l'un assurant 20 heures hebdomadaires et l'autre 16 heures) et un médecin psychiatre vacataire (2 heures hebdomadaires) payés sur le budget propre du service. Une infirmière, une assistante sociale et une secrétaire (à 80%) sont sur budget d'Etat.

On doit constater que le nombre des étudiants atteint plus de 13 000 et que ce service n'a pas de directeur présent et dispose d'un nombre insuffisant de personnels. Or la population estudiantine messine comporte des caractéristiques particulières qui ont des incidences en matière sanitaire et sociale :

- plus de 32% de boursiers ;
- un nombre élevé de membres de familles nombreuses et au chômage ;
- une dépendance financière et sociale des étudiants demeurant dans leur famille.

Une action de ce service est donc nécessaire ; elle existe mais à la limite des moyens dont il dispose.

En plus de l'information et de l'orientation concernant les problèmes de santé, des examens médicaux sont proposés à tous les nouveaux étudiants, à ceux qui présentent un quelconque handicap, qui viennent de l'étranger et à ceux qui sont soumis à des risques professionnels. Mais il n'est pas toujours possible de réaliser, faute de moyens, ces objectifs. Les dernières statistiques (1990-1991) montrent cependant que 3 779 étudiants ont été examinés sur 11 438 inscrits.

Le budget de ce service se monte pour 1992 à 378 055 F, dont 99 000 F de subvention affectée.

On doit souligner la présence dans le service d'une assistante sociale qui joue un rôle d'autant plus important qu'il n'en existe pas au centre local des oeuvres universitaires et scolaires. En charge de la totalité des étudiants de l'université et aussi de ceux des écoles et des établissements privés, cette assistante sociale est surchargée.

On doit également apprécier la création à l'université d'une commission "Handicap" chargée de mettre en oeuvre une politique d'accueil des étudiants handicapés physiques et sensoriels. Cette commission, fonctionnant dans le cadre du Conseil des études et de la vie universitaire, s'intéresse non seulement aux missions d'accueil mais aussi aux constructions en cours et prévues qui doivent respecter une réglementation pour l'accès des handicapés ce qui n'a pas toujours été le cas. A la date du 29 novembre 1992, il y avait 35 étudiants handicapés et le chargé de mission, un professeur suit bénévolement et avec dévouement cette politique mise en oeuvre depuis 1992.



En outre, un service de médecine de prévention des personnels a été créé en 1990 à la demande des personnels IATOS. Il fonctionne grâce au recrutement d'un médecin du travail et d'une secrétaire et avec une subvention de 60 KF de l'université (montant inchangé depuis 3 ans).

## **Conclusion et recommandations**

Il paraîtrait, pour le moins, normal que le service soit effectivement dirigé par un médecin nommé spécifiquement et résidant administrativement à Metz et que la partie sociale de l'activité soit assurée par deux assistantes sociales ayant une bonne liaison avec les oeuvres universitaires. Un poste d'infirmière devrait également être créé.

Des moyens supplémentaires doivent aussi être envisagés pour les activités qui incombent à ce service vis à vis des personnels de l'université.

## **VII - Service commun de formation des maîtres et des formateurs de l'université de Metz (SEFORUM)**

L'université de Metz a créé un service commun en application du décret du 14 mars 1986 pour coordonner les différentes préparations aux concours de recrutement des enseignants du second degré et participer aux actions de formation continue des professeurs de divers niveaux. La création d'un IUFM dans l'Académie de Nancy-Metz a naturellement des conséquences sur le fonctionnement de ce service.

### **1 - Activités d'origine**

Ce service commun était une structure de mission ne disposant pas de personnel spécifique en dehors du directeur (un maître de conférences) et d'une personne CES à temps partiel. Il ne bénéficiait pas non plus d'un budget propre et ses moyens étaient intégrés dans ceux des services généraux.

Ses missions consistaient à diffuser dans l'université les informations concernant en particulier les concours de recrutement à l'attention notamment des directeurs d'UFR, à informer les étudiants sur les débouchés dans les carrières de l'enseignement en liaison avec le service d'orientation et à organiser des réunions de réflexion avec les partenaires extérieurs intéressés.

L'université de Metz était habilitée à organiser la préparation à de nombreux CAPES, CAPET et agrégations dans une académie où les besoins en recrutement de personnels enseignants sont particulièrement importants. De plus, de longue date, en Moselle, une collaboration étroite existait entre l'université et les deux écoles normales notamment pour le DEUG "Enseignement du premier degré". Il est évident que la décision de créer des IUFM devait modifier le fonctionnement du service commun existant.

### **2 - L'évolution**

Bien que l'université eût souhaité la création à Metz d'un IUFM, c'est le principe d'un seul IUFM dans l'Académie qui a été retenu par le ministère de l'Education nationale. Son siège a été fixé à Nancy et l'université de Metz a participé activement à sa mise en oeuvre.

Pour assurer son bon fonctionnement, il a été prévu l'existence (effective) d'un directeur-adjoint délégué à Metz. L'UFRM de Lorraine (créé le 1er septembre 1992) est récent, mais les conventions de rattachement aux universités lorraines ont été approuvées à l'unanimité par les différents conseils et sont un gage de collaboration active.

A Metz, le service commun devrait disposer en 1993 d'un budget individualisé et être, par son conseil d'orientation, l'initiateur d'une politique complémentaire en matière de préparation des candidats aux concours d'agrégation et de formation continue des enseignants. Il est encore trop tôt pour discerner les points sur lesquels le service commun devra surtout agir, mais il semble que le maintien de bonnes relations avec les professeurs des écoles normales et l'engagement des enseignants chercheurs soient des points à développer.

## **VIII - L'Institut supérieur de génie mécanique et productique (ISGMP)**

L'Institut supérieur de génie mécanique et productique, créé en 1986, est un service commun de l'université de Metz et de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz. Il rassemble tous les laboratoires du campus travaillant dans les domaines du génie mécanique, de la métallurgie, de l'automatique et de la robotique, de l'informatique et des mathématiques appliquées. Certains de ces laboratoires sont associés au Centre national de la recherche scientifique. Il sera examiné plus en détail par ailleurs.

## **IX - Le Centre inter-régional d'informatique de Lorraine (CIRIL)**

Le centre inter-régional d'informatique de Lorraine est un service commun interuniversitaire, créé en 1984, dont la mission essentielle est d'assurer des prestations informatiques à la communauté universitaire de Lorraine : les quatre universités lorraines (Nancy I, Nancy II, INPL, Metz), l'ENIM et naturellement les organismes nationaux de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA).

Les missions qui lui sont confiées sont d'offrir un certain nombre de bases de données (FRANTEXT en collaboration avec l'Institut national de la langue française, Inventaire forestier, INSERM, gestion des bibliothèques universitaires de Metz et de Nancy, etc...), d'aider à la gestion des universités, de développer les liaisons avec les différents réseaux du monde scientifique.

Le CIRIL vit à l'heure actuelle une période d'intense mutation qui devrait le conduire à l'avenir à corriger le reproche qui lui est fait de trop fonctionner en autocircuit restreint.

**L'université de Metz**

---

**Vie de l'étudiant**

---



La faible animation d'une vie étudiante trouve son explication, sinon sa justification, dans le développement soudain et très rapide d'une jeune université, l'origine sociale des étudiants, son implantation géographique et un début difficile du Conseil des études et de la vie universitaire. Conscient de cette situation, le contrat quadriennal de développement signé avec l'Etat prévoit expressément les mesures pour y remédier.

L'augmentation exceptionnellement forte du nombre des étudiants inscrits s'est accompagnée d'une augmentation remarquable d'étudiants d'origine modeste, dans une région qui connaît de grandes difficultés économiques : un tiers des étudiants sont boursiers et beaucoup, pour des raisons financières, continuent à habiter dans leurs familles, souvent aux alentours plus ou moins lointains de Metz. Ils ne sont donc pas disponibles pour participer à une vie culturelle quelconque propre à l'université. Et ceci d'autant plus que l'île du Saulcy, où est implanté l'essentiel des bâtiments universitaires, est proche du centre ville.

La demande de vie sociale des étudiants se reporte tout naturellement sur la cité, même si celle-ci n'organise pas particulièrement d'activités à leur intention.

## **I - Le Conseil des études et de la vie universitaire**

Il est composé de 14 enseignants, 13 étudiants, 5 IATOS et 4 personnalités extérieures. Entre juin 1988 et mars 1992, le CEVU s'est réuni 26 fois, le taux de participation aux réunions étant de 65% pour les IATOS et les enseignants. On ne peut que constater, comme dans beaucoup d'universités, que le nombre d'étudiants participant aux élections est très faible et qu'au surplus les élus siègent très irrégulièrement au CEVU, tout comme les personnalités extérieures.

Le nouveau conseil est trop récemment élu pour que des statistiques soient valables. Cependant, on peut remarquer que "le quorum" a toujours été atteint, que les étudiants viennent toujours peu nombreux et que les personnalités extérieures (surtout les élus des collectivités territoriales) sont de plus en plus présentes et actives.

Les domaines d'intervention du CEVU concernent l'ensemble de la vie à l'université. Le nouveau CEVU s'est doté de 5 commissions :

- une commission pédagogique qui se donne pour rôle une réflexion de fond sur la pédagogie à l'université (améliorer le rendement des filières et l'efficacité du travail des étudiants) ;
- une commission culturelle (musique, théâtre, cinéma, cercle littéraire...) ;
- une commission aménagement du campus (sécurité, circulation, stationnement, éclairage...) ;
- une commission vie de l'étudiant (vie associative) ;
- une commission "Handicap".

Le principal problème du CEVU est de trouver les moyens pour réaliser sa politique. Non seulement les moyens financiers mais aussi les moyens humains, car, si la bonne volonté est grande parmi les IATOS et les enseignants, le volume global du travail a tellement augmenté que peu d'entre eux trouvent le temps de s'investir dans la vie de l'université.

Quant aux étudiants, ils ne sont pas nombreux à participer aux activités péri-universitaires. Le projet du CEVU est de faire entrer progressivement dans les mentalités l'idée que le supplément d'activité est non seulement bénéfique aux études elles-mêmes mais favorable à l'épanouissement de l'individu. C'est dans cette optique que le CEVU propose actuellement aux étudiants et aux composantes l'instauration d'un "bonus examen" qui viendrait dédommager ceux qui investissent du temps dans la vie de l'université.

## **II - Conditions matérielles**

### **1 - Les locaux**

Les locaux et installations de l'université sont regroupés en majorité sur deux campus : l'un à Metz centre sur l'île du Saulcy, l'autre au technopôle de Metz 2000 situé à la périphérie de la ville. A cela s'ajoutent trois autres implantations en ville et une antenne à Sarreguemines. Le campus du Saulcy est installé sur le site verdoyant de l'île du même nom qui constitue une sorte de parc naturel au coeur même de la ville de Metz.

Les locaux sont globalement en bon état et modernes, bien entretenus et appréciés des étudiants. Un ambitieux programme de construction et d'implantations nouvelles d'un montant de 325 millions de francs a été adopté avec la participation conjointe de l'Etat, de la Région, du Département de la Moselle et des villes qui accueillent des formations de l'université de Metz (Metz, Thionville, Saint-Avold, Sarreguemines).

Le schéma Université 2000 prévoit en priorité la construction d'une Maison de l'université qui accueillera les associations étudiantes et de nombreuses activités d'information, la reconstruction de la faculté de droit pour 5000 m<sup>2</sup>, l'installation des premiers cycles de sciences au quartier Bridoux, 10 000 m<sup>2</sup> sur un nouveau campus de 9 hectares, et l'extension de l'UFR Lettres (pour 3000 m<sup>2</sup>).

### **2 - Les transports**

Les deux sites actuels sont bien reliés aux gares SNCF et aux réseaux routiers. Ils sont distants de 6 km mais reliés directement en 20-25 minutes par une ligne de bus.

En ce qui concerne le campus du Saulcy, il faut noter la grande difficulté d'accès qui naît de l'existence d'un pont d'accès unique et trop étroit sur l'île. Ceci provoque de pénibles embouteillages aux heures de pointe ce qui pourrait s'avérer dramatique en cas d'accident sur l'île. L'université étudie des projets pour tenter de trouver une solution efficace à ce problème qui n'est pas de son seul ressort.

### **3 - La restauration**

Le CROUS gère actuellement les services de restauration suivants :

- un restaurant universitaire de 450 places situé sur le campus du Saulcy ;
- un restaurant universitaire de 250 places situé sur le site du Technopôle ;
- un self service de 110 places situé sur le campus du Saulcy ;
- un restaurant pour les personnels, ouvert depuis 1991, sur le campus du Saulcy.

Tous ces lieux de restauration se trouvent à proximité des locaux d'enseignement. On compte également 5 cafétérias, 3 sur le Saulcy et 2 au Technopôle, accessibles aux heures d'ouverture des UFR.

Actuellement, les étudiants font la queue, à midi, dans tous les restaurants (environ 25 minutes au Saulcy, 10 à 15 minutes au Technopôle). Les besoins du Saulcy seront couverts lorsque l'ancien restaurant universitaire du Saulcy, qui avait été transformé en bibliothèque, sera réouvert.

Sur le Technopôle, à cause de l'augmentation de la population, le CROUS étudie un plan de diversification des lieux de restauration. Un restaurant universitaire est prévu au quartier Bridoux.

## **4 - Le logement des étudiants**

La capacité d'accueil en cité universitaire à Metz est de 1 336 chambres et 360 studios répartis sur les deux sites : 1 048 chambres et 180 studios sur le Saulcy, 288 chambres et 180 studios au Technopôle.

Sur l'ensemble des étudiants hébergés, 80% sont originaires de la France, 12% du Maghreb, 4,5% d'Afrique noire, le reste provenant d'autres pays étrangers.

Les possibilités d'accueil en résidence universitaire sont loin de permettre de satisfaire toutes les demandes et beaucoup d'étudiants sont contraints d'habiter dans leur famille ou de louer en ville (chambres chez les particuliers, foyers). L'accroissement des capacités de logement en liaison avec le CROUS est prévu dans le cadre du schéma Université 2000.

## **5 - Equipements divers**

Il s'agit d'équipements mis à la disposition des étudiants. Ils comprennent 4 photocopieurs dont 1 à l'IUT, 1 à l'UFR de Droit et 2 à la bibliothèque ; le prix de la photocopie est de 0,50 F (à défaut d'autres moyens de reproduction).

En ce qui concerne les moyens informatiques, les étudiants de maîtrise et de troisième cycle peuvent trouver des microordinateurs et des imprimantes dans les laboratoires par accord avec les directeurs.

Par ailleurs, il y a des ateliers (1 par UFR, 1 à la BU) dans le cadre d'Informatique pour tous qui sont en accès libre. Il existe également des laboratoires de langues, 9 au total, en lettres, à l'IUT et en sciences ainsi que des moyens audiovisuels (CAVUM).

Un projet d'équipement pour non voyants et mal voyants est prévu à la BU pour l'année universitaire 1993-1994.

## **III - Les activités**

### **1 - Les activités sportives**

Les installations mises à disposition des étudiants sur le campus comprennent un complexe sportif évolutif couvert de 2 135 m<sup>2</sup> où l'on trouve une halle avec gradins, un gymnase, une salle modulable et des annexes, des installations de plein air sur une superficie de 6 521 m<sup>2</sup> (un terrain de football en herbe et 2 terrains de tennis) ainsi que d'autres surfaces non bâties (parkings 1 252 m<sup>2</sup>, voiries 3 901 m<sup>2</sup>, espaces verts 11 284 m<sup>2</sup>). Les étudiants peuvent également avoir accès aux installations publiques ou privées extérieures au campus (centre équestre, patinoire, piscine, squash, salles des sports municipales et stade du technopôle).

Le programme d'activité s'étend sur 32 semaines d'octobre à juin et offre 23 spécialités sportives différentes. La proportion d'étudiants pratiquant des activités physiques et sportives est relativement faible. Elle peut être estimée à 15% du nombre global des étudiants inscrits.

## **2 - Les activités culturelles**

Obligée de se développer rapidement et souvent dans l'urgence sous l'effet de la pression démographique et du rééquilibrage de la carte universitaire de Lorraine, l'université de Metz n'a pas été en mesure de réaliser une véritable politique culturelle.

L'absence d'un service d'action culturelle n'a pas empêché l'université d'encourager et de soutenir les initiatives ponctuelles des enseignants et des étudiants : l'association Musique au Campus qui organise des concerts gratuits dans le grand amphithéâtre des Lettres, le chœur des étudiants de l'université qui donne un concert par an, le théâtre universitaire de Metz, les cycles de classiques au cinéma, les fouilles archéologiques, les conférences ponctuelles ainsi que les activités variées des associations étudiantes.

La commission culturelle créée par le CEVU à la rentrée universitaire 1992-1993 espère beaucoup dans la maison des étudiants qui doit être aménagée sur le campus, ce qui doit conduire, à terme, à l'existence d'un lieu permettant des manifestations culturelles.

L'Etat doit soutenir sur le plan financier, à hauteur de 300 000 F, les actions à caractère culturel, musical et théâtral.

## **3 - L'activité associative**

L'activité associative est assez importante à Metz puisque l'on compte, en 1991-1992, 29 associations d'étudiants. La plupart sont des associations de filières (par exemple association des étudiants de l'ISFATES).

Il y a également des clubs, surtout en Lettres. Les associations organisent des rencontres, des bals, des sorties, des voyages. L'université et les composantes aident financièrement ces actions lorsqu'elles sont sérieuses et supervisées par un enseignant.

Ces diverses associations sont regroupées dans une fédération, le FEDEL-Metz, créée en 1991-1992, dont les premières opérations (opération "campus propre") laissent espérer une collaboration excellente et fructueuse entre l'université et les associations.

## **4 - L'activité d'information**

L'ensemble des problèmes d'information est confié à un chargé de communication placé directement auprès du président.

En ce qui concerne la communication interne, l'université publie chaque année un guide pratique des étudiants et les UFR des livrets-guides spécifiques. En outre, depuis janvier 1990, l'université édite 9 fois par an un journal d'information, le Trait d'Union, qui est diffusé à 2 000 exemplaires.

Pour ce qui est de l'information vers l'extérieur, chaque année une journée "portes ouvertes" est organisée. Elle répond à la demande des élèves des établissements secondaires sur les formations post-baccalauréat. De plus, à l'occasion d'innovations ou d'installations de nouveaux locaux, les dossiers de presse sont très largement diffusés. Enfin, il est intéressant de signaler que les responsables de la communication des universités du Grand Est se réunissent pour échanger des idées et retenir des suggestions.



**L'université de Metz**

---

**Analyse sectorielle**

---



## L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

### I - Présentation générale de la composante

L'UFR est née en 1989 de la transformation de l'Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) elle même créée en 1970 à partir de la Faculté des lettres de Metz. Cette unité, malgré sa taille importante, a eu la sagesse de résister aux tentations de fragmentation pour conserver intacts tous les éléments de sa cohésion qui en fait aujourd'hui une des grandes composantes de l'université de Metz.

L'organisation administrative de l'UFR repose sur 12 départements organiques qui regroupent plus de 5 300 étudiants en 1992-1993 et sur 11 centres de recherche qui contribuent à former un nombre croissant d'étudiants lorrains.

Les diplômes préparés sont :

- Pour le *premier cycle*, 4 DEUG :

- . un DEUG mention "Lettres et arts" comportant quatre sections : lettres, lettres et civilisations étrangères (allemand, anglais), langues étrangères appliquées (allemand, anglais, italien, espagnol, russe) et musique ;
- . un DEUG mention "Sciences humaines" comportant quatre sections : sociologie, psychologie, histoire, géographie-aménagement ;
- . un DEUG mention "Communication et sciences du langage" comportant deux sections : culture et communication, sciences du langage ;
- . un DEUG mention "Théologie" comportant une section théologie catholique.

- Pour le *deuxième cycle*, 11 licences-maîtrises de formations fondamentales culturelles et 4 de formations à finalité professionnelle :

- . lettres classiques,
- . lettres modernes,
- . français langue étrangère,
- . langues vivantes étrangères : anglais et allemand,
- . histoire,
- . géographie avec spécialité "aménagement",
- . études contemporaines franco-allemandes,
- . théologie catholique et pédagogie religieuse,
- . éducation musicale,
- . licence information et communication,
- . licence sciences du langage,

. langues étrangères appliquées (anglais, allemand, espagnol, italien) : licence option secteur tertiaire, maîtrise mention "traduction spécialisée" et mention "affaires et commerce",

- . maîtrise sciences et techniques "conception et réalisation de projets d'intervention sociale",
- . maîtrise sciences et techniques "environnement et aménagement" (en commun avec l'UFR Sci FA),
- . échanges internationaux.

- Pour le *troisième cycle*, 5 DEA et 5 DESS :

- . DEA sciences du langage,
- . DEA littérature et spiritualité : rencontres interculturelles,
- . DEA études germaniques,
- . DEA nations, régions, frontières en Europe continentale du nord-ouest et du centre,
- . DEA psychologie : facteurs psychologiques et sociaux de la communication, de la cognition et des

représentations de soi,

- . DESS aménagement et défense,
- . DESS méthodes quantitatives en gestion et aménagement de l'espace,
- . DESS ingénierie de la communication et de la cognition : psychologie du travail et nouvelles techniques,
- . DESS concepteur de programmes didactiques multimédia,
- . DESS industrie du langage.

Un effort important de formation des maîtres est accompli pour la *préparation aux concours* du CAPES et de l'agrégation (externes et internes) de :

- lettres classiques,
- lettres modernes,
- allemand,
- anglais,
- histoire-géographie,
- musique,
- documentation (CAPES uniquement).

On peut également préparer des *diplômes d'université* dans les secteurs suivants :

- sciences sociales,
- études audiovisuelles cinématographiques et théâtrales contemporaines,
- certificat d'aptitude à l'enseignement religieux,
- pédagogie musicale,
- didactique du français (langues et littérature),
- didactique des langues,
- sciences des religions.

## II - Les personnels

### 1 - Le personnel enseignant

Au 1er janvier 1992 les emplois d'enseignants sont au nombre de 119 pourvus par 31 professeurs, 54 maîtres de conférences, 2 assistants, 8 PRAG, 7 lecteurs, 3 PRCE, 8 ATER, 3 AE et 1 ADEN. Un emploi est pourvu par des invités et un autre est resté vacant. Au nombre des enseignants temporaires il y a d'ajouter 5 moniteurs recrutés dans le cadre du CIES. La répartition par tranche d'âge des enseignants chercheurs est assez équilibrée : sur les 87, 44 avaient plus de 50 ans et 21 entre 30 et 45 ans.

Les recrutements effectués depuis 3 ans (10 postes à la rentrée 1991, 9 en 1990 et 4 en 1989) ont permis de revenir en 1992 à un ratio étudiants/enseignants (39,76) voisin de celui de 1988 (39,65) malgré l'augmentation annuelle de 5 à 8% du nombre des étudiants.

Il existe, entre les enseignants des différentes disciplines qui interviennent dans plusieurs départements de l'UFR, des échanges et un accord sur les finalités qui permettent de parler d'une véritable équipe épaulée par le Doyen de la Faculté qui montre une grande disponibilité avec les enseignants. Sa qualité de latiniste n'est pas, semble-t-il, un handicap mais lui permet une position d'arbitrage entre les différents départements. Il prête attention aux progrès accomplis depuis trois ans dans le cadre du contrat quadriennal et aux besoins qui restent à couvrir.

S'il y a à Metz, comme ailleurs, des insuffisances notoires de moyens (en hommes plutôt qu'en matériel) on peut être favorablement impressionné par le climat dans lequel paraît travailler l'ensemble du personnel enseignant.

## **2 - Le personnel administratif et technique**

Le nombre de postes IATOS attribués à l'UFR, 32 en 1992, est de 34 aujourd'hui dont 19 administratifs. L'UFR souffre sur le plan administratif et technique d'un manque de postes IATOS qui n'est que partiellement compensé par des postes de contrat emploi solidarité (CES) au nombre de 5.

Le manque de moyens se fait particulièrement sentir au niveau des secrétariats de départements pour lesquels la présence d'une secrétaire au moins dans chaque département serait fort utile pour assurer un contact plus immédiat avec les très nombreux étudiants et pour soulager les enseignants des trop lourdes charges matérielles qui pèsent sur eux.

## **III - Les ressources matérielles de l'UFR**

Les locaux d'enseignement, environ 10 000 m<sup>2</sup>, sont convenables, mais l'accroissement des effectifs tend à les saturer. Ils sont répartis sur trois sites : le Saulcy pour 6 500 m<sup>2</sup>, le Technopôle Metz 2000 pour 2 500 m<sup>2</sup> et le grand séminaire de l'avenue Jean XXIII qui abrite le Centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse (CAEPR).

La construction prochaine d'une extension des bâtiments actuels de la Faculté des lettres sur le Saulcy, 2 000 m<sup>2</sup> prévus en priorité dans le plan "Université 2000" et livrés sans doute pour la rentrée 1994, devrait améliorer la situation matérielle de l'UFR.

La pluralité des sites d'implantation ajoutée à la diversité disciplinaire rend en effet difficile aujourd'hui l'administration de cette UFR.

Une bibliothèque toute neuve de plus de 2 000 m<sup>2</sup> est ouverte aux étudiants et chercheurs du secteur lettres et sciences humaines. Sur le site du Technopôle, une antenne de la bibliothèque est en cours d'aménagement. Le fonctionnement de cette nouvelle bibliothèque est apprécié des étudiants même si son manque de ressources fait qu'elle reste assez pauvre dans quelques domaines (ouvrages et périodiques en géographie, périodiques en histoire, ouvrages de références et collections de textes en lettres - notamment en latin et grec -, ...). Les places de lecture offertes risquent de devenir assez vite insuffisantes.

Aucun des départements de la Faculté des lettres ne dispose d'un budget propre et n'a donc d'autonomie de gestion. Le budget (hors recherche) de l'UFR était en 1992 de 7 600 KF.

## **IV - L'enseignement**

### **1 - Les départements des lettres classiques et modernes**

Outre les tableaux ci-après du nombre d'étudiants inscrits, présents et reçus dans ces départements, plusieurs remarques préalables s'imposent pour situer le rapport qui va suivre.

1) Ces deux départements ouvrent la liste des douze départements constituant - avec en outre onze centres de recherche - la Faculté (= UFR) de Lettres et sciences humaines de Metz.

2) En 1992-1993, ils totalisent - tous cycles compris ainsi que les inscriptions aux concours - 689 étudiants sur une évaluation globale de quelque 5 300 inscrits à la Faculté : soit donc environ 13% de celle-ci, qui représente elle-même environ 40% de l'université de Metz. Donc, ces deux départements correspondent à peu près à 5,2% de l'université.

3) En 1991-1992, ces deux départements totalisaient 52 intervenants, soit 31 enseignants chercheurs ou enseignants appartenant à ces deux composantes (10 de rang A, 16 de rang B + C, 5 du deuxième degré) et 21 n'y appartenant pas (dont aucun chercheur d'organismes). Au total un encadrement, apparemment satisfaisant, correspondant à 1 enseignant pour 38 étudiants.

4) Pour ce qui est du 1er cycle, les tableaux des résultats obtenus ne permettent pas plus que ceux des inscriptions de distinguer entre les deux départements. A l'évidence, ce parti pris de l'administration universitaire n'a pas ici pour but de dissimuler les proportions réelles entre "classiques" et "modernes" - lesquelles apparaissent dès la licence - mais recouvre une organisation où, comme dans toute la France, non seulement les enseignants de lettres classiques sont tenus d'assurer de très nombreuses prestations pour les futurs étudiants de lettres modernes, mais encore les étudiants de l'une et l'autre filière disposent de nombreuses possibilités de diversifier de façon personnalisée leur parcours de premier cycle.

5) D'où - en l'absence d'un délai de fonctionnement suffisant pour disposer déjà de résultats décisivement probants - la nécessité d'examiner d'abord attentivement une réorganisation récente du premier cycle dont l'originale économie générale nécessite d'être regardée dans sa délicate et inhabituelle complexité.

### **Rénovation du premier cycle**

Ainsi que le manifestent clairement les différences entre les tableaux du livret-guide de 1992-1993 et celui 1990-1991, la présente évaluation intervient l'année qui suit celle (1991-1992) où les DEUG rénovés ont été mis en oeuvre. D'où, naturellement, des rectifications de détail que, le cas échéant, les "innovateurs" ont suggérées, soit oralement soit par écrit, comme pouvant ou devant être mises au point progressivement ou ultérieurement.

Pour ce DEUG unique, mention "*Lettres et Arts*". *Section A. Lettres classiques et modernes*, tout comme pour les autres DEUG de l'UFR de Lettres, l'essentiel de la rénovation a consisté à remplacer une structure à base de modules (en partie obligatoires, en partie optionnels ou libres) essentiellement annuels par une structure plus souple de 8 unités (de valeur) capitalisables (UC), lesquelles, numérotées de 1 à 8, se définissent comme "un ensemble disciplinaire cohérent de 75 à 150 heures dans l'année, associant cours magistraux et travaux dirigés ou travaux pratiques, et sanctionné par un contrôle des connaissances autonome" (la règle de base du contrôle continu se voyant substituer un examen terminal pour les dispensés).

En principe, est prévu le passage de 4 UC par an : 3 UC fondamentales (cf. livret-guide 1992-1993, p. 34-35) et 1 UC dite d'ouverture (*ibid.*, p. 58-59 pour l'UC 4 ; p. 60-61, pour l'UC 8). Mais "rien n'interdit" - compte tenu cependant de certains enseignements progressifs - "de n'en passer que 3 en première année et 5 en deuxième année" (*ibid.*, p. 32).

### **Diversification progressive du même DEUG**

Trois caractéristiques essentielles au développement de ce dispositif qui, cette année, enregistre 228 inscrits en première année et 187 inscrits en deuxième année :

1) Comme il est naturel, ce DEUG commun fait apparaître sur l'ensemble des deux années, pour les classiques comme pour les modernes, une succession de 2 + 2 UC obligatoires (numérotées UC 1, UC 2, UC 5 et UC 6) concernant le français considéré respectivement du point de vue de la littérature et du point de vue de la langue. A noter cependant que, depuis cette année, l'histoire de la langue et la linguistique ancienne entrent, pour une part de 25 heures destinées aux hellénistes, dans les 100 heures de l'UC 6.

2) Ce n'est pas le caractère obligatoire du latin en première année qui, réapparu précisément à la rentrée 1991, détermine la distinction entre "modernes" et "classiques". En effet, l'UC 3, intitulée globalement *Connaissance du monde antique*, fait une place différente à l'initiation aux structures de la langue latine (37 h 30) pour les premiers et à la traduction de textes littéraires latins (50 h) pour les seconds, mais tous les étudiants du DEUG sont assujettis à cette UC.

3) C'est l'UC 7 qui, en 2<sup>ème</sup> année, fait apparaître deux traitements radicalement différents appliqués à ceux qui feront une licence de lettres modernes et à ceux qui feront une licence de lettres classiques. Les premiers se consacrent, dans cette UC, à la *littérature générale et comparée*, les seconds à la *langue* et à la *littérature grecques*. D'autre part, tandis que les premiers ne sont pas soumis à un enseignement de latin en seconde année, les seconds s'y voient naturellement amenés à prendre, comme UC dite d'ouverture, l'UC 8 (en fait UC incontournable pour eux) intitulée *Langue et littérature latines*.

### Difficultés pratiques consécutives aux divers niveaux des étudiants en langues anciennes

Aussi soigneusement tracé qu'il soit, le schéma qu'on vient de voir ne saurait pour autant supprimer toutes les difficultés possibles de fonctionnement. Bien loin de les nier, les enseignants sont les premiers à en faire le constat. La principale de ces difficultés vient de l'état dans lequel les étudiants de la section A de *Lettres et Arts* arrivent au DEUG en sortant du secondaire.

Pour ce qui est de l'enseignement du latin, il n'est guère de possibilité de déterminer en début d'année (sauf peut-être par des tests qui, ailleurs, permettent que la preuve d'une certaine connaissance initiale donne des points ou dispense de certains exercices) le niveau exact autorisant à distinguer entre :

- étudiants ignorant rigoureusement tout du latin (cette année 164 inscrits comme tels et répartis en 3 groupes) ;
- étudiants déjà initiés et voulant progresser sans pour autant prétendre à devenir spécialistes (54 cette année, parmi lesquels 7 appartiennent à d'autres départements, notamment l'histoire) ;
- étudiants avancés (15 cette année) parmi lesquels les candidats futurs à une licence classique (4 déclarés tels cette année).

A noter que l'UC 7 comporte aussi une *initiation à la linguistique ancienne* (qui accueille aussi les élèves d'hypokhâgne ou de khâgne) obligeant à faire essentiellement à la phonologie latine une place que l'état des connaissances des étudiants ne permet pas de consacrer à la phonologie grecque.

A noter parallèlement que, là encore, pour les mêmes élèves de classes supérieures, existe aussi en Lettres modernes une autre UC dite complémentaire proposant le passage *de la grammaire à la linguistique*.

### Résultats chiffrés du premier cycle

Non seulement l'assiduité des étudiants à se présenter aux examens est satisfaisante, mais la moyenne générale des résultats - généralement en progression - est, par rapport à l'ensemble des universités, parmi les meilleures, notamment en 2<sup>ème</sup> année où le rendement, excellent, est stable. De quoi relativiser les refrains pessimistes sur les premiers cycles, et notamment ceux de Lettres.

#### DEUG Lettres classiques et modernes confondus

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>inscrits</b>	165	186	208	230
	<b>présents</b>	136	146	173	192
	<b>reçus</b>	64	104	132	112
	<b>reçus/inscrits</b>	39%	51%	63%	49%
	<b>reçus/présents</b>	56%	64%	76%	58%
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>inscrits</b>	112	121	125	160
	<b>présents</b>	102	110	113	127
	<b>reçus</b>	57	77	81	101
	<b>reçus/inscrits</b>	51%	64%	65%	63%
	<b>reçus/présents</b>	56%	70%	72%	80%

Ce qui vient d'être dit vaut pour l'état des choses avant la rénovation puisque les documents communiqués remontent à cette période. Il est évident que, s'il y avait eu depuis lors détérioration, et non point amélioration comme il était escompté, la discussion entre les enseignants et l'expert n'aurait pas manqué de porter sur ce point.

### Licence

		1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
		(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	11	91	13	107	7	120	7	111
	<b>présents</b>	10	90	11	91	6	115	7	99
	<b>reçus</b>	5	50	9	61	5	84	7	65
	<b>reçus/inscrits</b>	45%	55%	69%	57%	71%	70%	100%	59%
	<b>reçus/présents</b>	50%	56%	89%	67%	83%	73%	100%	66%

(a) : Lettres classiques

(b) : Lettres modernes

On peut noter que les 40 reçus au DEUG de 1990-1991 sont relayés par 118 inscrits en licence pour 1991-1992 : preuve, s'il en était besoin, que ces études littéraires se poursuivent et progressent avec sans doute un renforcement d'effectifs venus de la khâgne.

La seconde remarque revient à souligner que la part des lettres classiques - désormais en licence bien identifiable par rapport aux lettres modernes - est modeste : à peu près une dizaine d'inscrits alors que la moyenne des titulaires du DEUG indifférencié est, entre 1988-1989 et 1990-1991, de 46 et que, dans les deux dernières années, on compte respectivement 120 et 111 inscrits en licence de lettres modernes. Au moins, toujours d'après les mêmes indications, les résultats des classiques sont-ils largement satisfaisants.

A noter cependant que, dans la licence de lettres modernes, il existe un module à option permettant de faire du latin sans pour autant être soumis au thème comme en licence de lettres classiques.

### Maîtrise

		1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
		(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	8	78	11	84	14	91	11	77
	<b>présents</b>	6	35	5	31	7	44	11	35
	<b>reçus</b>	4	14	3	8	0	24	5	23

(a) : Lettres classiques

(b) : Lettres modernes

Ainsi que l'indique le tableau, les moyennes des inscrits à la maîtrise de lettres classiques et à celle de lettres modernes demandent à être pondérées. De toute façon, à Metz comme partout ailleurs, ce défaut de rendement vient de ce que la préparation au CAPES concurrence en général dangereusement la possibilité de soutenance d'une maîtrise. Reste qu'une meilleure harmonisation interne des services devrait permettre de ne pas donner l'impression, à ce niveau, d'une certaine mésentente entre les enseignants de langues anciennes pour la répartition des sujets de maîtrise.

Le fait est, en tout état de cause, que, aussi bien en grec qu'en latin, l'initiation aux méthodes de recherche scientifique peut se faire à Metz tant à partir de l'antiquité classique qu'à partir de l'antiquité tardive. De ce fait, donc, l'école messine se montre bien à jour. Heureuse perspective en effet : l'humanisme ne peut se sauver et progresser que par l'entente des partenaires et le dépassement des préjugés.



### Troisième cycle

On note l'indication, pour 1992-1993, de 27 DEA, 27 doctorats et 1 doctorat d'Etat dans les deux départements de lettres ici évalués. Ceux-ci disposent de 5 professeurs titulaires habilités à diriger des recherches, notamment en doctorat et en DEA. Etant donné que, en particulier pour la préparation à ce dernier, ils sont amenés à coopérer avec des professeurs d'autres départements de la Faculté des lettres, on voudra bien se reporter à l'évaluation des centres de recherches qu'on trouvera plus loin.

### Préparation aux concours de CAPES et d'agrégation

Là encore, même si les résultats fournis par le tableau sont à mettre tant au crédit des enseignements de français qu'au crédit de ceux de langues anciennes, c'est essentiellement (faute d'autres sources de renseignements que la page 74 du livret-guide sur l'existence d'une préparation d'un semestre aux concours internes) au sujet des concours externes que les résultats permettent d'avoir quelques idées, encore qu'un tableau des résultats aux concours de 1990-1991 donne, pour le CAPES de lettres modernes, 20 reçus pour 74 présents au concours externe et 14 reçus pour 29 présents au concours interne - ce qui est mieux que passable, dans le premier cas, et plus qu'honorable pour le second.

#### Lettres classiques

	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.
<b>inscrits</b>	8	3	11	6	14	7	9	6
<b>présents</b>	5	3	5	5	14	7	4	
<b>reçus</b>	4	1	1	3	8	1	2	1

#### Lettres modernes

	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.
<b>inscrits</b>	63	10	81	14	92	16		
<b>présents</b>	39	2	46	6	74	4		
<b>reçus</b>	16	2	19	1	20	0		

On aura en tout cas noté que, ici comme là, et en dépit de variations entre des années heureuses et des années moins fortes, ces préparations ont permis l'intégration dans la fonction publique d'un certain nombre d'étudiants ayant fait localement leur preuve : résultat somme toute logique d'une certaine philosophie de la Faculté des lettres qui a fait de la pré-professionnalisation un élément important de son système global (voir ci-dessous "didactique des langues anciennes").

Restent cependant deux types d'inquiétude relatives à la préparation des concours. En premier lieu, pour ce qui est surtout du CAPES, il a été noté - ici comme dans bien d'autres universités - que l'horaire de ce qu'on appelle "didactique" dans les IUFM est trop lourd et que cela entraîne un déséquilibre préjudiciable aux disciplines fondamentales. En second lieu, il semble que, au moment du passage de l'expert, régnait un certain flottement, d'une part sur les parties du programme qui pourraient ou non être traitées en cours, d'autre part sur la possibilité ou non d'avoir des crédits pour des conférences du type de celles qui, les années précédentes, avaient pourtant permis, de façon passablement économique, de rassembler des candidats de toutes les régions de Lorraine et d'Alsace. Pareille synergie est en effet de nature à persuader le ministère de l'Education nationale que la préparation concertée aux concours correspond bien aux intérêts des étudiants et non à des prétentions excessives des enseignants.

Une dernière notation, qui peut récapituler symboliquement ce qui a été dit, en partant du DEUG, pour arriver finalement aux concours. Dans la liste des candidats reçus à ces concours de lettres classiques depuis plusieurs années, un certain nombre ont commencé aussi bien le grec

que le latin en arrivant à la Faculté. Cette année même, 4 sur 7 des agrégatifs sont dans ce cas pour le grec.

### **Didactique en langues anciennes**

L'allusion précédente à la didactique était d'ordre quantitatif et ne concernait point de toute façon l'effort entrepris depuis 1991-1992 pour rénover l'option "*Pédagogie des langues anciennes*". Cet effort correspond en principe à un module (à option) de licence (deux heures annuelles), mais réunit cependant aussi les étudiants de maîtrise et de 1<sup>ère</sup> année d'IUFM, visant finalement à les préparer tous à l'épreuve professionnelle du CAPES et à leur métier d'enseignant.

On se doute que l'hétérogénéité des publics (économie oblige !) ne facilite pas les choses. Cela étant, le programme détaillé dont l'expert a pu prendre connaissance a l'avantage de combiner deux approches complémentaires confiées à deux enseignants différents. Un premier ensemble concerne le vocabulaire latin et grec, la structure progressive des manuels, les connaissances requises en civilisation et en histoire pour la compréhension des textes anciens, les problèmes de la traduction. Le second ensemble concerne la consolidation des "savoirs savants", la connaissance des outils dont dispose l'enseignant, la connaissance des instructions nouvelles et des méthodes d'enseignement en langues anciennes mais aussi en français, l'entraînement à l'épreuve professionnelle du CAPES, enfin l'initiation à l'élaboration d'une séquence d'enseignement.

### **Appréciation des usagers**

La rencontre de l'expert avec les étudiants a manifesté d'excellents rapports de ceux-ci avec leurs professeurs, mais aussi une grande capacité de leur part à réfléchir sur ce qui pourrait être amélioré dans l'enseignement dispensé et reçu.

Aussi bien, dans une seconde partie d'entretiens commune aux étudiants et aux enseignants, on a pu entendre d'excellentes discussions sur des questions de programme ou d'horaire à moduler (selon le cas à la hausse ou à la baisse), à harmoniser (entre disciplines différentes ou complémentaires exigeant des passerelles et non des exclusions contingentes), à reprendre (par exemple en 1<sup>ère</sup> année de DEUG : 1 h de grec à rétablir), à mettre à l'épreuve (par exemple un enseignement systématique de thème latin avant la licence de lettres classiques).

D'où finalement un échange intéressant et prometteur entre les professeurs et le doyen de la Faculté des lettres qui a souligné les difficultés à financer des augmentations d'horaire, mais aussi la possibilité d'aménagements de synergies auxquels il s'est engagé, notamment pour ce qui est de la préparation à l'agrégation.

## **2 - Les départements de langues vivantes étrangères**

L'université de Metz dispose d'un nombre restreint d'enseignements de langues, littératures et civilisations étrangères. Deux secteurs seulement sont représentés à part entière grâce à des cursus complets, allant de la première année du DEUG à la maîtrise : l'allemand et l'anglais.

### **Anglais**

Fondé dès l'origine de l'université, le département d'anglais ne jouit pas d'une situation favorable. Les raisons en sont, d'une part un afflux d'étudiants important dans la spécialité et tout à fait excessif dans les autres secteurs, d'autre part un sous-encadrement manifeste. Il prépare ses étudiants au DEUG, à la licence, à la maîtrise, au CAPES et à l'agrégation. Parallèlement, les étudiants peuvent préparer un diplôme d'université de didactique des langues (mention français langue étrangère-anglais) qui leur permet d'intervenir en tant qu'animateurs en formation continue.

Si le nombre de 6 professeurs peut paraître convenable, l'existence de 9 postes seulement de maîtres de conférences, ajoutée à une dotation médiocre en lecteurs (3), surprend et explique le contingent anormalement élevé (25 à 30%) d'heures confiées aux vacataires. Manifestement, l'énergie d'un corps enseignant de statut universitaire, par ailleurs stable et présent sur place, est dans une très forte proportion absorbée par l'accueil des étudiants non spécialistes. L'effet s'en traduit quasi mécaniquement par une pyramide des inscrits en spécialité dont la pointe est plutôt en licence qu'en maîtrise. Même si la mise en place des IUFM a eu un effet d'accélération, ce dernier n'est pas a priori, même en le combinant à l'attribution d'allocations au demeurant non pourvues pour une part d'entre elles, une cause suffisante à rendre compte d'un phénomène plus ancien et sensible très tôt dans le cursus.

### DEUG Anglais

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	278	349	305	329
	<b>présents</b>	220	263	237	257
	<b>reçus</b>	74	122	102	90
	<b>reçus/inscrits</b>	27%	35%	33%	27%
	<b>reçus/présents</b>	34%	46%	43%	35%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	135	134	169	150
	<b>présents</b>	125	129	156	138
	<b>reçus</b>	49	48	62	59
	<b>reçus/inscrits</b>	36%	36%	37%	39%
	<b>reçus/présents</b>	39%	37%	40%	43%

De 300 en première année, le nombre des inscrits passe à 80 en licence avant de devenir étique en maîtrise où aucun séminaire ne fonctionne dans les quatre orientations proposées (littérature, civilisation, linguistique, didactique).

### Licence-maîtrise Anglais

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	81	69	87	93
	<b>présents</b>	63	58	70	79
	<b>reçus</b>	39	24	31	35
	<b>reçus/inscrits</b>	48%	35%	36%	38%
	<b>reçus/présents</b>	62%	41%	44%	44%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	56	55	42	34
	<b>présents</b>	16	23	13	14
	<b>reçus</b>	3	6	4	10
	<b>reçus/inscrits</b>	5%	11%	10%	29%
	<b>reçus/présents</b>	19%	26%	31%	44%

Cette situation est alarmante, de l'aveu même des responsables quelque peu découragés. On a le sentiment que les choses n'ont pas vraiment bougé depuis de nombreuses années. Ainsi, les créations de postes intervenues en anglais ces quatre dernières années (3 postes de maître de conférences, 2 postes de PRAG) restent peu nombreuses ; le nombre de postes de lecteurs est le même qu'il y a 20 ans ! Si une telle évolution devait se poursuivre, il est à craindre que les études anglaises à Metz ne finissent par plafonner au niveau de la licence, ce qui serait parfaitement injuste compte tenu de la valeur de l'enseignement dispensé.

Aucune solution sérieuse ne peut être envisagée sans une politique volontariste de la part de l'université. La création d'un Institut de langues pour non spécialistes devrait apporter un élément de solution au problème du sous-encadrement de l'anglais.

En dépit d'un nombre correct de professeurs, de bons résultats aux concours et d'une demande de la part des étudiants (ils sont souvent professeurs dans l'enseignement du second degré), les études anglaises ne disposent pas de 3ème cycle à Metz. Il n'est que de peu d'intérêt d'entrer dans le jeu compliqué des relations entre Metz et Nancy sinon pour en tirer la conclusion qui s'impose : une formation à double sceau (voire à sceau triple si les universités lorraines veulent maintenir les liens existant entre Nancy II et Strasbourg II) est une urgente nécessité. Une telle formule, doublée d'un renforcement en postes de maîtres de conférences à Metz, redynamiserait la maîtrise locale, dont on a vu qu'elle était quasi exsangue. L'engagement des deux partenaires doit naturellement être réel. Mais inversement, rien ne se fera de solide sans le rapatriement à Metz des recherches que conduisent dans d'autres universités les professeurs d'anglais du cru. L'implantation d'un DEA en études anglaises est inséparable d'une structuration complète d'un véritable troisième cycle à Metz même.

## Allemand

Créé dès la fondation du CLU, considéré comme un des pôles majeurs d'une université dont les effectifs sont pour une part constitués d'étudiants dialectophones, le cursus de langue, littérature et civilisation allemandes dispose d'un encadrement correct (5 PR pour 12 MCF, 3 lecteurs et 1 PRAG), spécialement bien formé, résidant sur place et y faisant carrière. Les recrutements récents ont eu pour conséquence un rajeunissement de l'équipe, avec une bonne répartition des compétences scientifiques. Sur ce point toutefois, l'absence d'un professeur spécialisé dans l'étude des sociétés contemporaines fait de toute évidence défaut.

Les effectifs étudiants (170 étudiants en DEUG, 60 en licence) sont momentanément stabilisés après avoir connu une forte poussée, de l'ordre de 30%, durant les années 1988-1990. Cette situation est toutefois provisoire si l'on se réfère au mouvement général de prolongation des études et à l'effort entrepris en faveur de l'enseignement de l'allemand aux niveaux antérieurs, en relation aussi avec la conjoncture internationale.

### DEUG Allemand

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	106	129	106	113
	<b>présents</b>	88	98	82	90
	<b>reçus</b>	40	47	43	41
	<b>reçus/inscrits</b>	38%	36%	41%	36%
	<b>reçus/présents</b>	45%	48%	52%	46%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	50	51	67	57
	<b>présents</b>	47	48	63	56
	<b>reçus</b>	32	26	43	36
	<b>reçus/inscrits</b>	64%	51%	64%	63%
	<b>reçus/présents</b>	68%	54%	68%	64%

Le département d'allemand de Metz a tenté de remédier aux déficits particuliers de ses étudiants : sociaux (un tiers sont boursiers, beaucoup - 40 à 50% dans certaines UV - ont des parents au chômage), culturels et linguistiques : la connaissance souvent passive du dialecte entraîne des lacunes en français et exige aussi une approche particulière de l'allemand standard. La mise en place d'un tutorat où interviennent des étudiants de maîtrise a été effectuée récemment. L'initiative, qui impose aux étudiants une présence accrue à l'université, a rencontré très rapidement un vif succès. Elle devrait être poursuivie et sans doute étendue à d'autres spécialités.

**Licence-maîtrise Allemand**

		<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1991-1992</b>
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	71	70	60	58
	<b>présents</b>	59	58	45	51
	<b>reçus</b>	29	24	27	35
	<b>reçus/inscrits</b>	41%	34%	45%	60%
	<b>reçus/présents</b>	49%	41%	60%	69%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	62	63	59	51
	<b>présents</b>	24	20	14	12
	<b>reçus</b>	11	9	8	12
	<b>reçus/inscrits</b>	18%	14%	14%	24%
	<b>reçus/présents</b>	46%	45%	57%	100%

En conclusion, ce département a un peu valeur de modèle. Il est parvenu aussi à maintenir ses étudiants dans le système universitaire : 50 d'entre eux sont inscrits en maîtrise. L'active politique de coopération et d'échanges avec Sarrebruck puis, plus récemment, avec Leipzig, à travers un programme "germanistes/romanistes", soutenu par le Collège Franco-Allemand pour l'enseignement supérieur, traduit un souci réel d'ouverture vers l'extérieur. Dans la discipline considérée au plan national, ce département occupe une place reconnue dans le groupe de tête des quatre ou cinq meilleurs centres de la spécialité.

*Le statut du néerlandais*

La présence de cet enseignement se justifie par l'orientation de la politique universitaire locale en direction de l'Europe du Nord-Ouest (Belgique néerlandophone et Pays-Bas) et correspond à une raisonnable répartition des compétences avec Nancy qui dispose, y compris au niveau magistral, de formations en langues et littératures scandinaves. La dotation en personnel (un maître de conférences et un lecteur, soit 392 heures d'équivalent TD) ne permet pas aux enseignants d'intervenir en dehors des unités de valeur mineures et pour non-spécialistes. La place en LEA ne paraît pas clairement définie. Celle en IUFM n'est pas même prise en compte, au grand regret des enseignants messins. Cet état de fait appelle les remarques suivantes :

- la présence de cet enseignement, qui est très apprécié des étudiants et fait l'objet d'une demande forte, est parfaitement justifiée ;
- au regard de l'implantation géographique de la discipline, une extension aboutissant à un cursus spécialisé (DEUG/licence/maîtrise) ne se justifie pas dans un avenir prévisible. Les formations habilitées de Lille III et Paris IV répondent aux besoins ;
- en revanche, la concentration sur la formation linguistique n'est pas satisfaisante, surtout si l'on veut, comme il est souhaitable, conférer au néerlandais une place significative comme option de troisième langue ; il serait nécessaire que l'université demande rapidement la création d'un second poste de maître de conférences spécialisé dans l'étude de la société contemporaine. Son intervention en LEA, mais aussi dans le cadre de modules progressifs (DEUG et licence) destinés aux étudiants d'allemand et d'anglais serait d'autant plus efficace ;
- il est indispensable que l'IUFM de Nancy-Metz prenne en compte le néerlandais dont on rappellera qu'il constitue une option des CAPES d'allemand et d'anglais.

*Le DEA "Etudes Germaniques"*

Ouvert depuis la mise en place de la réglementation nationale, ce DEA, déjà ancien, est propre à l'université de Metz. L'encadrement et la formation scientifique présentent une réelle singularité dans le paysage français. Si la coopération nationale se réduit à l'intégration d'un professeur de Reims, l'ouverture à l'Allemagne est forte. Le partenaire privilégié est à nouveau l'université de la Sarre avec laquelle une convention générale a été signée en 1975. La

coopération prend, pour le secteur en question, une double forme : le département de la section française de germanistique et le département allemand de romanistique (pour le XVIII<sup>e</sup> siècle) de Sarrebruck participent directement à l'encadrement. A Sarrebruck, les étudiants messins peuvent suivre les séminaires de deux professeurs allemands de germanistique. Par ailleurs, les relations avec Hambourg (recherches sur l'exil), soutenues présentement par le programme PROCOPE (MAE/DAAD), prennent la forme de rencontres régulières (deux fois par an) qui aident à confronter des démarches méthodologiques partiellement dissemblables. L'adjonction prochaine de Leipzig, où les études de germanistique sont pour l'heure en cours de restructuration, viendra compléter ce dispositif unique.

D'une manière générale, le DEA messin a pour centre de gravité la littérature dans ses rapports avec le système littéraire, les mouvements d'opinion et les pouvoirs du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. La place faite aux échanges et influences réciproques entre la France et l'Allemagne est également très grande. On s'explique ainsi l'intérêt porté aux périodiques et revues (à l'époque des Lumières, de Guillaume II, sous la République de Weimar et le National-Socialisme), aux images comparées de la France et de l'Allemagne dans la presse, à l'exil des écrivains allemands en France à partir de 1933. Le fait que la Médiathèque de la Ville de Metz dispose de fonds allemands anciens, hérités de la période 1871-1918, fournit une riche base locale de documentation, complétée par les collections de la bibliothèque universitaire de Sarrebruck dont l'accès, conformément à la convention de 1975, est ouvert aux étudiants messins.

Raisonnablement sélectif (deux admis sur trois postulants), le recrutement est surtout local. Le nombre des diplômés (21 en 4 ans) entre dans le cadre des normes fixées par les experts de la DRED. Des allocations de recherche ont été ces dernières années accordées au DEA d'Etudes germaniques par le ministère de la Recherche. Le nombre des thèses inscrites (20) laisse espérer un nombre régulier de soutenances au cours des années à venir.

### Les concours de recrutement de l'enseignement secondaire

Les départements d'anglais et d'allemand préparent au CAPES sans coopération extérieure autre que ponctuelle. De façon générale, et en se fondant sur les statistiques des cinq dernières années, ils le font avec un réel succès ; 35 à 45% des candidats sont admissibles. En ce qui concerne l'admission, la perte est sensiblement plus forte en anglais qu'en allemand : l'écart dans l'encadrement exerce à nouveau ici ses effets négatifs.

#### CAPES et agrégation externes Anglais

	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agreg.	CAPES	Agrég.
<b>inscrits</b>	55	6	52	12	55	15	46	10
<b>présents</b>	32	5	45	9	71*	20*		
<b>reçus</b>	16	2	15	5	14	2		3

\* Centre de Metz

#### CAPES et agrégation externes Allemand

	1988-1989		1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	CAPES	Agrég.	CAPES	Agrég.	CAPES	Agreg.	CAPES	Agrég.
<b>inscrits</b>	42	6	32	11	40	10	25	7
<b>présents</b>	25	5	17	6	42*	9		
<b>reçus</b>	1	3	3	3	3	3		2

\* Centre de Metz

L'agrégation est préparée conjointement avec l'université de Nancy. En Anglais, ce sont les étudiants qui se déplacent ; en allemand, les professeurs. Mis en place il y a quelques années, ce système s'est montré fiable et efficace.

Un resserrement des liens peut sans doute être envisagé dans le cadre de l'IUFM qui est implanté dans les deux villes et avec lequel les rapports seraient, de l'avis général, excellents et exemplaires, n'était le problème non résolu de l'intégration du néerlandais.

## Les langues étrangères appliquées

Ce département répond dans son organisation et ses programmes aux dispositions définies par les maquettes nationales d'habilitation. Il comprend le DEUG, la licence et la maîtrise. Les stages (4 semaines en licence, 10 semaines en maîtrise) y sont obligatoires. Depuis 1991 existe en second cycle une diversification en "Traduction spécialisée" et "Affaires et Commerce". La sortie se fait après obtention de la maîtrise. L'entrée est possible en DESS d'"Industrie de la langue" ou en DESS "Commerce franco-allemand". Toutefois, ces deux derniers débouchés sont soit restreints, soit de création trop récente pour jouer un rôle de poids dans l'édification d'un cursus à bac + 5 pour les étudiants de LEA.

### DEUG LEA

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	165	139	205	293
	<b>présents</b>	139	120	164	246
	<b>reçus</b>	56	56	63	99
	<b>reçus/inscrits</b>	34%	40%	31%	34%
	<b>reçus/présents</b>	40%	47%	38%	40%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	58	72	72	87
	<b>présents</b>	58	67	71	84
	<b>reçus</b>	40	44	46	64
	<b>reçus/inscrits</b>	69%	61%	65%	74%
	<b>reçus/présents</b>	69%	66%	65%	74%

### Licence-maîtrise LEA

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	50	41	48	55
	<b>présents</b>	33	35	29	41
	<b>reçus</b>	29	30	28	40
	<b>reçus/inscrits</b>	58%	73%	58%	73%
	<b>reçus/présents</b>	88%	86%	97%	73%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	21	20	22	28
	<b>présents</b>	12	18	21	25
	<b>reçus</b>	12	16	21	25
	<b>reçus/inscrits</b>	57%	80%	95%	89%
	<b>reçus/présents</b>	100%	89%	100%	100%

Si le fonctionnement de ce cursus est correct, il est assez clair qu'il pourrait être amélioré :

- par une élévation du niveau de qualification des enseignants de gestion et d'économie (actuellement PRCE et PRAG) ;
- par une plus grande implication de quelques maîtres de conférences et surtout de quelques professeurs effectuant, sur une période de plusieurs années, la moitié de leur service dans cette filière ;
- sur ce point la consolidation nécessaire des LEA de Metz passe par la création, évoquée plus haut, de postes de professeurs de civilisation contemporaine en études allemandes et anglo-américaines.

Le DESS "Industries de la langue" n'est ouvert qu'à un petit nombre d'étudiants et s'inscrit dans une perspective strictement professionnelle. Orienté en fonction des besoins nouveaux des administrations, des entreprises et des professions libérales, dont chacun sait qu'il s'agit d'un secteur en forte croissance depuis une dizaine d'années, ce cursus terminal inclut un stage obligatoire de trois mois minimum dont sont toutefois dispensés les candidats ayant une expérience professionnelle antérieure. Accueillant à la fois des étudiants titulaires d'une maîtrise de Sciences du langage, de LVE, de LEA et de Lettres modernes à dominante linguistique, la formation s'articule en outre sur la formation continue puisqu'elle admet des praticiens soucieux

de se recycler dans les techniques modernes. Bureautique évoluée (correcteurs grammaticaux), serveurs vocaux, logiciels d'analyse et de génération de textes, systèmes documentaires assistés par ordinateurs sont les objectifs prioritairement visés. Le projet en préparation d'une étroite coopération avec une structure parallèle de l'université de Sarrebruck doit être salué comme il convient. Sa concrétisation donnerait à la formation messine une base scientifique et pratique binationale tout à fait unique.

### **Les langues pour non-spécialistes**

La situation dans ce secteur à Metz ne se distingue pas fondamentalement de la norme nationale : on en conclura donc qu'elle est peu satisfaisante. On y observe comme partout un investissement en moyens qui se révèle disproportionné dès qu'on le rapporte aux effets réels. A quoi s'ajoute, comme souvent ailleurs, l'absence d'une conception globale, intégrant les secteurs scientifiques, juridiques, économiques. L'adjonction, envisagée, du russe en seconde langue et éventuellement pour non-spécialistes peut, vue sous cet angle, présenter quelque intérêt si la demande existe (mais elle ne paraît pas avoir été mesurée avec précision).

Bien que le problème ne soit pas de la compétence de l'université, qui aurait tort cependant de s'en désintéresser, se pose la question de l'enseignement des langues au niveau élémentaire. Il serait incontestablement judicieux au plan académique de ne pas se limiter à l'anglais et à l'allemand, mais de mettre à profit la réalité d'un bilinguisme plus ou moins effectif d'une partie non négligeable de la population dans les domaines de l'allemand, de l'arabe, de l'espagnol et de l'italien. Bien conçue, une telle politique trouverait son prolongement naturel en DEUG. Elle éviterait la mise en place d'enseignements pour "grands débutants" dont chacun connaît le coût élevé.

Devraient être de la stricte compétence des départements les cursus où existe une forte motivation. Cela est déjà réalisé en Lettres modernes pour lesquelles la réglementation impose un enseignement propre et fait l'objet d'une pratique récente, mais de qualité, en Communication. Devraient en second lieu se développer, sur la base de modules progressifs et spécialisés, des filières réservées aux historiens, géographes, musicologues, sociologues, psychologues, etc. Au terme de la licence, de tels parcours, conçus avec les responsables des départements intéressés, pourraient permettre aux étudiants d'utiliser des documents originaux et des travaux scientifiques dans la langue choisie, notamment en vue de la maîtrise et, au-delà, de la recherche.

On pourrait encourager pour les autres besoins, massifs, la mise sur pied d'un Institut des Langues, ouvert à l'ensemble de l'université et qui, selon le projet, en gestation, élaboré par les responsables de la Faculté, serait structuré sur le modèle de la Formation Continue. Sans préjuger de l'aboutissement de cette démarche, on se réjouira que les enseignants de tous niveaux et de toutes spécialités soient sensibles à la nécessité d'apporter à cette question une réponse urgente et appropriée.

### **3 - Le département d'Histoire**

Le Département d'Histoire est aussi ancien que la Faculté ; dès 1969, il a acquis une indépendance complète et pris en charge la totalité du cursus.

Les enseignants sont relativement peu nombreux, eu égard à l'effectif des étudiants : 5 professeurs, 6 maîtres de conférences, 5 ATER, 1 PRAG. Les heures complémentaires représentent 36 % de la charge horaire totale, partagées entre les enseignants et huit chargés de cours extérieurs, professeurs de lycée à l'ordinaire. Une fraction du corps enseignant est stable, solidement enracinée parfois dans le terrain culturel local. Une autre se renouvelle plus fréquemment. Même si elle participe consciencieusement à l'enseignement, elle peut moins aisément s'inscrire dans les axes de recherche locaux, ce qui ne l'empêche pas d'assurer une recherche de qualité.



## Le premier cycle

La Faculté des Lettres a rénové ses DEUG en 1991, selon des principes identiques pour tous ses départements. Chaque année de DEUG comporte donc quatre unités capitalisables : deux en Histoire (Histoire moderne et contemporaine en première année, ancienne et médiévale en seconde année), une troisième regroupant diverses "Sciences Annexes" : Statistiques, Géographie, Art, Histoire régionale, Archéologie, Paléographie. La quatrième, dite "d'ouverture", peut être choisie dans une liste assez riche, où figurent les langues vivantes, qui n'ont donc ici rien d'obligatoire, ce qu'il est permis de regretter vivement.

### DEUG Histoire

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	250	276	234	263
	<b>présents</b>	194	207	183	211
	<b>reçus</b>	101	105	104	114
	<b>reçus/inscrits</b>	40%	38%	44%	43%
	<b>reçus/présents</b>	52%	51%	57%	54%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	115	143	141	147
	<b>présents</b>	109	134	135	141
	<b>reçus</b>	62	80	87	87
	<b>reçus/inscrits</b>	54%	56%	62%	59%
	<b>reçus/présents</b>	57%	60%	64%	62%

Les étudiants inscrits en première année sont de plus en plus nombreux (250 en 1989, 305 en 1992) : 75 % sont présents aux examens, dont la moitié réussissent dès la première année. En DEUG 2, on retrouve 115 inscrits en 1989, 147 en 1992. La plupart sont présents aux examens et 60 à 65% réussissent dans l'année. Ce qui signifie qu'il faut trois années à beaucoup pour obtenir le DEUG. Dans le flux d'entrée en première année, les deux tiers sont issus directement du baccalauréat (dont 70% des bacs B et A) ; un sixième du lot est composé de redoublants, le dernier sixième de "reconvertis" venus d'autres filières. Le recrutement est mosellan à 80%, lorrain pour le reste, provenant assez souvent de milieux modestes, à ambitions et niveau culturel faibles. Les effectifs des groupes de TD sont fort lourds, ce qui contribue à abandonner davantage les étudiants à eux-mêmes. Leurs vœux vont d'ailleurs à un encadrement plus efficace qui leur permette d'acquérir plus vite des méthodes de travail correctes. En seconde année, le travail fourni progresse d'ailleurs nettement, malgré les difficultés que rencontrent certains face aux concepts et au vocabulaire de l'Histoire ancienne.

## Le second cycle

### Licence-maîtrise Histoire

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	79	94	114	113
	<b>présents</b>	57	73	105	107
	<b>reçus</b>	36	42	64	82
	<b>reçus/inscrits</b>	46%	45%	56%	73%
	<b>reçus/présents</b>	63%	58%	61%	77%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	85	71	94	77
	<b>présents</b>	35	25	38	40
	<b>reçus</b>	16	5	28	11
	<b>reçus/inscrits</b>	19%	7%	30%	14%
	<b>reçus/présents</b>	46%	20%	74%	28%

La licence comprend un tronc commun de 12 heures où figurent les quatre volets de l'Histoire et la Géographie, et quatre options (six heures au total) à choisir parmi les neuf options spécialisées d'Histoire qui sont proposées. Les effectifs étudiants sont nombreux : 79 en 1989, 125 en 1992 ; 55 à 60% réussissent en une année; il faut compter avec le fait que bon nombre d'entre eux sont déjà des salariés.

En 1989, on comptait 85 inscrits en maîtrise ; ils sont 95 en 1992. Toutes les maîtrises n'aboutissent pas, même en deux années. Par rapport au nombre des inscrits, celui des maîtrises soutenues est de l'ordre de 20 à 30%.

Pour l'avenir, la création des IUFM apparaît comme une menace vis-à-vis de cette année de formation, jugée pourtant avec raison précieuse, car ils proposent des bourses attrayantes et une formation bloquée sur le CAPES et ignorant l'agrégation. Les relations avec l'IUFM de Lorraine n'en sont pas moins bonnes ni la participation des universitaires dans ses activités de formation moins active.

### Le troisième cycle

Un DEA "Nations, Régions, Frontières en Europe continentale du Nord-Ouest et du Centre" a été monté en collaboration avec les géographes. Sur ce thème judicieusement retenu, un tronc commun fait intervenir histoire, géographie, urbanisme et aménagement. Une des deux options est plus spécifiquement historique. Les inscrits sont 40 à 50, les reçus une quinzaine. Les thèses inscrites restent assez peu nombreuses : une vingtaine, qui ne nourrissent qu'une soutenance par an, bientôt deux peut-être.

### La préparation aux concours

#### CAPES externe histoire-géographie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	87	77	89	89
<b>présents</b>	59	51	84	
<b>reçus</b>	18	17	16	

#### Agrégation externe histoire

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	15	12	14	4
<b>présents</b>	8	9	13	
<b>reçus</b>	2	3	1	1

Les enseignants y participent résolument depuis de nombreuses années en coopération avec leurs collègues géographes. Au CAPES commun, on compte 80 à 90 étudiants inscrits (dont une majorité d'historiens) : 16 à 18 sont reçus dans les dernières années. A l'agrégation d'Histoire, une vingtaine d'inscrits donnent au minimum 1 à 3 reçus par an, quelquefois plus. Les admissibles sont plus nombreux ; un effort supplémentaire est envisagé pour améliorer la préparation aux oraux.

## 4 - Le département de Géographie

Le Département de Géographie de Metz est né d'un essaimage strasbourgeois, amorcé dès 1961, assurant le premier cycle complet à partir de 1964, le second cycle en 1969. Si les géographes messins récusent les perspectives d'ouverture d'annexes en Moselle (Sarreguemines, Thionville), ils assurent des enseignements au Centre universitaire de Luxembourg dans le cadre d'une active politique de relations avec les Etats voisins : Luxembourg, Allemagne, plus récemment Luxembourg belge (Arlon).

L'encadrement des étudiants est assuré par douze enseignants (3 professeurs, 8 maîtres de conférences, 1 ATER).

Les heures complémentaires représentent 41% des services assumés. Hormis le cas des DESS, elles sont, pour l'essentiel, à la charge des universitaires, dont la tâche est donc fort alourdie. On n'a guère recours à des chargés d'enseignement, au reste difficiles à trouver.

Le département dispose de deux personnels ATOS, affectés l'un à la Cartographie, l'autre au Laboratoire de Géographie Physique. Ces techniciens sont précieux. Mais fait cruellement défaut un emploi de secrétaire de département.

### Le premier cycle

Rénové en 1991, il a glissé d'une structure par années à une structure par unités capitalisables. Pour chaque année, deux relèvent de la spécialité, une troisième de ses satellites (histoire, statistique et techniques quantitatives); la quatrième, dite "d'ouverture" peut être choisie sur une vaste palette proposée par la Faculté, dans la limite pratique des contraintes horaires. On remarquera, pour le déplorer, que les langues vivantes restent facultatives. L'encadrement pédagogique est fermement organisé.

### DEUG Géographie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	121	128	87	105
	<b>présents</b>	99	99	64	88
	<b>reçus</b>	47	50	37	46
	<b>reçus/inscrits</b>	39%	39%	43%	44%
	<b>reçus/présents</b>	47%	51%	58%	52%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	84	70	66	51
	<b>présents</b>	79	65	62	50
	<b>reçus</b>	52	46	40	42
	<b>reçus/inscrits</b>	62%	66%	61%	82%
	<b>reçus/présents</b>	66%	71%	65%	84%

Les étudiants inscrits en première année sont environ 120 depuis quatre ans : cette stabilité temporaire est liée à l'ouverture de nouvelles filières (Sciences de la Communication, notamment) qui ont séduit. Une moitié seulement des étudiants de première année est issue d'un recrutement direct, les autres provenant de reconversions après échec en Droit ou en AES. Les baccalauréats d'origine sont en priorité B, puis A, puis G (en recul depuis quelques années). On compte aussi 20% de bacs D.

La persévérance est plus grande que jadis : 55 à 60% des présents aux examens sont reçus au DEUG 1 dès la première année, mais 15 à 20% continuent à disparaître entre inscriptions et examens. En DEUG 2, où l'effectif descend à 60/70, les résultats sont meilleurs, avec 70% de reçus aux examens et fort peu d'abandons.

Pour l'essentiel, les étudiants proviennent de la Moselle (dont Metz et Thionville à 60%), du nord de la Meurthe-et-Moselle (Briey, Longwy), fort peu de la Meuse. La population du bassin de recrutement, nombreuse et démographiquement assez jeune, mais de ressources à l'ordinaire modestes, a longtemps hésité au seuil de l'enseignement supérieur. Les difficultés récentes de l'emploi (grand nombre de préretraités à 50 ans dans la sidérurgie) sont aussi un frein. Les ambitions sont limitées, la préférence irait à des études courtes, beaucoup d'étudiants sont déjà au travail.

## Le second cycle

### Licence-maîtrise Géographie

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	64	70	73	56
	<b>présents</b>	55	56	55	38
	<b>reçus</b>	40	24	31	31
	<b>reçus/inscrits</b>	63%	34%	42%	55%
	<b>reçus/présents</b>	73%	43%	56%	82%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	45	67	51	43
	<b>présents</b>	30	35	23	17
	<b>reçus</b>	11	32	18	12
	<b>reçus/inscrits</b>	24%	48%	35%	28%
	<b>reçus/présents</b>	37%	91%	78%	71%

La licence comprend un tronc commun de trois unités auquel s'ajoute une option, à choisir entre quatre branches possibles. Un remodelage de la formule est en préparation, avec un accent plus affirmé sur l'aspect "aménagement". L'effectif oscille entre 50 et 70 étudiants par an. 50 à 60% des étudiants réussissent dès la première année.

La maîtrise compte de nombreux inscrits, mais il est assez rare qu'elle débouche sur la soutenance du mémoire dès la première année d'inscription. A ce stade de nombreux étudiants sont au travail. De plus la concurrence de l'IUFM et de la préparation au CAPES se fait sentir. Il faut relever que les relations avec l'IUFM de Lorraine sont bonnes, que la participation des enseignants universitaires y est importante, ce que facilite l'absence d'un département de Sciences de l'Education.

Les géographes sont également parties prenantes dans les enseignements afférents à la licence et maîtrise d'Echanges internationaux et dans le Diplôme européen des sciences de l'environnement.

## Le troisième cycle

- Un DEA " Nations, Régions, Frontières en Europe Continentale du nord-ouest et du Centre" a été monté par les géographes en association avec les historiens. Il compte un tronc commun et deux options. L'option géographique porte sur les questions posées par l'urbanisme et l'aménagement du territoire en Lorraine, Allemagne et Benelux ; les inscrits sont nombreux ; chaque année, 15 à 20 étudiants sont admis. Au total 35 thèses sont en cours, dont une bonne vingtaine, en préparation active, ont chance d'aboutir assez vite.

- Le DESS "Aménagement et Défense ", création originale, traite des relations entre les conditions géographiques et les fonctions et activités de défense.

La part des intervenants extérieurs est considérable : officiers généraux et supérieurs, représentants des secteurs civils touchant à la Défense (transports, intérieur, environnement). La clientèle, de 15 à 20 étudiants chaque année, comprend une bonne part de fonctionnaires en formation continue.

- Depuis 1990, un second DESS est consacré aux "Méthodes quantitatives en Gestion et Aménagement de l'Espace". Les intervenants viennent surtout des services urbains et départementaux, ainsi que des centres d'informatique. Les participants, une vingtaine, se recrutent parmi les étudiants de Géographie, de Sciences économiques, les spécialistes de commercialisation.

Le succès de ces trois formations est à mettre au compte de l'esprit d'entreprise et d'initiative des enseignants messins.

## La préparation aux concours de l'enseignement secondaire

Les enseignants messins se sont très tôt souciés de la préparation des concours de recrutement et y ont beaucoup investi. Le CAPES commun d'Histoire-Géographie a déjà été évoqué. A l'agrégation de Géographie, les candidats sont peut nombreux (5 à 8 chaque année)

### Agrégation externe Géographie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	9	5	7	2
<b>présents</b>	5	4	4	
<b>reçus</b>	1	1	0	

Si la moitié des étudiants en géographie s'orientent vers l'enseignement, l'autre trouve des débouchés variés : concours administratifs, emplois dans les bureaux d'études, les collectivités locales, les offices de tourisme, divers services, tel celui de l'Équipement. En ces domaines, le marché local, longtemps demandeur, paraît maintenant tendre, au moins temporairement, vers la saturation.

## 5 - Le département de Musique

Ce département se trouve être le 8ème sur la liste des 12 départements de la Faculté (= UFR) des Lettres et des Sciences humaines de Metz. Il est en lien étroit avec celui des 11 centres de recherche de la Faculté qui, se présentant au 7ème rang, a pour titre "Études musicologiques". L'évaluation de celui-ci prendra naturellement place parmi celles des autres centres, tandis que le présent chapitre s'attachera à présenter l'ensemble du cursus aménagé et des diplômes délivrés par le département.

### Un département original et ambitieux

La première chose à noter est que l'enseignement qui y est donné est organisé en collaboration avec le Conservatoire National de la Région de Metz. Ainsi que le précise le livret-guide 1992-1993 de l'UFR (p. 152), "la Faculté des lettres assure la préparation aux disciplines de formation générale et de théorie de la musique, le Conservatoire est responsable des enseignements de pratique, individuelle et collective de la musique". Les étudiants doivent donc prendre deux inscriptions.

La seconde chose à préciser est qu'une pareille synergie n'a pu se réaliser à la naissance même de l'université de Metz. Les efforts antérieurement faits par le Conservatoire pour créer le 1er cycle remontent à 1973, et c'est finalement la Faculté des Lettres qui en a obtenu la création. L'habilitation à délivrer le DEUG "Musique" remonte à la rentrée 1977-1978. Quant au second cycle d'éducation musicale, il remonte à 1982-1983, mais c'est à la rentrée 1986-1987 que, modifié, il a pris la dénomination de second cycle "Musique".

Le département prépare d'autre part aux concours de recrutement, d'abord CAPES d'éducation musicale et de chant choral, ensuite, depuis la rentrée universitaire 1984-1985, l'agrégation d'éducation musicale.

Le département prépare enfin, depuis la rentrée universitaire 1983-1984, à l'obtention d'un diplôme d'université (DU) intitulé "Pédagogie Musicale" qui représente la seule filière d'enseignement en France préparant aux épreuves pédagogiques du diplôme d'État de professeur de musique.

Il est bon de souligner que, aussi bien pour chaque année du cursus universitaire que pour la préparation aux concours et pour chaque année du DU, un enseignant est spécialement chargé des responsabilités concernant l'organisation pédagogique et administrative.

## Conditions d'accès et débouchés possibles

En principe, tout titulaire du baccalauréat, quelle que soit la section, peut s'inscrire en 1ère année du DEUG "Musique", mais en fait seuls les bacheliers possédant une formation musicale sérieuse, théorique et instrumentale, peuvent suivre avec profit l'enseignement de cette filière. D'autre part, cependant, la dispense du baccalauréat peut être accordée par le président de l'université aux titulaires d'un prix ou d'un accessit du Conservatoire National Supérieur de Paris ou de celui de Lyon.

Pour ce qui est des débouchés autres que la carrière possible d'instrumentiste, ils sont divers :

- enseignement, soit dans le primaire, dès le niveau DEUG, soit dans le secondaire, avec le CAPES et l'agrégation ;
- animation (délégués musicaux, régionaux et départementaux, conseillers techniques et pédagogiques à option musicale) pour les titulaires du DEUG ;
- professions commerciales, administratives et techniques, liées à la diffusion et à la promotion de la musique auprès du public.

Statistiquement, 80% des diplômés vont dans les diverses branches de l'enseignement, et 20% se répartissent dans le reste des activités signalées.

## Rénovation du 1er cycle

Comme le reste des départements de l'UFR, le DEUG Mention "*Lettres et Arts*". *Section E. Musique* a été rénové en 1991-1992, ce qui fait que l'évaluation actuelle intervient au cours de la deuxième année de rodage de la nouvelle structure. A l'ancienne organisation en modules a été, comme ailleurs, substituée l'organisation en 8 unités capitalisables (UC) - réparties, en principe, sur deux années - dont 6 obligatoires, respectivement :

- UC 1 et UC 5, portant sur *Musique et langages fondamentaux* ;
  - UC 2 et UC 6, portant sur *Techniques de la musique* ;
  - UC 3 et UC 7, portant sur *Pratique de la musique*,
- cependant que les UC 4 et UC 8 sont à prendre parmi les unités dites d'ouverture - le choix le plus naturel étant *Musique I et Musique II*.

## Résultats chiffrés des examens de premier cycle

### DEUG Musique

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	41	39	41	28
	<b>présents</b>	37	34	33	20
	<b>reçus</b>	25	23	23	11
	<b>reçus/Inscrits</b>	61%	54%	56%	39%
	<b>reçus/Présents</b>	68%	68%	69%	56%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	24	28	26	28
	<b>présents</b>	22	27	24	27
	<b>reçus</b>	20	21	20	14
	<b>reçus/Inscrits</b>	83%	75%	77%	50%
	<b>reçus/Présents</b>	91%	78%	83%	52%

On peut regretter que les documents communiqués portent sur les trois années qui précèdent l'instauration de la rénovation. Cependant, on peut admettre raisonnablement que, si le nouveau système avait donné des résultats inférieurs au précédent, les enseignants n'auraient pas manqué d'en faire part à l'expert.

La seule chose à souhaiter au DEUG rénové est qu'il puisse donner lieu à des résultats aussi constants et aussi excellents par rapport aux présents dont le nombre, il faut s'en féliciter, a été régulièrement proche, en 2ème année, de celui des inscrits.

## Licence

A la différence de celle du DEUG, la structure de la licence a été conservée, avec trois certificats A, B et C comportant respectivement 5,4 et 4 modules (cf. livret-guide 1992-1993, p. 154). Seules modifications d'intitulé :

- module C2 : *Le théâtre lyrique au XIXème* (au lieu de *Musique du XIXème : le romantisme allemand*) ;
- module C12 : *Histoire et pratique des musiques d'aujourd'hui* (sans les précisions antérieures relatives à la seule technique).

Comme pour le DEUG et comme dans les autres départements, les étudiants salariés du département de Musique peuvent, en licence, être dispensés du contrôle continu (ils sont alors soumis à un examen terminal). Ils peuvent aussi fractionner l'obtention de l'examen sur deux années.

### Licence Musique

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	28	22	29	20
<b>présents</b>	19	18	28	14
<b>reçus</b>	17	10	23	13
<b>reçus/Inscrits</b>	61%	45%	79%	65%
<b>reçus/Présents</b>	89%	56%	82%	93%

En dépit de la baisse en 1990, le tableau est plus qu'honorable et montre un suivi cohérent par rapport aux effectifs enregistrés en DEUG.

## Maîtrise

De même que la structure de la licence, celle de la maîtrise de musique n'a pas été modifiée. Elle comporte deux éléments obligatoires :

- la préparation d'un certificat de méthodologie et d'initiation à la recherche en musicologie exigeant la participation à deux séminaires : l'un de méthodologie, l'autre de paléographie ;
- la rédaction d'un mémoire sur un sujet original de recherche ou la réalisation d'une production musicale commentée par un texte de réflexion critique.

### Maîtrise Musique

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	16	27	16	15
<b>présents</b>	10	9	5	6
<b>reçus</b>	0	1	5	

Ce tableau, pour le moins contrasté, donne lieu à deux remarques :

- les deux premières colonnes confirment que, lorsqu'on prépare simultanément le CAPES et la maîtrise, c'est cette dernière qui, la plupart du temps, en pâtit. Et ici peut-être plus que dans d'autres départements, car les très bons résultats aux concours incitent naturellement à choisir ce qui va pouvoir apporter le plus rapidement possible une situation ;
- la dernière colonne manifeste qu'à l'inverse - et sans doute parce que la préparation de la maîtrise tend, pour la raison précédente, à s'étaler sur plus d'une année - un certain nombre de mémoires sont arrivés à maturité en même temps.

## Préparation aux concours de CAPES et d'agrégation

Pour les quatre dernières années dont les résultats aux examens ont été communiqués, les tableaux sont les suivants :

## CAPES

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	11	10	9	18
<b>présents</b>	8	6	7	18
<b>reçus</b>	4	4	1	10

Alors que, dans tel autre département, des réserves ont pu être faites au sujet d'une certaine tendance des IUFM à donner à la didactique une place excessive par rapport aux disciplines fondamentales, ici au contraire la direction du département "Musique" souligne que, outre "un travail de fond qui remonte à plusieurs années, le résultat particulièrement satisfaisant de l'année 1991-1992 peut être attribué au rôle bénéfique de l'IUFM et, dans ce cadre, d'une préparation renforcée".

## Agrégation

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>présents ou inscrits</b>	0	2 (ou) 3	2 (ou) 3	2 (ou) 3
<b>reçus</b>	0	1	1	1

Malgré l'incertitude marquant les chiffres communiqués, il apparaît que, si limité que soit encore le résultat, il est, régulièrement, parfaitement honorable.

## Diplôme d'université de pédagogie musicale

Pour ce DU, la responsabilité partagée - comme pour les deux premiers cycles du cursus universitaire - par le département de "Musique" et le Conservatoire National de la Région de Metz s'est ici trouvée soutenue par la ville de Metz et la direction de la Musique et de la Danse au Ministère de la Culture et de la Communication (de l'époque).

Sauf dérogation possible, l'admission à la préparation de ce diplôme est réservée aux candidats titulaires à la fois du baccalauréat et d'une médaille d'or d'un conservatoire national de région ou de diplômes des écoles nationales de musique.

La préparation du DU se fait normalement en deux ans, étant précisé que :

- la *formation* peut se répartir en deux années, au lieu d'une, pour les salariés ;
- le *stage* doit s'effectuer obligatoirement en un an.

La validation de la formation totalise trois unités de valeur, l'UV 1 *Culture musicale* et l'UV 2 *Pédagogie générale de la musique* se divisant chacune en trois modules, tandis que l'UV 3 *Pédagogie appliquée de la musique* offre le choix entre trois options : *Formation musicale* ou *Pratique instrumentale* ou *Accompagnement aux claviers*.

La validation du stage s'effectue, sous la présidence d'un inspecteur général de la musique, dans la classe où s'est passé le stage, ou dans une classe du CNR de Metz, et est complétée par la présentation d'un rapport de stage écrit.

A noter enfin que, conformément au décret 1987/1143 du 24-12-1987, les lauréats du DU sont titulaires du Diplôme d'Etat de "*Professeur de musique*" créé par le Ministère de la Culture et de la Communication.



Le tableau des résultats aux examens est le suivant :

	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1991-1992</b>
<b>inscrits</b>	42	37	37	48
<b>présents</b>	21	16	26	26
<b>reçus</b>	10	11	7	16
<b>reçus/inscrits</b>	24%	30%	19%	33%
<b>reçus/présents</b>	48%	69%	27%	62%

On note d'abord la grande différence entre le nombre des présents et celui des inscrits à l'examen. On note ensuite la variation des résultats, tour à tour honorables, satisfaisants ou passables - le dernier pourcentage semblant devoir être attribué en partie à certains problèmes entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture qui interviennent tous deux dans le destin pratique de ce diplôme.

### **Appréciation des usagers**

La rencontre des étudiants avec l'expert a été particulièrement cordiale et intéressante - les "usagers" étant venus nombreux, représentant tous les aspects du département, s'échelonnant sur toutes les années et manifestant une grande aisance dans l'expression.

D'une façon générale, on les sent proches de leurs enseignants avec lesquels, dans la deuxième partie de l'entretien où ceux-ci sont intervenus, ils ont dialogué de la façon la plus amicale tout en suggérant des améliorations possibles, notamment :

- pour combler la trop grande différence de niveau qu'ils trouvent entre le premier cycle et la suite ;
- pour essayer, par des cours de soutien, de rattraper le temps perdu dans les débuts ;
- pour pouvoir se concentrer d'abord sur un tronc commun avant de risquer de se disperser dans des secteurs secondaires ;
- pour obtenir des concentrations d'heures de cours leur permettant, dans la semaine, d'avoir un jour où pouvoir, le cas échéant, donner eux-mêmes des leçons afin d'assurer leur subsistance.

A la fin de la séance, le Doyen de la Faculté - qui est aussi co-directeur du département et a beaucoup fait pour le développer - a assuré les étudiants qu'il tiendrait grand compte de leurs remarques.

## **6 - Le département Echanges internationaux**

Le département Echanges internationaux est un département de second cycle dirigé par un enseignant en histoire. Créé en 1977, ce deuxième cycle conduit à des diplômes d'Etat de licence et de maîtrise dont les débouchés sont dans les carrières administratives internationales ou nationales.

Cette licence et cette maîtrise existent exclusivement à l'université de Metz.

La licence est accessible aux étudiants titulaires d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS tertiaire ou d'un diplôme équivalent. Elle comporte 4 unités capitalisables : géographie économique et connaissance des pays étrangers (85 h), cadre économique et juridique international (110 h), aspects politiques et diplomatiques du monde contemporain (105 h), langues étrangères (100 h).

La maîtrise est accessible aux étudiants titulaires des 4 UC de la licence. Plus spécialisée que la licence, la maîtrise comporte des enseignements théoriques et pratiques, répartis entre un tronc commun de 4 matières et des options, un stage obligatoire de six semaines au moins et l'élaboration d'un mémoire de recherche qui représente un effort personnel de recherche.

### Licence-maîtrise Echanges internationaux

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	48	50	53	49
	<b>présents</b>	43	46	48	46
	<b>reçus</b>	37	39	44	23
	<b>reçus/inscrits</b>	77%	78%	83%	45%
	<b>reçus/présents</b>	86%	85%	92%	48%
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	61	75	89	69
	<b>présents</b>	36	33	39	38
	<b>reçus</b>	10	16	34	22
	<b>reçus/inscrits</b>	16%	21%	38%	32%
	<b>reçus/présents</b>	28%	48%	87%	58%

## 7 - Le département des Sciences sociales

### Le premier cycle

Le DEUG mention "sciences humaines" comporte deux options, "sociologie" et "psychologie" dont l'habilitation date de cette année. Elles sont conçues dans un esprit de complémentarité qui doit offrir une souplesse d'orientation aux étudiants désireux d'opter, en second cycle, pour des filières de sciences sociales.

L'effectif est de 60 en sociologie et de 190 en psychologie. Le plafond de 250 constitue une limite de gestion vu les effectifs enseignants et la dimension des locaux, d'où la nécessité de réguler les flux. Il existe une grande diversité des étudiants tant du point de vue de leur formation (tous types de bac, même scientifique) que de leurs origines ethniques et culturelles.

Le DEUG s'organise en deux niveaux de deux semestres chacun. Actuellement seul le niveau 1 est mis en place. Le premier semestre compte 3 unités de valeur capitalisables (UC) dont deux obligatoires généralistes et une optionnelle disciplinaire commune aux deux mentions "psychologie" et "sociologie". Le second semestre propose 4 UC, trois obligatoires généralistes et une optionnelle disciplinaire. L'UC disciplinaire associe tout au long de ce premier niveau sociologie et psychologie afin de différer à la fin des études de premier niveau le moment où l'étudiant choisira sa mention du DEUG.

### Le second cycle

La licence n'existe qu'en communication et sciences du langage (dans cette discipline, notons que sur 54 inscrits, le tiers est en provenance d'IUT ou en possession d'un BTS). La licence en sciences du langage présentée comme polyvalente offre une variété de parcours avec deux orientations : l'une vers la communication, l'autre vers les sciences du langage classiques ; cette dernière tient compte des caractéristiques de la population étudiante à laquelle elle cherche à offrir des possibilités de promotion socio-professionnelle ; la moitié des étudiants se dirige vers l'IUFM (professeurs d'école, documentaliste, PL P2).

En psychologie et sociologie, il y a le vide, pour l'instant, entre le DEUG et le 3ème cycle. Une demande d'habilitation de la licence a été déposée avec une mention "Arts du spectacle" (animation culturelle). L'orientation vers l'anthropologie sociale (un module du DEUG existe déjà), envisagée par les enseignants, ne coïncide pas forcément avec la demande spontanée d'étudiants soucieux de "professionnalisation".

Depuis septembre 1990, il existe une maîtrise de sciences et techniques intitulée "Conception et réalisation de projets d'intervention sociale" dotée de deux options, "communication et travail" ou "intervention sociale". Les 3/4 des étudiants sont des professionnels, mais les étudiants de formation initiale y sont admis. D'une charge horaire en enseignements assez lourde (950 h), la MST offre en revanche la possibilité d'une préparation

étalée dans le temps (en 2, 3 ou 4 ans) en fonction d'un contrat individuel de formation, passé entre les candidats et l'université. Cette formation est résolument tournée vers les échanges transfrontaliers. L'accent est mis sur l'entrée dans des réseaux extérieurs à l'université. A cet égard, la collaboration avec des institutions de formation au travail social et avec de nombreux organismes employeurs est visible au travers de la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui leur est largement ouvert.

### **Le troisième cycle**

Un enseignement de DEA de psychologie est organisé conjointement avec les universités de Nancy II et Strasbourg I.

Les psychologues apparaissent fortement impliqués dans le DESS "ingénierie de la communication, psychologie du travail et nouvelles technologies" dont les enseignements (520 h) sont organisés en modules : sciences de la connaissance, techniques informatiques, communication, psychologie du travail et ergonomie, management des ressources humaines et techniques.

L'originalité de ce DESS est d'étudier l'impact de la psychologie cognitive et des nouvelles technologies sur l'organisation traditionnelle du travail. Ce DESS, unique dans la région de l'Est, a une audience nationale (60 candidatures de toutes origines pour 19 admis). Il paraît avoir réussi son ancrage dans le tissu industriel de la région (Peugeot) : à preuve le nombre d'étudiants rapidement embauchés et le niveau de leur salaire ainsi que les stages de longue durée rémunérés.

En sociologie, il n'existe pas de DEA.

Le diplôme d'université de sciences humaines et sociales comporte 6 unités indépendantes et capitalisables dont deux sont à dominante de psychologie, trois à dominante de sociologie et une à dominante philosophie. Il permet le recyclage, la formation continue ou l'initiation du public à la psychologie et à la sociologie.

## **8 - Le département Communication et sciences du langage**

Ce département comprend le DEUG (rénové), la licence et la maîtrise.

Le DEUG mention "communication et sciences du langage" comporte deux options : culture et communication d'une part, sciences du langage d'autre part. Comme pour tous les DEUG, les études sont organisées en unités de valeur capitalisables homogènes : 3 UC fondamentales dans la discipline principale et 1 UC d'ouverture. Deux des trois unités de valeurs fondamentales sont communes aux deux options : UC 1 (linguistique et sémiotique - 100 h-) et UC 2 (culture et société - 100 h -) en première année, UC 5 (langues et langages - 125 h -) et UC 6 (discours et culture - 100 h -) en seconde année. La différence se fait au niveau de la troisième unité, elle concerne l'audiovisuel (150 h en première année, 125 en seconde) pour l'option 1 et les sciences du langage (150 h en première année, 125 en seconde) pour l'option 2. Les effectifs étudiants sont respectivement de 130 et 100 étudiants pour chacune des deux options.

La licence Sciences du langage offre deux parcours aux étudiants titulaires d'un DEUG Communication et sciences du langage avec la mention "sciences du langage" :

- le premier présente trois types de spécialisation : français langue étrangère, industries de la langue, expertise en communication écrite ;
- le second présente lui aussi le choix entre trois spécialisations : professeur des écoles, documentalistes, professeur de lycée professionnel (PL P2).

Ce schéma, quelque peu complexe en apparence, offre en réalité une souplesse très appréciée, surtout par les spécialistes de français et de langues.

A compter de la rentrée 1992-1993, la Faculté des lettres de l'université de Metz est habilitée à délivrer la licence-maîtrise "information et communication" qui fait suite au DEUG "communication et sciences du langage" en infléchissant cette formation de base en direction de l'audiovisuel, de la communication sociale, de l'information de presse. Au vu des possibilités d'insertion professionnelles prévisibles en Lorraine et dans l'espace SAR-LO-LUX, les effectifs prévus sont de 40 en licence (15 en audiovisuel, 15 en communication sociale et 10 en presse) et 30 en maîtrise (15 en audiovisuel et 15 en communication sociale).

La maîtrise Français Langue Etrangère (FLE) est définie comme un diplôme de formation continue. Elle s'adresse aux étudiants qui ont déjà réussi un concours de recrutement, ce qui explique qu'ils n'obtiennent leur diplôme qu'au terme de deux ou trois ans de préparation. Bien insérée dans le dispositif (sciences du langage, lettres modernes, linguistique des langues étrangères), cette formation est un trait d'union entre l'université et les enseignants du second degré.

#### Maitrise FLE

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>Inscrits</b>	37	26	27	27
<b>Présents</b>	29	17	15	13
<b>Reçus</b>	17	10	8	10

#### Le DEA sciences du langage

Issu de la formation "logique et langage", ce DEA a été habilité sous sa forme actuelle en 1991. Il est à double sceau avec l'université de Nancy II à laquelle il est administrativement rattaché. La prééminence de Nancy II se traduit aussi au regard de l'origine des candidats. Le petit nombre des inscrits d'origine messine s'explique par le fait que la filière "sciences du langage" est ici de création récente (1990-1991) ; l'apport local a été jusqu'à présent fourni par le FLE, les lettres modernes option sciences du langage, les étudiants linguistes d'allemand et d'anglais. Le rééquilibrage devrait se produire rapidement au bénéfice du dynamisme de la formation et de la circulation des candidats en fonction des points forts des équipes d'accueil respectives. Si les responsables messins paraissent appeler de leurs vœux une révision des modes de co-gestion, ils reconnaissent volontiers le degré élevé d'imbrication et l'excellente complémentarité actuels des compétences. Le nombre des thèses présentement en préparation (17 en tout) constitue un indicateur pertinent de la vitalité croissante de cet enseignement à Metz. Le fait qu'on ait adjoint un séminaire de doctorat, ouvert également aux candidats de DEA, pour une part en coordination avec un sous-groupe d'un programme CNRS, témoigne du souci des responsables de mettre sur pied une véritable formation doctorale.

#### Le DESS concepteur de programmes didactiques multimédia

Combinant informatique, audiovisuel et didactique, ce diplôme est ouvert prioritairement aux étudiants issus de la formation "sciences du langage". Reposant dans sa première phase sur une mise à jour dans les domaines mentionnés ainsi qu'en langue anglaise et au droit de la propriété, les études mettent ici à juste titre l'accent sur l'acquisition, par petits groupes et auto-évaluation, d'une maîtrise approfondie des techniques utilisées dans l'enseignement à distance, la télévision éducative, la didactique et le secteur correspondant des grandes entreprises. Le stage (de mars à juin) est terminal et s'effectue logiquement au sein d'une équipe de conception.

Destiné à de petits effectifs, ce diplôme se caractérise par une forte originalité. La difficulté principale à laquelle il risque de se heurter est inhérente au champ induit par l'innovation. On pourrait recommander aux responsables d'introduire cette dimension dans la formation même des candidats.

Le diplôme d'université d'études audiovisuelles, cinématographiques et théâtrales contemporaines a pour objectif de diffuser la connaissance de nouveaux aspects de la culture contemporaine liés au développement des techniques audiovisuelles et des modes de création, de langage et de communication qui leur sont spécifiques.

## 9 - Le département de Théologie catholique

Si on se reporte à la page 1 du livret-guide 1992-1993, c'est à la douzième place qu'on trouve "Théologie catholique" sous la rubrique des douze départements constitutifs - en même temps que 11 centres de recherche - de la Faculté (= UFR) des Lettres et Sciences humaines de Metz.

On est cependant indirectement prévenu, au bas de la même page, que ce département doit être quelque peu particulier, puisqu'il est fait allusion, sans autre précision, au lieu où l'on peut trouver le *Centre Autonome d'Enseignement et de Pédagogie Religieuse* (CAEPR) "qui est rattaché à la Faculté des Lettres".

Effectivement, si on se reporte à la page 198 du même livret-guide, il n'est plus du tout question de *Département de Théologie catholique*, mais seulement du *Centre Autonome d'Enseignement de Pédagogie Religieuse*, qui "fonctionne dans le cadre administratif des Lettres et Sciences humaines de l'université de Metz".

Bref, de quoi se demander, pour l'expert non prévenu, non pas si Rome est bien dans Rome, mais si la Théologie catholique est, ou non, dans l'université de Metz ! Heureusement, la connaissance ancienne et l'évaluation récente de la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg ont vite fait de situer ce même expert en terrain connu et parfaitement balisé.

### Petit historique d'un statut particulier

C'est le 12 août 1970 que le Ministre de l'Éducation nationale créa le Centre National Autonome de Pédagogie Religieuse. Ce Centre, qui était appelé à fonctionner provisoirement dans le cadre de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, eut mission de préparer à un titre d'université relatif à la pédagogie religieuse. Sa création, qui suivait de peu le détachement du département de la Moselle de l'Académie de Strasbourg et son rattachement à l'Académie de Nancy-Metz ainsi que la mise en place de la jeune université de Metz, prenait le relais d'une modeste antenne de la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg ouverte en 1965 et préparant au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Religieux.

Le 25 mai 1974, la création du Centre fut confirmée par la signature d'une convention internationale entre le Saint-Siège et la République Française. Cette convention prévoit, dans son article 3, que les rapports entre le Centre et les autorités ecclésiastiques s'ordonnent conformément aux stipulations, en vigueur entre la France et le Saint-Siège, régissant la Faculté de Théologie de Strasbourg.

A partir de 1976, le Centre de Pédagogie Religieuse obtient la mise en place de diplômes nationaux : le DEUG de Théologie catholique en 1976, la Licence de Théologie et Pédagogie religieuse en 1978 et la Maîtrise de Théologie et Pédagogie religieuse en 1979. Les titulaires de cette maîtrise peuvent préparer le DEA, puis le doctorat créés à l'université de Metz en 1978 et dont l'organisation relève du Centre de recherche *Littérature et Spiritualité*.

Depuis l'origine, l'enseignement est donné dans une partie des locaux du Grand Séminaire de Metz, loué à l'université. Le Centre y dispose également d'un secrétariat pour les affaires courantes, tout en continuant à fonctionner dans le cadre administratif de l'UFR Lettres et Sciences humaines.

La rénovation des enseignements entreprise par l'ensemble des UFR a entraîné, depuis deux ans, la mise en place d'un DEUG en huit unités capitalisables.

Tout cela ayant été historiquement et administrativement précisé, on comprend que l'adjectif "*autonome*" accolé au terme "*centre*" souligne un statut ménageant les distances par rapport à la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg aussi bien que la relation interne avec la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Metz.

## **Objectif professionnel et public étudiant**

Cette brève histoire des origines et du statut du Centre/Département ne prend cependant son sens qu'en fonction du projet auquel il veut répondre et du public auquel il entend s'adresser.

Tout d'abord, le Centre a pour objectif de promouvoir une formation philosophique, théologique et psycho-pédagogique adaptée aux conditions actuelles de la communication religieuse et accessible à un large public.

Il s'adresse tout spécialement à ceux qui se destinent à des fonctions catéchétiques et qui désirent se qualifier pour l'enseignement religieux dans les établissements scolaires des départements de la Moselle et du Rhin. Il peut intéresser aussi ceux qui, à des titres divers, possèdent déjà une certaine expérience pédagogique (enseignants, éducateurs, animateurs, parents...) et qui ont le souci de perfectionner ou d'analyser leur action éducative. Il est ouvert enfin à tous ceux qui désirent acquérir une solide formation théologique et pédagogique ou qui souhaitent l'approfondir en vue d'une tâche d'éducation ou d'animation de communautés et de groupes, ou en vue d'une formation continue qui réponde en profondeur aux questions actuelles.

En conséquence de quoi, les étudiants sont d'origines, de situations et d'âges très divers. Les étudiants venant immédiatement après le baccalauréat sont une minorité : la moyenne d'âge se situerait plutôt vers 35 ans. Beaucoup d'entre eux exercent, ou ont exercé, une profession (éventuellement, celle de président d'université !). La plupart sont mariés et un certain nombre de mères de famille envisagent d'être professeur de religion après avoir élevé un ou plusieurs enfants. La même diversité se retrouve dans la formation initiale de ces étudiants, plusieurs ayant déjà des diplômes universitaires.

Durant les dix dernières années, la totalité des inscriptions au Centre a toujours oscillé entre 220 et 280, avec un nombre relativement important d'auditeurs libres, en baisse constante cependant depuis 4 ans. Si on ne retient que les étudiants réguliers, leur nombre oscille plutôt autour de 200, avec un maximum de 225 en 1991-1992.

## **Encadrement**

Tous les postes d'enseignants du Centre sont des postes de "Théologie catholique" (17ème section, sous-section 1750, "Commission Spéciale Consultative de Théologie catholique").

Il y a actuellement 3 professeurs et 5 maîtres de conférences.

La diversité des enseignements et le nombre total d'heures de cours à assurer obligent de faire appel à 11 chargés de cours pour des prestations de 1 à 3 heures par semaine.

Soit, au total, 1 enseignant en moyenne pour 13,3 étudiants, c'est-à-dire, à peu de chose près, le même encadrement que celui des départements de Lettres classiques et modernes réunis.

## **Organisation des études**

L'originalité du Centre par rapport à ce qui serait un département entre autres se manifeste, en fonction de ce qui a été dit de son objectif et de son public, par la différenciation en son sein de filières de finalités et de longueurs passablement différentes (qu'on examinera successivement plus loin) :

- une formation *courte*, qui aboutit à un diplôme d'université dit Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Religieux (CAPER) ;
- une formation *longue*, qui aboutit au DEUG, à la licence et à la maîtrise ;
- des *éléments de formation continuée* avec des séries de cours publics faits le soir en lien avec la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg.
- un diplôme d'université de *Sciences des Religions*, ceci en collaboration avec d'autres secteurs concernés de la Faculté des Lettres.

### Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Religieux (CAPER)

Il s'agit d'une initiation fondamentale, d'une part aux divers secteurs de la théologie, de l'éthique chrétienne, de l'exégèse biblique et de l'histoire de l'Eglise, d'autre part aux méthodes actuelles de la pédagogie religieuse, avec - sur ce second point - travaux pratiques de groupes en pédagogie catéchétique et initiation à la pédagogie de l'audiovisuel.

Proposées en une seule année (sauf dispositions particulières pour étudiants à mi-temps), 125 heures de cours préparent donc au CAPER.

Le tableau des résultats aux examens est le suivant :

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	61	51	49	81
<b>présents</b>	54	50	26	74
<b>reçus</b>	34	30	25	49
<b>reçus/inscrits</b>	56%	59%	53%	60%
<b>reçus/présents</b>	63%	60%	96%	66%

D'une part, la différence en 1990-1991 entre inscrits et présents vient de la possibilité, indiquée plus haut, d'un CAPER étalé sur deux ans. D'autre part, en principe, ce diplôme est destiné aux enseignants des écoles primaires. Mais, en pratique, avec les bons résultats auxquels donne lieu, comme on voit, l'examen, l'année passée à préparer le CAPER constitue souvent une excellente propédeutique pour la formation longue.

### Premier cycle rénové du cursus long

Comme dans tous les autres départements de la Faculté, le DEUG ici confié au CAEPR est, comme il a été annoncé plus haut, rénové depuis 1991/1992.

Antérieurement, chacune des deux années de ce DEUG comprenait d'une part un tronc commun distinguant les *sciences théologiques et bibliques* d'un côté, les *sciences humaines de la religion* de l'autre, et d'autre part des modules libres parmi ceux qui étaient offerts par l'UFR de Lettres. Désormais, ce DEUG qui (d'ailleurs en l'absence d'autres sections dans cette catégorie) s'intitule curieusement DEUG mention "*Théologie*". *Section A. Théologie catholique* comporte, étalées en principe sur deux années, 8 unités capitalisables dont 6 obligatoires :

1ère année - UC 1 : *Introduction aux sciences bibliques et patristiques*,  
 - UC 2 : *Introduction à la théologie*,  
 - UC 3 : *Philosophie et pédagogie*,

2ème année - UC 5 : *Littérature biblique*,  
 - UC 6 : *Théologie systématique*,  
 - UC 7 : *Pédagogie religieuse et histoire du christianisme*,

et deux UC dites d'ouverture parmi lesquelles 2 relèvent plus spécialement de préoccupations religieuses :

- en UC 4 : *Eléments de culture religieuse*,
- en UC 8 : *Religion et culture*.

A signaler aussi l'introduction de l'initiation aux langues bibliques (grec en première année, hébreu en deuxième année) et l'accès au latin chrétien.

La rénovation du DEUG est trop récente pour qu'on puisse avoir déjà des effets vraiment probants. Le système précédent s'est terminé sur les résultats suivants :

### DEUG Théologie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	46	32	37	41
	<b>présents</b>	37	25	34	21
	<b>reçus</b>	30	16	19	12
	<b>reçus/inscrits</b>	65%	50%	51%	29%
	<b>reçus/présents</b>	81%	64%	56%	57%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	46	49	37	31
	<b>présents</b>	43	47	30	29
	<b>reçus</b>	28	27	17	22
	<b>reçus/inscrits</b>	61%	55%	46%	71%
	<b>reçus/présents</b>	65%	57%	57%	76%

On peut noter d'une part qu'il y a relativement peu d'érosion entre le nombre des présents et le nombre des inscrits, d'autre part que la moyenne des résultats - dans l'ensemble très cohérents - est de 59%, ce qui est plus que satisfaisant quant au niveau des enseignements et sur celui des enseignés.

### Licence

Quatre certificats composent le programme de la licence. Trois certificats comportent un enseignement commun à tous les étudiants : ils concernent respectivement les *Sciences théologiques*, les *Sciences bibliques*, les *Sciences humaines*. Le quatrième certificat est optionnel, comportant trois modules obligatoires, à choisir parmi *Théologie sacramentaire*, *Ethique et société*, *Catéchèse pratique*, *Bioéthique*.

Le tableau des résultats aux examens est le suivant :

### Licence Théologie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	37	50	41	39
<b>présents</b>	24	33	29	34
<b>reçus</b>	15	28	19	20
<b>reçus/inscrits</b>	41%	56%	46%	51%
<b>reçus/présents</b>	63%	85%	66%	59%

Il est à remarquer que les effectifs d'étudiants qui s'inscrivent à la licence sont de l'ordre de ceux qui s'inscrivent au DEUG et sont notablement supérieurs à ceux qui sont reçus. Cela est sans doute la conséquence de la possibilité d'échelonner, sur demande, la préparation des quatre certificats sur deux ans. Il n'en reste pas moins que, pour les étudiants parvenus à ce stade, les résultats sont fort honorables.

### Maîtrise

Si intéressants que soient les résultats à la licence, les ambitions du CAEPR vont au-delà. D'où la nécessité apparue, depuis 1990-1991, de réviser la politique à mener pour ce qui est de la maîtrise.

En effet, engagés pour la plupart dans la vie professionnelle, les étudiants de maîtrise ne peuvent pas toujours consacrer à la poursuite de leurs études tout le temps qu'ils souhaiteraient. Or, l'obtention de la maîtrise suppose, outre la soutenance d'un mémoire, l'acquisition d'un C2 qui, depuis la procédure mise en place en l'année 1987-1988, exige qu'on réponde aux exigences de quatre modules choisis sur six proposés - ceux-ci étant les suivants avec leurs objets ainsi précisés cette année-ci :

- Philosophie fondamentale : *L'acte de foi*,
- Sociologie religieuse : *L'acte de transmettre*,



- Création - Sciences - Foi : *L'idée de création*,
- Exégèse : *Le discours sur la montagne*,
- Philosophie : *Les sectes, problème d'actualité*,
- Théologie systématique : *Les fins dernières*.

Pareil éclatement de la scolarité de ce C2 correspond certes à la multiplicité des disciplines théologiques, mais représente un investissement assez considérable par rapport au mémoire, même si l'étudiant essaie d'établir entre le secteur de celui-ci et une part du C2 une certaine connexion.

### Maîtrise Théologie

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	19	19	23	31
<b>présents</b>	12	8	14	14
<b>reçus</b>	1	3	1	3

Une information plus large désormais donnée aux étudiants dès le début de l'année de licence et un tutorat plus assidu marquent le début de la nouvelle politique signalée plus haut. Les résultats ne se sont pas encore fait sentir dans tous les domaines. On peut noter cependant :

- 1) Une légère augmentation du nombre des inscriptions pour le C2 : 13 certificats en 1990-1991, 11 en 1991-1992 contre un total de 83 lors des 10 années précédentes.
- 2) Une très nette augmentation du nombre des dépôts de sujets de mémoire : 1990 : 8 ; 1991 : 10 ; 1992 : 11, contre un total de 12 pour les 5 années précédentes.
- 3) Un nombre accru d'inscriptions en année de maîtrise : alors qu'en 1989-1990, il y avait 19 inscrits, en 1990-1991, ils étaient 23, en 1991-1992 et 1992-1993 ils sont 31. Autrement dit, on a apparemment réussi à fidéliser les étudiants de maîtrise.
- 4) L'amorce d'une reprise du nombre des soutenances de mémoire : après un seul mémoire soutenu en 1990-1991, 3 en 1991-1992, on peut, compte tenu des dispositifs mis en place, raisonnablement escompter autour de 6 soutenances cette année.
- 5) Une ouverture plus décidée vers le DEA : sur les 3 étudiants ayant soutenu leur mémoire de maîtrise en 1991-1992, 2 sont inscrits cette année en DEA "Littérature et Spiritualité", et tout porte à croire que le mouvement ira en se poursuivant.

### Diplôme d'université de Sciences des religions

Si on a considéré inutile de consacrer un développement particulier aux éléments de *formation continuée* signalés plus haut (cf. *supra* 4,3) et consistant en cours publics variant avec les années et ne donnant pas lieu à diplôme, il convient en revanche de parler ici du diplôme d'université de *Sciences des religions*.

Il faut d'abord préciser que ce vrai DU ne présente pas la moindre analogie avec le CAPER qui constitue, comme on l'a vu (cf. *supra* 5), la formation courte propre au CAEPR. Même si, cette année, le responsable de l'organisation du DU est un professeur du Centre, et si 3 de ses membres participent à cet enseignement, le diplôme de *Sciences des religions* créé en 1990 relève plus largement de la Faculté des Lettres dans la mesure même où d'autres religions que le christianisme sont ici prises en compte.

200 heures de cours - qui peuvent se répartir sur une ou plusieurs années - se regroupent en modules qui, pour l'année en cours, sont les suivants :

- obligatoires :

- . *La religion et la modernité,*
- . *Anthropologie sociale de la religion,*

- au choix :

- . *Littérature biblique,*
- . *Introduction au judaïsme : la dimension talmudique,*
- . *Introduction à l'Islam,*
- . *Introduction aux religions de l'Orient,*
- . *Les religions de l'Occident,*
- . *Histoire du christianisme.*

Les étudiants régulièrement inscrits à l'université en formation initiale, peuvent, dans le cadre prévu de leur programme, constituer, à titre d'UC d'ouverture, certains des modules ci-dessus. Il reste que le diplôme est aussi ouvert, dans un esprit de formation continue, à un public plus large.

L'avenir dira quel succès peut correspondre à cet effort très moderne d'élargissement des perspectives et d'approfondissement comparatiste de la culture religieuse. Pour l'heure, on notera que, en 1990-1991, on a enregistré administrativement 9 inscrits, 6 présents à l'examen et 1 reçu.

## **Recherche**

Il a été indiqué au début de ce chapitre que, pour ce qui est du secteur de la recherche, le Centre "Littérature et Spiritualité" est là pour prendre, le cas échéant, le relais des recherches amorcées par les étudiants diplômés de la maîtrise de théologie préparée dans le cadre du CAEPR.

## **V - La recherche**

Les 11 centres de recherche recensés aujourd'hui à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Metz, dont 6 sont reconnus et financés par la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED), en font un pôle de recherche avec lequel il faut compter en Lorraine et au-delà.

### **1 - Histoire et civilisation de l'Europe occidentale**

Presque tous les historiens sont regroupés dans un unique centre de recherches : "Histoire et civilisation de l'Europe occidentale", équipe recommandée devenue équipe d'accueil, qui dispose d'une salle de travail, d'une petite bibliothèque propre et de deux ordinateurs. La dotation financière, faible jusqu'en 1991 (20 à 40 KF) devrait passer à 120 KF avec le contrat quadriennal.

En liaison avec les autres centres de recherche de la France de l'Est et avec l'université de Sarre sont régulièrement organisées des tables rondes permettant exposé et confrontation des travaux en cours. Un colloque, à périodicité presque annuelle, donne lieu à publication (18 volumes à ce jour). Par ailleurs, les publications individuelles, articles et ouvrages, sont nombreuses.

Une part importante de l'activité de recherche s'enracine dans la région lorraine, d'autant que les ressources archivistiques de la Moselle sont importantes et encore peu exploitées : les curiosités se portent aussi bien sur les temps gallo-romains que sur l'époque moderne et contemporaine, en liaison parfois avec les sociétés savantes locales. Bien choisi, le domaine de

recherche porte sur l'établissement des frontières, leur militarisation, les mouvements transfrontaliers de population, l'impact sur les populations des changements de rattachement politique, l'histoire industrielle. Depuis quelques années, l'un des chercheurs développe une activité pionnière dans un domaine nouveau, l'Histoire du Sport, a noué des relations avec d'autres chercheurs français intéressés par le sujet et prépare un colloque. Le Centre de Recherche dispose d'une demi-secrétaire ; c'est peu.

## 2 - Etudes géographiques

Une ancienne équipe recommandée, devenue équipe d'accueil, le **CEGUM, (Centre d'études géographiques de l'université de Metz)** rassemble la quasi totalité des chercheurs autour de deux thèmes :

- l'étude de l'espace Sar-Lor-Lux dans son contexte géographique : urbanisation, évolution des espaces agricoles. Pour cette activité, l'équipe est liée à un groupement de recherche du CNRS consacré à l'aménagement des espaces frontaliers où sont regroupés des géographes du Nord et de l'Est, de Lille à Besançon ;
- une recherche hydrologique originale qui obtient d'excellents résultats en matière d'étude des étiages et des transports solides et dissous, en liaison avec l'Agence de Bassin et le SRAE de Lorraine, sur la base d'importants contrats.

La plupart des chercheurs publient régulièrement. L'équipe publie une revue (*Mosella*, un numéro par an).

Le CEGUM a bénéficié d'une dotation du MEN (100 à 120 KF) jusqu'en 1991. En 1992, avec le plan quadriennal, ses ressources devraient être sérieusement améliorées, qu'il s'agisse d'équipement ou de fonctionnement. Les surfaces attribuées à la recherche représentent par ailleurs 260 m<sup>2</sup>, chiffre remarquable.

## 3 - Centre de recherche pour l'information économique et sociale

A côté du CEGUM s'est créé en 1987 le **CRIES (Centre de recherche pour l'information économique et sociale)** auquel est lié le second DESS. Un enseignant universitaire unique en assume la responsabilité. Ignoré par le MEN, il dispose de ressources fournies par des contrats. Les publications, les participations à des colloques sont régulières et nombreuses.

Un Institut d'aménagement pourrait prochainement fédérer les deux groupes de recherche géographiques, voire d'autres groupes, et leur apporter des moyens communs en matière de traitement informatique de l'image.

## 4 - Analyse syntaxique

Ce Centre, qui possède sa propre collection (16 volumes parus), comprend trois orientations clairement différenciées, très actives et de niveau national.

- *Logique et langage* avec pour points forts la sémantique des langues naturelles, la cognition et la formalisation. L'équipe collabore avec Nancy I (le CRIN), Nancy II (le CELTA ; la psychologie de la cognition), Strasbourg II et, au plan international, avec Genève, Neuchâtel, Fribourg (Suisse), Anvers. Elle est intégrée à l'URA 668 (CNRS/Strasbourg II) et au PIR "Réseau cogniscience" (CNRS/espace Lorraine/Alsace), les programmes portant notamment sur l'anaphore. Outre des séminaires thématiques annuels élaborés avec d'autres formations messines (mathématiques, sciences du langage) et nancéiennes (ingénierie de la communication et de la cognition), l'équipe a été responsable du VIIe Colloque international de Linguistique ( 14-16 nov. 1991) sur "Lexique et Interférence(s)". Elle organise un cycle de journées de travail sur la "théorie du prototype". Pour 1995 est planifié un Colloque international sur "l'anaphore et les référents évolutifs".

- *Traitement automatique des langues naturelles* : l'équipe collabore avec la précédente pour tout ce qui touche au calcul. Depuis 1991, elle s'est attelée à un projet lourd et complexe, très en phase avec la recherche internationale de pointe, sur "les groupes syntagmatiques complexes" (allemand, français, anglais). L'axe "Traduction et applications" (TAO) travaille en relations étroites avec le Centre de terminologie de Luxembourg et l'université de la Sarre, auxquels vont être associées les universités de Bari et de Leipzig. Il prépare pour l'Euro-district Sarre/Lorraine un projet d'interrogations et de réponses dans les deux langues (Minitel) sur la vie culturelle et la vie économique. Dans le cadre des projets européens (CEE), mais avec extension en cours à la Slovaquie (Bratislava), existe un programme COMETT consacré à la "formalisation des éléments de phraséologie".

- *Linguistique textuelle et didactique du français* : la perspective principale porte sur les typologies naturelles permettant de discriminer les différents types de textes (descriptif, argumentatif...), soit donc la théorie des classements de textes ainsi que les phénomènes d'organisation du texte comme suite cohérente de phrases. L'aspect didactique en dérive directement : comment construire des outils qui permettent une rédaction comprise comme organisation textuelle ? Comment transmettre ces savoirs ? Comment les apprendre (aspects déclaratifs et procéduraux) ?

L'équipe coopère avec Nancy II, Genève, Lausanne. Elle pilote le doctorat de l'université de Bangkok, "modèle" qui doit essaimer ensuite dans toute l'Asie du Sud-Est. La mission du groupe de Metz, qui concerne le français, se double, pour l'anglais, de celle confiée à l'université de Paris III. Le Royaume du Maroc a chargé le Centre de Metz de fabriquer des manuels destinés au premier cycle universitaire.

Ce rayonnement exceptionnel se traduit par des colloques (à Metz, Cerisy) et des publications dans la collection "Didactique des textes". Son vecteur le plus révélateur est toutefois la revue *Pratiques* qui compte 1500 abonnés et a déjà fait paraître 75 numéros depuis sa création. La périodicité est trimestrielle. Sa diffusion à l'étranger (environ 50% du nombre des abonnements) confirme la place éminente qu'a su conquérir cette équipe hors d'Europe.

## **5 - Centre de recherche "Littérature et Spiritualité"**

Ce Centre - dont le titre significatif complet était, au départ, "Littérature et Spiritualité - Rencontres culturelles" - apparaît en 4ème ligne sur la liste des 11 centres de recherche faisant partie de l'organisation administrative de la Faculté (= UFR) des Lettres et Sciences humaines de Metz.

Ses axes de recherche se présentent ainsi : "Analyse des rapports entre la littérature et les valeurs culturelles, morales, religieuses sur lesquelles repose la spiritualité".

Les thèmes de recherche englobent :

- Latinité classique,
- Latinité tardive (en particulier, études ambrosiennes),
- Littérature française classique,
- Littérature française moderne et contemporaine,
- Littérature générale comparée,
- Rhétorique et stylistique,
- Sciences de la communication,
- Sociologie,
- Théologie,
- Ethique.

D'où un effectif de 18 enseignants chercheurs collaborant à ce centre classé B1\* et dont les crédits de recherche (soutien de programme) pour 1992 se montent à 71 669 F.

Fondé en 1975 par le très regretté Michel Baude qui l'a dirigé jusqu'à sa mort prématurée en septembre 1991, le Centre, auquel son nom est désormais accolé, a obtenu, quelques mois avant cette dernière date, l'habilitation à délivrer le DEA. En 1990-1991, il y a eu 21 inscrits administratifs au DEA, 11 présents à l'examen et 7 reçus.

Même si le Centre n'a pas formulé de demande d'habilitation de formation doctorale - encore qu'il l'envisage comme possible à condition que ce soit en liaison avec d'autres centres de recherche - il regroupe dans ses séminaires, autour de ses enseignants chercheurs (dont certains appartiennent précisément à d'autres universités), des étudiants préparant une thèse (27 inscrits en 1990-1991, dont 8 étrangers).

Pour ce qui est des publications parues depuis 4 ans, on en compte au total 105, dont 5 livres ou contributions à des livres et 46 publications dans des revues avec comité de lecture. Si 2 enseignants chercheurs sont mentionnés comme n'ayant pas publié depuis 4 ans, c'est qu'ils achèvent leur thèse.

Parmi les livres publiés par le Centre, on relève 10 volumes, dont une thèse et 3 volumes d'actes de colloques. On annonce d'autre part 4 livres à paraître.

A signaler tout particulièrement le colloque international organisé par le Centre, les 17, 18 et 19 septembre 1992, sur saint François de Sales, et le colloque international sur "Ethique et Ecriture" tenu à l'université de Metz les 14 et 15 mai 1993.

En dépit de la mort de son fondateur, le Centre continue vaillamment dans sa ligne.

## **6 - Pensée chrétienne et langage de la foi**

Ce Centre apparaît en 5ème ligne sur la liste des 11 centres de recherche faisant partie de l'organisation administrative de la Faculté (=UFR) de Lettres et Sciences humaines de Metz.

Ses axes de recherche se présentent ainsi : " Etude du passé et du présent des groupes dominants se revendiquant du christianisme et analyse de leurs pratiques et de leurs langages".

Pratiquement, la recherche est prise en charge par trois groupes :

- Création et environnement. Réflexions sur les théologies actuelles touchant à l'écologie.
- Etude de différentes cultures de l'Europe dans leurs rapports avec la (les) communauté(s) chrétienne(s). Approche de type sociologique.
- Recherche sur la théorie et la pratique du récit. Analyse des *Actes des apôtres* à l'aide des instruments proposés par A.-J. Greimas. Réflexions pédagogiques.

A noter les contacts avec le Centre interculturel de Bévoie et les liens avec le Centre pour l'analyse du discours religieux à Lyon.

10 enseignants chercheurs (dont 4 professeurs, 1 professeur émérite, 3 maîtres de conférences, 2 chargés de cours) collaborent à ce centre classé C (projets privilégiés). Si les enseignants chercheurs de Théologie catholique y sont nombreux et si l'un d'eux dirige le Centre, ils ne sont pas les seuls à en faire partie. Les crédits de recherche du Centre pour 1992 se montaient à 15 499 F, se décomposant en 6 499 F (HT) pour le soutien de programme, et 9 000 F (TTC) pour l'équipement.

Fondé en 1974, le Centre, "s'estimant en phase d'évaluation, n'envisage pas pour l'heure de demande d'habilitation", mais résout provisoirement comme suit les difficultés inhérentes à cette situation administrative. Les étudiants désireux d'accéder au DEA et au doctorat sont pris en charge dans le Centre "Littérature et Spiritualité" : depuis octobre 1991, ils peuvent choisir, à l'intérieur du *Tronc commun*, deux disciplines dont l'une touche à la théologie ("*Littérature et Bible*", sujet traité par un enseignant du Centre "Pensée chrétienne et langage de la Foi"). Ils peuvent aussi choisir l'option "*Théologie*". Les inscriptions pour l'année 1992-1993 semblent montrer la pertinence de cette solution d'attente.

Pour ce qui est des publications parues depuis 4 ans, on en compte au total 58, dont 17 livres ou contributions à des livres, mais seulement 11 publications dans des revues avec comité de lecture. A noter aussi que 5 des enseignants chercheurs n'ont pas publié dans ces revues et que 3 n'ont pas publié du tout en ces 4 ans.

L'avenir dira s'il convient de persister dans l'organisation actuelle ou si la collaboration avec le Centre "Littérature et Spiritualité" doit être encore plus structurée pour répondre aux exigences de la formation doctorale. Il reste que les deux centres ont eu jusqu'à présent des dominantes et même des objets différents et que les enseignants chercheurs des deux centres veulent éviter avec raison des confusions culturelles ou idéologiques.

## **7 - Etude des périodiques de langues allemandes**

Le Centre, créé en 1977, regroupe 25 chercheurs dont 8 extérieurs à Metz et enseignant aux universités de Nancy II, Reims, Sarrebruck. Il a noué des contacts institutionnalisés avec Sarrebruck (Institut de romanistique ; Arbeitsstelle für Robert Musil-Forschung ; Arbeitsstelle Literatur im Grenzraum), Hambourg (Forschungsstelle für Exilliteratur), Paris IV/CNRS (URA 1282 "Etudes littéraires et culturelles franco-allemandes" qui travaille sur le XXe siècle).

Le réseau a favorisé la définition d'axes de travail précis, régulièrement renouvelés, ainsi que l'organisation de rencontres internationales ayant débouché sur des publications éditées à Paris pour le XVIIIe siècle, à Berne pour le XXe siècle.

*L'équipe "XVIIIe siècle"* a pour objet de recherche les périodiques de langue allemande des années 1750-1830, sources d'enquête sur les fluctuations, nationales et régionales, de l'opinion publique. L'espace géographique considéré est le Sud de l'Europe, les parties du Nord et du Centre étant traitées par le Max-Planck-Institut de Göttingen.

*L'équipe "XIXe/XXe siècle"* travaille sur l'exil, en privilégiant les rapports entre culture et politique. A ses séminaires mensuels, elle ajoute des relations étroites avec Hambourg et l'URA 1282 du CNRS, programme "Intellectuels français et allemands 1918-1963". Bien qu'elle n'ait commencé ses travaux qu'en 1988, elle a déjà plusieurs colloques et publications à son actif (sur le "Front populaire allemand", 1990, la Critique littéraire dans la presse allemande de l'exil en France, à paraître en 1993). Ce secteur est prometteur, compte tenu de l'ouverture de fonds de l'ex-RDA (Potsdam) jusqu'alors interdits d'accès et de la découverte à Moscou d'archives allemandes n'ayant fait à ce jour l'objet d'aucune investigation.

Logiquement coordonnées à ces enquêtes, les recherches sur les rapports intellectuels entre la France et l'Allemagne se sont traduites par la publication, avec l'université de Sarrebruck, des deux volumes de Médiations/Vermittlungen (Berne 1992), la co-organisation des colloques sur Y. Goll (printemps 1992) et Alfred Döblin (juin 1993), avec Paris IV et la Döblin-Gesellschaft. L'accueil de plusieurs jeunes doctorants est un élément supplémentaire qui légitime une évaluation positive de ce centre.

## **8 - Etudes musicologiques**

Ce centre apparaît en 7ème ligne sur la liste des 11 centres de recherche faisant partie de l'organisation administrative de la Faculté (= UFR) de Lettres et Sciences humaines de Metz.

Deux axes de recherche essentiels recourent les thèmes suivants :

- *Musique et musiciens en Lorraine* : inventaire des fonds musicaux des bibliothèques lorraines et édition d'un catalogue des imprimés musicaux publiés avant 1800 ;
- *Le théâtre lyrique en France, de l'arrivée de Rossini à Paris (1824), à la mort de Gounod (1883)* : rédaction de monographies thématiques et de biographies, études littéraires de livrets, études de questions relatives aux décors, analyses proprement musicales.

Le centre regroupe 5 enseignants chercheurs en poste à l'université de Metz et 6 collaborateurs extérieurs (dont plusieurs étrangers), sans compter les étudiants en maîtrise. Il dispose d'un solide outil de travail avec la médiathèque du département de musique (4 000 disques, dont 1 500 "compacts"), un choix important de revues internationales, un fonds de partitions d'une grande richesse et le fonds musical de la bibliothèque universitaire (plus de 5 000 volumes spécialisés). Les crédits de recherche du Centre pour 1992 se montaient à 25 586 F, se décomposant en 19 586 F (HT) pour le soutien de programme et 6 000 F (TTC) pour l'équipement.

Fondé en 1987, le Centre, classé B2, compte, malgré un premier échec, sur la création d'un DEA de musicologie sous double sceau avec l'université de Strasbourg II, ce qui permettrait d'inscrire des étudiants en préparation de thèse et d'élargir le rayonnement du Centre. La nomination de professeurs (et des collaborations régionales) constituent des conditions à cela. A noter que le Centre est partenaire de la DRAC de Lorraine et de l'ASSECARM (Association d'études pour la coordination des activités régionales musicales) pour l'inventaire des fonds musicaux conservés en Lorraine.

Pour ce qui est des publications depuis 4 ans, on en compte au total 11, dont 4 dans des revues avec comité de lecture, et, ce qui est notable, 20 livres ou contributions à des livres.

On ne saurait demander à un Centre aussi récent de pouvoir faire état des mêmes acquis que les centres plus anciens. Ce qui est sûr, c'est qu'on peut s'attendre à voir se manifester pratiquement, et dans des délais raisonnables, les fruits des recherches amorcées selon les deux axes indiqués ci-dessus, et relatives d'une part aux oeuvres musicales de Charles Gounod, d'autre part au patrimoine musical lorrain qui, les 6 et 7 octobre 1992, a fait, à Nancy, l'objet d'un colloque auquel a participé le Centre.

## **9 - Centre d'études des traductions du français et de l'anglais**

Reconnu comme "Jeune équipe" par les experts de la DRED lors du contrat quadriennal (1991), ce Centre travaille sur les traductions de l'anglais au français et du français à l'anglais dont il constitue une banque de données. 6 000 à 7 000 notices ont déjà été saisies sur ordinateurs. Si la composante statistique domine dans un premier temps, la seconde étape, déjà mise en route, fournit d'utiles données sur la circulation entre les littératures des deux pays depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autant plus aisément que l'extraction peut s'opérer à partir d'un nombre élevé de champs. Les "Cahiers du CETFA", dont la publication va débiter prochainement, seront cependant conçus par auteurs. Les responsables ont pour objectif l'internationalisation de leur entreprise, le partenaire étant en l'occurrence la nouvelle université de Portsmouth (programme "Computers in Humanities").

Ce Centre vise aussi à proposer des traductions du français vers l'anglais (est achevée celle de "Zones" d'Apollinaire) et à concevoir des didacticiels d'aide à la traduction.

Cet ensemble d'objectifs devrait favoriser le début, souhaité, d'une recherche locale en Etudes anglaises.

## **10 - Sciences sociales**

Créé en juillet 1990, le Centre de recherches en sciences sociales implique trois professeurs et trois maîtres de conférences qui publient abondamment et participent à des colloques. Six étudiants sont inscrits en thèse ; une "nouvelle" thèse a été soutenue.

Deux axes de recherche ont été définis. En psychologie sociale du travail, l'intérêt se porte sur l'évolution des relations entre comportement professionnel et espace de travail, dans la perspective de l'informatisation des postes de travail. En sociologie, l'accent est mis sur la pratique de l'expertise et les enquêtes ont porté sur les relations du SIDA avec la toxicomanie.

Le Centre dispose d'une demi-secrétaire. Ses ressources sont minces : un contrat INSERM en 1990, une faible dotation (12 KF) en 1991. Le contrat quadriennal l'ignore.

Il serait prématuré de porter un jugement sur l'activité et l'avenir d'une équipe peu nombreuse, mais active et sans doute appelée à s'étoffer quand se mettront en place les cursus complets correspondant aux deux disciplines concernées.

## **11 - Didactique des disciplines**

Le Centre de didactique des disciplines, financé par la DRED depuis 1991 a pour but de susciter la recherche en didactique dans le plus grand nombre de disciplines (pour l'heure : français, langues anciennes, informatique, physique, mécanique, technologie mécanique et mathématiques), au croisement des aspects spécifiques et transdisciplinaires. On émettra le voeu que cette nouvelle formation s'ouvre aux langues vivantes dans un proche avenir.



## **L'UFR DROIT, ECONOMIE, ENVIRONNEMENT**

### **I - Présentation de la composante**

La Faculté de Droit, actuellement UFR Droit, Economie, Environnement est de création récente puisqu'elle fête cette année son vingtième anniversaire. L'UFR est composée de trois départements : Droit, Administration Economique et Sociale, Sciences de l'environnement. Elle est habilitée à délivrer les diplômes suivants :

- pour le département Droit : la capacité en Droit dont le but est de fournir, en deux années, à des étudiants non bacheliers une formation juridique de base et de permettre l'accès à la première année de DEUG, un diplôme de 1er cycle (DEUG Droit), des diplômes de 2ème cycle (licence en Droit, licence d'administration publique, maîtrise en Droit) et de 3ème cycle (DESS administration locale, DEA Droit des contentieux),
- pour le département AES : un diplôme de 1er cycle (DEUG AES) et des diplômes de 2ème cycle (licence AES, maîtrise AES),
- pour le département sciences de l'environnement : un diplôme de 3ème cycle, le DEA Toxicologie de l'environnement.

En outre la faculté assure les enseignements de 1ère et 2ème années des DEUG Droit et AES ainsi que ceux de la capacité en droit à l'antenne de Sarreguemines.

Le conseil d'UFR, qui compte actuellement 29 membres, est composé de membres élus des enseignants (12), du personnel IATOS (3), d'étudiants (8) ainsi que de personnalités extérieures (6). Le doyen, élu par ce conseil qu'il dirige, délègue certains de ses pouvoirs à des enseignants de rang divers, y compris des assistants anciens et bien implantés, pour tel ou tel secteur, comme la filière AES ou la formation des futurs avocats et juges.

L'UFR Droit de l'université de Metz présente un certain nombre de faiblesses liées à un manque de moyens matériels ou humains :

- avec des locaux insuffisants et inadaptés. La faculté manque d'amphis de grande et moyenne capacité nécessaires aux enseignements magistraux ainsi que de salles de TD pouvant accueillir 45 étudiants, nombre qui constitue la norme officielle pour les étudiants de premier cycle,
- à cause, entre autre chose, d'une répartition des postes, tant enseignants qu'administratifs, qui se fait au profit des grosses disciplines surtout scientifiques. La dotation en personnel IATOS est notoirement insuffisante, surtout si l'on se réfère au personnel sur poste d'Etat et le sous-encadrement perdue.

### **II - Les personnels de la composante**

#### **1 - Le personnel enseignant**

Le sous-encadrement qui caractérise l'UFR Droit est criant : le manque d'enseignants, tant parce qu'il n'y a pas assez de postes - à tous les niveaux - que parce qu'il manque des candidats, demeure l'une des préoccupations essentielles de l'UFR. A cela s'ajoute le fait que plusieurs des enseignants sont non-résidants, venant notamment de Strasbourg en attendant d'y retourner, et que quelques autres sont inscrits au barreau. La carence est particulièrement marquée pour les enseignants de catégorie A mais aussi, faute d'un 3e cycle suffisant, pour les ATER, moniteurs et autres. La Faculté est obligée d'avoir

recours à des enseignants venant d'ailleurs (surtout Nancy, mais aussi Strasbourg) et à des chargés d'enseignement ou de TD locaux. A noter aussi dans l'effectif un professeur associé en provenance du Conseil d'Etat.

### Répartition des enseignants

	Département Droit	Département AES	Département Environnement	Total
Enseignants chercheurs de la composante A	5,5	1	2	8,5
composante B	13 + 3 (2)	6 + 3 (3)	2	27
Autres enseignants de la composante (1)	3	2	14	19
Enseignants n'appartenant pas à la composante	61	69	1	131

(1) ATER, ALER, Moniteurs

(2) enseignement département économie concernant des cours de Droit

(3) enseignant Droit assurant des cours AES

## 2 - Le personnel non enseignant

Il existe ici aussi un manque important de personnel surtout statutaire. Il apparaît que la répartition des postes IATOS se fait au profit des grosses disciplines, surtout des disciplines scientifiques, et au détriment des disciplines juridiques.

### Personnel IATOS

	IATOS Budget Etat	ratio etud./IATOS Etat	IATOS Budget Université	Total UFR Droit	Total Université
1988	15	133,13	5,5	20,5	237,5
1990	15	139,8	4,5	19,5	235,5
1992	16	140,43	3,5	19,5	257

## III - Les ressources matérielles de l'UFR

A l'heure actuelle, les locaux de la Faculté sont insuffisants et obligent à solliciter des salles et des amphis auprès des autres facultés. Mais la construction d'un nouveau bâtiment va être entreprise, également sur le site de l'Ile du Saulcy. Elle ne doit pas sensiblement augmenter la surface disponible mais elle permettra à la Faculté d'être indépendante.

Un gros effort a été aussi entrepris pour développer le secteur "droit" de la Bibliothèque universitaire, ainsi que la salle de travail de la Faculté de droit, qui ne sont pas encore à un niveau suffisant, surtout dans la perspective du développement de 3e cycle.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, il apparaît que la répartition effectuée au niveau de l'université lèse gravement la Faculté de droit, qui a vu ses crédits (notamment en heures complémentaires) nettement diminués.

## IV - Les étudiants

Les étudiants de première année présentent deux caractéristiques essentielles :

- ils proviennent souvent de milieux modestes puisqu'environ 30% des étudiants de première année sont des étudiants boursiers (surtout en AES). Si l'on regarde de plus près la profession des parents, un fort pourcentage des effectifs concerne des chômeurs, des préretraités, des retraités ou des dispensés d'activités montrant que l'UFR répond bien à la demande sociale d'éducation de sa zone de recrutement ;

- l'essentiel des étudiants est titulaire d'un Bac B ou G. Cette constatation est certes reliée à la première mais résulte du fait que de nombreuses formations post-universitaires se sont ouvertes dans la région ces dernières années et n'ont pas toujours répondu à leur vocation en accueillant trop de bacheliers généraux et pas assez de bacheliers technologiques.

### Répartition des étudiants inscrits pour la première fois en 1ère année du 1er cycle en 1990-1991 selon l'origine scolaire

Bac général					Bac Technologique			Examen spécial	Total
A	B	C	D, D'	E	F	G	H		
89	122	7	14	1	13	79	1	22	348

L'origine socio-professionnelle des étudiants d'une part et les problèmes capacitaires d'autre part expliquent que l'UFR ait répondu favorablement au district de Sarreguemines pour délocaliser des enseignements de DEUG Droit et AES dans l'est mosellan. L'ouverture de cette antenne avait été précédée plusieurs années plus tôt par des enseignements de première année de capacité en droit.

Un grand nombre de demandes d'équivalence (plus de 200) pour entrer dans les filières universitaires traditionnelles (essentiellement en AES) à l'issue du DUT ou du BTS sont examinées par la commission d'équivalence et de validation des acquis. Elle accepte assez largement les titulaires de DUT et accessoirement de BTS en deuxième année de DEUG, en licence AES lorsque les titulaires de DUT ont un très bon dossier (une demi-douzaine de candidats), en LAP pour les étudiants motivés par la fonction publique. Les équivalences pour entrer en filière Droit sont rares et limitées aux titulaires d'un DUT carrières juridiques et judiciaires qui sont admis en deuxième année de DEUG Droit.

L'UFR accueille de plus en plus fréquemment des étudiants issus des premiers cycles courts luxembourgeois d'études juridiques et de gestion et les intègre en licence (droit ou AES).

Il existe deux associations d'étudiants, l'une pour le droit, l'autre, créée en 1990, pour l'AES, qui sont actives et fonctionnent en bonne intelligence.

## V - Les études

Le nombre d'étudiants de l'UFR Droit, qui s'était stabilisé ces dernières années, s'est sensiblement accru en 1991-1992 (+15%). Parmi les 2 247 étudiants, 1 476 (soit 66%) sont inscrits en premier cycle et 446 (soit 20%) en second cycle.

## Premier et second cycles

L'UFR de Droit propose deux filières de premier cycle : les DEUG AES et Droit. La situation messine se caractérise par la place très importante prise par la filière AES, numériquement presque aussi importante que la filière droit. En outre, une antenne à Sarreguemines permet de suivre les enseignements de première année des DEUG et de capacité en droit.

### La filière droit

#### DEUG Droit

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	610	573	577	547
	<b>présents</b>	497	429	477	437
	<b>reçus</b>	118	138	92	82
	<b>reçus/inscrits</b>	19%	24%	16%	15%
	<b>reçus/présents</b>	24%	32%	19%	19%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	146	165	186	177
	<b>présents</b>	140	160	176	167
	<b>reçus</b>	79	98	81	92
	<b>reçus/inscrits</b>	54%	59%	44%	52%
	<b>reçus/présents</b>	56%	61%	46%	55%

D'une vue d'ensemble sur les statistiques, il ressort :

- une stabilité des effectifs globaux, due vraisemblablement à la création de nombreux BTS et DUT, qui absorbent des bacheliers. Il apparaît aussi qu'il y a peu de vocations juridiques et que les motivations des étudiants juristes sont plutôt négatives. Le recrutement est local et très démocratique ;

- une forte "évaporation" des étudiants de première année ainsi qu'un nombre d'échecs élevé à la fin de la 1ère et de la 2e année, s'expliquant peut-être par la proportion importante de bac G, peu préparés à des études juridiques ;

- une autre évaporation se retrouve en fin de DEUG et en fin de licence : un certain nombre d'étudiants, qui veulent faire des DEA dans d'autres universités, estiment avoir plus de chances d'être admis s'ils sont déjà dans ces universités pour leur 2e cycle. Cela concerne surtout les universités de Nancy et de Strasbourg.

#### Licence Droit

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>licence</b>	<b>inscrits</b>	111	95	118	95
	<b>présents</b>	105	87	113	93
	<b>reçus</b>	92	70	94	81
	<b>reçus/inscrits</b>	83%	74%	80%	85%
	<b>reçus/présents</b>	88%	80%	83%	87%

#### Maîtrise Droit

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>maîtrise</b>	<b>inscrits</b>	76	89	78	95
	<b>présents</b>	66	84	75	89
	<b>reçus</b>	63	77	94	75
	<b>reçus/inscrits</b>	83%	87%	81%	79%
	<b>reçus/présents</b>	95%	92%	94%	84%

Le régime des études, ainsi que les méthodes d'enseignements et les programmes restent très classiques. Au cours de chacune des deux années du premier cycle, l'enseignement fondamental comprend 11 semestres obligatoires. Un semestre correspond à 14 semaines d'enseignement et selon la matière les cours se déroulent sur l'année (2 semestres) ou sur 1 semestre. Par ailleurs, l'étudiant suit obligatoirement deux séances hebdomadaires de travaux dirigés : droit civil, droit constitutionnel et institutions politiques en première année ; droit civil et droit des affaires, droit administratif en seconde année. En outre cinq conférences chaque année sont données par des praticiens. Une séance de deux heures hebdomadaires de langues est organisée en seconde année. En ce qui concerne le second cycle, du fait du nombre limité d'enseignants, les options sont réduites : il existe une seule licence, très chargée (14 semestres obligatoires) dont les programmes accordent une place minimale au droit communautaire (2 semestres) et au droit international privé (1 semestre) et oublient le droit comparé et le droit du commerce international ; la maîtrise comporte deux options : une option droit privé (la plus suivie) avec deux dominantes (judiciaire et notariale, sciences juridiques des affaires) et une option droit public. Il y a peu de matières à option, même en maîtrise. Il apparaît aussi que l'enseignement des langues est réduit à la portion congrue et peu adapté.

Il ne semble pas qu'il y ait pour le moment de sérieux problèmes de débouchés pour les étudiants titulaires de la licence et de la maîtrise. Il est organisé une préparation au concours d'entrée à l'ENM et à l'examen d'entrée au centre de formation professionnel des Avocats. Cette préparation se fait en liaison étroite avec l'IEJ de Nancy. Depuis la création de la Faculté, la réussite au concours d'entrée à l'ENM est en moyenne de 1,5 par année. La Faculté fournit de 5 à 15 avocats au CFP de Metz, que la profession absorbe sans difficulté, pour le moment. Les autres débouchés importants pour la licence ou la maîtrise sont les collectivités locales, les PME (surtout le secteur ressources humaines) et les banques.

#### La filière AES

#### DEUG AES

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	520	539	499	501
	<b>présents</b>	439	475	432	410
	<b>reçus</b>	164	118	120	117
	<b>reçus/inscrits</b>	32%	22%	24%	23%
	<b>reçus/présents</b>	37%	25%	28%	29%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	156	215	203	172
	<b>présents</b>	151	205	189	158
	<b>reçus</b>	106	134	142	62
	<b>reçus/inscrits</b>	68%	62%	70%	36%
	<b>reçus/présents</b>	70%	65%	75%	39%

Cette filière constitue l'une des originalités de la Faculté de droit de Metz, en raison de sa bonne insertion dans le milieu local du fait de ses spécialisations économique et sociale (qui la distingue de la filière AES de Nancy, à caractère plus juridique) et aussi grâce à son recrutement très large (taux record de boursiers). La réussite du DEUG a entraîné la création toute récente d'une licence (en 1990) et d'une maîtrise (en 1991), qui comptent cette année près de 100 étudiants chacune.

En 1ère année de DEUG, l'AES compte presque autant d'étudiants inscrits que dans la filière juridique, et plus d'étudiants reçus. Le "déchet" en cours de route y est moins considérable. Il est aussi moindre en fin de DEUG ou de licence. Certains étudiants se dirigent cependant vers la maîtrise de sciences de gestion de l'IAE. Une part importante est donnée dans le programme à l'économie ainsi qu'aux mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques dans le programme des trois premières années. La maîtrise offre deux options : carrières sanitaires et sociales, entreprises, et comporte un stage obligatoire de 8 semaines ce qui facilite l'embauche des étudiants.

Le placement des étudiants ne semble d'ailleurs pas poser de grandes difficultés, même si le débouché "carrières sanitaires et sociales" risque de se tarir. Près de la moitié s'oriente vers un 3e cycle. Cette filière est certainement une réussite.

Si, dans l'avenir, était créée une filière science économique (que l'AES remplace en partie), il y aurait lieu de modifier le régime de l'AES.

### La Capacité

#### Capacité en droit

		1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>1ère année</b>	<b>inscrits</b>	197	187	149	54
	<b>présents</b>	63	49	32	36
	<b>reçus</b>	24	15	8	10
	<b>reçus/inscrits</b>	12%	8%	5%	19%
	<b>reçus/présents</b>	38%	31%	25%	28%
<b>2ème année</b>	<b>inscrits</b>	13	22	16	11
	<b>présents</b>	12	20	14	11
	<b>reçus</b>	10	18	11	7
	<b>reçus/inscrits</b>	77%	82%	69%	64%
	<b>reçus/présents</b>	83%	90%	79%	64%

Comme ailleurs, les enseignements de capacité sont en déclin du fait de l'augmentation du nombre des bacheliers et de la multiplication des modalités de la formation continue. On constate un gros déchet en 1ère année. Comme ailleurs aussi, les reçus à la 2e année tendent à poursuivre leurs études de droit.

### Centre de Sarreguemines

Subventionné par le district, ce centre assure les enseignements de DEUG Droit et de DEUG AES, ainsi que ceux de la capacité en droit. Les cours sont assurés par les mêmes enseignants qu'à Metz même. La Faculté, sagement, n'entend pas créer à Sarreguemines de second cycle ni, malgré certaines sollicitations, créer d'autres annexes.

### Le troisième cycle

Le 3e cycle se limite à un DEA et à un DESS. **Le DEA de droit des contentieux**, pluridisciplinaire droit public/droit privé, est de création récente. Il a connu un certain succès dans la mesure où il a réuni une quinzaine d'étudiants (surtout des étudiants locaux), après sélection, aussi bien publicistes que privatistes. Actuellement, deux étudiants (dont un ALER) sont inscrits en thèse. Il est trop tôt pour juger ce DEA en tant que tel.

Le **DESS Administration locale** s'inscrit dans la spécialisation de l'université dans ce domaine. Il rassemble une vingtaine d'étudiants d'origine diverses, pour partie des étudiants issus de la maîtrise, pour partie des agents des collectivités territoriales. Son débouché normal, pour les étudiants, se trouve dans les concours de la fonction publique territoriale supérieure. Elle permet une promotion pour les agents déjà en poste. Le DESS crée un brassage intéressant tant entre les étudiants qu'entre les enseignants. Il combine enseignements théoriques fondamentaux et groupes d'enseignements pratiques.

L'organisation d'un 3e cycle révèle bien les difficultés que rencontre la Faculté de droit et, sans doute, l'ensemble de l'université de Metz. D'un côté, pour arriver à la maturité cette faculté devrait avoir un 3e cycle plus solide, condition nécessaire pour développer la recherche et pour constituer un vivier d'enseignants. Mais, de l'autre, il y a l'attrait des Facultés voisines, au 3e cycle plus diversifié.

Sur le papier, il semble nécessaire de créer un DEA de droit privé général. Faute de moyens, cette création ne sera pas demandée dans l'immédiat.

## La licence d'administration publique

Il convient de signaler ici la licence d'administration publique (LAP). Il s'agit ici d'une structure originale, dont la finalité est de préparer aux concours administratifs via l'IRA. Cette licence recrute surtout des titulaires de DEUG littéraires, de BTS et de DUT.

### Licence Administration publique

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
<b>inscrits</b>	58	45	28	23
<b>présents</b>	45	32	25	19
<b>reçus</b>	30	27	18	17
<b>reçus/inscrits</b>	52%	60%	64%	74%
<b>reçus/présents</b>	67%	84%	72%	90%

Le diplôme ne permet pas l'inscription en maîtrise droit ou AES mais il permet d'accéder à l'IUFM. La LAP, qui réunit relativement peu d'étudiants, est cependant l'un des éléments de l'orientation très nette de la Faculté de droit vers la fonction publique territoriale.

## VI - La recherche

Faute de moyens et de postes, la recherche en droit est embryonnaire. La recherche individuelle l'est également. Un laboratoire de **recherche sur les collectivités territoriales** dont l'effectif comporte 12 enseignants chercheurs accueille des étudiants de troisième cycle (DESS d'administration locale, doctorats). Ses axes de recherche portent sur la mise en oeuvre des lois de décentralisation et le fonctionnement des différentes collectivités territoriales et leurs rapports avec l'Etat et l'Europe.

Le **Centre des Sciences de l'Environnement** est un laboratoire recommandé (B1\*) dont le rattachement à l'UFR Droit semble être pour le moins artificiel. En effet si l'on regarde les thématiques de recherche de ce laboratoire, on ne peut que penser qu'un rapprochement avec une UFR scientifique serait naturel. L'effectif est de 6 enseignants chercheurs, 1 directeur CNRS et 14 thésards. Il est organisé en 4 équipes: Toxicologie, Microbiologie, Pharmacognosie et Neurotoxicologie.

Les thèmes concernent tous la toxicologie de l'environnement : étude du comportement et du devenir de composés chimiques dans l'environnement ; effets sur les organismes et les écosystèmes des micropolluants et molécules d'origine naturelle ou synthétique. Une évolution se dessine vers l'étude de la cancérogénèse chimique.

L'activité importante du CSE est attestée par 33 publications de niveau international en 4 ans, 16 participations à des ouvrages, la soutenance de 25 DEA et 18 thèses de doctorat et les 14 thèses en cours.

A la rentrée universitaire de 1993, les laboratoires implantés actuellement aux Récollets doivent être installés sur le campus du Saulcy. A cette occasion, les responsables des équipes souhaitent tous très vivement être regroupés dans le cadre d'un Institut de Biologie, ou plus précisément d'un Institut de l'Environnement, qui pourrait aussi accueillir au moins un géologue et un géographe actuellement sans aucun local à Metz. Cet institut pourrait être l'objet de la création d'une Ecole Doctorale. Une telle organisation semble devoir être soutenue, l'ensemble des thématiques de recherche s'y prêtant parfaitement.

## **VII - La formation continue**

En marge du Centre d'Enseignement post-universitaire (CEPUR), la Faculté mène une action importante en faveur des agents des collectivités territoriales, en collaboration avec le CURET (Centre Universitaire Régional d'Etudes Territoriales "Alsace-Moselle").

Une filière permet, sur une durée de 5 années, à raison d'une journée par semaine d'obtenir un certificat équivalent au DEUG. Elle peut alors s'ouvrir sur la LAP ou sur les filières normales et, en fin de parcours, alimenter le DESS Administration locale.

La Faculté organise aussi une formation permanente pour les élus locaux (désormais prévue par la loi).

## **VIII - Relations extérieures de la composante**

Il a déjà été relevé l'aide que fournissent les Facultés de droit de Strasbourg, de Nancy (voire de Reims) et sans laquelle la Faculté de droit de Metz ne saurait fonctionner. Les "querelles de clocher" avec Nancy paraissent apaisées. Une complémentarité (par exemple pour l'AES) a même pu s'établir. Il n'empêche que les deux plus grandes Facultés voisines constituent toujours un pôle d'attraction pour les étudiants de la Faculté de Metz.

Il faut relever la collaboration entre la Faculté et les administrations locales. Il existe enfin d'excellentes relations avec le Palais. Des colloques et des journées d'études sont organisées conjointement avec le CFRA. A titre individuel, plusieurs enseignants participent aux groupes d'études techniques du Conseil régional, de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de l'INSEE.

Les relations avec l'étranger ne constituent pas le point fort de la Faculté. Il n'existe pas de programme ERASMUS ; pas d'action commune avec l'Allemagne notamment avec l'Université de Sarrebruck ; la structure ISFATES qui fonctionne en matière de gestion avec la Farhochschule de Sarrebruck ne s'étend pas au droit. Les projets d'académie européenne de droit ou "d'espace SAR-LOR-LUX" restent nébuleux. Il y aurait certainement une ouverture à rechercher du côté de l'étranger et plus particulièrement vers l'Allemagne.

## **IX - Conclusions et recommandations**

Bien que fêtant son vingtième anniversaire, la Faculté de droit de Metz n'a pas encore atteint son plein épanouissement. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi en raison de la situation inconfortable qui est la sienne, tant au sein de l'université qu'à l'égard de deux "grandes soeurs" plus anciennes et plus prestigieuses, Nancy et Strasbourg. Dans l'université, la Faculté de droit apparaît comme une composante mineure, par rapport à la masse plus importante des scientifiques et des littéraires. Elle se sent toujours frustrée lors de la répartition des crédits et de postes. Il devrait être tenu compte de ce sentiment dans les instances supérieures de l'université.



Par rapport aux Facultés de Nancy et de Strasbourg, la Faculté de Metz a fort judicieusement essayé d'assurer une certaine complémentarité, plutôt que de mener une politique de concurrence agressive. Elle a centré particulièrement son action sur certains objectifs, notamment les PME et les collectivités territoriales.

En revanche, on constate un manque d'ouverture ou l'extérieur (ainsi dans l'enseignement des langues, dans l'absence d'enseignements de droit comparé) et un 3e cycle encore très limité.

La situation actuelle appelle quelques axes de réflexion:

- l'ouverture plus large sur l'extérieur ; notamment en jouant la carte allemande par :
  - . l'intensification des enseignements d'allemand juridique ;
  - . la création d'un cours d'introduction au droit comparé et au moins d'un cours d'introduction au droit allemand ;
  - . l'inclusion d'"ouvertures" sur les droits étrangers et particulièrement allemand dans les autres cours (avec l'aide d'enseignants associés venant d'universités allemandes) ;
  - . la création d'un programme ERASMUS ;
  
- le développement du 3e cycle : il semble difficile à la Faculté, faute de moyens, de le réaliser seule. D'où la nécessité d'une collaboration plus étroite avec la Faculté de Nancy (DEA sous double sceau par exemple....).

## **L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE)**

### **I - Organisation de la composante**

Institut autonome (et qui souhaite le rester), l'IAE a été créé en 1982. Il possède un Conseil d'administration actif, qui réunit enseignants, utilisateurs et personnalités extérieures. Ses rapports avec l'université sont limités. Le directeur de l'IAE est invité comme les autres directeurs d'Institut ou d'UFR aux réunions du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'université.

Il existe un bureau des élèves et il s'est créé récemment une Association des anciens élèves, dont le rôle pourra être important pour le placement des étudiants sortants.

### **II - Les personnels**

Le personnel propre est limité ; de plus tous les postes (1 professeur, 4 MC) ne sont pas pourvus. Il est donc nécessaire d'avoir recours à des professionnels de la région, à des enseignants d'autres universités (Nancy, Lille), à des professeurs associés, notamment allemands. L'équipe administrative fonctionne bien.

### **III - Les ressources matérielles**

L'IAE est installé sur le Technopôle de Metz 2000 dans les bâtiments neufs, construits par la Chambre de commerce et d'industrie et qu'il partage avec l'école de commerce de cette dernière (ESIDEC). L'étroitesse des locaux risque de contrarier les perspectives de développement de l'IAE. Un centre de documentation commun est en cours de constitution. L'IAE dispose d'un matériel informatique important.

En ce qui concerne les ressources, il convient de noter que l'IAE de Metz ne peut pas bénéficier d'aide financière versée par les entreprises du département qui ne sont pas soumises à la loi sur la taxe d'apprentissage. Il perçoit cependant d'autres ressources propres.

### **IV - Les études**

Les enseignements de l'IAE se situent au niveau des 2e et 3e cycles. L'IAE a pour mission d'assurer la préparation de 4 diplômes. Il s'y ajoute une filière originale "économie, entreprise et gestion" relevant de l'Institut supérieur franco-allemand de technique et d'économie (ISFATES).

- **Le certificat préparatoire aux études de gestion (CPEG)** est indispensable pour s'inscrire en maîtrise de sciences de gestion.

- **La maîtrise des sciences de gestion (MSG)** est une "filière à flux régulé" qui recrute une quarantaine d'étudiants à bac + 2 pour une durée de deux ans. Un certain nombre proviennent de l'IUT, filière commerciale et filière de gestion, qui d'une certaine façon sert de 1<sup>er</sup> cycle à la MSG.

Les débouchés sont soit le 3<sup>e</sup> cycle, soit l'entrée directe, sans trop de difficultés pour le moment, dans des entreprises (surtout PME et PMI) de la région.

- **Le DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE)** qui recrute (en proportion à peu près égale) des étudiants et des cadres en formation continue. L'enseignement dure une année. L'enseignement du DESS est donné depuis 1992 à Epinal (20 étudiants). Il est assuré en alternance tous les 2 ans par l'IAE de Metz et l'IAE de Nancy.

- **Le DESS Gestion des organisations françaises en RFA** (niveau bac + 5) est un diplôme ouvert à des étudiants titulaires de la licence (beaucoup proviennent de la licence de lettres appliquées) qui font une année d'études de gestion, sanctionnée par un diplôme d'université. Il s'étale sur 2 ans de cours spécifiques et intègre un stage de 9 mois en Allemagne pour former des cadres de haut niveau spécialisés dans la gestion et le commerce franco-allemand. Le placement est le plus souvent assuré grâce au stage.

En ce qui concerne la filière "économie d'entreprise et de gestion" de l'ISFATES, les étudiants français et allemands sont recrutés à bac + 2, sur dossier et entretien. La première année se déroule à la Hochschule de Sarrebrucke et est sanctionnée par le diplôme allemand. La seconde année se fait dans les locaux de l'IAE et est terminée par la licence d'économie de l'entreprise et de gestion. Cette expérience originale attire plus les étudiants français que les étudiants allemands (environ 25 Français pour 15 Allemands par promotion). C'est une initiative originale qui mériterait d'être développée.

## V - La recherche

Elle en est encore à son tout début. La première thèse a été déposée et une structure prévue, le Centre d'études supérieures de recherche en management (CESREM), mais non encore en fonctionnement.

## VI - La formation continue

Elle est intégrée dans le CAAE. En outre, des actions spécifiques dans l'entreprise ou inter-entreprises sont programmées en 1993.

## VII - Relations extérieures

L'IAE de Metz travaille en liaison avec celui de Nancy, avec lequel il échange des enseignants. Ils organisent en commun l'enseignement du CAAE à Epinal. Il est aussi en rapport avec l'Ecole supérieure de commerce de Lille, par l'intermédiaire de son directeur.

Les rapports avec les entreprises sont étroits, tant pour ce qui est de la participation à l'enseignement que de l'organisation des stages.

Il existe évidemment des relations suivies avec la Fachhochschule de Sarrebruck.

L'IAE participe aussi à des programmes de formation à la gestion à Prague (Tchécoslovaquie) et à Madagascar (envoi d'enseignants, accueil d'étudiants malgaches).

## **Conclusion**

L'IAE a su bien s'implanter dans la région. Son action est entravée partout par le manque d'enseignants et par une certaine dispersion des efforts. La formation en gestion des entreprises est en effet très éclatée entre des structures diverses : IUT, ESIDEC, IAE, ISFATES. La création réclamée d'un IUP Gestion pourrait peut-être pallier en partie la carence en personnel. Elle risque cependant d'aggraver cette dispersion.

Il serait nécessaire de réfléchir à la création d'un "pôle gestion", qui permettrait de mieux coordonner ces structures.

Le déficit en personnel est inquiétant ; il ne suffit pas de créer des postes, il faut encore attirer des candidats. A cette fin, il faut préconiser le développement de la recherche et des contrats internationaux.

## **L'UFR MATHÉMATIQUES-INFORMATIQUE-MÉCANIQUE (MIM)**

Les sciences sont représentées à l'université de Metz par deux UFR, l'UFR MIM que nous examinerons ici et l'UFR Sci FA qui sera examinée plus loin.

Les statuts de l'université avaient prévu, dès 1985, à la suite de la loi Savary, la création de ces deux UFR : Mathématiques-informatique-mécanique (MIM) et Sciences fondamentales et appliquées (Sci FA) sans mettre en place un système de fonctionnement qui prenne en compte l'impossibilité de réaliser une séparation complète de ces deux nouvelles composantes issues de l'UER des Sciences exactes et naturelles d'avant 1984. Pour sa part l'UFR Sci FA se sentait un peu comme le regroupement de ce qui n'avait pas été rassemblé dans l'UFR MIM sur la base d'un projet pédagogique et de recherche. D'où des difficultés à passer à l'application des statuts, qui ne devinrent effectifs qu'après l'élection du président de l'université en novembre 1988.

Cette partition en deux UFR n'était pas acceptée par tous, ce qui a ralenti le processus de sa mise en application. Les moyens communs en locaux et les personnels administratifs ne pouvaient être partagés. Aujourd'hui, les tensions de l'époque ont disparu. On peut se demander toutefois s'il ne serait pas souhaitable de regrouper les deux UFR au sein d'une même UFR de sciences.

Actuellement, ces deux UFR sont structurées autour d'un organe commun de gestion : le Service de gestion du secteur scientifique (SGS). C'est un organe d'exécution qui gère les dépenses d'entretien et de fonctionnement des locaux, les investissements indifférenciés, les frais de personnel et les crédits de recherche des laboratoires. Chaque UFR gère ses propres formations (à l'exception de la filière Technologies industrielles qui est commune) mais, par des échanges d'enseignants, assure les enseignements de sa spécialité dans l'autre UFR.

Quant aux laboratoires, leur gestion était jusqu'à présent directement rattachée au Conseil scientifique. Mais une décision du Conseil d'administration en date du 18 janvier 1993 les rattache à l'une ou l'autre des UFR ; libre à eux de s'organiser sous d'autres formes structurantes, comme par exemple des instituts. Cette situation nouvelle devrait favoriser l'aboutissement des demandes d'habilitations et de postes.

L'interaction entre les UFR MIM et Sci FA est assez forte au niveau des enseignements pour la simple raison que la Sci FA a besoin d'enseignants de mathématiques et d'informatique qui se trouvent pour la plupart en MIM et qu'inversement elle doit fournir des physiciens et des chimistes à l'UFR MIM.

Cette interdépendance pédagogique n'est pas sans poser des problèmes de fond quant à la politique de recrutement des enseignants. Ils ont été résolus de la manière suivante : chaque UFR garde ses prérogatives de recrutement dans les spécialités qui la concernent, à charge pour elle ensuite de subvenir aux besoins de sa consœur. Ainsi la Sci FA demande les postes en physique, chimie, électronique et biologie tandis que la MIM les demande en automatique, mathématique et informatique. Il semble que cette procédure soit bien acceptée par tous.

Deux postes du second degré ont été affectés aux deux UFR pour l'enseignement des langues (ces deux postes sont gérés par l'UFR MIM). Mais cela ne suffit pas et il faut faire largement appel aux enseignants du secondaire.

## **I - Présentation générale de l'UFR MIM**

Rappelons que cette UFR est née en 1988 du partage de l'UER Sciences exactes et naturelles en deux UFR (MIM et Sci FA).

Les activités de recherche sont regroupées avec celles de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM) au sein de l'Institut supérieur de génie mécanique et de productique (ISGMP), qui regroupe 8 laboratoires dont deux associés au CNRS.

Les enseignements que délivre l'UFR comportent :

- pour le premier cycle :
  - . un DEUG A SSM, dominante mathématiques-informatique-mécanique (MIE) ,
  - . un DEUG Technologies industrielles (génie des systèmes) créé en 1992-1993,
- pour le deuxième cycle, quatre licences-maîtrises, deux MST :
  - . licence et maîtrise de mathématiques,
  - . licence et maîtrise d'informatique,
  - . licence et maîtrise de mécanique,
  - . licence et maîtrise technologie mécanique,
  - . MST conception et fabrication assistées par ordinateurs,
  - . MST matériaux et contrôle,
- pour le troisième cycle, trois DEA, un DESS et un DU de spécialité :
  - . DEA Mathématiques appliquées,
  - . DEA Matériaux-mécanique-structures,
  - . DEA Sciences du bois,
  - . DESS Génie mécanique et productique,
  - . DESU Fatigue, Mécanique de la rupture.

Un important effort de formation des maîtres est accompli pour la préparation aux CAPES, CAPET et agrégations :

- CAPES de mathématiques,
- CAPET de génie mécanique (options construction et productique),
- CAPET de technologie (qui vient de s'ouvrir),
- agrégation de mécanique,
- agrégation de génie mécanique.

## **II - Les personnels**

### **1 - Le personnel enseignant**

Au 1er janvier 1992, les emplois d'enseignants sont au nombre de 77,5 pourvus par 18 professeurs, 31 maîtres de conférences, 1 maître-assistant, 6 assistants, 9 PRAG, 1 PRCE pour les personnels titulaires, 6,5 ATER pour les personnels temporaires. De plus 3 emplois ont été pourvus par des invités et 2 sont restés vacants Au nombre des enseignants temporaires il y a lieu d'ajouter 13 moniteurs recrutés dans le cadre du CIES. Les trois principales disciplines représentées sont les mathématiques (36%), la mécanique (37%) et l'informatique (18%). Un nombre important de thésards assure un vivier de vacataires, les autres viennent du privé (mécanique) ou du second degré. La situation vis-à-vis des PRAG diffère suivant les disciplines : ils représentent 46% du potentiel enseignement en mécanique (et 30% de l'effectif). Il y a deux PRAG en mathématiques où on les considère plutôt comme des

enseignants chercheurs. Il n'y a pas de PRAG en informatique (pas d'agrégation d'informatique). Beaucoup parmi les PRAG font un effort notable de recherche.

Section du CNU	Heures effectuées dans l'unité	Heures complémentaires	% heures compl./ heures effectuées
23	4 312	1 259	30%
24	3 019	2 143	71% (1)
25.02	7 413	4 089	55%
27+28+29	1 651	305	18%
31+32+33	144		
Langues étrangères	1 091	323	30%

(1) Il faut noter que les enseignants d'informatique (section 24) ont beaucoup d'heures statutaires dans l'UFR SciFA. Pour l'ensemble des 2 UFR, ce pourcentage est d'environ 50%.

Sur les 66 enseignants titulaires, 10 avaient plus de 50 ans, 46 entre 30 et 45 ans.

7 professeurs et 1 maître de conférences bénéficient d'une prime d'encadrement doctoral et de recherche.

Un professeur et un maître de conférences bénéficient d'une prime administrative.

2 professeurs, 4 maîtres de conférences et un assistant bénéficient de la prime pédagogique.

Le flux de recrutement est d'environ 7 à 8 par an depuis 3 ans. Il semble raisonnable que ce flux continue pendant quelques années. Un effort important est fait en mathématiques sur les recrutements de professeurs extérieurs : sur les 7 professeurs recrutés depuis 1988, un vient de Paris (CNRS), 2 sont Luxembourgeois, 1 Israélien et 1 Suisse. Le recrutement en mécanique est plus local.

## 2 - Le personnel administratif et technique

Il y a un évident sous-encadrement sur les plans administratif, technique et de l'entretien, pallié partiellement par des postes de CES (Contrat emploi solidarité).

L'UFR dispose en propre d'une secrétaire (gestion, matériel) et de 3 CES (frappe scientifique en TEX, gestion des filières en mécanique, reprographie, dessin industriel, liaisons avec les étudiants).

Le secrétariat de direction ainsi que les services de gestion et administratif sont communs aux deux UFR MIM et Sci FA et assurés par 2 secrétaires.

Sur le plan des composantes, le département de mathématiques dispose d'une secrétaire pour la recherche (1/2 université, 1/2 CNRS) et d'un CES. L'informatique dispose d'un demi-poste payé sur contrat, la mécanique d'un CES et d'un autre CES pour IUP.

Sur le plan technique, l'informatique dispose d'un technicien et d'un IATOS pour la maintenance de l'ensemble du matériel informatique.

La mécanique ne dispose d'aucun technicien et la maintenance, l'usinage doivent être sous-traités.

Il y a donc un fort déficit en postes d'ITA que les responsables de l'UFR évaluent à peu près à 9 postes.

### **III - Les ressources matérielles de l'UFR**

Les locaux pour l'enseignement sont notoirement insuffisants. Ils ont été initialement conçus pour 700 étudiants alors que les UFR scientifiques en accueillent aujourd'hui plus de 3 000 (dont près de 1 400 pour l'UFR MIM).

Par exemple on a été obligé de supprimer des cours pour organiser les Journées de Metz de 1992 (voir partie Recherche). Certains enseignements sont éclatés (au Collège J. Rostand, distant de 2 km, dans un Séminaire près de la Gare, à l'ancienne Ecole Normale). Il n'y a pas de salle de réunion pour les UFR MIM et Sci FA.

De nouveaux locaux pour les premiers cycles dans le quartier Bridoux, à 3 km de l'Ile de Saulcy (6 amphithéâtres, 25 salles de TD) devraient améliorer la situation dans le courant de l'année 1993-1994.

Les enseignants chercheurs se partagent 400 m<sup>2</sup> (5,6 m<sup>2</sup> par enseignant chercheur). Un étage sera réaménagé pour les mathématiciens, ce qui libèrera des bureaux pour l'informatique et l'automatique. La mécanique est déjà implantée à l'ISGMP, dans les arsenaux rénovés.

Le budget (hors recherche) de l'UFR était en 1992 de 3 304 KF.

### **IV - Les études**

#### **1 - La population étudiante**

Les effectifs étudiants sont passés de 885 en 1987 à 1 355 en 1991, soit une progression de 53%. Ce chiffre global cache de grandes disparités suivant les cycles.

La progression des effectifs du premier cycle est de 282 à 566 étudiants (+101%). Elle est due essentiellement à la progression de l'option MIE du DEUG A.

La progression du deuxième cycle pour la même période n'est que de 20% (431 étudiants en 1990-1991, mais 492 en 1991-1992). Le troisième cycle a lui subi une importante progression de 175% (275 inscrits en 1991-1992).

#### **2 - Les enseignements**

##### **LE PREMIER CYCLE**

Il se réduisait jusqu'en 1991-1992 au DEUG A Sciences des structures et de la matière dominante MIE ("Mathématique, Informatique, Electronique") et dominante TM ("Technologie-Matériaux").

En 1992-1993 a été ouvert un DEUG Technologie industrielle, mention génie des systèmes (TI), à cheval sur les deux UFR.

##### **DEUG A MIE (Mathématiques - informatique - électronique)**

L'enseignement est organisé en 4 semestres, pour un volume horaire global d'environ 1 300 heures.

Le premier semestre (8 semaines) a une fonction d'orientation. Il est commun avec le DEUG A option PIE (Physique, informatique, électronique). La poursuite des études après le premier semestre est subordonnée à la signature conjointe par l'étudiant et le responsable de la formation d'un "contrat de formation" qui vaut inscription aux examens de première année. Ce document, établi après l'examen des aptitudes et des connaissances de l'étudiant et un entretien avec la commission pédagogique, comporte le choix de l'option décidée par l'étudiant



ainsi que l'avis motivé de la commission pédagogique sur ce choix. Dans le cas où l'avis d'orientation et le choix de l'étudiant coïncident, une procédure simplifiée de signature du contrat peut être utilisée. En fait environ 10% des étudiants changent d'option à la fin du premier semestre.

Le second semestre dure 20 semaines, les troisième et quatrième 14 semaines. L'année commence vers le 15 septembre et s'achève début juin (permettant ainsi aux étudiants qui le désirent d'effectuer un travail temporaire dès le mois de juin). La deuxième session est organisée dans le courant du mois de juin.

La première session d'examen est constituée de l'ensemble des contrôles périodiques organisés au cours de chaque semestre et comprenant au moins une épreuve écrite en temps limité. Si la note est inférieure à 10, l'étudiant est admis à une deuxième session portant sur l'ensemble des modules du second semestre dans lesquels il n'avait pas une note  $\geq 10$ . Des aménagements sont prévus pour les étudiants à temps partiel.

Ce système semble satisfaire les étudiants. Il y a peu d'évaporation et la participation aux contrôles est massive.

Il n'y a pas de modules optionnels en 1ère année. Par contre des options de physique et mécanique ou de mathématiques permettent aux étudiants de 2e année de se préparer plus spécialement à des études de physique et mécanique ou de mathématiques.

Le contenu des enseignements est assez classique. Il faut souligner cependant la qualité du programme d'informatique (informatique scientifique).

Les étudiants proviennent essentiellement de la Lorraine du Nord. Le nombre de cumulatifs est marginal (une vingtaine, de niveau médiocre, présentent les examens de MIE 1). Un effort de recrutement est fait en direction d'étudiants luxembourgeois.

Ils manquent de salles de travail. La bibliothèque, correctement fournie en livres, est surchargée et bruyante.

#### *Résultats et devenir des étudiants*

##### **DEUG 1ère Année**

	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>
Inscrits	167	229	252
Présents	119	166	222
Reçus	54	82	115
Reçus/inscrits	32,3%	35,8%	45,6%
Reçus/présents	45,4%	49,3%	51,8%

##### **DEUG 2ème Année**

	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>
Inscrits	65	68	98
Présents	61	63	97
Reçus	45	46	71
Reçus/inscrits	69,2%	67,6%	72,4%
Reçus/présents	73,7%	73%	73,1%

Les effectifs semblent assez stables (environ 260 en 1992-1993).

5 à 10 des titulaires du DEUG intègrent des écoles d'ingénieurs (ex. 1 ou 2 à Supélec). Quelques-uns (de 5 à 10 en tout) préparent une licence de physique ou de mécanique. Le reste se partage de façon sensiblement égale entre les licences de mathématiques et d'informatique (pour 80% à Metz, le reste à Nancy -dont la MIAGE- et à Strasbourg).

### **DEUG Technologies industrielles (TI) mention Génie des systèmes**

L'ouverture à la rentrée 1992-1993 du DEUG de Technologies industrielles est une retombée de la rénovation pédagogique du DEUG. En effet, il résulte de la transformation de la dominante technologie-matériaux du DEUG A qui avait été ouverte pour permettre aux bacheliers F1 de suivre le DEUG A. Compte tenu de cette jeunesse, l'analyse de cette formation ne peut être que partielle.

En 1992-1993, seule la première année a été ouverte, elle accueille 56 étudiants, l'entrée est de plein droit pour les titulaires des baccalauréats scientifiques C, D et E, et technologique F.

Cette année le nombre d'admis est faible du fait d'une habilitation tardive et d'une information insuffisante. L'objectif est d'atteindre progressivement un effectif de 250 par promotion en 1ère année à la rentrée 1994. Les candidats viennent essentiellement de la région de Metz et sont titulaires pour la plupart d'un bac F1 (45 sur 56).

#### *Orientation initiale et réorientations*

Une première période de 8 à 10 semaines d'enseignements uniformisés mais distincts entre le DEUG A et le DEUG TI offre une possibilité de réorientation de certains étudiants. A l'issue de cette période les deux formations offrent un contenu et une organisation pédagogique très différents.

#### *Le cursus et les débouchés*

L'enseignement est organisé en modules indépendants capitalisables. Le volume horaire du DEUG est de 1 200 h réparties sur deux niveaux eux-mêmes partagés en deux périodes. Au second niveau deux modules technologiques offrent chacun la possibilité d'un choix entre génie mécanique et génie électrique.

Un stage industriel de huit semaines est organisé au deuxième niveau entre les deux périodes.

Les débouchés envisagés sont :

- l'IUP Technologies de l'industrie et de son environnement, puisque la seconde année du DEUG Technologies industrielles devrait fonctionner en symbiose avec la première année de l'IUP ;
- les filières technologiques de second cycle avec la licence de Technologie mécanique, la maîtrise de Sciences et techniques de conception et fabrication mécanique assistées par ordinateur et plus généralement l'ensemble des seconds cycles de l'université de Metz.

Le nombre restreint d'étudiants permet une pédagogie participative liée à une bonne communication entre enseignants et étudiants et à la disponibilité du responsable pédagogique.

Les enseignants ont été choisis pour leur affinité pour la technologie. Pour 90%, ils appartiennent à un corps de l'enseignement supérieur (essentiellement des maîtres de conférences) et pour 10% à un corps de l'enseignement secondaire. La plupart des enseignants souhaitent assurer un tutorat afin d'aider les étudiants en difficulté. Un responsable pédagogique est désigné pour chaque niveau, il assure la concertation pédagogique et l'organisation de la scolarité. Un responsable de module est aussi désigné. Une commission pédagogique réunissant responsables de niveaux et de modules règle les modalités d'admission, de délivrance du diplôme et coordonne les différents enseignements.

Les enseignants promoteurs de ce DEUG considèrent dans l'ensemble positivement sa création. Ils regrettent toutefois le volume beaucoup trop faible de travaux pratiques incompatible avec l'objectif technologique de la formation. C'est également l'avis des étudiants qui sont satisfaits dans l'ensemble, quelques critiques venant toutefois des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique qui considèrent que les enseignements ne sont pas suffisamment orientés vers la technologie et estiment eux aussi que le nombre de travaux pratiques est très insuffisant.

En conclusion, les objectifs de cette formation et l'organisation pédagogique proposée apparaissent très intéressants. Toutefois la réussite de cette formation à Metz comme au plan national est liée à ses débouchés et à son recrutement et il est dès lors très important d'y attirer des bacheliers scientifiques généraux de qualité si l'on ne veut pas dévaloriser la formation par rapport au DEUG A et aux IUT. A Metz, une seule année de fonctionnement n'est pas suffisante pour porter un jugement, mais les responsables de l'université doivent être vigilants pour modifier le recrutement et donner une plus grande lisibilité par rapport au DEUG A et à l'IUT.

Dans ce cadre, les enseignements de travaux expérimentaux (travaux pratiques, projets) sont nettement insuffisants, notamment en 1ère période, le stage industriel ne pouvant les remplacer. Un effort d'équipement significatif est à réaliser.

En ce qui concerne le corps enseignant, un meilleur équilibre entre les différentes catégories d'enseignants chercheurs est souhaitable si l'on veut sensibiliser davantage les étudiants à l'esprit recherche.

## **LES FILIERES DE FORMATION SUPERIEURE**

Elles recouvrent en gros deux grands secteurs : Mathématiques et Informatique d'une part, Mécanique (au sens large, incluant Génie mécanique et Matériaux) d'autre part.

### **. Mathématiques et informatique**

**Le second cycle** comprend une licence-maîtrise d'informatique, une licence-maîtrise de mathématiques ; s'y ajoute une préparation au CAPES de mathématiques dans le cadre de l'IUFM.

#### *La licence d'informatique*

Elle a été créée en 1982-1983. Elle est, comme la maîtrise, de nature plutôt théorique. Elle comprend 3 modules de mathématiques et 5 d'informatique, pour un horaire global de 520 heures. La moyenne générale est exigée, aucune conservation des modules n'est possible (sauf pour les étudiants salariés ou accomplissant le service national). Dans chaque module d'informatique, un projet compte pour moitié dans le contrôle continu.

L'admission en licence est de plein droit pour les titulaires du DEUG A option MIE de l'université de Metz (à peu près la moitié des effectifs). Les titulaires d'un autre diplôme de premier cycle sont admis sur dossier (DUT, BTS, autres DEUG A,...). Les titulaires d'un DUT constituent un quart de l'effectif total.

L'équipement informatique est correct (micro-ordinateurs, 18 stations SUN en réseau).

### Licence d'informatique - Résultats

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Inscrits	70	75	55	67
Présents	63	60	51	62
Reçus	40	36	41	44
Reçus/inscrits	57%	48%	74,5%	66%
Reçus/présents	63,5%	60%	80%	71%

#### La maîtrise d'informatique

Elle a été créée en 1983-1984. L'organisation est semblable à celle de la licence. Un stage industriel obligatoire de deux mois, à partir de juin, valide la maîtrise. Le stage est effectué principalement dans les entreprises lorraines, marginalement au Luxembourg ou dans des laboratoires universitaires.

### Maîtrise d'informatique - Résultats

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Inscrits	64	51	47	44
Présents	55	41	40	40
Reçus	47	32	32	34
Reçus/inscrits	73,4%	62,7%	68%	77%
Reçus/présents	85,5%	78%	80%	85%

Tous les reçus à la session de juin peuvent être de fait acceptés dans un DEA ou un DESS d'informatique. Environ 30% de ceux-ci font le DEA d'informatique de Nancy où ils réussissent bien et sont appréciés. Environ 30% préparent un DESS à Nancy. Les autres reçus entrent dans la vie professionnelle (environ 20% des reçus), notamment à la suite du stage de fin de maîtrise ; 1 ou 2 entrent en 2<sup>e</sup> année d'école d'ingénieurs (ESSIE, ENSIMAG,...), les autres font leur service national.

#### La licence de mathématiques

Elle est organisée en 4 certificats obligatoires (analyse réelle et complexe, algèbre et géométrie, mesure et probabilités, analyse numérique I) et un optionnel, à choisir parmi algorithmique et calcul formel. Les certificats principaux sont regroupés en une journée pour faciliter la scolarité des salariés (enseignants du secondaire). Les certificats sont capitalisables.

L'essentiel des étudiants proviennent du DEUG A MIE de Metz (par exemple 51 sur 67 en 1991-1992). Les autres sont d'anciens élèves des classes préparatoires ou des enseignants du secondaire (environ 10 maîtres-auxiliaires). On note 1 ou 2 Luxembourgeois par an. La motivation principale des étudiants est l'enseignement secondaire (CAPES). L'origine sociale est modeste : les étudiants représentent souvent la première génération allant à l'université.

Les taux de réussite assez faibles semblent s'expliquer partiellement par l'évaporation des étudiants non issus du DEUG MIM (anciens taupins, ...). Les enseignants mettent aussi en avant la création de nombreuses classes préparatoires qui écrèment les bons étudiants vraiment motivés par les mathématiques.

**Licence de mathématiques - Résultats**

	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1991-1992</b>
Inscrits	60	73	61	67
Présents	41	48	42	60
Reçus	19	27	29	28
Reçus/inscrits	31,6%	36,9%	47,5%	41,8%
Reçus/présents	46,3%	56,2%	69%	46,6%

A titre indicatif, sur les 28 reçus de 1991-1992, 17 l'ont été à la session de juin, et 24 sans redoublement. Il faut noter également que le taux de réussite moyen est d'environ 70% pour les étudiants issus du DEUG MIM.

Les licenciés se destinent essentiellement (environ 70%) à la préparation au CAPES.

*La maîtrise de mathématiques*

Elle comprend deux options, mathématiques pures et ingénierie mathématique (MIM).

Le tronc commun est constitué de deux unités (géométrie différentielle et équations différentielles, distributions et équations aux dérivées partielles). L'option mathématiques pures comporte 3 unités (algèbre commutative et géométrie algébrique, théorie des nombres, analyse fonctionnelle et représentations des groupes), l'option MIM 5 unités (statistiques, théorie du contrôle et théorie du signal, analyse numérique II, mécanique des milieux continus, informatique II), avec un projet en analyse numérique ou un stage éventuellement.

Les effectifs sont d'environ 30 en mathématiques pures et 12 en MIM, essentiellement issus de la licence de mathématiques. Les taux de réussite sont corrects pour les étudiants suivant la maîtrise complète. Les étudiants préparant le CAPES ne suivent en général que quelques unités.

**Maîtrise de mathématiques - Résultats**

	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1991-1992</b>
Inscrits	21	31	41	40
Présents	16	15	21	24
Reçus	10	7	14	16
Reçus/inscrits	47,6%	22,6%	34,1%	40%
Reçus/présents	62,5%	46,6%	66,6%	66,6%

Devenir des étudiants : ceux de l'option mathématiques pures préparent l'agrégation à Nancy, Strasbourg ou Paris (faute de moyens il n'y a pas de préparation à l'agrégation à Metz) ; ceux de l'option MIM se répartissent de façon à peu près égale entre l'admission dans une école d'ingénieurs, la préparation d'un DEA, la préparation d'un DESS ou l'entrée dans la vie active. Il ne semble pas y avoir de problèmes de débouchés.

*Le CAPES de mathématiques et l'IUFM*

La préparation du CAPES est intégrée au centre de Metz de l'IUFM de Lorraine (l'autre centre étant Nancy).

Le volume horaire global de la formation est de 470 h. Outre la préparation au concours proprement dite, l'enseignement comprend 100 h de compléments de formation en mathématiques réparties en 4 UV de 25 h (logique, analyse, géométrie, utilisation de la calculatrice), et la rédaction d'un mémoire pédagogique lié à l'enseignement en classe de 4e effectué par les étudiants.

Certains étudiants préparent également des certificats de maîtrise. Les enseignants de mathématiques souhaiteraient que les étudiants de l'IUFM puissent préparer la maîtrise complète.

### Résultats au CAPES de Mathématiques

Année	Inscrits	Présents au concours	Admissibles	Admis
1988-1989	19	16	15	14
1989-1990	16	16	15	15
1990-1991	23	23	21	21

### Le 3<sup>ème</sup> cycle et les études doctorales en mathématiques

#### *Le DEA de mathématiques appliquées*

Ce DEA est, comme l'indique sa mention "Contrôle et équations différentielles", basé sur la théorie géométrique du contrôle et sur l'analyse théorique et numérique des équations aux dérivées partielles non linéaires. Il comporte à partir de 1992-1993 une option "Mathématiques pures" (3 unités de 36 h en tout portant sur  $C^*$ -algèbres et représentations des groupes ; géométrie et physique ; méthode des orbites).

L'origine des étudiants en 1992-1993 est typique : sur 16 étudiants, 6 proviennent de la maîtrise de mathématiques de Metz, 2 sont professeurs de lycée, les autres sont étrangers (dont un Roumain dans le cadre d'un projet TEMPUS).

Il faut noter une initiative remarquable du directeur de la formation. A la suite d'une large publicité auprès des professeurs agrégés de la région, en 4-5 ans, une vingtaine de professeurs agrégés ont préparé un DEA. Une quinzaine ont passé une thèse ou sont en cours de thèse ; 2 ont ensuite obtenu un poste de PRAG, 2 un poste de maître de conférences, 1 un poste de chargé de recherches à l'INRIA. Ce vivier d'excellents étudiants semble malheureusement épuisé.

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Inscrits en DEA	11	22	26	16
<i>dont étrangers hors CEE</i>			18	13
Reçus	8	13	15	12
<i>dont étrangers hors CEE</i>		5	10	11

L'immense majorité des reçus au DEA prépare une thèse à Metz.

La bibliothèque universitaire de Metz possède de nombreux ouvrages de références et gère le fonds de livres acquis par le département de mathématiques qui fait un effort important et constant dans ce domaine. De plus, il existe un accord avec la BU de l'université de Nancy qui possède un fonds documentaire important au niveau de la recherche. Enfin le centre de Luxembourg et l'université de Sarrebruck apportent ponctuellement leur soutien.

Une convention INRIA-DEA apporte 30 KF et la DRED 40 KF pour la formation doctorale.

#### *Les études doctorales en Mathématiques*

48 étudiants (dont 13 professeurs du secondaire, 2 étrangers de la CEE et 29 étudiants étrangers hors CEE) sont inscrits en thèse en 1992-1993, répartis sur 8 directeurs de thèse. Deux professeurs encadrent chacun plus de 12 thésards, ce qui est beaucoup (il est vrai que certains de ces thésards sont salariés et ont un rythme lent). Le tableau suivant présente un bilan sur les dernières années.

### Inscriptions en thèse

Année	1990-1991	1991-1992
Première inscription en thèse	29	16
dont titulaires d'un DEA obtenu dans une autre formation	4	2
dont étrangers CEE	0	0
dont autres étrangers	19	11

Hormis les salariés, les étudiants sont financés par des allocations du MRT (1 ou 2 par an), des bourses de thèse INRIA (1 par an), des contrats (environ 1 par an). Le financement des étudiants étrangers non boursiers de leur pays est problématique.

Le flux de thèses soutenues est faible, mais peut s'expliquer partiellement par le grand nombre de thésards salariés.

### Nombre de thèses soutenues

Année	1988	1989	1990	1991
nombre de thèses	3	1	2	2
dont Français	1	1		2
Etrangers CEE				
Autres étrangers	2		2	

En 1992, parmi les 6 étudiants ayant obtenu leur thèse en 1988, 1989 et 1990, 2 sont maîtres de conférences (Montpellier et Metz), 1 est ATER à Metz. Les 3 étrangers sont retournés dans leur pays.

**En conclusion**, l'UFR MIM offre un cursus complet en mathématiques. Les résultats en premier et second cycles sont corrects, compte tenu de la population étudiante.

Un effort important a été fait au niveau du 3e cycle, notamment vers les enseignants agrégés du secondaire. Le flux de thèses soutenues n'est cependant pas à la hauteur des ambitions.

### . Mécanique et matériaux

**Le second cycle** comprend une licence-maîtrise et une MST, si l'on met à part le secteur du Génie mécanique et de la productique qui sera traité séparément ; nous évoquerons ensuite la préparation aux agrégations de mécanique et de génie mécanique, qui constitue l'un des points forts de l'université de Metz.

#### *Licence et maîtrise de Mécanique*

Créées respectivement en octobre 1991 et octobre 1992, la licence et la maîtrise de mécanique viennent compléter par une formation plus fondamentale des cursus de second cycle en Mécanique à caractère plus technique (MST et Technologie mécanique). Les étudiants du DEUG A sont admis de plein droit, ceux des classes préparatoires, des DUT ou des diplômes européens équivalents sont admis sur dossier. Les enseignements s'adressent principalement à des étudiants plus tournés vers les métiers de la recherche (laboratoires, centres de recherche, grandes industries). A côté des DEA ou des DESS, les étudiants peuvent également viser une admission sur titre dans une école d'ingénieurs ou la préparation à l'agrégation de mécanique.

Le cursus est organisé par unités de valeurs, dont certaines sont communes à d'autres cursus de second cycle. Tous les laboratoires de mécanique de l'université de Metz contribuent à ces enseignements (ainsi qu'un mathématicien et des enseignants de Nancy pour la Mécanique des fluides).

Les moyens sont ceux de la filière Technologie mécanique et de l'IUP. La salle d'informatique est gérée par le département TM.

Un stage de trois mois (toutes régions de France) donne lieu à rapport et soutenance. Les étudiants salariés en sont actuellement dispensés ; le responsable envisage de revenir sur cette disposition.

On note également parmi les points forts un bon entraînement à la communication, orale et écrite en français, et en anglais (un cours et des exposés en anglais).

En revanche, les effectifs d'étudiants sont encore faibles (licence : 11 en 1991-1992 et 9 en 1992-1993 ; maîtrise : 9 en 1992-1993, pour une capacité d'accueil de 30 chaque année). Le message n'est pas encore passé auprès des étudiants des DEUG concernés. Le lancement de l'IUP semble pouvoir expliquer cette situation. Il conviendrait qu'une réflexion globale au niveau du département TM aboutisse à une information suffisamment large des étudiants, conduisant à un bon équilibre des flux vers les diverses filières.

Le personnel administratif manque totalement pour l'accueil des étudiants et la gestion des stages. Il n'y a aucune salle de travail. Certains cours ont lieu sur un autre site (collège situé à 2 km).

#### *MST Matériaux et contrôle*

Créée en octobre 1990, cette MST est une formation conduite en collaboration étroite avec l'université technique de Clausthal en Allemagne, l'une des plus réputées pour ses formations et sa recherche dans le domaine des matériaux. Elle vise à former des spécialistes dans la mise en oeuvre, l'étude des performances en service et de la durabilité, le contrôle et les méthodes d'analyse des matériaux de structures. Ces objectifs veulent répondre aux souhaits des industries régionales (allemandes, luxembourgeoises, belges et françaises) qui ressentent le besoin d'accroître rapidement le nombre de leurs cadres dans ce domaine. Le cursus se déroule de bac + 2 à bac + 4. La sélection à l'entrée se fait sur des critères de langues, l'adéquation avec la formation antérieure, le niveau scientifique de l'étudiant.

Les enseignements sont essentiellement gérés et en partie assurés par des membres du laboratoire de métallurgie des matériaux polycristallins, laboratoire qui travaille en collaboration avec l'université de Clausthal pour la recherche. De nombreux TP utilisent les matériels existants, soit ceux des laboratoires de recherche, soit ceux de l'IUT. Il est fait appel à des intervenants extérieurs pour les langues, la gestion et la mécanique de la rupture.

On notera parmi les atouts de cette MST :

- le caractère européen de la formation (les étudiants reçoivent une aide financière Erasmus ou Collège franco-allemand durant leur séjour à l'étranger ; la Région abonde ces bourses) ;
- le type de formation (MST) qui intéresse les industriels. Les élèves acquièrent une bonne connaissance des milieux industriels français et allemands ;
- la structure modulaire (permettant d'inclure la formation continue) avec tronc commun et options, fonctionnant par unités de valeurs (6 UV doivent être obtenues dans le pays partenaire) ;
- la formation aux langues (anglais) et la préparation spéciale des étudiants allant en Allemagne ;
- l'obtention du double diplôme : après la MST, en 5ème année, il est possible d'obtenir le DEA matériaux-mécanique de structure (Metz) et le diplomé-ingénieur (Clausthal) ;
- la possibilité d'intégrer le cursus du doctorat franco-allemand.

En revanche, le flux d'étudiants est encore un peu faible bien qu'en croissance (5 la première année qui n'ont passé qu'un mois à Metz ; 13, plus 5 anciens, en 1991-1992 ; 25, plus 13 anciens, en 1992-1993). Le flux optimal est estimé à 25 par année. Peu d'étudiants du DEUG connaissent ce type de filière (la MST "CFMAO" semble plus connue car de création plus ancienne).



Les échanges d'étudiants n'ont eu lieu, pour l'instant, que de la France vers l'Allemagne : les élèves allemands ne trouvent réellement un intérêt dans ce jumelage qu'au niveau de la troisième année. La mise en place de l'année de DEA semble donc un complément indispensable au bon développement de cette collaboration franco-allemande.

Si les crédits d'équipement semblent suffisants (grâce au soutien de la Région, en particulier), un accroissement des crédits de fonctionnement serait souhaitable, qui tienne compte de l'accroissement des effectifs et du caractère technologique des enseignements.

La formation aurait besoin d'un peu d'aide sur le plan administratif et technique (usinage d'éprouvettes).

Enfin, les liens avec le nouvel IUP restent à définir.

**Le troisième cycle** (nous mettons toujours à part le secteur Génie mécanique et productique qui sera examiné plus loin) comporte deux DEA et un diplôme d'université :

- DEA Matériaux, mécanique, structures ;
- DEA Sciences du bois ;
- DESU Fatigue, mécanique de la rupture.

#### *Le DEA Matériaux, mécanique, structures*

Habilité pour la première fois en 1991-1992, ce DEA est en réalité une émanation de l'option Mécanique de l'ancien DEA "Génie physique et mécanique". Il s'agit actuellement d'une cohabilitation avec l'université de Reims et l'ENIM. Cette formation repose sur six laboratoires pilotes (4 à Metz et 2 à Reims) et des laboratoires d'accueil à Nancy, Strasbourg et en Allemagne (Saarbrücken, Clausthal). Plusieurs sociétés de l'industrie métallurgique ainsi que l'IRSID et l'Institut de soudure soutiennent cette formation par l'accueil de stagiaires. L'admission se fait sur dossier (CV, avis du responsable pédagogique de la filière antérieure, lettre de motivation, relevés de notes). Sont proposés 6 modules de tronc commun et 8 d'options. Chaque étudiant doit en obtenir 6.

Les étudiants commencent leur stage dès le début de l'année par une étude bibliographique et sont ainsi guidés par leur encadreur pour le choix de leur cursus. L'Ecole doctorale est commune à Nancy et Metz. Des échanges de modules d'enseignement se font avec les DEA de Mécanique et de Cristallographie de Nancy. Deux modules sont communs avec le DESU "Fatigue, mécanique de la rupture" et un avec le DEA de Mathématiques. Les doctorants doivent suivre deux modules (sans contrôle des connaissances) durant la préparation de leur thèse. La structure de l'enseignement par modules permet à chaque étudiant de définir, en accord avec son encadreur de stage, un profil à dominante variable.

La formation est attractive auprès des titulaires des maîtrises et MST de Metz et de Reims et l'échange d'étudiants entre les deux établissements se fait en bonne intelligence.

Les effectifs assez importants conduisent à une bonne sélection des étudiants : pour 1991-1992, sur 120 demandeurs de renseignements, 80 ont soumis un dossier ; 50 ont été acceptés par le jury d'admission ; sur 24 inscrits, 21 ont été présents et 18 ont été diplômés. Les chiffres pour 1992-1993 sont en nette augmentation : 43 inscrits, 31 diplômés en première session.

Le nombre de thèses soutenues (université de Metz uniquement) dans le cadre de l'ancien et du nouveau DEA, qui a pu paraître faible à une certaine époque, est en nette augmentation : 12 en 1989, 26 en 1990, 23 en 1991, 39 en 1992. Cet accroissement est appelé à se poursuivre. 30% de ces thèses sont préparées dans l'industrie.

Il reste que le taux d'inscrits par rapport aux étudiants admis reste faible, ce qui signifie que cette formation, comme beaucoup d'autres, ne parvient pas à maîtriser le mécanisme des candidatures multiples.

Très peu d'élèves ingénieurs de l'ENIM (filière Mécanique et matériaux) sont encouragés à suivre ce DEA. Il semble que la politique de formation par la recherche des futurs ingénieurs n'est pas actuellement une priorité pour cette école, contrairement à l'évolution d'autres établissements du même type, très proches d'une université, dans un certain nombre de centres scientifiques français.

Notons enfin le manque de support administratif (absence de secrétariat spécifique).

#### *Le DEA "Sciences du bois"*

Ce DEA sous sceau multiple, à vocation nationale, est la seule formation de troisième cycle en France dans ce domaine. Il est piloté par l'université Nancy I. Il s'appuie sur 11 laboratoires d'accueil : 9 à Nancy, 1 à Metz, 1 à Bordeaux. L'université de Metz participe à ce DEA depuis dix ans, mais les effectifs des étudiants concernés sont faibles : trois actuellement. Ces étudiants sont principalement d'origine française (proximité des Vosges). La formation théorique comprend 200 heures (60 h de tronc commun, 90 h d'enseignements optionnels, 50 h de mise à niveau pour les non-spécialistes du bois). Le stage (800 heures) s'effectue dans l'un des laboratoires d'accueil.

Les cours de tronc commun ont lieu à Nancy. La composante messine de cette formation est essentiellement supportée par le Laboratoire de fiabilité mécanique.

On a ici l'exemple d'une formation qui trouve sa pleine justification dans le contexte économique régional pour déboucher sur une action de portée nationale. Elle peut préparer les étudiants à l'étude des matériaux composites. L'université de Metz affirme sa spécificité par une orientation sur l'étude des lamellés-collés (renforcement par fibres de verre).

A noter une très bonne gestion administrative (Arbolor).

Cela dit, les débouchés industriels sont actuellement très réduits. L'industrie du bois n'est pas très impliquée dans les actions de recherche. Un certain nombre de diplômés trouvent un emploi en Allemagne.

Il faut reconnaître enfin que la participation de l'université de Metz à cette formation reste assez limitée.

#### *Le DESU "Fatigue, mécanique de la rupture"*

Ce diplôme de troisième cycle de l'université de Metz a pour objet de former des spécialistes du contrôle des matériaux selon les critères de la mécanique de la rupture, et du dimensionnement des structures contre le risque de rupture fragile. Il s'adresse à une population étudiante assez variée : des techniciens titulaires d'un DUT et ayant au moins dix années d'expérience professionnelle ; des titulaires d'une maîtrise ou d'un DESS désireux de préparer une thèse. L'inscription peut s'effectuer à tout moment de l'année universitaire. L'enseignement comporte des cours théoriques (50 heures), une initiation à la bibliographie et à l'interrogation des banques de données (100 heures) et un projet de formation par la recherche (900 heures).

La partie théorique (50 h) est constituée des deux modules du DEA de Matériaux, mécanique, structures enseignés par le responsable du DESU. La formation, tant du point de vue de la partie théorique que de l'organisation et du suivi des stages, est supportée entièrement par le laboratoire de fiabilité mécanique. Une collaboration avec l'Algérie est établie au niveau des magistères algériens (trois étudiants cette année).

Parmi les points forts :

- La formation est directement liée aux intérêts scientifiques du laboratoire de fiabilité mécanique, ce qui lui confère une unité dans sa démarche pédagogique.
- Ce cursus permet aux étudiants du DESS de s'inscrire en doctorat sans avoir à accomplir le cycle complet de la partie théorique d'un DEA. Cet intérêt est accru par une grande souplesse dans le contrôle des connaissances (de type "home exam").

- Les projets de formation par la recherche sont très liés aux intérêts industriels. Dans le cas des étudiants en activité dans une entreprise, le sujet est établi d'un commun accord avec cette entreprise et le projet peut être préparé en son sein.

En revanche, l'origine des étudiants est assez disparate : industrie, DESS, magistères algériens, maîtrises de Metz.

Malgré les avantages présentés par cette formation, l'effectif reste très réduit (actuellement : 2 étudiants en provenance de l'industrie). Le montant élevé des frais d'inscription y est peut-être pour quelque chose.

### **. Génie mécanique et productique**

Ce secteur constitue l'un des points forts de l'université de Metz.

L'offre de formation concerne les 3 cycles de l'enseignement supérieur depuis l'ouverture en 1992 du DEUG de Technologie évoqué plus haut ; elle comporte ensuite :

- une licence-maîtrise de technologie mécanique ;
- une MST de conception et fabrication assistées par ordinateur ;
- un IUP ingénierie avec une orientation génie mécanique qui sera examiné plus loin ;
- un DESS de génie mécanique et productique ;
- une préparation aux concours de recrutement de l'Education nationale.

Cette diversité apporte certainement une richesse, mais il n'est pas certain, aussi bien pour les étudiants que pour les employeurs, que la lisibilité soit bonne et une réflexion d'ensemble apparaît indispensable avec la mise en place de l'IUP.

Par ailleurs, alors que les enseignements présentent certains points communs, les équipes enseignantes de la licence-maîtrise et de la MST apparaissent trop disjointes. Un rapprochement apporterait une meilleure efficacité, notamment en mettant en commun les équipements de travaux pratiques. Cela nécessite bien évidemment la mise à disposition des crédits nécessaires à l'acquisition d'équipements complémentaires, de crédits de jouvence pour le renouvellement des matériels obsolètes, de crédits de fonctionnement et de personnels techniciens.

#### *Licence de technologie mécanique*

Cette formation est remarquable car l'une des plus anciennes en France (1970), elle a formé l'ensemble des enseignants en génie mécanique des lycées de l'Est et même très au-delà.

Sa vocation initiale était la formation des maîtres mais la demande diminuant cette vocation a changé et actuellement 1/3 de l'effectif seulement est inscrit à l'IUFM.

Cette situation doit encore évoluer avec la mise en place de l'IUP d'ingénierie technologies de l'industrie et de son environnement, puisqu'il est envisagé de réunir les deux formations ; le nombre d'étudiants préparant uniquement la licence représentera 20% de l'effectif total (125).

Le recrutement s'effectue de droit pour les étudiants titulaires d'un DEUG et sur dossier pour les autres. La répartition des diplômes d'origine des étudiants à l'entrée est stable.

Diplôme de 1er cycle	Université d'origine	% d'étudiants inscrits	mode d'admission
DUT (1)	Metz	25%	sur dossier
DUT (1)	Autres	25%	sur dossier
DEUG	Metz	25%	de droit
BTS (1)	Local	20%	sur dossier
Classes prépa	Local	5%	sur dossier (2)

(1) 600 dossiers de candidature d'étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS, 1/4 sont retenus.

(2) sauf pour ceux ayant effectué une double inscription classe prépa-DEUG (convention).

Toutefois cette répartition devrait se modifier avec la mise en place de l'IUP avec un rééquilibrage vers le DEUG.

Le taux de réussite global aux deux sessions d'examen est légèrement inférieur à 50% alors que le nombre de présents aux examens est très proche de celui des inscrits administratifs. Il apparaît faible pour une filière technologique. Les débouchés principaux sont la maîtrise de technologie mécanique et l'IUFM 1ère année. Certains étudiants d'IUFM préparent simultanément la maîtrise et un CAPET.

L'équipe pédagogique regroupe 2 professeurs des universités, 8 maîtres de conférences, 10 agrégés dont 4 extérieurs.

Les enseignements sont organisés en deux certificats. Le premier rassemble les disciplines mécaniques (mathématiques, mécanique, élasticité, thermodynamique) et le second les disciplines technologiques (informatique industrielle, modélisation des systèmes, transmission de puissance, guidage, construction). En parallèle chaque étudiant doit réaliser 3 projets d'études.

Un enseignement de soutien est organisé pendant les trois premières semaines de l'année universitaire. L'admission en licence n'est prononcée qu'à l'issue de cette période.

L'évaluation s'effectue par contrôle continu et examen (2 sessions). Les certificats sont capitalisables.

La formation dispose en partage avec plusieurs formations de l'UFR MIM de salles de travaux pratiques liées aux enseignements de base. Elle dispose en outre d'une salle de travaux pratiques regroupant 12 calculateurs personnels pour l'enseignement de la micro-informatique et d'un accès au Centre régional de ressources en productique de Lorraine dont les objectifs sont la formation, le transfert de technologie, la promotion et l'informatisation sur les techniques avancées de production. Ce centre a été créé à l'initiative de l'équipe pédagogique de la licence de technologie mécanique financée par la région Lorraine (1,3 MF) et des crédits MAFPEN. Il constitue un ensemble significatif et de qualité pour l'enseignement de la productique. Mais l'utilisation de ces salles est souvent difficile en l'absence de personnels techniques et de crédits de fonctionnement suffisants.

En conclusion cette formation a parfaitement répondu aux besoins en matière de formation des maîtres en préparant au CAPET de génie mécanique et au CAPET de technologie à partir de DUT et de BTS. La diminution des besoins en enseignants pour l'enseignement secondaire en mécanique et génie mécanique nécessite une réflexion sur les contenus d'une part et d'autre part sur les flux d'étudiants pour un rééquilibrage vers les DEUG et l'amélioration du ratio du nombre de diplômés par rapport aux inscrits.

Ce travail est engagé avec la mise en place du DEUG de technologie et de l'IUP d'ingénierie mais l'université de Metz doit accentuer son effort pour attirer davantage d'étudiants titulaires d'un DEUG et améliorer le taux de réussite aux examens.

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les étudiants qui préparent seulement la licence ne se considèrent pas comme des "sous-produits" de l'IUP.

### *Maîtrise de technologie mécanique*

Les étudiants ayant obtenu la licence de technologie mécanique peuvent s'inscrire dans l'une des deux options de la maîtrise :

- conception mécanique,
- productique.

Le choix de la mention est à l'initiative de l'étudiant. La maîtrise accueille une quarantaine d'étudiants qui se répartissent de façon à peu près équilibrée entre les deux options. Les débouchés de cette formation sont :

- l'enseignement avec la possibilité de suivre la formation préparatoire à l'agrégation de génie mécanique et de mécanique (20% environ) ;
- le DESS de Génie mécanique et productique de Metz (30% environ) ;
- la recherche (4%) dans le cadre du DEA matériaux mécanique-structure ;
- les autres étudiants diplômés poursuivent leurs études ailleurs ou les arrêtent.

Le nombre de diplômés est très voisin de celui des inscrits administratifs, ce qui est logique puisque le filtrage a été fait par la licence.

Les enseignements sont organisés en deux unités d'enseignement académique plus un stage industriel de 8 semaines. La première unité (270 h) rassemble les enseignements généraux et communs aux deux options. La deuxième unité (200 h) correspond à l'enseignement optionnel. En parallèle chaque étudiant doit réaliser un projet personnel de 100 h. Le projet et le stage font l'objet d'une présentation orale et de la rédaction d'un rapport écrit. Les travaux pratiques utilisent les mêmes moyens que la licence et l'équipe pédagogique est la même que pour la licence.

La maîtrise devrait évoluer lors de la mise en place de la 3ème année de l'IUP d'ingénierie.

En conclusion cette formation répond à sa vocation, mais il serait peut-être souhaitable qu'un plus grand nombre d'étudiants s'intéresse davantage à la recherche et puisse intégrer un DEA.

### *MST de conception et fabrication mécanique assistées par ordinateur*

L'enseignement de MST créé à la rentrée 1986 vise à former des cadres aptes à maîtriser les technologies de conception et fabrication mécanique, les techniques de programmation et les nouveaux outils informatiques.

Le flux moyen de 40 étudiants est assuré par un recrutement sur titre au niveau national 30% des étudiants sont originaires de Metz. 50% sont titulaires d'un DEUG, 50% d'un DUT.

Le débouché principal de la MST est le DESS génie mécanique et productique (55%), mais quelques étudiants s'orientent vers le DEA. Le taux de réussite global entrants/sortants est en moyenne de 95% car la sélection se fait à l'entrée.

Deux options sont offertes : mécanique et productique. La formation complète représente 1 600 h, les enseignements optionnels apparaissent en deuxième année. Un stage industriel obligatoire de 12 semaines est prévu en été entre la 1ère et 2ème année, sa recherche est à l'initiative de l'étudiant.

Des travaux pratiques sont organisés sur des équipements d'une part partagés avec d'autres formations (automatique avec l'IUT, 22 stations de travail supportant les travaux pratiques d'informatique, de calcul de structure, CAO, éléments finis avec la licence d'informatique) et d'autre part spécifiques comme en robotique.

L'équipe pédagogique est essentiellement de statut universitaire. Elle s'appuie sur les enseignants chercheurs des laboratoires de physique et de mécanique des matériaux, d'automatique et d'électronique industrielles, d'informatique.

En conclusion, l'objectif visé, donner une formation professionnelle de pointe dans un créneau porteur, est clair et bien perçu par l'ensemble des enseignants et étudiants. L'association de l'équipe pédagogique pluridisciplinaire à des laboratoires de recherche est une garantie d'une pérennité à long terme de cette formation. Mais l'apparition de l'IUP va peut être remettre en cause son évolution.

Le point faible de cette formation professionnelle est lié aux travaux pratiques qui manquent de personnels techniques et de crédits d'équipement et de fonctionnement.

### *DESS en génie mécanique et productique*

Créé en 1984 à l'initiative de la Faculté des sciences de l'université de Metz et de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz, il devait permettre une sortie à bac + 5 des élèves ingénieurs de l'ENIM, dont la sortie à l'époque était à bac + 4.

Le passage à bac + 5 de l'ENIM a modifié le recrutement et actuellement la MST CFMAO assure 95% du recrutement pour l'option construction, la maîtrise de technologie mécanique représentant 25% du recrutement pour l'option conduite des systèmes intégrés de production. Le reste des étudiants est recruté au niveau national.

Cette formation est intégrée à l'Institut supérieur de génie mécanique et productique mais est réalisée sous la responsabilité pédagogique et administrative de l'UFR MIM.

Elle permet une spécialisation par l'approfondissement des connaissances en génie mécanique et productique. L'étudiant aborde à la fois les aspects scientifiques et techniques, théoriques et pratiques ce qui le rend opérationnel très rapidement et apte à accéder à des fonctions d'encadrement. L'effectif moyen est de l'ordre de 40, le taux de réussite est proche de 100%.

Le DESS constitue la sortie réelle vers l'industrie de la MST CFMAO et de la licence et maîtrise de technologie mécanique. Une enquête a montré que 30 à 40% des diplômés ont obtenu un emploi en Lorraine et que 75% des diplômés n'ont eu qu'un seul employeur.

Deux options sont offertes : conception et fabrication mécanique assistées par ordinateur. Un tronc commun (30% du volume horaire) regroupe les enseignements de comportement des matériaux, productique, qualité, maintenance, communication. Un stage industriel obligatoire de 13 semaines complète en fin d'année la formation.

Appréciée des industriels, cette formation répond pleinement aux objectifs que l'équipe pédagogique s'est fixés. Il faudra veiller à sa lisibilité par les milieux professionnels avec la mise en place de l'IUP d'Ingénierie.

### **La préparation aux concours de recrutement de l'Education nationale**

L'université de Metz est très engagée dans la formation des maîtres, notamment dans le domaine du génie mécanique. Depuis 1970, elle prépare à plusieurs concours de recrutement.

Actuellement y sont préparés :

- le CAPET de génie mécanique option construction,
- le CAPET de génie mécanique option productique,
- le CAPET de technologie,
- l'agrégation de mécanique,
- l'agrégation de génie mécanique.

L'équipe pédagogique de la licence et maîtrise de technologie mécanique assure ces enseignements préparatoires et, en parallèle, anime la 2<sup>ème</sup> année d'IUFM.

#### *CAPET Génie mécanique*

Deux options sont organisées : construction, productique. L'étudiant suit une partie des enseignements de maîtrise de technologie industrielle (485 h) et des enseignements spécifiques destinés à élargir la culture technologique des candidats et à la préparation au concours (450 h).

Le flux d'entrée est d'origine nationale (quart Nord-Est), le taux de réussite au concours est de l'ordre de 90%.

En 1992-1993, 27 bourses IUFM ont été attribuées en licence de technologie mécanique 20 pour la préparation au CAPET.

Une préparation au concours interne est assurée en liaison avec la MAFPEN et le CNED.

#### *CAPET de Technologie*

Cette formation préparatoire vient de s'ouvrir. Les étudiants ayant obtenu la licence de technologie mécanique et effectué une année préparatoire à l'IUFM peuvent se présenter au concours externe.

Des personnels de l'Education nationale ayant un diplôme de niveau bac + 2 sont recrutés par concours pour préparer en deux ans le CAPET interne dans le cadre de l'IUFM.

#### *Agrégations de Mécanique et de Génie mécanique*

Ces préparations ont été mises en place en 1983 pour l'agrégation de Mécanique, en 1987 (en collaboration avec l'université Nancy I) pour l'agrégation de Génie mécanique. Certains cours y sont communs. Elles étaient surtout destinées à des enseignants en exercice. Actuellement une partie notable de l'effectif est constituée par des étudiants (1/3 en Mécanique, provenant des maîtrises ou de l'ENIM, la moitié en Génie mécanique, provenant des maîtrises et du CAPET de Génie mécanique). Pour ces étudiants, l'enseignement regroupé en trois demi-journées (pour faciliter l'accès aux enseignants en exercice) est insuffisant pour une préparation efficace, notamment pour la formation pédagogique.

En mécanique, sur 15 inscrits et 9 présents, on note, en 1991-1992, 6 admissibles et 4 admis. En Génie mécanique, 2 admis en 1991-1992 pour 10 inscrits et 6 présents.

Parmi les points forts, on notera le dynamisme des responsables, relativement jeunes, et l'implantation dans un contexte régional qui a fait porter son effort sur l'enseignement technologique et par voie de conséquence sur la formation des enseignants dans le secteur technique (CAPET) ; ces formations sont une suite logique de cette orientation.

Elles souffrent en revanche de la concurrence au niveau du concours avec des préparations mieux nanties en moyens, horaires, qualités et disponibilité des candidats.

La préparation aux épreuves orales est insuffisante.

On note en mécanique le manque d'heures pour faire des épreuves en temps limité et une préparation à l'oral plus efficace. De plus une certaine insuffisance du travail personnel des étudiants en activité est constatée. Il serait souhaitable de favoriser les congés formations pour ces candidats.

Quant à l'agrégation de Génie mécanique, la préparation aux TP s'y fait à Nancy ; chaque étudiant ne prépare, sur l'année, que 3 à 4 sujets sur une quarantaine possibles au concours ; tout cela explique, bien que l'admissibilité soit relativement facile pour un étudiant motivé, que l'admission s'avère beaucoup plus délicate pour un étudiant messin : préparation à l'oral et aux TP insuffisante pour celui qui n'a pas assez de points d'avance à l'écrit. Beaucoup s'y prennent à deux fois pour réussir.

Notons pour conclure que le budget annuel de 200 KF semble bien insuffisant aux responsables des deux agrégations.

## **V - La recherche**

### **1 - Organisation : L'Institut supérieur de génie mécanique et productique (ISGMP)**

Tous les laboratoires de recherche de l'UFR MIM et de l'ENIM (Ecole nationale d'ingénieurs de Metz) sont réunis dans une structure, l'Institut supérieur de génie mécanique et productique (ISGMP), qui fonctionne comme un service commun de recherche : coordination des actions et des moyens, "vitrine" pour l'extérieur, liaison avec l'industrie, transfert de technologie...

L'ISGMP a été initié il y a 7 ans entre l'ENIM et l'université de Metz pour soutenir la création de la cinquième année de l'ENIM sur les champs disciplinaires de la mécanique et de la productique. Son action s'est en réalité développée pour soutenir la recherche et assurer une synergie entre les laboratoires de recherche rattachés :

- Laboratoire d'informatique (LRIM),
- Laboratoire des méthodes mathématiques pour l'analyse des systèmes (LMMAS),
- Laboratoire d'automatique et électronique industrielles (LAEI),
- Laboratoire de mécatronique industrielle (LMI),
- Laboratoire de fiabilité mécanique (LFM),
- Laboratoire de physique et mécanique des matériaux (LPMM),
- Laboratoire de métallurgie physique et chimique (LMPC),
- Laboratoire de métallurgie des matériaux polycristallins (LMMP).

Deux de ces laboratoires sont associés au CNRS.

Cette synergie a été obtenue par la création de services communs, notamment un centre de microscopie électronique, et par l'accès à une documentation de qualité. L'ISGMP a pour mission de promouvoir l'image de marque et la qualité des laboratoires en étant :

- la structure d'accueil de la recherche fondamentale et appliquée et de sa valorisation dans les disciplines concourant au développement du génie mécanique et de la productique, en formation initiale et continue ;
- l'initiateur de la politique du pôle de Génie mécanique et productique de Metz ;
- le promoteur d'une collaboration privilégiée avec les établissements de recherche lorrains, universitaires et industriels ;
- la structure d'accueil de la formation initiale et continue au niveau 3ème cycle ;
- le prestataire de service par ses équipements et ses personnels aux enseignements de 1er et 2ème cycles ;
- l'instigateur de la coopération internationale.



L'ISGMP dispose d'un conseil scientifique, d'un conseil d'administration et d'un directeur. Le directeur actuel appartient au secteur socio-économique. Un comité scientifique est prévu pour l'évaluation et l'élaboration de recommandations, il regroupe des personnalités du monde scientifique. Le conseil scientifique fonctionne en amont du conseil d'administration de l'université. C'est un organe de proposition ; il répartit par exemple le bonus qualité recherche.

Le bilan d'activité scientifique global est de 105 conventions de recherche, 20 thèses. En 1992, l'ISGMP a perçu 250 KF de royalties liées à des brevets ce qui est prometteur. L'institut a contribué de façon significative au développement de la recherche en instruisant les projets de construction et d'équipement auprès des partenaires institutionnels. Sensibilisé au problème de recrutement de beaucoup de ses laboratoires, il s'est fixé pour objectif d'obtenir, la production scientifique augmentant, une école doctorale capable de recruter un plus grand nombre de doctorants et la création d'un DEA sur le thème de la productique.

Cette école doctorale verra-t-elle le jour dans un proche avenir ? La situation n'est pas assez mûre semble-t-il.

On a aussi le sentiment que l'insertion des mathématiques dans l'ISGMP pose un peu un problème. Elle correspond certes à une réalité (échanges d'options au niveau DEA, acquisitions de logiciels en commun). Il reste que l'on peut percevoir un léger malaise du côté des mathématiciens "purs". Le nom de l'Institut est restrictif et ne fait pas apparaître les mathématiques. Peut-être suffirait-il de rebaptiser l'Institut en lui donnant le nom d'un savant illustre.

## **2 - Les laboratoires**

### **Laboratoire de recherche en informatique (LRIM)**

Le thème général d'activité de ce laboratoire créé en 1984 concerne l'informatique dans la conception et fabrication assistées par ordinateur. Plusieurs opérations sont en cours : architecture des systèmes de CFAO et interface homme-machine, modélisation géométrique et technologique, techniques d'intelligence artificielle pour la CFAO, algorithmes de visualisation graphique. Ce domaine de recherche important pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises est une des spécialités de Metz.

Le laboratoire a été reconnu comme équipe d'accueil par la Direction de la recherche et des études doctorales. Il regroupe 1 professeur, 8 maîtres de conférences et 10 doctorants. Sa production scientifique (4 articles dans des revues avec rapporteurs et 13 publications dans des actes de colloques dans les trois dernières années) est satisfaisante dans un contexte difficile où les enseignants chercheurs ont à assurer 5 300 heures d'enseignement en licence d'informatique et diverses formations de l'université, notamment en 1er cycle.

Le secteur informatique est reconnu prioritaire par l'université ; 2 postes de professeurs récemment créés sont vacants et deux postes de maîtres de conférences sont créés chaque année. Dans ce contexte, pour appuyer le seul cadre A du laboratoire, l'université doit maintenir sa politique de développement de l'informatique et par une démarche attractive assurer un recrutement externe à la région. La mise à disposition de locaux suffisants et d'une secrétaire devra accompagner ces recrutements.

Les chercheurs sont recrutés essentiellement à Metz. La formation à la recherche est assurée dans le cadre du DEA d'informatique de Nancy ; le LRIM est l'un des laboratoires d'accueil. Il propose une option CAO faite à Metz. Deux allocations de recherche sont fléchées Metz chaque année.

Le laboratoire entretient d'excellentes relations avec le milieu industriel et chaque année accueille un chercheur en collaboration avec une entreprise dans le cadre d'une bourse Cifre ; plusieurs contrats de recherche sont en cours.

Parallèlement le LRIM a développé ses relations avec des laboratoires étrangers, il participe à des projets de recherche européens.

En conclusion, il s'agit d'une bonne équipe qui, compte tenu du recrutement important effectué dans les dernières années et en cours, devrait atteindre prochainement une production scientifique importante et de qualité.

### **Laboratoire des méthodes mathématiques pour l'analyse des systèmes (LMMAS)**

L'activité essentielle en mathématiques a lieu dans le cadre de ce laboratoire, URA 399 créée en 1984. Cette unité comprenait, au 1-1-1992, 11 professeurs, 5 maîtres de conférences, 3 ATER, 3 moniteurs, 2 chercheurs INRIA, 1 secrétaire (1/2 CNRS, 1/2 université). Il est regrettable qu'il n'y ait aucun chercheur CNRS. Un fléchage de poste de chargé de recherches semble raisonnable. 7 maîtres de conférences et 3 assistants sont hors de l'URA ; parmi eux 3 font de la recherche en statistique, 1 a un contrat pédagogique, 1 s'est investi dans la préparation au CAPES et dans le DEUG.

Les quatre thèmes de recherche principaux sont :

- les équations aux dérivées partielles non linéaires,
- le contrôle des systèmes,
- les équations différentielles,
- la géométrie et l'analyse harmonique.

La recherche est de qualité. On note 37 publications de 1989 à 1992 dans des revues à comité de lecture. Un seul maître de conférences n'a pas publié depuis quatre ans. Deux professeurs n'ont publié que dans des actes de colloques.

Il y a une activité remarquable d'organisation de colloques et d'animation de la recherche. Dans le domaine des équations aux dérivées partielles non linéaires, un colloque international a été organisé en 1991 à Pont-à-Mousson (2 volumes de compte-rendus ont été publiés). Cette manifestation aura de nouveau lieu en 1994. Les Journées de Metz, organisées 3 fois par an, regroupent en deux jours une quarantaine de mathématiciens français ou étrangers ; elles sont devenues classiques ; des actes sont édités. L'équipe "Géométrie et analyse harmonique" organise un colloque par an (une centaine de participants) sur la théorie des déformations et son application à la physique et à l'analyse harmonique. Par ailleurs le séminaire bimensuel tournant d'analyse harmonique Nancy-Strasbourg s'est étendu à Metz cette année ; un colloque sur la théorie du contrôle sera organisé en juin 1993.

Cet ensemble de manifestations est exemplaire et permet aux mathématiciens messins de tenir une place importante dans leur domaine.

Une collaboration suivie existe avec l'INRIA, en théorie du contrôle (projet CONGE). Il existe un accord INRIA-NSF sur la théorie géométrique du contrôle auquel est associé un professeur de l'unité.

L'ouverture sur l'extérieur est également facilitée par un poste non numéroté que l'UFR découpe en mois de professeurs invités.

Les contacts internationaux sont nombreux : Minneapolis, Pise, Warwick, Bielefeld, Bruxelles, Bangalore, Madrid, Lisbonne... L'équipe a aussi des contacts avec des physiciens théoriciens. L'ouverture se manifeste aussi dans les recrutements : 4 professeurs recrutés depuis 1989 sont étrangers (Belgique, Luxembourg, Suisse, Israël).

Il faut souligner aussi une intense activité de coopération européenne. Dans le cadre d'un programme ERASMUS piloté par la Grèce, des séries de cours intensifs (2x4 semaines) ont eu lieu sur la résolubilité des opérateurs différentiels invariants et les fondements de l'analyse harmonique non commutative.

Un projet EURHomogénéisation sur la théorie de l'homogénéisation regroupe 25 laboratoires de 4 pays de la CEE. L'équipe est également partie prenante d'un projet TEMPUS ("Développement des mathématiques appliquées en Roumanie"), et d'un projet GADGET ("Analyse globale, géométrie et applications").

Les relations industrielles sont bonnes (contrats avec l'Aérospatiale-Cannes, le Cervor, Shell, LAGEP, ...).

Les moyens de l'unité sont détaillés (en KF HT) pour les années 1990 et 1991 dans le tableau ci-dessous.

#### Moyens 1990

	MEN	CNRS	Autres	Industrie	Région
Dotations	237	60			250
Contrats					
Total	237	60			250

#### Moyens 1991

	MEN	CNRS	Autres	Industrie	Région
Dotations	268	61,4	84	272 <sup>(1)</sup> + 80 <sup>(2)</sup>	250
Contrats					
Total	268	61,4	84	216	250

(1) Durée de 2 ans

(2) Durée de six mois

Pour ces mêmes années le montant des acquisitions de matériel informatique et de matériel de bureau était respectivement de 360,8 et 352,9 KF.

Les locaux sont insuffisants (300 m<sup>2</sup>). L'attribution prochaine, dans le cadre de l'ISGMP, de 800 m<sup>2</sup>, dans les arsenaux rénovés, aux mathématiques et à l'informatique devrait améliorer cette situation.

Cela dit, il apparaît clair que la recherche en mathématiques à Metz est de qualité. Elle a une très bonne visibilité grâce à des efforts cohérents de recrutement, et à une excellente politique d'animation scientifique (colloques, journées à thèmes, coopération européenne). Il est très regrettable que l'unité de recherche associée au CNRS ne dispose d'aucun chercheur CNRS, ce qui est préjudiciable notamment à l'encadrement des thésards. Un fléchage de poste de chercheur s'impose.

#### Laboratoire d'automatique et d'électronique industrielles (LAEI)

Laboratoire d'accueil du DEA de production automatisée de Nancy I et reconnu jeune équipe par la Direction de la recherche et des études doctorales, le LAEI regroupe deux thèmes de recherche :

- Système intégré de production ;
- Robotique. Application à la conception d'un véhicule autonome pour handicapés moteurs.

En cours de reconversion, le thème robotique est devenu le thème principal d'activité. Le premier thème est minoritaire et les chercheurs associés se regroupent avec ceux de l'équipe correspondante du laboratoire de mécatronique industrielle.

Le potentiel du LAEI est de 11 permanents, 7 doctorants. Il accueille cette année 1 DEA de production automatisée, d'origine locale (MTM, MST CFMAO, MPA...). En quatre ans le laboratoire a bénéficié de 2 allocations de recherche.

La production scientifique du LAEI est satisfaisante (4 articles dans des revues à comité de lecture, 5 thèses, 1 habilitation à diriger des recherches, 20 communications dans des colloques avec comité de sélection).

Il faut aussi souligner une activité contractuelle avec des entreprises régionales et nationales. Les résultats obtenus par ce laboratoire sont d'autant plus méritoires qu'il ne dispose pas de locaux en propre pour son activité de recherche. Ce dernier point devrait être résolu dans un avenir prochain.

Les enseignants chercheurs du laboratoire interviennent dans plusieurs filières sans que l'automatique apparaisse de façon déterminante. Il s'ensuit un manque de lisibilité de l'automatique à l'université de Metz.

En conclusion, ce laboratoire a su faire évoluer son activité vers un domaine original, la robotique mobile pour handicapé moteur. Reconnu par la DRED, il devrait bénéficier de l'attention de l'université en locaux et en personnel. Un rapprochement avec le laboratoire d'Informatique dans le cadre d'une même formation doctorale permettrait un développement plus rapide au bénéfice des formations professionnalisées de l'université. Cela dit, tout en poursuivant activement ses travaux actuels, peut-être le LAEI pourrait-il chercher à développer quelques recherches plus fondamentales.

### **Laboratoire de mécatronique industrielle (LMI)**

Créé en 1989 à l'ENIM, ce laboratoire est classé jeune équipe par la Direction de la recherche et des études doctorales. Ses activités sont centrées sur deux thèmes scientifiquement très différents.

L'un concerne les logiciels d'automatisation de la production, les procédures de contrôle de production en temps réel, la visionique ; il relève de l'automatique et du génie informatique. L'autre est lié à la conception de composants haute fréquence et de composants mécatroniques, il relève de l'électronique. Il apparaît à la lecture des sujets de thèse en cours un déséquilibre entre les deux thèmes ; ceux-ci relèvent en effet tous du second. Un recentrage des activités sur ce second thème permettrait sans doute une meilleure utilisation du potentiel de recherche.

Ces activités font l'objet de collaborations industrielles notamment sur le second thème avec le centre de recherche TDF-CERLOR. Il faut par ailleurs souligner la collaboration avec l'antenne de Metz de l'INRIA sur le premier thème.

Le laboratoire s'est impliqué dans la vie de l'école en participant à la mise en oeuvre d'un îlot de fabrication organisé autour d'une presse et cette activité de transfert de technologie a des retombées industrielles dans la région lorraine.

Le potentiel humain du laboratoire est de 8 permanents et 20 doctorants (ce qui justifierait un renforcement de l'encadrement). La production scientifique du laboratoire est satisfaisante (8 thèses depuis 1989, 6 publications dans des revues à comité de lecture, 13 communications dans des colloques).

La proportion d'étrangers est très forte parmi les doctorants. Cela est vraisemblablement dû à la conjonction de plusieurs facteurs : le laboratoire n'est pas laboratoire d'accueil dans les champs disciplinaires de l'EEA dont il relève ; il ne bénéficie pas d'allocations de recherche, la recherche n'est pas attractive pour les étudiants de l'ENIM...

Il apparaît pour conclure que ce laboratoire présente un potentiel certain, mais que son devenir est lié à sa capacité à s'intégrer dans un schéma local et/ou régional de formation doctorale lui permettant de recruter des doctorants français.

### **Laboratoire de fiabilité mécanique (LFM)**

Le LFM est une équipe recommandée (équipe d'accueil) de la DRED. Son activité se développe principalement dans le domaine de la fatigue et de la rupture des matériaux quels qu'ils soient : métalliques, polymères et composites, et assez fortement le bois. Les aspects probabilistes y sont particulièrement abordés (sécurité des constructions). Le nombre des publications sur les années 1988-1991 est correct mais très inégalement réparti sur les membres du laboratoire.

Le LFM participe largement aux enseignements de troisième cycle, dans trois DEA et entièrement dans le DESU "Fatigue, mécanique de la rupture". Il est bien implanté dans le tissu industriel régional.

Un nombre important de thèses y ont été soutenues (16 en quatre ans) comparativement au nombre des permanents (un effort devrait être accompli par contre pour publier davantage dans des revues à comité de lecture). On note des financements de thèses assez nombreux : contrats industriels (hors du secteur bois), bourses du MRE en provenance du DEA "Sciences du Bois" et du DEA de Matériaux, Mécanique, Structures.

Un projet de constitution d'un laboratoire mixte avec l'Institut de soudure est en gestation, ce qui suppose un déménagement des activités "métalliques" du LFM dans des locaux (350 m<sup>2</sup>) mis à disposition avec l'aide de la Région, et un recentrage de ces activités vers l'étude des joints soudés. Ce projet, s'il aboutit, peut avoir un effet d'entraînement pour le LFM.

Cela dit, on note quelques points faibles :

- un très petit nombre de permanents : un seul enseignant chercheur de Metz (le directeur), deux maîtres de conférences dont l'éloignement des établissements d'exercice (Saint-Quentin et Longwy) ne facilite pas la présence au laboratoire, un ingénieur de recherche, un professeur étranger invité assez régulièrement ;
- des relations avec les institutions locales qui semblent complexes. Le rattachement à l'ISGMP n'est pas clairement exprimé. Une partie des équipements se trouve à l'ENIM ;
- pas de collaborations de recherche avec les laboratoires voisins, sur des thèmes pourtant assez proches ;
- des sujets de recherche très appliqués. La modélisation fait gravement défaut.

### **Laboratoire de physique et mécanique des matériaux (LPMM)**

Le LPMM est une unité associée au CNRS. Il se compose de 30 enseignants et chercheurs permanents (dont 3 du CNRS et 6 de l'ENIM), 5 IATOS (dont 2 du CNRS) et 5 CES, 45 thésards. Ses activités se déploient selon cinq thèmes de recherche portant sur le comportement dynamique des matériaux, le comportement plastique et les instabilités, la micromécanique et les instabilités d'échelle, les alliages à mémoire de forme, les matériaux composites. L'arrivée d'un professeur spécialiste des matériaux granulaires devrait conduire au développement d'un thème nouveau intéressant le génie civil, en liaison avec la mise en place de la maîtrise de génie civil de l'ISFATES, "rapatriée" de Nancy sur Metz.

Le niveau et la production scientifiques de ce laboratoire sont excellents. Il représente le point fort de la mécanique du solide et des matériaux dans toute la région Est/Nord-Est de la France.

Le LPMM s'intègre bien dans le tissu universitaire. Il offre un cadre et des conditions de travail favorables depuis l'emménagement dans de nouveaux locaux rénovés. Son équipement est de bonne qualité.

En revanche :

- un certain éclatement résulte des appartenances diverses des enseignants et de l'implantation de certaines parties des installations expérimentales (sciences) ou de calcul (ENIM) ;

- les liens entre l'UFR et le Laboratoire pourraient être plus étroits ;
- les enseignants de statut du second degré ne participent pas aux activités de recherche du laboratoire ;
- les crédits de fonctionnement dont bénéficie la formation n'ont pas suivi la croissance qu'a connue le LPMM depuis ces dernières années ;
- le nombre de chercheurs de statut CNRS ainsi que le nombre d'IATOS est insuffisant ;
- le recrutement de DEA et de thésards a connu quelques difficultés dans le passé. Les 12 thèses soutenues en 4 ans (1987 à 1990) sont le signe de ces difficultés. Ce nombre est actuellement en évolution favorable.

### **Laboratoire de métallurgie physique et chimique (LMPC)**

Ce laboratoire, créé en 1985, est une équipe d'accueil DRED. Un professeur et 5 maîtres de conférences y encadrent 6 doctorants allocataires dont 5 étrangers. Le personnel technique se compose de 2 ingénieurs ; le laboratoire dispose de 298 m<sup>2</sup> de locaux.

Son activité scientifique est centrée sur le thème général de l'étude des textures, des contraintes et des cinétiques de réactions chimiques dans les matériaux, à partir de l'enregistrement des figures de pôles de diffraction des rayons X. Les travaux sont le plus souvent en relation directe avec des procédés industriels de fabrication : tréfilage des fils d'acier des carcasses radiales de pneumatiques, recouvrement de ces fils par une couche de laiton, dépôts multicouches et revêtements de très faible épaisseur.

Le LMPC a été très créatif en matière d'instrumentation, ce qui a donné lieu à un important transfert technologique. A la demande des industriels, le laboratoire a organisé une "école de goniométrie de textures".

C'est un laboratoire très spécialisé autour d'un thème dont les applications industrielles sont importantes et qui se trouve en pointe dans l'instrumentation de la diffraction des rayons X.

Les dotations MEN 1991 et 1992 comportent, outre un crédit annuel de 70 à 80 KF, des dotations spécifiques (138 et 40 KF respectivement). Ces dotations spécifiques ainsi que la dotation MRT de 1992 ont contribué à réaliser le plan d'équipement 1988-1991 qui s'élevait à 1 150 KF pour l'acquisition d'une anode tournante et d'une machine de traction adaptable sur goniomètre. Le projet d'investissement pour les deux années à venir se monte à 1 000 KF.

Le laboratoire dispose d'un équipement important dans le domaine de la production et de la détection des rayonnements X : 3 générateurs de rayons X, 2 goniomètres de textures pilotés, une anode tournante.

Le site historique dans lequel est implanté ce laboratoire (anciens arsenaux rénovés à l'entrée de l'île de Saulcy) n'est pas forcément bien adapté pour développer une physique expérimentale assez lourde.

La production scientifique depuis 4 ans est consignée dans le tableau ci-dessous (chaque publication y est comptée pour la part qui revient aux membres du laboratoire).

	<b>Enseignants Chercheurs</b>	<b>Autres chercheurs Doctorants</b>
Revue avec rapporteur	10,1	
Autres publications	43,3	
A paraître	2	
Brevets, licences	7	
Thèses		3

On notera le nombre élevé de brevets et licences dont certains ont donné lieu à des transferts technologiques. Le laboratoire coopère avec de nombreux laboratoires universitaires et de nombreuses entreprises industrielles.

## **Laboratoire de Métallurgie des matériaux polycristallins (LMMP)**

Créé en 1985, jeune équipe de la DRED, le LMMP comprend 4 professeurs ayant tous reçu un contrat d'encadrement doctoral, 3 maîtres de conférences, 3 chercheurs dont 2 sur contrat CEE, 15 doctorants, dont 4 étrangers, bénéficiant d'allocations diverses. Il ne dispose que d'un technicien et d'une secrétaire sur contrat.

Il consacre son activité à l'étude de la texture et de la microstructure des matériaux polycristallins, selon les trois thèmes : méthodologie de l'analyse de texture (rayons X), relations texture microstructures propriétés (mécanique, formabilité, ...), texture dans les couches minces.

Il reçoit des dotations importantes. En 1991 par exemple, 1 754 KF dont 275 KF du MEN, 175 KF du MRT et de la Région, 1 270 KF de contrats industriels et européens. Il a pu ainsi développer sur 4 ans un plan d'équipement de 2 294 KF, qu'il serait souhaitable de poursuivre pour améliorer les performances du matériel de microscopie électronique.

Son activité s'ouvre sur des collaborations nombreuses avec les laboratoires voisins et en particulier avec les théoriciens du LPMM. Il collabore avec diverses universités européennes : Clausthal, Dresde en Allemagne, Louvain en Belgique ; on note une collaboration avec la Chine.

Sa production scientifique est importante. On note des contributions à des ouvrages scientifiques collectifs ainsi qu'un travail d'édition dans la revue internationale "Textures and Microstructures", 14 articles dans des revues avec rapporteur, 36 actes de colloques, 8 thèses.

Ce laboratoire apparaît pour conclure comme un des leaders européens dans le domaine des textures et cette réputation est fondée sur la qualité des modélisations qu'il propose. Par ailleurs il est très bien implanté dans le milieu industriel.

### **Un rapprochement avec le LMPC ?**

Lors du dernier examen de candidature du LMMP comme équipe associée, la section 19 a émis le voeu d'un rapprochement de ce laboratoire avec notamment le LMPC dans le cadre de l'ISGMP. Il est de fait que le LMPC et LMMP sont deux bons laboratoires ayant de vastes coopérations universitaires et industrielles. Ils travaillent de manière très complémentaire sur un même thème général : l'étude des textures et des microstructures. Le LMPC a une prédominance expérimentale tandis que le LMMP est plus orienté vers la modélisation. Les deux laboratoires disposent d'appareillages très similaires (goniomètres de textures) ou très complémentaires. Il est évident que l'ensemble pourrait constituer un grand laboratoire sur les textures où expérience et théorie seraient bien équilibrées et pourraient mieux bénéficier l'une de l'autre. Mais cela est-il possible sans que des tensions internes apparaissent ?

Ces deux laboratoires, créés presque en même temps, se sont développés rapidement sous l'impulsion de leurs responsables respectifs, en différenciant assez nettement leurs objectifs. On pourrait craindre qu'une fusion complète des deux laboratoires n'implique des sacrifices auxquels les responsables ne sont peut-être pas prêts. Cela dit il apparaît clair que l'ensemble pourrait constituer un grand laboratoire sur les textures où expérience et théorie seraient bien équilibrées et pourraient mieux bénéficier l'une de l'autre. Un regroupement permettrait la mise en commun des gros appareils (de texture). De même, on peut imaginer que des équipements performants développés par un laboratoire servent à l'autre pour affiner les modélisations ou, à l'inverse, que les modélisations performantes de l'un servent à traiter les problèmes industriels de l'autre. En somme, ce qui est vraiment souhaitable, c'est une interaction des deux laboratoires sous forme d'échanges de moyens et de méthodes.

## **L'UFR DES SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES (SCI FA)**

On ne reviendra pas ici sur les conditions dans lesquelles les sciences ont été séparées à Metz en deux UFR MIM et Sci FA. Rappelons simplement que la gestion de ces deux UFR est assurée par un organe commun : le Service de gestion du secteur scientifique (SGS).

### **I - Présentation générale de la composante**

#### **1 - Structure de l'enseignement dans l'UFR Sci FA**

L'UFR SciFA est scindée en trois départements : physique, chimie, biologie. Les décisions importantes sont prises par vote du Conseil. Ce Conseil de 27 membres comporte 14 enseignants (7 A et 7 B), 3 IATOS, 6 étudiants dont 3 du 1er cycle, 4 personnalités extérieures.

Les enseignements qu'elle délivre se situent dans trois secteurs :

- un secteur Sciences des structures et de la matière (SSM) avec une filière Physique, informatique, électronique (PIE),
- un secteur Technologies industrielles (TI) mention Génie des systèmes, géré conjointement avec l'UFR MIM et sur lequel se greffe un IUP Technologies de l'industrie et de son environnement qui résulte du regroupement des enseignements professionnalisés des deux UFR scientifiques et des composantes techniques de l'Institut franco-allemand, ISFATES,
- un secteur Sciences de la nature et de la vie (SNV) avec une filière chimie, biochimie, biologie (CBB). A cela s'ajoute une filière enseignement avec la création d'un IUFM. L'architecture de cet ensemble est représentée sur le tableau de la page suivante.

#### **2 - Liens de l'UFR Sci FA avec les autres composantes de l'université**

##### **Liens pédagogiques**

En dehors des liens déjà évoqués entre les UFR MIM et Sci FA, on ajoutera ici que parmi les enseignants de la Sci FA on note trois pharmaciens qui sont en fait rattachés à l'UFR de Droit (Centre des sciences de l'environnement, CSE). Cette situation pour le moins curieuse devrait disparaître avec le rattachement du CSE à l'UFR Sci FA.

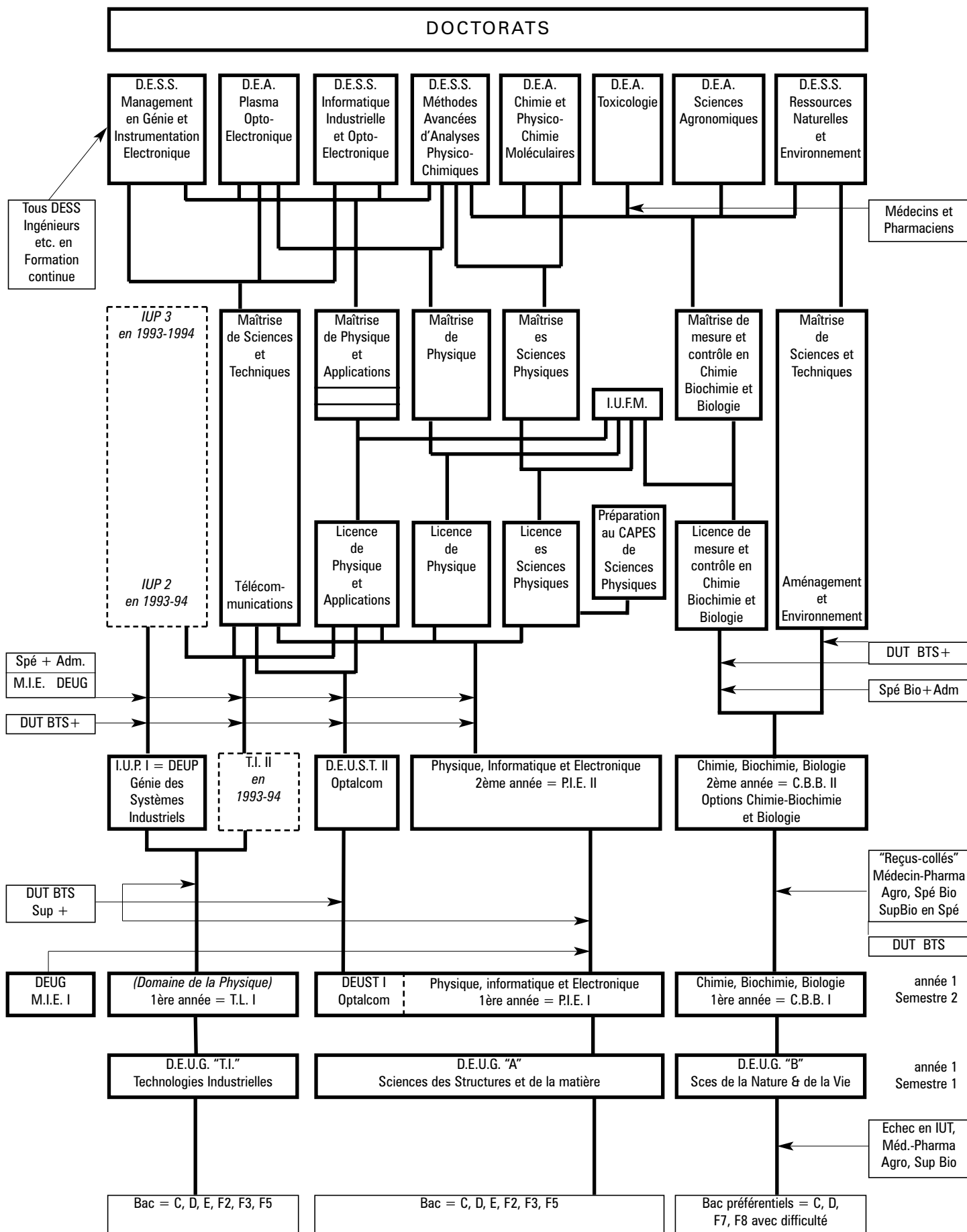
En outre, la maîtrise Aménagement et environnement commune aux UFR Sci FA, Lettres et Droit, reçoit des enseignants des UFR de Lettres et de Droit.

##### **Liens administratifs**

Aux yeux des enseignants la représentativité de l'UFR au sein des Conseils de l'université n'est pas suffisante. Le mode d'élection actuel par listes fait que tous les départements d'une UFR ne sont pas représentés dans ces conseils. Par exemple, pour la chimie et la biologie qui regroupent 35 enseignants, il y a actuellement un seul représentant au Conseil d'administration et aucun au Conseil scientifique et au CEVU. Il se pourrait même qu'à l'avenir tous les représentants scientifiques viennent d'une même UFR ou qu'il n'y ait aucun représentant des Sciences dans certains conseils.



# Organigramme des enseignements



Cette situation est assez mal vécue par les enseignants qui ont l'impression de ne pas participer aux décisions. L'inquiétude est forte concernant les promotions qui, maintenant, sont décidées pour moitié à l'échelon de l'université.

## II - Les personnels

Une constatation s'impose pour tous les personnels : c'est leur insuffisance numérique. L'accroissement spectaculaire du nombre d'étudiants (doublement sur 6 ou 7 ans) n'a été suivi qu'avec retard et de façon trop faible par des créations de postes.

### 1 - Le personnel enseignant

Au 1er janvier 1992, les emplois d'enseignants sont au nombre de 70,5 pourvus par 25 professeurs, 30 maîtres de conférences, 2 assistants, 5 enseignants du 2e degré pour les personnels titulaires, 6 ATER pour les personnels temporaires. De plus 2,5 emplois ont été pourvus par des invités. Au nombre des enseignants temporaires, il y a lieu d'ajouter 16 moniteurs recrutés dans le cadre du CIES.

	<b>PR</b>	<b>MC</b>	<b>PRAG</b>	<b>ATER</b>	<b>Total</b>
Physique	14	17	2	4	37
Chimie	7	10	0	1	18
Biologie	4	5	3	1	13

Les 4 moniteurs de la physique correspondent à 2 postes seulement. Huit enseignants ne font pas de recherche ; parmi eux figurent les 5 PRAG. Les 3 autres, MC ou PR, ont une activité pédagogique renforcée qui justifie l'attribution de primes pédagogiques. Sur un total de 64 enseignants chercheurs, 15 bénéficient d'une prime d'encadrement doctoral, 7 d'une prime pédagogique et 2 d'une prime administrative. Signalons que l'obtention d'une prime pédagogique est liée à une augmentation de 50% du service d'enseignement et que, par ailleurs, une prime modeste (2 000 F) est donnée aux responsables des formations.

Par ailleurs, le système des primes accordées par le ministère est assez mal ressenti par beaucoup d'enseignants. Ils considèrent que la prime d'encadrement doctoral rend caduque la promotion par la recherche et fournit un alibi facile pour refuser des tâches pédagogiques, voire afficher un certain dédain pour l'enseignement. Quant aux primes pédagogiques, elles sont souvent accordées à titre individuel sur des bases quantitatives, sans que soient pris en compte la qualité ou le caractère innovant des propositions.

Les 61 enseignants qui ont une activité de recherche sont rattachés à des laboratoires de l'université, les 3/4 d'entre eux à des laboratoires de l'UFR Sci FA.

Le nombre total d'heures d'enseignement équivalent TD à assurer par l'UFR Sci FA dans l'UFR elle-même et dans l'UFR MIM se monte à 25 826 heures. Si l'on considère comme normal que des ATER, des moniteurs et des professionnels participent à l'enseignement pour une part raisonnable, le nombre d'heures équivalent TD à assurer par les enseignants en poste (PR, MC, PRAG) est de l'ordre de 23 000. Comme un PRAG assure un service équivalent à 2 enseignants du supérieur, on obtient l'équivalent de 74 enseignants qui, avec un service normal de 192 heures équivalent TD, couvrent environ 14 000 heures, soit 62% de l'horaire total (avec une variation d'un secteur à l'autre : 60% environ en chimie, physique et électronique; 83% en SNV; 13,8% en langues). Cela représente actuellement un déficit total de 45,5 postes.

Le corps enseignant est jeune ; la moyenne d'âge, hors moniteurs, est à peine supérieure à 40 ans.

Notons pour conclure que l'augmentation de l'effectif étudiant, qui a été de 60% depuis 1990, atteindra vraisemblablement 100% d'ici 4 ans. C'est au rythme annuel d'une dizaine d'enseignants qu'il faudra recruter pendant ces quatre années pour ne pas voir se dégrader le taux d'encadrement.

## 2 - Le personnel administratif et technique

La qualification et l'affectation de ce personnel pour l'UFR Sci FA et le SGS (Service de Gestion commun aux deux UFR) sont portées sur le tableau ci dessous.

### Qualification et affectation du personnel IATOS

	IR	IE	AI	T	Adj. T	Agt. T	Agt. serv.	Adm. A	Adm. B	Adm. C	TOTAL
Services généraux (SGS)			1	1	2	1	12	1	5	12	35
Enseignement		1	1	2	1	1					6
Recherche	1	1	2	4	2	4				4	18
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>59</b>

L'insuffisance de ce personnel IATOS est notoire. La forte augmentation du nombre d'étudiants n'a été suivie qu'avec retard et de manière trop faible par les créations de postes. Le scénario de 1990 fixait le recrutement à 23 postes. En 1991 trois postes IATOS ont été pourvus et deux en 1992. Il faudrait un rythme de 4 à 5 créations par an pour ne pas voir la situation se dégrader davantage d'ici 4 ans, d'autant que la dispersion des locaux implique un renforcement du personnel.

## III - Les ressources matérielles de l'UFR

### 1 - Les locaux

Les bâtiments initiaux de la Faculté des sciences avaient été construits pour un nombre restreint d'étudiants. La montée rapide de la population étudiante a amené à augmenter les locaux ; la densité de peuplement a atteint sur l'île son taux de saturation (sans parler des problèmes aigus de circulation automobile) et tout développement ne peut se faire qu'en dehors de ce site initial. Les solutions trouvées ne sont pas pleinement satisfaisantes.

La surface affectée à l'enseignement est de 4,5 m<sup>2</sup> par étudiant. La recherche dispose d'environ 5000 m<sup>2</sup>. Les implantations sont dispersées.

Pour l'enseignement, le premier et le second cycle sont localisés sur l'île du Saulcy à l'exception de la MST Télécommunications qui occupe au Technopôle des locaux loués à TDF (cette situation est précaire car TDF demande à récupérer ces locaux). La surcharge est telle qu'il faut occuper des locaux du CES Jean Rostand situé à une extrémité de la ville.

Une partie de la recherche, en Physique notamment, est localisée dans le bâtiment de l'IPEM (Institut de physique et d'électronique de Metz dont la reconnaissance n'est pas encore officielle). Le CLOES est abrité au Technopôle par des bâtiments de SUPELEC.

Le Laboratoire de chimie organique et le Laboratoire d'électrochimie des matériaux sont implantés sur l'île du Saulcy.

Les 5 laboratoires du Centre de recherches écologiques (CREUM) sont situés rue des Recollets, au centre ville, dans un cloître du XIVème siècle en location.

## **2 - La documentation propre à la composante**

L'UFR ne dispose pas de bibliothèque propre. Les étudiants de 1er et 2ème cycles sont satisfaits de la bibliothèque universitaire (nombre suffisant d'ouvrages pédagogiques), même si les places disponibles se révèlent insuffisantes.

Les étudiants de 3ème cycle se plaignent des délais nécessaires pour obtenir des photocopies de journaux scientifiques.

Une documentation spécialisée existe dans les laboratoires de recherche.

## **3 - Equipements remarquables**

En informatique des équipements importants, répartis dans tous les services, sont utilisés pour l'enseignement ; une salle d'accès libre est à la disposition des étudiants.

Par contre, le laboratoire de langues est très insuffisant et comporte un matériel très vétuste.

## **4 - Crédits de fonctionnement hors recherche**

A la subvention ministérielle de 1 540 KF s'ajoute une aide des collectivités locales (500 KF au total) pour le financement de quelques enseignements de filières professionnalisées.

La répartition des crédits est réalisée de façon à ne négliger aucune partie prenante et en modulant chaque année les montants, en fonction du nombre d'étudiants, du développement des filières, du nombre de séances de travaux pratiques et de leur coût.

Si les sommes totales allouées paraissent toujours insuffisantes aux utilisateurs, leur répartition semble faite aussi équitablement que possible.

Quant aux ressources propres pour l'enseignement, elles sont toujours très difficiles à obtenir. Lorsque les laboratoires étaient gérés par le conseil scientifique de l'université, le directeur de l'UFR Sci FA ne pouvait guère s'investir dans la recherche de ressources, d'autant plus que le département de la Moselle ne peut pas, administrativement, prétendre à la taxe d'apprentissage.

La gestion des laboratoires de recherche par l'UFR ouvrira vraisemblablement la possibilité d'intéresser aussi les collectivités locales et le secteur privé à la formation initiale.

## IV - Les étudiants et les études

### 1 - La population étudiante

#### Les effectifs

Les effectifs des étudiants sont donnés dans le tableau ci-dessous pour les 3 dernières années. L'augmentation globale de 15% entre 1990 et 1991 et de 10% entre 1991 et 1992 reste forte. Elle est plus marquée dans le secteur SSM que dans le secteur SNV. On note que les populations des deux secteurs sont bien équilibrées en 1er cycle. En second cycle le secteur SNV est nettement plus faible.

#### Evolution des effectifs inscrits par cycle y compris les classes préparatoires, hors IUFM et concours

Année	Premier cycle		Second cycle		Troisième cycle			Total*
	SSM	SNV	SSM	SNV	DEA*	DESS	Doctorats	
1990-1991	381	465	164	113	44 + 19	18	75	1 260 + 19
1991-1992	480	534	229	138	26 + 19	16	76	1 499 + 19
1992-1993	499	539	295	179	20 + 18	38	81	1 651 + 18

\* Sont indiqués ici à part (+19 en 90-91, etc...) les inscrits en DEA Toxicologie de l'environnement, rattaché en fait à l'UFR de Droit.

L'évolution générale est une légère diminution du pourcentage des premiers cycles sur les trois dernières années et une légère augmentation des seconds cycles. Mais la répartition moyenne sur ces trois dernières années reste loin des moyennes nationales ; elle se situe à 66% en 1er cycle (contre 52% en moyenne nationale), à 25% en second cycle (contre 30%) et à 9% seulement en troisième cycle (contre 17%). La faiblesse du troisième cycle est caractéristique d'universités qui n'ont pas de formations doctorales propres.

En chiffres bruts la progression du second cycle est d'une centaine d'étudiants par an, soit 30% environ. Cette forte augmentation est liée à l'ouverture de nouvelles filières et à un accroissement des quotas de certaines filières qui fixent davantage d'étudiants sur place et attirent les étudiants de l'hexagone.

Quant à la population du 3ème cycle, elle ne paraît pas progresser. On note même une chute importante du nombre d'étudiants en DEA à partir de 1991. La raison tient à la disparition du DEA Génie physique et mécanique qui fait que les étudiants de l'UFR Sci FA attirés par cette formation vont maintenant dans l'UFR MIM. La création de deux nouveaux DESS à la rentrée 1992 a visiblement contribué à augmenter la population de cette formation.

#### L'origine des étudiants

*Origine géographique :*

Elle est donnée dans le tableau ci-dessous (moyenne sur deux ans) pour les étudiants entrant à l'université.

	Ville et environs	Moselle	Autres départements	Etrangers	
				CEE	Autres
SSM	18,3%	56%	14%	0,4%	11,3%
SNV	20%	65,4%	10,5%	0,3%	3,8%

En second cycle, on trouve une proportion de l'ordre de 30 % d'étudiants originaires d'un premier cycle extérieur à l'UFR Sci FA. La spécificité de la plupart des formations fait que le recrutement est national et que de nombreux titulaires de DUT et BTS entrent en second cycle.

La proportion d'étrangers est beaucoup plus forte dans le secteur SSM que dans le secteur SNV. Les étrangers hors CEE viennent essentiellement d'Afrique du Nord et d'Afrique noire. On note la présence de 10 Djiboutiens.

Cette proportion des étrangers, inférieure à 10% en 1er et 2ème cycles, atteint près de 50% en 3ème cycle.

### *Formation d'origine*

La répartition par baccalauréat des étudiants qui s'inscrivent en 1ère année est la suivante (moyenne sur deux ans).

<b>Bac.</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F1-2-3</b>	<b>F6-7-7'-8</b>	<b>Autres bacs</b>	<b>Bacs étrangers</b>
SSM	36,5%	21%	11,3%	21,3%	0,5%	3,1%	6,3%
SNV	8,9%	71%	0,1%	0,1%	15,4%	1%	3,5%

La population "bachelière" du secteur SSM est atypique : comparée aux populations standards, la proportion de bacheliers C est faible tandis que les populations de E et F sont fortes. La proportion de bacheliers D apparaît normale ; la faiblesse en bacheliers C est compensée par des bacheliers F et E. Cette constatation n'est pas fortuite. Elle découle de la forte implantation de lycées techniques sur le site de Metz.

Dans le secteur SNV le gros des bataillons est formé de bacheliers D comme il est normal. Mais on note encore une proportion élevée de F.

La situation des étudiants qui s'inscrivent en première année est la suivante (moyenne sur deux ans).

	<b>1ère inscription</b>	<b>Salariés</b>	<b>Redoublants</b>	<b>Boursiers</b>	<b>Divers</b>
SSM	70,6%	3,7%	29,4%	31,5%	8,7%
SNV	77,4%	2,6%	22,6%	29,5%	3%

On remarque une très forte population de redoublants qui tient vraisemblablement à la grande dispersion des formations secondaires acceptées à l'université.

La proportion des boursiers est très forte : elle dépasse les 30% dans chacun des cycles.

## **2 - L'organisation pédagogique**

### **La composition des équipes pédagogiques**

Elle est donnée dans les tableaux ci-après pour les premiers et seconds cycles. Les intervenants "extérieurs" de ces tableaux sont des enseignants appartenant à d'autres UFR ou venant du second degré. Leur nombre est considérable en 1ère année de premier cycle où ils assurent les travaux dirigés. Il est largement fait appel aux enseignants du secondaire pour pallier le déficit en enseignants de l'université. Les professionnels interviennent dans toutes les filières professionnalisées, en nombre raisonnable. Les responsables des formations de premier cycle sont pour la plupart des maîtres de conférences, mais on constate que les

professeurs s'investissent bien dans ce premier cycle, plutôt mieux qu'on ne le constate habituellement.

### Composition des équipes pédagogiques en 1991-1992

#### Premier cycle

Intervenants	DEUG SSM		DEUG SNV		DEUST Optoelcomm
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2	Année 2
Professeurs	5	6	4	8	2
MCF	15	10	11	11	3
ATER et moniteurs	9	4	10	5	1
PRAG - PRCE	7	2	4	3	
Extérieurs	27	11	42	18	4
Professionnels					8
Grade responsable de l'année	MCF	MCF	MCF	MCF	Pr.
Grade responsable du DEUG	MCF		MCF		Pr

#### Second cycle

Intervenants	Physique		Physique et applications		MST télécom.		Es sciences physiques		Chimie biochimie et biologie	
	Lic.	Maît.	Lic.	Maît.	Ann.1	Ann.2	Lic.	Maît.	Lic.	Maît.
Professeurs	5	7	5	5	7	3	1	7	8	9
MCF	5	5	9	10	7	6	6	6	9	9
ATER et moniteurs					1	1	1		1	2
PRAG - PRCE	1		1	1	1	1	1		2	1
Extérieurs	2	2	3	5	1	1		3	7	6
Professionnels			2	1	3	8			2	2
Grade responsable de la formation	Pr.	Pr.	Pr.	MCF	Pr.	Pr.	Pr.	Pr.	Pr.	Pr.

Remarque générale : est considéré comme "Extérieur" tout enseignant, voire scientifique, rattaché à une autre UFR.

#### Structuration, contenu et articulation des enseignements

La structuration des enseignements, dont l'organigramme a été indiqué au chapitre I, est assez complexe. Ils sont découpés en unités qui, selon leur taille, portent les noms de modules (M), unités de valeurs (UV), unité capitalisables (UC), centres d'intérêt, filières ou certificats.

Dans les deux secteurs SSM et SNV les langues (anglais ou allemand) sont enseignées après la période d'orientation de 8 semaines jusqu'en fin de maîtrise.

## **. Secteur SSM : physique, informatique, électronique**

**Le premier cycle** est découpé en 4 semestres. Le premier semestre (8 semaines en fait) correspond à la période d'orientation avec des enseignements généraux en mathématique, informatique, physique, chimie, mécanique. Un enseignement de soutien est également dispensé. Les 20 semaines du 2ème semestre sont occupées par 8 modules d'enseignement : mécanique du point, électrotechnique, physique des semi-conducteurs, programmation, électricité, chimie, physique générale, optique géométrique et ondulatoire et un très gros module d'algèbre linéaire et d'analyse à une variable (120 heures).

La seconde année du 1er cycle est découpée en 2 semestres de 8 modules chacun qui proposent des enseignements approfondis en mathématique et en physique (analyse à plusieurs variables, calculs numériques, thermodynamique classique et statistique, électromagnétisme, relativité...), des enseignements de travaux pratiques (92 heures) (2 modules plus un module optionnel en chimie ou électronique) ; des enseignements de langues (2 modules d'anglais ou d'allemand). A cela s'ajoutent deux modules de préprofessionnalisation pour la fonction enseignante.

**Le DEUST Optelcom** repose sur une convention entre l'université et France Telecom; le centre de formation continue de France Telecom, l'IRET (Institut Régional d'Enseignement des Télécommunications, situé à Nancy-Champigneul) bénéficie d'un apport en enseignants de l'université et réciproquement des spécialistes de France Telecom assurent des enseignements dans les filières les plus technologiques de l'université.

Ce DEUST qui accueille une vingtaine d'étudiants après la période de 8 semaines propose l'enseignement du DEUG en première année plus des enseignements spécifiques : compléments d'électronique, TP de physique, stage ouvrier de 4 semaines. En seconde année on trouve des enseignements de base (théorie du signal, analyse numérique, physique ondulatoire et électromagnétisme, électronique analogique et numérique, microprocesseurs, matériaux et composants), auxquels s'ajoutent des enseignements spécialisés de tronc commun (principes et techniques des réseaux de télécommunications) et des enseignements d'options (les réseaux urbains et les vidéo-communications, les réseaux locaux et la bureautique). Enfin un stage en entreprise de 8 semaines clôt la formation. Des problèmes de locaux (TDF veut récupérer ceux où a lieu l'enseignement) risquent de se poser à court terme, ainsi peut-être que des problèmes de débouchés si la crise économique vient réduire la demande des PME et PMI de la Région. Il reste que jusqu'à présent ce DEUST est un succès. La moitié des étudiants ayant suivi cette filière trouve un emploi, l'autre moitié continue des études dans une autre filière.

**Le second cycle** comprend 2 licences-maîtrises, une licence-maîtrise de physique et applications, une MST. La formation en licence-maîtrise de physique est découpée en 4 certificats comprenant entre 4 et 6 modules chacun. Vibrations et phénomènes de propagation d'une part et mécaniques analytique et quantique d'autre part constituent les 2 certificats de la licence. Ceux de la maîtrise sont : physique des matériaux pour l'optique et l'électronique et thermodynamique et physique statistique.

En licence-maîtrise ès sciences physiques des enseignements généraux de physique et chimie alternent.

La licence-maîtrise de physique et applications offre trois options : instrumentation ; mesures et informatique industrielle ; analyses, contrôles et mesures physiques et physico-chimiques. Les enseignements de tronc commun sont répartis sur chacune des 2 années, suivis d'enseignements spécifiques aux options.

La MST Télécommunications répartit ses enseignements sur 6 centres d'intérêt : mathématique-informatique, physique, électronique pour la 1ère année et, pour la seconde, électronique-informatique, enseignements des télécommunications et stages, projets, anglais, gestion. Conçue sur une maquette nationale établie en liaison avec France Telecom, elle est



soumise aux mêmes menaces que le DEUST, pour ce qui concerne les locaux. Elle ne dispose par ailleurs que d'un seul technicien et les enseignants, dont le dynamisme doit être souligné, doivent faire beaucoup de choses par eux-mêmes, ce qui ne les empêche pas de faire fonctionner, dans des conditions parfois acrobatiques, des enseignements de qualité.

En **troisième cycle** on trouve 1 DEA et 3 DESS. Le DEA Plasma et optoélectronique (double sceau Nancy I-Metz) offre 4 modules de tronc commun (physique statistique, matière et phénomènes de transports, interactions ondes-matière, modélisation et mesure) et 5 modules dans chacune des 2 options plasmas et optoélectronique. Chaque étudiant choisit trois modules de son option plus un module parmi tous les autres. Ce DEA accueille une vingtaine d'étudiants, dont 10 Français. On note que parmi les 9 étudiants français sélectionnés en provenance de la maîtrise de physique, aucun ne l'avait obtenu avec une mention meilleure que passable. Comme c'est souvent le cas, les meilleurs étudiants de maîtrise essaient d'entrer dans une école d'ingénieurs et le DEA ne retrouve en moyenne que des étudiants moins brillants, ce qui est regrettable pour la recherche.

Dans le DESS Informatique industrielle et optoélectronique (Nancy I-Metz) les étudiants commencent par deux semaines de mise à niveau en informatique, automatique et électronique, et continuent par un tronc commun comportant une partie scientifique et une partie dite "tertiaire" de gestion et d'économie. Ensuite viennent les enseignements des deux options proposées : automatique et informatique d'une part et, d'autre part, optoélectronique et télécommunications. En 1992-93, sur 42 étudiants inscrits à Metz ou à Nancy qui se partagent à peu près également entre les deux options, 12 relèvent de la formation continue. Les enseignements de l'option O. et T. sont organisés à Metz et ils sont soumis à la même menace pour les locaux que le DEUST et la MST. Ceux de l'option A.I.I. sont organisés à Nancy. Ce DESS a un excellent rendement et n'a pas eu de problème (jusqu'ici) pour placer ses étudiants.

Le DESS Management en génie et instrumentation électronique (Nancy I-Metz) comprend 8 unités de valeur : management, économie, communication, anglais, CAO et FAO, homologation des composants, tests en instrumentation, technologie de la mesure électronique. Cet enseignement est suivi d'un stage de 13 semaines. La première promotion comporte une quinzaine d'étudiants; la création de ce DESS est trop récente pour qu'on puisse sérieusement l'évaluer.

Sept modules sont proposés dans le DESS Méthodes avancées d'analyses physiques, les lasers et leurs applications (propre à Metz) : éléments généraux de l'instrumentation, méthodes physiques d'analyses, techniques spectrométriques, méthodes électrochimiques, physique du laser, le laser comme instrument d'analyse, le laser comme outil de transformation des matériaux. Un stage de 3 mois complète cette formation.

## **. Secteur TI**

Le **DEUG Technologie industrielle (TI)** porte la mention Génie des systèmes et offre deux orientations : génie mécanique et génie électrique.

La première année est une année d'orientation commune à tous les étudiants. Elle comprend une formation de base en mathématique, physique, informatique et mécanique, une formation technologie en génie des systèmes, CAO, matériaux, et une formation en langue. L'enseignement est organisé en modules :

- 2 modules d'enseignements de base : mathématique, mécanique, électrocinétique, électromagnétisme, optique géométrique, chimie ;
- 2 modules d'enseignements technologiques : informatique, génie des systèmes, semi-conducteurs, automatismes ;
- 1 module d'enseignement général : langue, expression, économie ;
- 1 module université (curieuse dénomination) : structure des matériaux, résistance des matériaux, thermodynamique.

Un enseignement de soutien en mathématique (20 heures) et un enseignement de bureau d'études (30 heures) sont également dispensés aux étudiants qui le demandent.

Pour la 2<sup>ème</sup> année qui ouvrira à la prochaine rentrée les étudiants suivront l'une ou l'autre des deux orientations. Les programmes sont en cours de préparation.

**L'IUP en Ingénierie, technologies de l'industrie et de son environnement (ITIE)**, dont la première année a été ouverte en 1992, a pour spécificité d'intégrer une partie de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques et d'économie (ISFATES) à deux formations de second cycle : la maîtrise de Technologie mécanique dépendant de l'UFR MIM et la maîtrise de Physique et applications de l'UFR Sci FA.

La première année est axée sur les enseignements relevant du DEUG TI2 Génie des systèmes. La spécialisation intervient à partir de la seconde année avec deux filières d'ores et déjà habilitées :

- Génie des systèmes industriels ;
- Génie mécanique option conception ou productique et thermique.

Les seconde et troisième années sont découpées en semestres de 10 semaines comprenant 4 modules. L'ensemble constitue une unité d'évaluation. La formation est organisée sur le principe des modules capitalisables.

Les deux UFR ont la volonté d'intégrer une composante environnement à cette formation de manière à associer le secteur SNV ; cette proposition n'a pas été retenue par le Ministère pour le moment. Un autre IUP, concernant le secteur tertiaire, est en projet.

L'IUP a tenu à marquer son caractère transfrontalier et international en demandant la pratique de deux langues étrangères, en imposant à certains étudiants une partie du cursus pédagogique en Allemagne (Hochschule für Technik und Wirtschaft de Sarrebrück) et en rendant obligatoire la pratique de stages à l'étranger.

L'occasion de créer cet IUP a été saisie pour tenter d'améliorer la "visualisation" de filières préexistantes, et de compléter l'équipe enseignante par des professeurs vacataires appartenant aux professions pour couvrir 50% des enseignements. Les divers secteurs de l'université ayant une vocation ou une coloration professionnelle pourront se retrouver dans cette formation qui sera dotée d'un conseil propre. L'entité IUP pourrait ainsi être présentée de façon plus unitaire que les filières anciennes, dans les relations avec des institutions étrangères telles que les Fachhochschulen allemandes. Ces intentions restent à concrétiser. Actuellement, le dispositif apparaît encore très (trop) complexe. Y interviennent au minimum : l'université de Metz, l'UFR Sci Fa, l'UFR MIM, l'ISFATES, la Fachhochschule de Sarrebruck, un conseil de perfectionnement paritaire professionnel-universitaire, ...

Des filières anciennes devraient disparaître, d'autres subsister et coexister, en particulier à destination de l'IUFM.

La formation, pluridisciplinaire, s'appuie sur des services répartis dans plusieurs UFR et implantés dans des locaux distincts.

Le Ministère a l'intention de soutenir l'opération par la création de nouveaux emplois. L'université a déjà dégagé 1 emploi d'ingénieur d'études et 1/2 emploi de secrétariat. Il semble que la couverture de 50% de l'enseignement par des personnalités extérieures ne sera pas réalisée aisément en raison des réticences de la profession.

Cela dit, bien qu'au plan national les organismes patronaux aient émis quelques réserves sur le projet IUP, au plan local les entreprises ont manifesté leur sympathie au projet de l'université de Metz, en particulier au fait que les étudiants recevront deux enseignements de langues (50 h/an pour chaque).

Une inquiétude s'est développée à l'IUT concernant l'intention qu'aurait l'IUP d'ouvrir sa 1<sup>ère</sup> année aux élèves de l'IUT ayant réussi leur 1<sup>ère</sup> année. Il est de fait que l'absence de réglementation précise sur les IUP conduit, à l'université de Metz, à un problème de recrutement vis-à-vis de l'IUT.

Pour l'heure, une équipe travaille à la mise en place du système. La réussite passe, en particulier, par une meilleure identification de la filière. Cela nécessite une réorganisation visant à l'attribution de locaux suffisants pour y accueillir la totalité des enseignements, la constitution d'un corps professoral propre, une clarification du rôle de chacun des organismes intervenants, la reconnaissance par la profession des diplômes délivrés, et surtout une définition claire des objectifs et du profil des étudiants à admettre.

### **. Secteur SNV : chimie, biologie, biochimie**

**Le premier cycle** offre deux formations dominantes, l'une en biologie, l'autre en chimie-biochimie. Les enseignements y sont découpés en modules.

Les 8 premières semaines du premier cycle sont consacrées à des enseignements de base en physique, mathématique, biologie, chimie et informatique. C'est la période d'orientation.

Les 22 semaines suivantes sont consacrées à un enseignement de tronc commun qui porte sur 9 modules prolongeant les enseignements de base auxquels s'ajoutent les langues, l'optique et les probabilités, et des enseignements optionnels, l'un en biologie (1 module : histologie animale et végétale), l'autre en chimie-biochimie (2 modules : électronique, mathématiques). On notera qu'un étudiant peut suivre les 2 options et déterminer son choix à l'entrée en seconde année.

Après la période d'orientation de 8 semaines un enseignement "rythme lent" est aménagé pour les étudiants en difficulté. Cet enseignement limite à 6 le choix des modules, donne une remise à niveau et apporte un soutien. Les étudiants qui suivent cet enseignement lent peuvent s'inscrire l'année suivante en cycle normal sans que l'année écoulée soit prise en compte dans le maximum de trois ans d'acquisition du DEUG.

En seconde année on trouve 6 modules de tronc commun (microbiologie, biochimie, informatique, langues, chimie organique, chimie analytique) et 8 dans chacune des options. C'est à ce niveau que s'affirme la différenciation des deux filières.

**Le second cycle** propose une licence-maîtrise et une MST. On ne peut manquer d'être frappé par la nature de la licence-maîtrise. Elle demeure mixte, comme le DEUG, et est intitulée "Mesures et contrôle en chimie, biochimie et biologie" (MCCBB). Ceci peut paraître à la fois restrictif (mesures et contrôle) et large (chimie, biochimie et biologie). Cette formation répond certes à un réseau peut-être régional d'insertion professionnelle, mais il peut paraître anormal qu'une UFR scientifique ne délivre pas de licence et de maîtrise de chimie ni de biologie. Peut-être serait-il opportun, en maintenant l'actuelle MCCBB, d'offrir deux autres possibilités de licence et maîtrise en chimie pure et biologie pure. Il suffirait d'augmenter le nombre et la spécialisation des modules offerts dans chaque discipline en validant un nombre adéquat de modules majoritaires. Cette plus grande ouverture pourrait élargir l'éventail des compétences utilisables pour l'insertion professionnelle.

Dans la configuration actuelle la licence propose 14 modules de tronc commun présentant la chimie sous tous ses aspects (liaison chimique, cinétique, chimie organique et minérale, polymères ...) et donnant une initiation en biochimie et en techniques d'analyses. A cela s'ajoutent 6 modules dans chacune des options chimie et biologie. C'est à ce stade que se fait nettement la diversification des 2 enseignements avec l'introduction d'une spécificité que l'on retrouve au niveau des formations doctorales (toxicologie ou chimie des milieux).

En maîtrise il y a 5 modules de tronc commun (biophysique, électrochimie, spectroscopie, contrôle qualité, langue), 8 modules dans chacune des options dont 3 sont choisis parmi 6 pour l'option biologie. Un stage en entreprise de 3 mois clôt cette formation.

La MST Aménagement et environnement a été créée en 1992. La formation y commence par l'obtention obligatoire d'un certificat préparatoire en septembre. Ce certificat comprend 8 unités de valeurs (droit, économie, géographie, sociologie, sciences de la nature et de la vie, statistiques). Les deux années sont découpées en unités capitalisables (UC). Les 8 UC de la première année sont centrées sur l'étude des milieux et de leurs contraintes ; les 6 de la seconde année traitent d'espaces, d'aménagement et d'environnement. La structure en UC permet d'accueillir des personnes en activité professionnelle et en formation continue. Deux stages d'un mois en première année et de 3 mois en deuxième année sont obligatoires.

**En troisième cycle** on trouve 3 DEA (si l'on inclut ici, comme c'est le cas sur l'organigramme fourni par l'UFR, le DEA Toxicologie de l'environnement rattaché en fait à l'UFR de Droit) et un DESS, tous à sceaux multiples.

Le DEA Chimie et physico-chimie moléculaire (double sceau Metz-Nancy I) offre un tronc commun (informatique, spectroscopie, chimie organique, chimie théorique, solutions, réactivité chimique) et 3 "filiales" au choix parmi les 5 proposées : matières premières fossiles (spécificité de Metz), systèmes colloïdaux et milieux polyphasiques, spectroscopie, chimie fine et sciences de la vie, physico-chimie de la réaction chimique. Le fonctionnement de ce DEA, qui accueille chaque année une dizaine d'étudiants et dispose de plusieurs allocations de recherche pour doctorants, est très satisfaisant.

Dans le DEA Toxicologie de l'environnement (triple sceau Metz-Rouen-Strasbourg), 7 modules sont proposés (comportement et biodisponibilité des micropolluants, interaction des micropolluants et des biocénoses, mécanismes biochimiques d'action toxique, approche prédictive de la toxicité, étude de terrains : aspects épidémiologiques, méthodes d'analyse des toxiques, évaluation des risques et critères de qualité de l'environnement). Chaque étudiant est suivi par un directeur de recherche et doit présenter un "travail de recherche". Ce DEA, qui accueille une vingtaine d'étudiants, ne dispose pas d'allocation de recherche. Tous les enseignements se font à Metz.

Le DEA Sciences agronomiques (double sceau Metz-INPL Nancy) s'articule sur trois thèmes complémentaires : analyse des systèmes biologiques, déterminants des performances, outils méthodologiques. A cet enseignement succèdent 2 options structurées en unités de valeurs, l'une sur la biochimie et biologie appliquées aux productions agricoles, l'autre sur la dynamique des structures et systèmes agraires, mise en valeur de l'espace rural.

Le DESS Ressources naturelles et environnement (triple sceau Metz-Nancy I-INPL Nancy) présente 7 modules : étude des composantes du milieu, écosystèmes naturels, écosystèmes transformés, modifications de l'environnement, éléments d'aménagement intégré, environnement et santé humaine, législation et économie de l'environnement. Les cours sont dispensés exceptionnellement à Metz.

### **3 - Remarques générales**

**L'articulation des formations** a été bien pensée. Peut-être, comme il a été signalé plus haut, l'imbrication chimie-biologie pourrait-elle être un peu desserrée dans le secteur SNV.

En SSM, l'articulation joue sur deux secteurs professionnels : télécommunications d'une part, instrumentation, analyse et contrôle d'autre part. Le second secteur s'ouvre largement au niveau du 3ème cycle ; le premier est essentiellement axé sur l'optoélectronique et pourrait peut-être être élargi.

Le secteur TI, qui vient d'ouvrir avec la création d'un DEUG et d'un IUP, se situe à l'interface des deux UFR, SciFA et MIM ; chacune des deux UFR ne peut couvrir qu'une partie de ce secteur TI et il aurait été insensé d'ouvrir deux filières TI disjointes dans leur formation. Notons que les deux premiers modules de la première année TI fonctionnent pendant la même période que les dominantes du DEUG A de façon à permettre une éventuelle réorientation. Puis en TI2 il y a préparation aux deux options de base de la seconde année IUP : Génie des systèmes mécaniques et génie des systèmes électriques.

Dans toutes ces formations, les étudiants sont très motivés; il n'y a pas d'absentéisme. Quant aux volumes horaires des enseignements, ils varient en 1er et second cycles de 550 à 600 heures annuelles dans les formations généralistes et montent jusqu'à 750, voire 900 heures dans certaines formations technologiques. Dans les DEA l'horaire moyen est de l'ordre de 160 heures ; il atteint et même dépasse les 300 heures dans les DESS.

### **La gestion des flux d'étudiants**

En premier cycle, les étudiants titulaires de baccalauréats C, D, E et de baccalauréats technologiques F sont acceptés de plein droit. Les modalités d'orientation résultent de la période d'observation de 8 semaines. Mais de l'avis général des enseignants cette procédure très lourde ne répond pas à son but. Le nombre de "réorientés" est très faible et se limite à des changements de dominante à l'intérieur d'un DEUG. Par ailleurs le rythme lent instauré en SNV n'a qu'un très faible rendement.

En second cycle, seule la licence-maîtrise ès sciences physiques accepte de plein droit les étudiants du DEUG. Toutes les autres formations recrutent sur dossier en fonction d'un nombre de places avec, pour les MST, l'obtention d'un certificat préparatoire dont les épreuves se passent fin septembre.

### **Le contrôle des connaissances**

A l'issue des 8 premières semaines d'enseignement qui forment le premier semestre du 1er cycle, chaque étudiant reçoit un avis d'orientation et un contrat de formation lui est proposé. Lorsque la moyenne obtenue est supérieure à 10/20, la signature du contrat est immédiate et vaut inscription pour le second semestre, dans les deux secteurs.

Pour les étudiants qui n'obtiennent pas la moyenne, le traitement diffère dans les deux secteurs :

- en SSM l'étudiant est autorisé à passer à nouveau l'épreuve de mécanique du point du premier semestre. En fin d'année la meilleure des deux notes est retenue et l'étudiant doit globalement satisfaire à la moyenne pour passer en seconde année. A la deuxième session seuls les modules du second semestre font l'objet d'épreuves ;
- en SNV les étudiants qui obtiennent entre 6 et 10 de moyenne peuvent poursuivre en rythme normal au second semestre. Leur succès en fin d'année leur impose de rattraper les points manquants du 1er semestre. Ils peuvent également suivre le rythme lent qui est obligatoire pour les étudiants qui ont obtenu moins de 6 de moyenne. L'étudiant qui suit le rythme lent conserve les notes supérieures à la moyenne d'une année sur l'autre. Il ne peut bénéficier qu'une fois de ces dispositions de sorte que si, à l'issue du rythme lent, il obtient une moyenne générale inférieure à 6 le redoublement, bien que déconseillé, ne pourra se faire qu'en rythme normal.

A l'issue de la seconde année de DEUG la délivrance du diplôme exige une moyenne supérieure ou égale à 10/20 en seconde année. Dans le secteur SSM les mentions ne sont délivrées qu'en 1ère session, au vu des résultats des deux années. Les dispositions sont les mêmes dans le secteur SNV, mais la 1ère année est pondérée à 40% et la seconde à 60%.

Les modalités d'examen dans les autres cycles n'appellent pas de remarque particulière.

## L'efficacité des formations

Les taux de succès dans les trois cycles (moyennes sur 1990-91 et 1991-92) sont indiqués dans les tableaux ci-après, qui ne concernent que les étudiants inscrits à Metz.

### Premier cycle

	DEUG SSM		DEUG SNV		DEUST Optelcom.
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	2ème année
Inscrits	280	117	331	168	19
Présents	231	110	308	164	19
Défections	17,5%	6%	7%	2,5%	0%
Diplômés	115	79	156	153	18
Diplômés/inscrits	41,1%	67,5%	47,1%	91,1%	95%
Diplômés/présents	49,8%	71,8%	50,6%	93,3%	95%

### Deuxième cycle

	Physique		Physique et Applications		MST Télécomm.		Es-sciences physiques		Chimie Biochimie Biologie	
	Lic.	Maît.	Lic.	Maît.	1	2	Lic.	Maît.	Lic.	Maît.
Inscrits	26	19	47	31	22	14	33	7	76	50
Présents	24	15	46	30	21	13	29	4	72	48
Défections	7,7%	21%	2%	3%	4,5%	7%	12%	43%	53%	4%
Diplômés	16	12	40	29	20	13	20	4	62	48
Diplômés/inscrits	61,5%	63%	85%	93,5%	91%	93%	60,6%	57%	81,5%	96%
Diplômés/présents	66,6%	80%	87%	97%	95%	100%	69%	100%	86%	100%

### Troisième cycle

	DEA				DESS	
	Plasmas Optoélect.	Chimie et phys.chim molécula.	Toxicologie de l'environ.	Sciences Agronom.	Informat. industri. et Optoél.	Ressour. naturelles et environ.
Inscrits	23	10	19	4	9	9
Présents	18	10	19	4	9	9
Défections	22%	0%	0%	0%	0%	0%
Diplômés	15	9	16	4	9	9
Diplômés/inscrits	65%	90%	84%	100%	100%	100%
Diplômés/présents	83%	90%	84%	100%	100%	100%

Le taux de défection sur l'ensemble du DEUG SSM est de 23% avec une forte proportion en première année (17%). C'est un taux plutôt faible malgré la grande diversité des bacheliers accueillis.

Dans le secteur SNV le même taux sur 2 ans est de 9%, également réparti sur les deux années du cycle. C'est un taux extrêmement faible qui s'explique peut-être par l'attrait que présente la filière CBB à Metz (attrait constaté directement auprès des étudiants).

Rapporté sur deux ans, le rendement du DEUG (diplômés/présents) est voisin de 36% dans le secteur SSM et de 48% en SNV. Ces résultats, plutôt supérieurs aux normes habituelles, vont de pair avec des formations de premier cycle diversifiées et attrayantes qui incitent les étudiants à redoubler plutôt qu'à abandonner. Il en résulte bien sûr que la durée moyenne d'obtention du DEUG est relativement élevée (2,7 ans environ sans que soit prise en compte semble-t-il dans cette moyenne l'année supplémentaire accomplie par les étudiants du secteur SNV orientés vers le "rythme lent").

En ce qui concerne le DEUST Optelcom le taux de réussite est très bon. A l'issue du DEUST, 50% des étudiants se dirigent vers le milieu professionnel et 50% poursuivent des études en second cycle.

Les taux de défection importants observés dans les licences et maîtrises de physique et ès sciences physiques sont à mettre sur le compte des "hésitations" des étudiants devant l'ouverture des nouvelles filières. Par exemple, la création de l'IUFM a fait que de nombreux étudiants préalablement inscrits en licence ou maîtrise ès sciences physiques ont bifurqué au dernier moment vers l'IUFM. La même situation se présente en 3ème cycle pour le DEA Plasma-Optoélectronique, qui a remplacé en 1991 celui de Génie physique et mécanique. De nombreux étudiants sont partis vers l'UFR MIM pour accrocher une formation proche de l'ancien GPM. On remarquera que les taux de défection sont très faibles, voire nuls, dans les filières spécialisées.

Les taux de réussite (diplômés/présents) sont très bons en second et troisième cycles ; d'autant meilleurs que la spécialisation de la formation est plus affirmée.

Entre 10 et 20 étudiants ayant réussi un second cycle partent chaque année vers des écoles d'ingénieurs ; quelques-uns, 3 ou 4, se dirigent vers l'ESIDEC qui forme au commerce international.

### **La formation des maîtres**

La filière enseignement est composée d'une licence ès sciences physiques ouverte en 1990, d'une maîtrise ès sciences physiques et d'un IUFM ouverts en 1991. L'IUFM prépare au CAPES tandis que la Maîtrise ès-Sciences Physiques débouche sur la préparation de l'Agrégation externe qui se fait à Nancy. Il n'y a pas de postes spécifiques IUFM pour la préparation au CAPES de sorte qu'il faut faire appel à des enseignants des lycées et des PRAG de l'Université. Le corps enseignant comporte: 1 PR, 4 agrégés et 2 certifiés.

Les étudiants en licence ès sciences physiques proviennent à 65% du DEUG PIE, à 15% du DEUG CBB, à 15% de l'IUT Mesures physiques de Metz. 5% viennent des classes préparatoires.

85% des étudiants de la licence préparent le CAPES et 15% poursuivent en maîtrise ès-sciences physiques.

Les effectifs et les taux de réussite dans les différentes formations à l'enseignement sont indiqués ci-après.

Année	Licence	CAPES	
		Allocataires	Autres
1991-1992	Effectif	46	13
	Réussite	65%	100%
1992-1993	42 (dont 14 allocataires)	23	14

L'IUFM assure également une formation des enseignants des lycées professionnels (PLP2) en mathématique et sciences physiques. Ces étudiants suivent des modules sélectionnés de la licence. Ils sont 9 à la rentrée 1992.

A la rentrée 1992 a été mis en place un diplôme d'université de "Préparation aux métiers de l'enseignement" à Bac + 3. Il y a 15 inscrits dont 12 allocataires.

Enfin l'université assure la préparation à l'agrégation interne de Sciences physiques (15 inscrits), au CAPES interne de Sciences physiques (5 inscrits) et au PLP2 interne Mathématiques (12 inscrits).

### Synthèse des entretiens avec les étudiants et analyse des problèmes

La motivation des étudiants du secteur SNV est apparue très forte lors des entretiens. Cette motivation se manifeste par un faible absentéisme aux cours et de bons résultats aux examens. En particulier les bacheliers technologiques F qui représentent 15% de la population du premier cycle semblent bien s'intégrer à la formation. Les étudiants sont satisfaits dans l'ensemble et, bien qu'il y ait peu de débouchés en écologie pour le moment, ils gardent espoir car ils savent que leurs enseignants ont beaucoup de liens avec l'industrie et les aideront.

Ils jugent valorisante la bidisciplinarité parce qu'ils considèrent qu'une formation polyvalente est un atout professionnel. Cependant, confrontés aux difficultés de la bidisciplinarité, ils demandent que l'enseignement de la chimie soit mieux adapté aux biologistes. Ils trouvent également que le nombre d'intervenants extérieurs est insuffisant, limité par le fait que ceux-ci ne sont pas sur place mais viennent de la région parisienne ou de la région lyonnaise.

Dans les secteurs PIE et TI les récriminations sont plus vives que dans le secteur SNV. Il a été reproché à certains enseignants en premier comme en second cycle de "penser plus à leur labo qu'à leur enseignement"; et cette observation ne visait pas particulièrement les plus jeunes enseignants, bien au contraire. Les autres problèmes pédagogiques mentionnés portent sur un décalage dans le temps et dans le contenu des cours et des TD, des redondances dans les enseignements ou encore certains sujets mal adaptés comme, par exemple, la programmation d'une calculatrice aux étudiants de l'option Chimie en PIE.

Cela dit, la qualité des formations est reconnue : les étudiants se sentent très motivés par les enseignements et jugent la progression dans les filières bien conduite. Les DEA et DESS sont également très appréciés.

D'une manière générale les étudiants sont partisans d'une coloration des DEUG et des filières de second cycle et celle de Metz attire beaucoup de bacheliers technologiques F en premier cycle (plus de 20%) et beaucoup de titulaires de DUT et BTS en second cycle (jusqu'à 30%). Malgré cette coloration les bacheliers F ont beaucoup de mal à franchir la première année du DEUG. Une des raisons de cet échec est certainement d'ordre pédagogique. Ces étudiants ont été habitués dans les lycées techniques à reproduire des schémas de pensée et on leur demande soudainement de travailler par eux mêmes et de construire des raisonnements. Quant aux titulaires de DUT et BTS ils ont pour habitude de voir dans les TD l'application



immédiate et directe d'un cours, alors qu'en second cycle on leur demande de prendre du recul et de fournir un gros travail personnel. Ceci explique leurs remarques concernant les décalages cours-TD et aussi le fait qu'ils estiment ne pas avoir été mis en garde suffisamment sur les difficultés qu'ils rencontreraient, liées à leur préparation initiale.

Une vive inquiétude a été exprimée par les étudiants de 1ère année TI quant à la poursuite de leurs études dans la MST CFMAO rattachée à l'UFR MIM. Ils se sont engagés dans la filière TI parce qu'on leur avait garanti l'orientation vers cette MST et, après quelques mois d'enseignement, certains enseignants leur disent qu'ils n'auront ni le niveau ni la formation pour cela. Après enquête de l'expert, il s'est avéré qu'un conflit est né sur ce point entre les deux UFR. Mais il a été affirmé que tout était rentré dans l'ordre. Il n'empêche que cette "péripétie" laisse supposer que chaque UFR s'accorde des prérogatives de sélection qu'elle n'entend pas partager.

L'enseignement des langues ne soulève pas l'enthousiasme des étudiants. L'enseignement de l'anglais est axé sur la grammaire et l'expression orale n'est pas assez développée. Il conviendrait donc de développer le laboratoire de langues dont le matériel est vétuste et insuffisant.

En informatique les étudiants ne comprennent pas pourquoi on leur enseigne le Pascal en 1er cycle et le Basic en second. Ils demandent que l'enseignement de l'informatique soit adapté à leur formation professionnelle.

Concernant les travaux pratiques les étudiants du secteur PIE estiment qu'il n'y a pas assez de moyens et il réclament l'élaboration de "projets d'entreprise". Les problèmes de salles et d'emploi du temps ont également été évoqués au sujet des TP.

La bibliothèque universitaire est bien fournie en ouvrages, mais elle est trop petite et manque de personnel. Les étudiants de 3ème cycle se plaignent des délais longs pour obtenir une documentation bibliographique.

Les relations avec les services administratifs sont bonnes, mais le personnel est trop peu nombreux. Malgré tout, les services rendus sont satisfaisants, en particulier le service photocopies.

La vie universitaire ne soulève pas l'enthousiasme des étudiants. Il n'y a pas semble-t-il d'activités culturelles développées en milieu universitaire. Une association, l'AMBEC, a été créée en 1992 pour les étudiants de chimie/biologie. Sa plaquette est en cours d'édition. Elle se propose d'organiser dans l'immédiat une conférence sur la modélisation. Concernant le suivi des étudiants un "annuaire des anciens" est tenu à jour depuis 1984 dans la licence-maîtrise de physique. La cité universitaire est trop petite, ce qui oblige beaucoup d'étudiants à loger chez le particulier.

Les questions concernant le restaurant universitaire ont soulevé l'hilarité générale : restaurant surchargé, inadapté, organisation désuète (pas de restauration les jours de congés), queues interminables, bousculades. Le paiement par carte à puce marche mal. La nourriture est jugée moyenne mais insuffisante.

Les problèmes de sécurité dans l'île du Saulcy où se trouve une résidence universitaire ont été évoqués avec une certaine angoisse à la suite d'événements dramatiques récents. L'éclairage de l'île est insuffisant (10 lampadaires sur toute l'île) et une "faune interlope" occupe le terrain dès la tombée de la nuit.

Enseignants et étudiants se rejoignent sur les problèmes que pose la finalisation professionnelle des formations pour ce qui concerne les stages. La demande de stages est très forte et le monde industriel en crise ne peut y répondre. La situation actuelle est la suivante :  
- dans le secteur CBB les stages de chimie se font en milieu industriel alors qu'ils se font en laboratoire ou dans les agences nationales en biologie. Les chimistes, pas trop nombreux, ne

semblent pas avoir de problème pour trouver des stages, non plus que les étudiants de l'option biotechnologie. Par contre les formations sur les risques toxiques ont de gros problèmes de placement : d'année en année les portes se ferment et les sujets proposés ne sont pas adaptés. En fait, la Toxicologie est victime de son succès ; les entreprises préfèrent lui confier des travaux plutôt qu'embaucher.

- dans le secteur PIE il est difficile de trouver un stage parce que, d'après les étudiants, il n'y a pas assez de partenariat avec les entreprises et, sur un plan plus général, l'université ne pousse pas suffisamment pour associer les entreprises aux formations. Par exemple en physique et applications, le stage n'est pas obligatoire alors que la finalité professionnelle est bien marquée et la Junior Entreprise créée en 1991 n'a reçu jusqu'à présent que des contrats universitaires.

Les allocataires de recherche sont peu nombreux sur Metz : un DEA bien messin comme celui de Toxicologie n'a pas d'allocataires. Les bourses vont à l'INPL et les bons étudiants messins qui désirent faire une thèse sont rémunérés sur contrat de recherche. Des bourses de fonds de thèse sont aussi distribuées par le Conseil d'administration à partir de fonds prélevés sur les contrats des laboratoires. Mais ces bourses ne sont pas cumulables de sorte que les étudiants ne peuvent être pris comme moniteurs. La conséquence est que, faute de boursiers sur place, l'UFR recrute ses moniteurs ailleurs. Quand on sait l'importance d'exercer un tutorat pour un étudiant qui désire mener une carrière universitaire, on constate que le manque de bourses sur Metz a pour conséquence "d'importer" de jeunes enseignants des centres universitaires les plus proches.

## V - La recherche

### 1 - Architecture des laboratoires

Depuis la décision du Conseil d'administration de l'université en date du 18 janvier 1993, les laboratoires suivants sont rattachés à l'UFR Sci FA :

#### **Laboratoires de physique :**

- Centre "Matière, structures et rayonnements (CMSR) regroupant :
  - . le Laboratoire de physique des liquides et interfaces (LPLI),
  - . le Laboratoire de physique moléculaire et des collisions (LPMC),
- Laboratoire de physique du solide (LPS),
- Centre lorrain d'optique et électronique des solides (CLOES) regroupant :
  - . le Laboratoire des matériaux optiques à propriétés spécifiques (MOPS),
  - . le Laboratoire d'optoélectronique et de micro-électronique (LOM).

#### **Laboratoires de chimie :**

- Laboratoire de chimie organique (LCO),
- Laboratoire d'électrochimie des matériaux (LEM),
- Laboratoire de spectrométrie de masse et de chimie laser (LSMCL).

#### **Laboratoires de Biologie :**

- Centre de recherches écologiques de l'université de Metz (CREUM) regroupant :
  - le Laboratoire d'écotoxicologie,
  - le Laboratoire de démoécologie,
  - le Laboratoire de biochimie métabolique et cellulaire,
  - le Laboratoire de phytoécologie.

Ces laboratoires envisagent de se structurer sous forme d'Instituts :

- un *Institut de Physique, d'électronique et de chimie* qui regrouperait tous les laboratoires de physique et chimie de l'UFR Sci FA ;
- un *Institut des sciences de l'aménagement et de l'environnement* qui regrouperait les laboratoires du CREUM, le Centre des sciences de l'environnement (CSE) rattaché à l'UFR de Droit, et le Centre d'études géographiques de l'université de Metz (CEGUM) rattaché à l'UFR de lettres.

## 2 - Moyens en personnel

L'effectif d'ensemble des laboratoires est de 64 chercheurs, 68 doctorants et 20 techniciens et administratifs. Le tableau ci-dessous analyse la composition du personnel.

**Composition du personnel des laboratoires**

Labo type	Créat. surface	Enseignants chercheurs		Chercheurs	Doctorants			Personnels techniques + admini.
		A	B + C		MRT	Autres	Etrangers	MEN
LPLI accueil	1990 650 m <sup>2</sup>	4	8		1	4	6	2,5
LPMC accueil	1990 230 m <sup>2</sup>	2	3		1	2	3	0,5
LPS	1970 110 m <sup>2</sup>	1	1				1	0
MOPS accueil	1988 600 m <sup>2</sup>	5	3		2	2	8	1
LOM accueil	1991 620 m <sup>2</sup>	4	4	5	2	1	5	1
LCO accueil	1964 400 m <sup>2</sup>	3	5		2	5	3	4,5
LEM antenne URA158	1990 130 m <sup>2</sup>	1	1				1	0
LSMCL accueil	1990 460 m <sup>2</sup>	1	3		1	3	1	1,5
CREUM accueil	1992 640 m <sup>2</sup>	4	6			11	3	9

Un laboratoire est de création récente sur le site de Metz, c'est le LEM qui est une antenne de l'URA 158 de Nancy. Les autres créations qui apparaissent récentes sont en fait des regroupements ou des restructurations de laboratoires déjà en place à Metz.

Les laboratoires autres que le LPS ont une bonne ossature d'enseignants chercheurs mais le personnel technique et administratif est extrêmement réduit : il représente moins de 10%.

Dans le groupe chimie, le LCO et le LSMCL sont bien équilibrés en personnel : bon rapport chercheurs/doctorants et soutien technique important. Le LEM qui n'a que deux ans d'existence est en plein développement. Un soutien technique lui sera indispensable dans un proche avenir.

Le groupe des sciences biologiques est représenté par le CREUM issu en 1992 de l'ancien laboratoire d'écologie auquel sont venues s'adjoindre de nouvelles spécialités résultant de nominations récentes. Le rapport chercheurs-doctorants est bon et le soutien en personnel technique très important. On notera que la spécificité écologique de ce centre est telle que 5 doctorants préparent sous la direction des chercheurs du Centre des thèses dans des universités extérieures à Metz (une à Nancy, une à Lisbonne et 3 à Marrakech).

On notera que près de 50% des doctorants sont d'origine étrangère.

Quant aux rémunérations des doctorants 13% d'entre eux bénéficient d'une bourse MRT, 40% sont rémunérés à partir des contrats.

### 3 - La production scientifique

#### Production doctorale

Le tableau ci-dessous donne les ratios d'encadrement des doctorants et le nombre de thèses soutenues par chercheur et par an. Ces ratios ont été établis en considérant que les enseignants chercheurs docteurs et les chercheurs docteurs participaient d'une manière égale à l'encadrement. Le nombre de thèses soutenues depuis 4 ans est de 38 nouvelles thèses, 2 habilitations et 5 mémoires CNAM. Pour la plupart des laboratoires, le taux d'encadrement est voisin ou supérieur à l'unité, ce qui témoigne de la volonté des laboratoires de recruter des doctorants malgré le très petit nombre de doctorants boursiers MRT. Cela montre également l'importance des bourses de fonds de thèse accordées par l'université pour soutenir la recherche.

#### Ratios d'encadrement des doctorants

	Nbre de chercheurs participants à l'encadrement	Nbre d'inscrits en thèse en 1990-1991	Nbre de doctorants encadrés par chercheur	Nbre de thèses soutenues depuis 4 ans	Nb de thèses soutenues par chercheur et par an
LPLI	12	11	0,9	7+5 CNAM	0,25
LPMC	5	6	1,2	1	0,1
LPS	2	1	0,5	3	0,38
MOPS	8	12	1,5	5	0,16
LOM	10	8	0,8	5	0,12
LCO	8	10	1,25	7+ 2 habilitations	0,28
LEM*	2	1	0,5		
LSCML	4	5	1,25	5	0,31
CREUM	10	14	1,4	11	0,27

\* Laboratoire installé en 1990 qui n'a pu encore produire de docteurs

#### Publications

Les tableaux ci dessous font état des publications entre 1988 et 1991. Rappelons que chaque publication est comptée pour la fraction qui revient au nombre d'auteurs attachés au laboratoire.

**Production scientifique des enseignants chercheurs  
des laboratoires depuis le 1er janvier 1988**

<b>Laboratoires</b>	<b>LPLI</b>	<b>LPMC</b>	<b>LPS</b>	<b>MOPS</b>	<b>LOM</b>	<b>LCO</b>	<b>LEM</b>	<b>LSMCL</b>	<b>CREUM</b>
Revue avec rapporteur	27,3	19,7	7	11,9	13,5	14,3	0,7	6,5	24,7
Livres ou contributions			2			3,7		5,8	
Actes de colloques	21,2	21,5	20	40,3	12,5	17,6	2,7	6	23
A paraître	1,8	8,1	2	8	8,4	2,2		10	5,5
Effect. des enseignants chercheurs	12	5	2	8	9	8	2	4	10
N'ont pas publié depuis 4 ans								1	
Distinctions				1					
Brevets	2					7		4	

LEM : production sur deux ans.

**Production scientifique des autres composantes  
des équipes de recherche (autres chercheurs et doctorants)**

<b>Laboratoires</b>	<b>LPLI</b>	<b>LPMC</b>	<b>LPS</b>	<b>MOPS</b>	<b>LOM</b>	<b>LCO</b>	<b>LEM</b>	<b>LSMCL</b>	<b>CREUM</b>
Revue avec rapporteur	8,7				4,7	7,7		13,5	9,2
Livres ou contributions						1,3		5,2	
Actes de colloques	6				4,8	13		12	34
A paraître					6,5	0,9			8,6
Effect.hors enseignants chercheurs	11				12	10		7	14
N'ont pas publié depuis 4 ans					2				

Le nombre de publications des enseignants chercheurs est très satisfaisant, même dans les plus petits des laboratoires. On note également un nombre très appréciable de publications d'autres chercheurs pour les plus gros laboratoires. C'est le fait d'une active participation des doctorants à la production scientifique. A noter également le nombre important de brevets pris depuis 4 ans dans les deux plus gros laboratoires de chimie (LCO et LSMCL) et dans le LPLI.

#### **4 - Analyse des thématiques de recherche**

##### **Centre Matière, structures et rayonnements (CMSR)**

Ce centre regroupe deux laboratoires, le LPLI et le LPMC, dont les thématiques sont sans recouvrement. C'est la mise en commun des moyens informatiques qui forme le lien de ces deux laboratoires (équipement d'une salle informatique connectée à Strasbourg et station IBM en réseau).

##### *Laboratoire de physique des liquides et des interfaces (LPLI)*

Créé en 1990 par regroupement du laboratoire de physique des liquides métalliques et du laboratoire de physique des polymères, il est laboratoire d'accueil. Ce laboratoire a la particularité de couvrir des thèmes fondamentaux théoriques et expérimentaux ainsi que des activités appliquées d'intérêt industriel.

Sur le plan théorique, le thème central est le calcul du facteur de structure des métaux liquides par des modèles de pseudo-potentiels, pour l'étude de leurs propriétés de transport.

Les études expérimentales couvrent trois thèmes :

- . la mesure simultanée de la résistivité et du pouvoir thermoélectrique absolu des métaux liquides et la mesure de leurs constantes optiques par ellipsométrie ;
- . la structure d'alliages par diffusion de neutrons ;
- . les propriétés rhéologiques et optiques de solutions micellaires macromoléculaires à forte et moyenne dilution, en écoulement de cisaillement ou élongationnel.

Les thèmes appliqués sont la mise au point de logiciels pour l'ellipsométrie ainsi que l'élaboration de matériaux en présence d'un champ magnétique pour en orienter les grains.

Le laboratoire dispose d'un équipement très diversifié en mesures électriques, rhéologiques et viscosimétriques et également en mesures des constantes optiques, des densités et des tensions superficielles à haute température. Un de ses points forts est le développement d'une "technologie alumine" non réactive à haute température qui lui permet d'étudier de nombreux systèmes d'alliages binaires.

Ses projets appliqués ont un soutien industriel et suscitent l'intérêt d'organismes comme l'Institut Lorrain des Matériaux pour l'élaboration sous champ de céramiques fortement texturées. Le laboratoire a de bonnes coopérations avec des universités de la région Est, avec des universités étrangères et avec de grands organismes tels que le CEA Saclay et le CEA Grenoble. Il a un potentiel d'encadrement important dû à une rapide évolution de son personnel depuis sa création, avec 5 enseignants chercheurs recrutés plus un autre venu le rejoindre.

Par le volume de sa production scientifique, le LPLI est un des piliers de la physique à l'université de Metz. Il devra toutefois s'attacher à améliorer la synergie entre ses théoriciens (dont on a le sentiment qu'ils sont un peu isolés) et les expérimentateurs.

Son problème majeur est de maintenir son financement de base à un niveau suffisant pour faire face à ses multiples activités fondamentales et poursuivre sa politique d'innovation et de développement instrumental. On note en effet sur le nouveau contrat quadriennal 1992-1995 une baisse de 25% des crédits de base par rapport au précédent. Cette baisse sensible ne peut être compensée par les contrats qui ne dégagent pas des sommes suffisantes pour le fonctionnement général du laboratoire. Cette situation est typique d'un laboratoire qui offre des potentialités intéressantes de transfert technologique, mais ne peut assurer son fonctionnement sur ses ressources propres.

#### *Laboratoire de physique moléculaire et des collisions (LPMC)*

Créé en 1990, il est laboratoire d'accueil. Son thème scientifique est l'étude des mécanismes d'ionisation simple et double par impact de photons et de particules chargées et les applications à la caractérisation de la structure électronique fine de cibles d'atomes, de molécules, d'agrégats et de surfaces.

C'est un laboratoire qui travaille en synergie avec des centres européens (Orsay, Berlin) et qui tient une place active dans le milieu scientifique européen de la physique des interactions électroniques. Il est à l'origine de la création d'un réseau Science traitant des processus atomiques et, à ce titre, a organisé plusieurs réunions internationales. Sa production scientifique est importante.

#### **Laboratoire de physique des solides**

Créé en 1970, ce laboratoire qui ne comprend que deux enseignants chercheurs s'apparente plutôt à une équipe. Mais on note la participation de 4 chercheurs d'origines diverses (ATER, monitrice, vacataire et agrégé du 2ème degré).

Il étudie les composés intercalaires obtenus à partir des formes ordonnées du carbone que sont le graphite et les fullerènes : transferts de charge, étude des températures supraconductrices par les spectres de phonons, et a abordé un nouveau thème: la contribution à la cohésion des dipôles permanents et induits dans les composés intercalés du graphite.

Ce petit laboratoire a une bonne production scientifique de qualité reconnue, notamment en matière de livres destinés à l'enseignement, et de bonnes coopérations scientifiques.

Il est bien évident que cette équipe, dont la dotation se réduit d'année en année, ne peut se maintenir en l'état. Il convient de l'intégrer à une structure où elle puisse se développer.

### **Centre lorrain d'optique et d'électronique des solides (CLOES)**

Résultat de la fusion en 1984 de deux laboratoires localisés à l'IUT de Metz, le CLOES occupe depuis 1985 des locaux à l'Ecole supérieure d'électricité. Il est composé de deux laboratoires, le MOPS et le LOM. Le CNRS avait refusé en 1986 de reconnaître cet ensemble. Récemment les deux laboratoires ont présenté des dossiers séparés au dernier plan quadriennal de 1991 et ont été reconnus comme équipes d'accueil. Le CLOES n'a donc pas été reconnu en tant que tel par la DRED mais il reste une entité auprès des instances régionales.

#### *Laboratoire des matériaux optiques à propriétés spécifiques (MOPS)*

Depuis trois ans, le laboratoire a décidé d'orienter l'ensemble de ses activités de recherche vers la synthèse et la caractérisation de matériaux pour l'optique non linéaire et plus spécifiquement les matériaux électro-optiques et photoréfractifs. Cet objectif donne lieu aux études suivantes :

- l'élaboration et la mise en forme des matériaux (monocristaux) nouveaux pour l'optique non linéaire (ONL) ;
- la caractérisation des propriétés de base : propriétés structurales, optiques, diélectriques, transition de phase... ;
- la caractérisation des propriétés optiques non linéaires des matériaux, sous leur forme massive, de films minces ou de guides d'onde ;
- l'étude des potentialités des matériaux pour leur utilisation dans des dispositifs ;
- l'interprétation des processus régissant les propriétés ONL.

Le laboratoire gère de gros équipements lasers, des bancs de mesure des coefficients électro-optiques et de mesures diélectriques. Il vient d'acquérir un matériel très performant d'élaboration de cristaux par étirage.

Ce laboratoire entretient des relations étroites avec le service électronique de Supélec.

#### *Laboratoire d'optoélectronique et de microélectronique (LOM)*

Le laboratoire est constitué de deux groupes d'expérimentateurs et d'un groupe de théoriciens. Les thèmes expérimentaux sont les suivants :

- étude des propriétés optiques et magnéto-piézo-optiques des semiconducteurs par spectroscopie optique, spectroscopie différentielle et effet Zeeman.
- étude des interfaces métal-semiconducteur et métal-isolant-semiconducteur (application à la passivation du phosphore d'indium pour les transistors à effet de champ). Caractérisation des défauts aux interfaces et étude de la fiabilité des composants électroniques.

Le groupe théorique s'intéresse aux excitations élémentaires et aux propriétés photoélectroniques des excitons libres et liés à des impuretés ou à des porteurs de charge dans les semiconducteurs massifs et dans les microstructures à confinement quantique (super-réseaux, puits quantiques, microcristallites). Il étudie également la structure électronique 3d dans les oxydes des métaux de transition.

Le LOM dispose d'équipements de cristallogénèse, de traitement d'échantillons, de cryogénie, de spectrométrie optique, piézo et magnéto-optique. Ces équipements paraissent un peu vétustes. Le groupe des théoriciens est relié directement au centre de calcul du CNRS de Strasbourg.

Les deux laboratoires entretiennent des relations avec de nombreuses universités françaises et européennes, avec des organismes comme le CNET et le CERLOR TDF de Metz. Ils ont une bonne production scientifique dans des revues internationales de qualité. L'essentiel de leurs ressources en équipement vient de la Région, mais leur niveau paraît insuffisant. De même, le personnel technique, réduit à un technicien partagé entre les deux laboratoires, est tout à fait insuffisant compte tenu de l'ampleur de leur activité expérimentale (le technicien et la secrétaire partagés entre les deux laboratoires appartiennent en fait à l'IUT).

### **Laboratoire de chimie organique (LCO)**

Créé en 1964, il est laboratoire d'accueil du DEA de chimie et physicochimie moléculaire. Deux thèmes scientifiques le caractérisent :

- synthèse organique centrée sur les hétéroatomes B, N, S, P, Se avec, en sous-thème, une activité en pétrochimie sur les additifs pour lubrifiants, anti-oxydants, anti-usure...
- étude des produits fossiles : analyse des charbons et des dérivés ex-charbon, traitements des charbons et relations structures/propriétés suite aux traitements.

L'équipement du LCO est satisfaisant et sa thématique bien choisie en fonction des activités industrielles de la région. Le LCO a une production scientifique importante et forme de nombreux doctorants dont beaucoup sont rémunérés sur contrats. Il a des collaborations actives avec de grands groupes industriels français tels que ATOCHEM, l'IFP, Rhône-Poulenc et Carbone Lorraine, et avec plusieurs centres scientifiques étrangers. Cette collaboration est attestée par l'accueil de nombreux visiteurs étrangers. Il dispose de ressources importantes venant du MEN, du CNRS, de la Région et de nombreux petits contrats industriels. On notera le nombre important de brevets déposés.

### **Laboratoire d'électrochimie des matériaux (LEM)**

Le LEM, créé en 1990, est une antenne de l'URA 158 de Nancy. Il est laboratoire d'accueil du DEA Sciences et génie des matériaux de Nancy.

Le premier de ses thèmes de recherche concerne la synthèse électrochimique de nouveaux matériaux : étude de réactions d'intercalation de cations dans les chalcogénures à agrégats de Molybdène, réactions d'intercalation de métaux sous assistance mécanique dans des matrices minérales de chalcogénures, électrodéposition de matériaux non métalliques ( $\text{Bi}_2\text{Te}_3$ ). Le second thème est le développement de méthodes de contrôle et d'optimisation de procédés industriels : analyse des degrés d'oxydation du sélénium dans les verres colorés pour le suivi de fabrication, caractérisation électrochimique d'inclusions sulfurées dans les aciers de décolletage, influence des cations sur l'oxydation des cyanures dans le traitement des rejets industriels.

Le LEM dispose d'un équipement d'électrochimie satisfaisant. Sa thématique est originale et en accord avec la demande industrielle. Sa production scientifique modeste ne remonte qu'à deux ans. Mais c'est un laboratoire qui devrait rapidement se développer. Notons cependant que ses contrats industriels sont encore minces et qu'il lui est difficile de trouver des subventions régionales car celles-ci transitent par Nancy.

### **Laboratoire de spectrométrie de masse et de chimie laser (LSMCL)**

Créé en 1990, il est laboratoire d'accueil sur deux DEA : DEA de chimie et physicochimie moléculaire, DEA de toxicologie.



Ce laboratoire a la particularité d'associer une activité de recherche fondamentale à une activité d'applications comprenant une part importante de service.

- Sur le plan fondamental, le thème central est la recherche de processus sélectifs de désorption et d'ionisation de molécules par impact laser : désorption thermique par la matrice ou résultant de l'absorption sélective de certaines longueurs d'ondes. Cette activité se prolonge par l'étude des mécanismes d'ablation laser en vue d'élaborer des films minces.

- Les applications touchent à la modification laser des surfaces des polymères, la caractérisation de matériaux par identification d'agrégats, la caractérisation des fractions lourdes des produits pétroliers et des dérivés du charbon, l'analyse d'aérosols, la caractérisation de molécules toxiques adsorbées, l'identification de fibres naturelles ou synthétiques en toxicologie et criminologie, la détection in-situ de protéines et d'oligonucléotides sur support.

Le laboratoire dispose d'un important parc d'équipements lourds ayant trait aux lasers et à la spectrométrie de masse.

La production scientifique est très bonne, marquée notamment par de nombreuses contributions à des ouvrages. Il est intéressant de constater que les doctorants participent très activement à cette production scientifique. Le laboratoire a une excellente coopération nationale et internationale. Il est, par ailleurs, bien introduit dans les milieux industriels.

Le LSMCL occupe en France une place unique dans le domaine de la caractérisation des adsorbats par les techniques laser, associées à la spectrométrie de masse à temps de vol. Il s'y manifeste une intense activité entretenue avec enthousiasme par des jeunes qui se voient confier des travaux qui touchent à des thèmes d'actualité comme l'élaboration de matériaux nouveaux, la toxicologie, l'environnement.

### **Centre de recherches écologiques de l'université de Metz**

Le CREUM constitué en 1992 est formé de 4 laboratoires qui sont laboratoires d'accueil du DEA Sciences agronomiques et du DEA Toxicologie de l'environnement. Les thématiques sont les suivantes :

#### *Laboratoire d'écotoxicologie :*

- Etude des processus de contamination et de détoxification chez les bioindicateurs des eaux douces en présence de micropolluants et par bioaccumulation.
- Etude écosystémique de dysfonctionnements.
- Mise au point de tests de physiotoxicité et génotoxicité.
- Production des milieux aquatiques - Valorisation de la biomasse - Qualité du produit.
- Qualité globale des eaux - Impact des aménagements - Gestion.

#### *Laboratoire de démoécologie :*

- Biologie des populations de mollusques dulçaquicoles.
- Biodiversité des cours d'eau.
- Démographie des peuplements piscicoles.

#### *Laboratoire de biochimie métabolique et cellulaire :*

- Micropolluants et agression cellulaire - Rôle du glutathion.

#### *Laboratoire de phytoécologie :*

- Dynamique des écosystèmes et évolution de la biodiversité végétale.
- Impact des activités humaines.
  - . Ecosystèmes aquatiques, peuplements de macrophytes et qualité de l'eau.
  - . Ecosystèmes prairiaux, palustres et mutation de l'agriculture.

L'activité de ces laboratoires, centrée sur des questions touchant à la qualité des eaux et à la pollution, est alimentée par un gros travail sur le terrain qui nécessite de l'investissement en matériel et engage des frais importants. Par ailleurs, ils sont confrontés au problème du

renouvellement constant de leurs moyens analytiques pour rester performants. Ils trouvent les crédits nécessaires à leur activité dans des contrats semi-publics ou publics passés avec des agences nationales ou des organismes tels que l'EDF.

Leur production scientifique, tant en publications qu'en thèses, est très importante.

Le CREUM est le seul centre de recherche français en toxicologie de l'environnement. C'est sans conteste un des fleurons de l'université de Metz.

## 5 - Les crédits de recherche

Le tableau ci-dessous présente les crédits de recherche en dotations et contrats, globalisés sur 4 ans de 1988 à 1991. Les dotations représentent 39% des crédits et les contrats 61%.

### Crédits de recherche des laboratoires globalisés sur 4 ans (1988 à 1991) en KF

	MEN		CNRS		Autres		Industrie	Région	Etranger	TOTAL	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
<i>Laboratoire de Physique des Liquides et des Interfaces (LPLI)</i>	320	312		610		178				320	1100
<i>Laboratoire de Physique Moléculaire et des Collisions (LPMC)</i>	252		25						270(CEE)	277	270
<i>Laboratoire de Physique des Solides (LPS)</i>	85									85	
<i>Laboratoire des Matériaux Optiques à Propriétés Spécifiques (MOPS)</i>	1033					135	1150			2183	135
<i>Laboratoire d'Optoélectronique et de Microélectronique (LOM)</i>	886		189				350			1425	
<i>Laboratoire de Chimie Organique (LCO)</i>	917		1304	250	264		238			2459	514
<i>Laboratoire d'Electrochimie des Matériaux (LEM) - 1990/1991</i>	156		126		48					282	48
<i>Laboratoire de Spectrométrie de Masse et de Chimie Laser (LSMCL)</i>	375		465		3748		480			1320	3748
<i>Centre de Recherches Ecologiques de l'Université de Metz (CREUM)</i>	297			4175	2904					297	7079
<b>TOTAL</b>	<b>4321</b>	<b>312</b>	<b>1794</b>	<b>315</b>	<b>5035</b>	<b>7277</b>	<b>2218</b>	<b>270</b>		<b>8648</b>	<b>12894</b>

(a) Dotations (b) Contrats

Contrairement à ce que l'on observe souvent, la Région finance assez peu les laboratoires : un peu plus de 8%, c'est-à-dire autant que le CNRS. Les crédits sont très inégalement répartis entre les laboratoires. Le LCO et le LSMCL reçoivent la presque totalité des dotations CNRS. Les crédits en contrats marqués "Autres" viennent des organismes publics et vont exclusivement au CREUM. Seul le LSMCL a une part importante de crédits industriels. Il n'y a qu'un seul contrat européen.

Si l'on excepte le LSMCL et le CREUM dont la spécificité explique l'importance des contrats, il apparaît que la masse des crédits de contrats est modeste pour un ensemble de laboratoires qui affirment pour la plupart une vocation technologique : les contrats sont assez nombreux mais de faible montant. C'est là une des causes des difficultés rencontrées par certains laboratoires comme le LPLI.

## VI - Conclusion en forme de recommandations

### 1 - Recommandations concernant la pédagogie et les formations

La spécificité et la qualité des formations proposées par l'UFR Sci FA attirent en 1er et 2ème cycles les étudiants des lycées techniques et des IUT fortement implantés sur la région. L'intégration de ces étudiants ne se fait pas sans difficultés : taux d'échec élevé et redoublements nombreux en premier cycle, adaptation difficile en second. Conscients de ces problèmes, les enseignants sont à la recherche d'une forme pédagogique adaptée à leur population étudiante. La création cette année de la filière TI ne règlera probablement pas le problème de l'échec en premier cycle car les exigences de cette filière, en première année, sont les mêmes que dans les autres formations généralistes. On peut se demander si l'ampleur du "phénomène F" à Metz ne justifierait pas la création d'une année de transition obligatoire pour ces bacheliers (avec dérogations sur dossiers), construite non pas comme une réduction de la première année de DEUG, mais sous forme de passerelle entre le lycée et l'université.

Pour ce qui concerne les problèmes d'adaptation des titulaires de DUT et BTS aux formations de second cycle, une voie nouvelle s'ouvre avec la création de l'IUP dont la structure pédagogique est un prolongement de celle des IUT. Une grosse population étudiante est attendue dans cet IUP. Il ne faudrait pas que le caractère transfrontalier très marqué de cet IUP (pratique de deux langues, stage et partie du cursus à l'étranger) soit dissuasif pour ces étudiants.

De la remarque faite par les étudiants concernant la méconnaissance des difficultés qu'ils rencontrent à leur entrée en second cycle universitaire, on tire la conclusion qu'il serait fort utile d'éditer une plaquette qui mentionne les conditions d'une bonne insertion. Une meilleure concertation entre les IUT, les STS et l'université permettrait d'aplanir bien des difficultés rencontrées par les étudiants.

On remarquera que l'UFR Sci FA n'offre pas de filières de chimie et de biologie en second cycle. L'UFR a marqué son originalité en créant une formation bidisciplinaire chimie-biologie. Mais ce choix présente deux inconvénients : le premier est le niveau de difficulté que présente la bidisciplinarité pour bon nombre d'étudiants, le second est l'évaporation d'un nombre appréciable d'étudiants du site messin vers d'autres centres universitaires qui offrent des formations traditionnelles en chimie et en biologie. Les enseignants, qui ont pris conscience de ces inconvénients, prônent un renforcement de la bidisciplinarité pour un nombre limité d'étudiants et l'ouverture de formations monodisciplinaires. C'est dire qu'à terme on s'attend à voir s'ouvrir une filière de chimie et une de biologie. La perspective d'une filière de chimie ne devrait pas poser de problème particulier, car elle trouvera tout naturellement son prolongement vers les DESS et DEA actuels (y compris le DEA demandé conjointement par les physiciens et les chimistes), lesquels sont ouverts sur les laboratoires messins. Par contre aucun débouché de 3ème cycle ne serait actuellement offert à une formation de biologie pure. Il ne faudrait pas que les 3ème cycles actuels qui ont joué la carte de la bidisciplinarité se détournent de celle-ci en acceptant les étudiants de cette filière. Dans l'éventualité de la création d'une filière biologie il conviendra donc d'exposer clairement la situation aux étudiants et de prendre des engagements avec un autre centre universitaire pour les accueillir en 3ème cycle, dans l'attente de l'éventuelle mise en place ultérieure d'un 3ème cycle biologique messin.

Habilités sur 3 DEA à sceaux multiples dont un est entièrement enseigné à Metz (DEA Toxicologie de l'environnement), les chimistes et les biologistes peuvent se sentir satisfaits de leurs formations de 3ème cycle. Il convient cependant de souligner que le rattachement actuel du DEA Toxicologie de l'environnement à l'UFR de Droit ne se justifie pas car la plupart des enseignements de ce DEA relèvent de l'UFR SciFA, à laquelle il conviendrait de le rattacher.

Les chimistes et les physiciens n'ont par contre accès qu'à un seul DEA chacun. On comprend donc l'action qu'ils mènent en commun pour l'habilitation d'un DEA messin de physique et physico-chimie de la matière et des matériaux. Avec un potentiel de 70 étudiants au niveau maîtrise, ce DEA pourrait compter sur un recrutement de 15 à 20 personnes. Une dizaine de laboratoires sont prêts à accueillir en thèse les étudiants. Il est indispensable que l'UFR Sci FA se dote d'une formation doctorale de type généraliste pour la valorisation de son enseignement et le développement de ses laboratoires. En effet une formation doctorale permettrait aux laboratoires de recruter sur place plus de doctorants allocataires de recherche qui pourraient se porter candidats aux postes de moniteurs, lesquels sont principalement occupés par des étudiants de formation extérieure à Metz.

## 2 - Recommandations concernant les laboratoires

Les laboratoires étaient jusqu'à présent directement rattachés au Conseil scientifique de l'université. Les regroupements de laboratoires, les restructurations étaient le fait de démarches individuelles, souvent motivées par le souci d'une reconnaissance du CNRS. Or toutes les demandes d'association ont été rejetées, parfois après bien des vicissitudes. Le résultat est qu'aujourd'hui plusieurs responsables de laboratoires qui ont mené ces actions auprès du CNRS évoquent leur situation avec amertume.

La décision du Conseil d'administration en date du 18 janvier 1993 de rattacher les laboratoires aux UFR est un premier pas vers la constitution d'une structure fédérative. Le second pas a été franchi lorsque les laboratoires ont manifesté l'intention de se constituer en Instituts :

- Institut des sciences de l'aménagement et de l'environnement pour la partie sciences biologiques.
- Institut de physique, d'électronique et de chimie pour les sciences physiques et chimiques.

Cette voie est à soutenir, à condition que ces instituts ne soient pas une simple juxtaposition des laboratoires existants mais correspondent à une restructuration de l'ensemble.

Les sciences biologiques réunies au sein du CREUM ne devraient pas avoir de difficulté à se fondre dans un Institut en compagnie de Centre des sciences de l'environnement et du Centre d'études géographiques. Par contre, pour les Sciences de la physique et de la chimie une réflexion s'impose sur l'organisation de l'Institut.

L'examen de l'ensemble des laboratoires fait apparaître quatre types d'activité :

- **L'expérimentation en physique des milieux denses** : y interviennent le MOPS, le LOM et le LPLI, dont les thèmes s'articulent autour :
  - . des transitions de phases structurales et ferroélectriques,
  - . des propriétés optiques des semi-conducteurs et de la caractérisation des interfaces métal-isolant-semi-conducteur,
  - . de la structure et des propriétés de transport des métaux liquides,
  - . de la rhéologie des solutions micellaires.
- **L'expérimentation en physico-chimie** : y interviennent le LEM et le LSMCL, dont les thèmes sont :
  - . Synthèses électrochimiques de matériaux par intercalation de cations.
  - . Chimie de surface assistée par laser.
- **L'expérimentation en chimie** représentée par le LCO, avec les thèmes suivants :
  - . Synthèses organiques sur les hétéroatomes B, N, S, P, Se.
  - . Pétrochimie.

- **Une activité théorique** conduite par le LPMC, le LPS, l'équipe théorique du LPLI et l'équipe théorique du LOM, dont les thèmes sont :

- . excitations électroniques dans les atomes, molécules, agrégats et sur les surfaces.
- . excitations élémentaires dans les solides à bande interdite.
- . propriétés de transport des liquides métalliques.

Ces quatre domaines font apparaître d'ailleurs de nombreux recouvrements thématiques autour des problèmes d'intercalation, par exemple, ou encore sur les phénomènes d'excitations élémentaires dans diverses configurations ou les propriétés de transport. Il ne faut pas s'en inquiéter. Il est clair en particulier que les théoriciens auront avantage à puiser auprès d'expérimentateurs de nouveaux thèmes de recherche.

C'est dans la perspective d'une refonte des laboratoires au sein d'un Institut que sont formulées les recommandations suivantes :

- Le LPLI dont la qualité scientifique est reconnue, bien que sa demande d'association n'ait pas été acceptée, souffre d'une diminution de ses crédits, alors que son expansion a été forte ces dernières années, et d'un recrutement local de doctorants insuffisant. La diversification récente de ses activités vers les polymères (sur recommandation du CNRS) rend ce laboratoire encore plus fragile. Placé dans un Institut il pourra surmonter le problème de ses financements de base et mieux faire valoir sa politique de développement instrumental.

- Le LPMC s'est constitué autour de chercheurs formés dans les meilleurs laboratoires traitant de la physique des interactions électroniques, qui ont fait souche à Metz. L'activité de ce laboratoire de théoriciens est bonne, mais on peut s'interroger sur son devenir compte tenu de la spécificité de son activité qui n'a pas d'emprise directe sur les formations doctorales actuelles. A l'intérieur d'un Institut, il pourrait coopérer avec un laboratoire expérimental traitant de problèmes d'ionisation par laser comme le LSMCL et ainsi diversifier son activité vers des thèmes spécifiquement messins de recherches sur l'ionisation.

- Le LPS est une petite équipe de théoriciens qui paraît isolée dans la situation actuelle. Or son activité la rapproche de certains des groupes expérimentaux qui ont été définis précédemment dans le cadre d'un Institut. La survie du LPS passe par une interaction avec ces groupes. D'ailleurs, un sentiment d'isolement des équipes de théoriciens qui travaillent dans différents laboratoires a été ressenti lors de l'expertise. La physique théorique n'est pas explicitement représentée à Metz alors qu'il y a un fort noyau de théoriciens. Une unité de théoriciens à l'intérieur d'un institut comblerait cette lacune et aurait un impact auprès des étudiants.

- Dans la mesure où les deux laboratoires qui constituent le CLOES ont été reconnus séparément par la DRED, le sigle CLOES devrait disparaître ou être rénové. La constitution de cet Institut serait bienvenue pour ces deux laboratoires qui trouveraient ainsi le moyen de remédier à leur manque cruel de techniciens.

Il a été fait mention de la difficulté à recruter des moniteurs formés localement, en raison de la faiblesse numérique des doctorants boursiers MRT. On peut en effet estimer que ceux-ci sont deux fois moins nombreux qu'ils ne devraient l'être. La réunion de ces laboratoires en deux instituts devrait permettre à l'université de Metz de faire valoir ses droits à disposer d'une école doctorale en sciences, école dont elle a absolument besoin pour vitaliser ses laboratoires.

## **ETUDES FRANCO-ALLEMANDES ET ISFATES**

### **I - Les études franco-allemandes**

Sous le titre "Une ouverture accrue sur le transnational", le contrat quadriennal signé par le MEN et l'université de Metz fixe à cette dernière une place spécifique dans le domaine des échanges européens, spécialement au regard de la coopération franco-allemande. Il s'agit là d'une vocation qui, née de la prise en compte des aléas de l'histoire et des constantes de la géographie, s'est traduite depuis quelques années en formations multi et binationales grâce auxquelles l'université de Metz se distingue de ses voisines du grand Est.

Un premier cadre général a été fixé par le "Diplôme européen en Sciences de l'environnement" (DESE), délivré collectivement par 9 universités, à l'initiative de Metz. Il s'agit, outre Metz, du Centre universitaire du Luxembourg, des 3 universités de Nancy, des universités de la Sarre, de Trèves et de Kaiserslautern, ainsi que d'Arlon pour la Belgique. Obtenu au terme de deux ans d'études, le DESE est une formation "post-graduée" qui combine l'analyse de l'environnement à l'étude de sa gestion et à l'apprentissage de son aménagement. A Metz, l'UFR des Lettres intervient à travers son département de Géographie, le pôle des Sciences via le Centre des sciences de l'environnement.

La charte de coopération SAR/LOR/LUX regroupe 4 universités ainsi que des écoles d'ingénieurs selon le modèle de conventions évoqué plus haut. Proche dans son esprit de la Fédération du Rhin supérieur (Alsace/Pays de Bade/Palatinat), cette structure dispose toutefois d'un secrétariat institutionnel. Son objectif est de faciliter au maximum la mobilité des étudiants de 2ème et 3ème cycles. C'est sur cette base qu'ont pu être développés des projets de coopération qui, au-delà du déjà classique ERASMUS, concerne notamment BRITE et EURAM.

Un second cadre a été récemment dessiné à la suite de la réunification allemande : celui des "nouveaux länder fédéraux" ("Neue Bundesländer"), au premier rang desquels figure ici la Saxe avec son université de Leipzig. Le Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur a donné son aval à des projets de cursus intégrés. Sont déjà concernés les étudiants germanistes français et les romanistes allemands qui effectuent une partie de leurs études dans le pays partenaire. Sur ce noyau, on a greffé, comme prolongement naturel, une intégration de Français langue étrangère et de Deutsch als Fremdsprache. A partir de 1994, il est envisagé d'étendre l'expérience à la musicologie sous réserve d'un renforcement en langue allemande dans le cursus de cette matière à partir de la première année du DEUG.

La Région Lorraine apporte également son aide, non à la conception (la fonction d'expertise ne lui est pas reconnue), mais à la réalisation des programmes européens et franco-allemands de l'université. Si la "lisibilité" de ses décisions laisse quelque peu à désirer, du moins existe-t-il un intérêt réel qui se traduit par l'attribution de bourses. Celles-ci, comme dans le cas d'ERASMUS, viennent en complément aux crédits préalablement alloués, y compris dans le cadre de l'ISFATES. La Région apporte aussi son soutien aux stages. Dans le nouveau contrat de plan Etat-Région est prévue une aide qui bénéficiera à la recherche (ce point est en effet encore insuffisamment développé) et à une réflexion dont l'objectif est la mise en place de formations nouvelles.

C'est toutefois avec l'université de Sarrebruck que la composante franco-allemande a pris réellement corps.

On ne reprendra pas ici ce qui a été dit à propos des équipes de recherche en Sciences du langage et études germaniques. On se concentrera sur les formations binationales.

## **1 - DEA Metz-Clausthal (université issue d'une ancienne école des Mines)**

La coopération porte sur le domaine des matériaux (MST "Matériaux et contrôle"; DEA "Matériaux-mécanique-structure"). Les étudiants titulaires de la MST passent une année en France et une année en Allemagne (tel est du moins l'ordre suivi par la très grande majorité des étudiants français). L'objectif est le double diplôme selon le modèle défini par le Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur. La première promotion a terminé son cycle binational en juin 1992 de sorte qu'il est encore trop tôt pour porter une appréciation vraiment fondée. Notons cependant que le nombre des étudiants (1ère et 2ème années réunies) est de 38 et qu'il sera porté à 50 dès que possible. Observons aussi que la formation est parvenue à répondre dans un délai extrêmement rapide aux exigences sévères du Collège franco-allemand. Le frein le plus sensible semble être d'ordre matériel. On a le sentiment que les universités ne sont pas toujours conscientes de l'importance des surcoûts induits par des formations de ce type.

## **2 - Projet en cours d'un diplôme d'université en langue économique et commerciale**

Il s'appuierait pour une part sur la coopération entre Metz et Sarrebruck, par agrégation au programme européen LINGUA (III et IV) centré sur l'élaboration de matériels pédagogiques (logiciels didactiques, supports écrits) destinés aux PME/PMI dans le secteur des assurances. Le diplôme d'université, auquel participeraient les Chambres de commerce et d'industrie des deux villes, s'adresserait à des étudiants avancés (écoles de commerce, 2ème et 3ème cycles d'études juridiques et économiques), à des professionnels et à des enseignants dans le cadre de la formation continue. Les stages intensifs auraient lieu dans les deux universités.

## **3 - Second cycle d'études franco-allemandes transfrontalières (SCEFAT)/Diplom Grenzüberschreitende deutsch-französische Studien (DGDFS)**

Il s'agit cette fois à nouveau d'un cursus intégré soutenu par le Collège franco-allemand. Il a pour vocation la formation de cadres (20 à chaque niveau d'études) du secteur tertiaire à partir d'une dominante linguistique et culturelle acquise alternativement (1 an de séjour à chaque fois) en Allemagne (licence) et en France (maîtrise) et débouchant, d'une part sur une licence et une maîtrise habilitées par le ministère français de l'Education nationale, d'autre part sur un diplôme de l'université de la Sarre. Observons cependant que pour l'obtention de ce dernier, et conformément à la réglementation allemande générale, un semestre supplémentaire est exigé à Sarrebruck. Mais les étudiants maîtres peuvent solliciter directement leur admission en DESS de Commerce (cf. infra) ou en DEA "Nation, région, frontières" (qui relève du département de Géographie).

La formation est très équilibrée : langues, littératures et littérature comparée, civilisation abordée par le biais du "transfrontalier", géographie, histoire des relations franco-allemandes mais aussi des deux régions (Lorraine et Sarre), structures administratives (collectivités territoriales, Région/Land). Les intervenants extérieurs sont nombreux. Les stages (obligatoires) d'une durée de 6 semaines, sont effectués dans les institutions régionales, les ministères, les services publics, les centres culturels...

Le devenir des étudiants depuis 1988-1989 montre que la formule retenue est bonne : un quart est entré directement dans la vie active, un tiers a opté pour le semestre supplémentaire à Sarrebruck, les autres diplômés ont opté en majorité pour les DEA et DESS locaux. Sans doute faut-il voir dans ce comportement le désir des étudiants de s'aligner sur la "référence" bac + 5.

Le fait le plus parlant demeure cependant le recrutement. Local au début, il comprend maintenant, des deux côtés, 80% de demandes émanant de l'ensemble du territoire national.

#### **4 - Diplôme d'université "Certificat préparatoire à la pratique du commerce franco-allemand" et DESS "Gestion des organisations françaises en RFA"**

Du point de vue de l'organisation, cette formation, installée symboliquement au Technopôle, s'attache dans sa première étape, et sous forme d'un DU, à donner aux étudiants admis, dont le nombre est limité à 20, une information générale sur l'Allemagne avec une mise à niveau en gestion.

Cette initiative favorise le recrutement de candidats n'ayant pas reçu préalablement d'enseignements dans cette discipline. Elle est révélatrice d'une option délibérée qui est commune à tous les cursus messins ayant à voir avec "le franco-allemand" : l'acquisition par les étudiants d'une forme approfondie de biculturalité qui coexiste avec la possession d'un savoir lui-même issu d'un double parcours. Il s'agit là d'une formule qui pourrait servir à définir la spécificité de tout le secteur. De ce point de vue, qui est primordial, l'originalité de Metz est certaine. Elle définit une ambition qui n'a pas d'équivalents en France.

Dans le cas présent, le stage en RFA a aussi pour but l'apprentissage de comportements, en l'espèce milieu de vie et "culture d'entreprise", aptes à doter les étudiants d'une réelle double compétence pratique. On ne s'étonnera pas dans ces conditions que les débouchés concernent aussi bien les sociétés françaises établies en Allemagne (et les autres pays germanophones) que les sociétés allemandes établies en France. On comprend que, sur cette base, le recrutement évolue très vite. A l'apport des formations locales (maîtrises transfrontalières, de LEA, de Langues, de Sciences du langage, et même ISFATES) vient s'adjoindre celui des écoles supérieures de commerce et des écoles d'ingénieurs. Le DESS "Gestion des organisations françaises en Allemagne" est donc appelé à compter de plus en plus d'étudiants venus d'autres régions du territoire national. Ce mouvement est plus qu'amorcé. Il est souhaitable qu'il se poursuive.

Ce panorama se conclura par un examen un peu plus détaillé de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques et d'économie de Sarreguemines.

## **II - L'institut supérieur franco-allemand de techniques et d'économie de Sarreguemines (ISFATES)**

L'ISFATES existe de par une convention établie, en 1978, entre deux Etats, la République Française et la République Fédérale d'Allemagne. Il possède des statuts qui ont été élaborés par l'université de Metz et la Hochschule de Sarrebruck. La convention ne prévoit pas de sources de financement, mais les deux pays y contribuent, via des subventions de plusieurs ministères.

Le nombre d'enseignants affectés à l'ISFATES (du moins côté français) est très faible. L'institut ne possède ni locaux propres, ni laboratoires. La force de l'institution ne réside, après l'impulsion initiale de 1978, que dans la foi et la volonté de quelques personnes de poursuivre une tâche originale qui a ses justifications par les résultats obtenus.

L'ISFATES a déjà délivré environ 800 diplômes, qui paraissent assurer d'excellents débouchés à leurs titulaires. Le haut niveau du recrutement, y compris au plan des salaires de début, est attesté par tous les professionnels. La complémentarité entre une orientation française plus théorique et une orientation allemande plus pratique est profitable aussi bien à l'obtention de la maîtrise et du "Diplom" (acquis au terme d'un semestre supplémentaire à Sarrebruck), qu'à l'embauche.



## **1 - Le caractère binational**

La convention du 15 septembre 1978 précise dans son article premier que l'institut reçoit des élèves ayant déjà accompli deux années d'études supérieures dans leur pays. La durée de la scolarité est de 2 ans, un dans chaque pays. La formation est "binationale" et prépare à une activité professionnelle pouvant s'exercer dans l'un ou l'autre pays.

L'article 2 précise que ces enseignements seront dispensés conjointement par l'université de Metz et par la Fachhochschule des Saarlandes (Saarbrücken), dans les spécialités suivantes : électrotechnique, constructions mécaniques et économie d'entreprise et de gestion.

Les cursus permettent d'acquérir une licence en France et le diplôme terminal de la Fachhochschule ; en outre, le caractère franco-allemand de la formation est attesté par un certificat délivré par l'ISFATES.

Les statuts ont été adoptés en janvier et février 1979 par les conseils des deux établissements. Ils précisent que la formation est de deuxième cycle, et rappellent les modalités du déroulement des études et les principes de l'attribution des deux diplômes et d'un certificat. Deux conseils paritaires sont institués, un Conseil de gestion et un Conseil de perfectionnement, et une répartition des responsabilités est fixée.

Ces statuts n'ont jusqu'ici subi qu'une modification mineure, en 1992. Le diplôme français délivré est depuis cette année une maîtrise de l'université de Metz, et non plus une licence.

Il reste que les statuts de l'ISFATES ne permettent pas de lui donner une situation administrative précise, avec les conséquences qui en résultent pour l'attribution de moyens et de personnels.

## **2 - Les études**

L'ISFATES a reçu, à la rentrée universitaire 1992-1993, 264 étudiants, soit 85 Allemands et 179 Français. Ils sont répartis dans 5 filières :

- Economie d'entreprise et de gestion,
- Construction mécanique,
- Electrotechnique,
- Génie civil, créée en 1985 avec l'université de Nancy I,
- Informatique, créée en 1989.

Du côté français les candidatures sont nombreuses, 3 à 4 fois supérieures au nombre d'admis. Il n'en est pas de même du côté allemand. Cela est la conséquence d'un bassin de recrutement étroit, puisque pratiquement réduit à la Sarre, en raison du découpage de l'enseignement en Allemagne par Land. D'autres raisons interviennent comme le problème de la langue française pour les étudiants allemands et de leur adaptation au niveau des enseignements français. Ces deux difficultés sont pourtant maîtrisées par les enseignants français qui constituent des petits groupes d'élèves, en suscitant une entraide développée entre étudiants français et allemands, en veillant à la vitesse de l'enseignement.

Le taux de réussite est extrêmement élevé, souvent 100%. Toutefois, il arrive qu'une difficulté surgisse du côté allemand puisque il n'y a pas de réunion d'un jury pour délivrer un diplôme, mais seulement un collationnement des notes par un secrétariat ; quand toutes les notes des différentes matières communiquées par les responsables des enseignements sont satisfaisantes, le titre est délivré.

### **3 - Les filières de formation**

#### **La filière Economie d'entreprise et gestion**

Cette filière, qui existe depuis l'origine, a toujours attiré le plus grand nombre de candidats (40% de l'ensemble). On jugera de son pouvoir d'attraction en notant que les étudiants français y sont originaires à 70% des régions hors grand-Est, et les étudiants allemands à 30% des Länder hors Sarre.

A la différence des autres filières, celle-ci fait une part importante à l'enseignement des spécialités des deux pays. Plus du quart des enseignements porte sur l'espace économique, social et juridique français et allemand.

L'image de cette filière bénéficie (comme c'est le cas du DESS du commerce) du grand prix que les employeurs attachent à un apprentissage précoce de l'altérité. Ici encore, la biculturalité est ce qui fait la différence. On se plaît à insister sur les effets positifs qu'elle induit dans la recherche et la négociation des marchés : l'efficacité est plus grande, l'action plus rapide, les malentendus plus aisément évités.

#### **La filière Construction mécanique**

Elle date de 1978. Depuis 1992 elle délivre une maîtrise de Génie mécanique dans le cadre de l'IUP. L'effectif se monte à 53 étudiants pour les 2 années. L'enseignement est effectué par 1 professeur des universités affecté à l'ISFATES et par 10 vacataires.

#### **La filière Génie électrique**

Créée en 1978, sous le nom de filière électrotechnique, elle délivre depuis 1992 une maîtrise avec 2 options possibles, automatique et informatique industrielle d'une part, télécommunications d'autre part. Ces enseignements sont "associés" avec ceux de la licence et de la maîtrise Physique et applications dans le cadre de la filière Génie des systèmes industriels de l'IUP. D'autres enseignements sont assurés par des ingénieurs de France-Télécom et de Deutsch-Telekom. La filière accueille actuellement 35 étudiants de 1ère année (21 français et 14 allemands), et 30 en 2ème année. Si l'évolution peut être qualifiée de positive en ce qui concerne l'effectif étudiant et les programmes d'enseignement, le manque d'encadrement et l'absence de locaux à Metz obscurcissent l'horizon.

#### **La filière Génie civil**

Cette filière a été ouverte en 1985, avec l'aide de l'université Nancy I. Elle a été transférée à Metz en 1992 et a obtenu l'habilitation de la maîtrise de Génie civil, après avoir délivré une licence auparavant. Elle souffre du déséquilibre provoqué par le faible recrutement en étudiants allemands (5 Allemands pour 26 Français en 1992, pour les 2 promotions en cours). Elle dispose d'un enseignant, mais pas de locaux.

#### **La filière Informatique**

Elle est apparue en 1989. Orientée vers l'intelligence artificielle, elle compte une dizaine d'élèves. Y interviennent 7 enseignants de l'université de Metz et 12 vacataires.

L'option ISFATES de la licence d'informatique a été ouverte en 1990-1991. Elle se poursuivra en 1993-1994 par une option de la maîtrise d'informatique. Les étudiants admis sur dossier parmi les titulaires d'un diplôme de premier cycle ayant une bonne connaissance de l'allemand, suivent préalablement une première année en Allemagne (Hochschule de Sarrebrück). Le cursus comporte ensuite 5 certificats communs avec la licence d'informatique et 3 spécifiques (allemand, bases de données, intelligence artificielle). Un stage (rémunéré) obligatoire de trois mois dans le pays partenaire valide le diplôme. Il y a eu au début un problème de recrutement du côté allemand (les effectifs pour les trois premières années étant

respectivement de 11+1, 10+2, 6+7 étudiants français-allemands). Les taux de réussite sont bons. Il semble toutefois difficile de recruter de bons étudiants, peut-être à cause de l'année supplémentaire à effectuer pour n'obtenir qu'une licence. La poursuite par une option de maîtrise pourrait remédier à cela.

#### **4 - Conclusion**

Le système binational, à base de stricte parité, fait ici ses preuves. Choisis sur dossiers, encadrés avec soin selon un mode de relations qui s'apparente à celui des écoles d'ingénieurs (mais avec des dotations financières nettement moins favorables), les étudiants connaissent ici un taux d'échec extrêmement bas.

Les bonnes conditions d'embauche attestent la qualité des enseignements. Le but recherché d'une formation internationale est atteint et les débouchés se répartissent dans divers pays.

Des difficultés diverses sont évoquées. Elles sont surmontées grâce à l'action d'une petite équipe convaincue.

L'objectif d'une formation internationale, en dualité avec un autre état de la communauté européenne, s'inscrit dans l'évolution actuelle. Une expérience de près de 15 ans mérite d'être considérée comme source d'informations utiles pour les années à venir et pour d'autres universités. Il est bon de souligner ici que la structuration des enseignements, qui fait alterner études en Allemagne et en France, a servi de modèle à l'échange de notes ministérielles qui a présidé à la fondation en 1988 du Collège Franco-Allemand pour l'Enseignement Supérieur.

Il paraît évident que cette formation doit être maintenue ; toutefois le statu quo ne serait pas satisfaisant. Si certaines difficultés structurelles doivent être assumées car elles relèvent de l'objectif lui-même, diversité des niveaux des étudiants et même de leur conception de l'enseignement supérieur, problèmes de la connaissance de la langue partenaire en début d'année, nécessité de rechercher de nouveaux partenaires allemands pour tendre vers la parité des inscriptions, cela est le lot normal des enseignants qui s'engagent dans une telle opération.

En revanche, la complexité du dispositif, l'absence d'une définition suffisamment claire de l'Institut, d'une identification sur le terrain par des locaux attribués en propre et d'un effectif d'enseignants français dûment recrutés pour conduire cette filière (les choses semblent être différentes du côté allemand) brouillent un peu l'image de l'ISFATES. La nécessité pratique de s'appuyer sur des enseignements dispensés dans plusieurs autres filières, la délivrance de parties de diplômes d'autres formations ne peuvent être gérées et posséder une lisibilité suffisante qu'à condition que tout le reste soit clair. Un effort en ce sens doit être accompli par l'université de Metz.

Il faut souligner que l'ISFATES est une institution dont l'attraction s'exerce bien au delà des limites du département de la Moselle. Université relativement petite, Metz a besoin d'attirer des étudiants originaires d'autres régions et d'établissements plus anciens et/ou plus importants. Vues sous cet angle, les filières franco-allemandes, en dépit ou à cause de leur caractère sélectif, sont un gage d'originalité et de notoriété.

Compte tenu de l'expérience acquise, on peut émettre le vœu que soit envisagé un renforcement des filières existantes et que soit étudiée la création de nouveaux cursus.

## L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

### I - Généralités et organisation

L'IUT de Metz a été créé en 1967. Il se compose actuellement des départements suivants (entre parenthèses est indiqué leur date d'ouverture) :

- Génie mécanique (1967),
- Gestion des entreprises et des administrations (1968),
- Mesures Physiques (1968),
- Techniques de commercialisation (1970),
- Informatique (1983),
- Statistiques et traitement informatique des données (1991).

Le plan Université 2000 et divers ajouts à celui-ci prévoient dans des délais très courts la construction de quatre départements excentrés, dispersés sur trois sites : Saint-Avold pour un département de Chimie, Thionville pour un département de Biologie appliquée avec l'option Génie de l'environnement et pour un département de Maintenance industrielle, Sarreguemines pour un département tertiaire qui pourrait être de la spécialité Transport et logistique. Si chacun de ces sites a su développer des arguments destinés à justifier ces localisations, il n'en reste pas moins, qu'une fois de plus, on peut s'interroger sur l'avenir de telles implantations. Même si l'on s'efforce de donner un caractère universitaire aux délocalisations par la création systématique de laboratoires de recherche appliquée au sein des départements nouveaux, le saupoudrage réalisé les condamne à l'isolement définitif, à des coûts de fonctionnement élevés et à des recrutements s'effectuant sur des bassins de population aux effectifs trop modestes pour qu'une croissance ultérieure soit raisonnablement envisageable (Sarreguemines compte 23 000 habitants, Thionville 40 000 et Saint-Avold 17 000). Leur regroupement sur un site unique aurait pu laisser espérer un meilleur avenir à ces formations, qui devraient avoir un caractère universitaire, et leur aurait donné une meilleure possibilité d'assumer les missions confiées aux IUT par les textes d'origine.

L'IUT de Metz, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, dispense des enseignements en formation initiale à près de 1 200 étudiants (1 186 en 1991-1992), et les formations post-DUT pouvant relever de la formation continue à une centaine d'auditeurs (103 en 1991-1992). A Sarreguemines l'installation d'un groupe d'étudiants franco-allemands bénéficiant d'un enseignement en français et en allemand est prévue.

La structure interne est classique et n'appelle pas de remarques particulières. La position de l'Institut au sein de l'université relève de l'article 33 de la loi sur l'enseignement supérieur. Elle est normalement appliquée.

### II - Les personnels de l'IUT

#### 1 - Le personnel enseignant

Au 1er janvier 1992, les emplois d'enseignants sont au nombre de 100 pourvus par 9 professeurs, 26 maîtres de conférences, 10 assistants, 41 enseignants du second degré ou de l'ENSAM pour le personnel titulaire, 9 ATER et 1 lecteur pour le personnel temporaire. De plus 2 emplois ont été pourvus par des invités et 2 emplois sont restés vacants. Au nombre des enseignants temporaires il y a lieu d'ajouter 10 moniteurs recrutés dans le cadre du CIES.

La proportion de ces deux catégories, calculées sur l'ensemble de l'Institut, satisfait l'équilibre entre les corps tel qu'il est prévu par les textes. Toutefois la répartition est très différente d'un département à un autre, en fonction de leur spécialité et selon leur date d'ouverture. C'est ainsi que les professeurs d'université se trouvent en Génie mécanique et productique (6) et en Mesures physiques (4). Les assistants sont, pour la plupart, affectés aux départements GEA et TC et relèvent des sections des groupes 1 et 2 du CNU. Quatre des 6 ATER sont à mi-temps. Un des maîtres de conférences a accédé à la hors-classe de son corps ; il est aussi l'un des titulaires d'un contrat pédagogique. Sept des enseignants chercheurs sont titulaires d'un contrat de recherche et d'encadrement doctoral (6 professeurs et 1 maître de conférence), 21 d'un contrat pédagogique (2 professeurs, 13 maîtres de conférences, 6 assistants), et 4 d'une prime pour charges administratives. Trois enseignants des corps du second degré bénéficient d'une telle indemnité. Les personnes concernées exercent des responsabilités de directeur ou de chef de département.

Si beaucoup des enseignants chercheurs des départements les plus anciens peuvent conduire leurs activités de recherche normalement, cela est beaucoup plus difficile pour ceux qui sont affectés aux départements en cours de création et qui s'investissent dans leur développement.

On peut noter la situation favorable qui résulte de la proximité des sites d'enseignement et de recherche sur Saulcy d'une part et sur le Technopôle d'autre part, pour les physiciens.

La création d'emplois de PAST, professeur associé à temps partiel, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout : destructions d'emplois de maîtres de conférences sur lesquels des attachés temporaires (ATER) s'apprêtaient à poser leur candidature, obligation de service et rémunération irréalistes compte tenu du maintien dans l'entreprise d'origine, ...

Le taux de couverture de la charge d'enseignement est un peu supérieur à 50% (53,30% en 1991), si on ne prend en compte que la seule préparation du DUT.

Les nombreuses heures d'enseignement supplémentaires, qui résultent de cette situation, sont assurées par les enseignants de l'IUT et par 200 vacataires environ, parmi lesquels 110 sont des enseignants en fonction dans un autre établissement, scolaire pour la plupart, universitaire pour quelques-uns. L'horaire d'enseignement couvert par des vacataires ayant une fonction principale autre que d'enseignement reste donc réduit mais il faut noter la difficulté rencontrée pour le recrutement de ces personnes.

Le nombre d'heures complémentaires assurées par des personnels en poste à l'IUT est de l'ordre de 20 000 heures, à comparer aux 43 600 heures d'enseignement dispensées au total. Près de 12 000 des heures supplémentaires sont couvertes par des enseignants de l'IUT, et environ 3 700 par des enseignants d'autres filières.

L'examen des services individuels fait apparaître une forte disparité dans la participation aux enseignements délivrés en heures supplémentaires ; certains enseignants atteignent, voire dépassent, 100% de "sur-services", d'autres n'en effectuent pas du tout.

Cette dernière situation se rencontre surtout parmi les enseignants chercheurs titulaires de contrat d'encadrement doctoral et pour quelques enseignants du second degré. Les services les plus lourds sont le fait d'enseignants chercheurs liés par une prime pédagogique et de nombreux enseignants du second degré. Si on doit se réjouir que des enseignants acceptent beaucoup d'heures, ce qui facilite l'exécution des programmes pédagogiques, on ne peut que s'interroger quand on observe qu'un maître de conférences délivre 115 heures de cours et 346 heures de travaux dirigés en une année (service multiplié par 2,7), ou pour un agrégé 150 heures de cours et 520 de TD. Pendant combien de temps pourront-ils assurer un enseignement de qualité ?

En dehors de ces extrêmes, de nombreux enseignants couvrent des charges d'enseignement encore trop élevées pour pouvoir, de plus, mener des activités de recherche suffisantes. Il y a là un glissement regrettable pour le contenu universitaire des formations,

mais aussi pour une gestion saine des carrières des intéressés. Cette situation n'est pas le propre de l'IUT de Metz.

Les procédures de recrutement des enseignants titulaires ou vacataires sont conformes aux textes. La domiciliation à Metz ne paraît pas poser de problèmes.

## **2 - Le personnel non enseignant**

L'IUT dispose de 57 emplois de personnel non enseignant. Il a également recruté 15 CES (contrats emploi-solidarité).

La forte augmentation des charges due à la croissance de l'Institut n'a pas été accompagnée de créations d'emplois nouveaux, de même que l'évolution des techniques n'a pas pu être prise en compte de façon rationnelle. Des emplois d'encadrement, ingénieurs d'études et assistants-ingénieurs sont maintenant indispensables, et de façon pressante dans des spécialités telles que l'informatique, les automatismes, la métrologie.

Il est également souhaitable, et demandé par les personnels, que des possibilités d'avancement spécifiques soient attribuées au chef d'établissement, pour qu'il puisse être tenu compte des efforts d'adaptation et de mise à niveau réalisés par certains.

De même une adaptation des procédures de recrutement devrait permettre à l'établissement d'être partie prenante dans le recrutement (choix) de ces personnels, au-delà d'une définition plus ou moins précise des emplois.

Des déséquilibres de carrières, entre des corps de fonctionnaires pourtant affectés aux mêmes travaux, sont très mal ressentis, en particulier parmi le personnel administratif.

## **II - Les ressources matérielles**

### **1 - Les locaux**

Les six départements ont été installés dans des locaux construits en 1971 dans l'île du Saulcy, au voisinage immédiat des autres implantations universitaires messines. Cette année, le département de Mesures physiques a migré sur un site excentré, le Technopôle "Metz 2000", où il est logé dans des locaux neufs. Son départ permet un début de réhabilitation du site central, et donnera des surfaces mieux adaptées aux derniers départements créés (Informatique et STID).

La superficie des locaux d'enseignement s'établit à 16 600 m<sup>2</sup> dont 2 800 sur le technopôle. Ceux de Saulcy, âgés maintenant de plus de 20 ans, vont nécessiter des travaux de réfection importants. Des actions ponctuelles sont entreprises par le personnel de l'Institut, mais ne peuvent concerner que des travaux d'intérieur.

Le département de Génie mécanique et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz se sont développés en même temps et sur des terrains mitoyens. Cette simultanéité et ce voisinage conduisirent le directeur de l'IUT d'alors à proposer une mise en commun des ateliers entre les deux établissements. A l'usage, cette initiative ne s'est pas avérée satisfaisante, en particulier en raison des développements des deux établissements, et a handicapé la croissance des effectifs de l'IUT, et l'enseignement de la discipline correspondante. Des travaux débutent, qui vont permettre une mise à disposition pour GMP de l'ancien atelier de mesures physiques ; par ailleurs, le plan Université 2000 prévoit la construction de 1 000 m<sup>2</sup> d'ateliers spécifiques pour Génie mécanique.

La récente construction, sur le site du technopôle, pour le département de Mesures physiques a été conduite selon les techniques actuelles. Une grande attention paraît avoir été portée à la satisfaction des normes de sécurité et de conditionnement d'air. On a moins tenu compte en revanche du fait que les salles de cours sont, par essence, un lieu où des enseignants s'expriment oralement. Le bruit des souffleries d'air conditionné, dont les bouches sont placées à l'endroit où se tient habituellement le professeur, devant le tableau, ne facilitera pas la transmission des connaissances !

Le site du Technopôle 2000 est très excentré par rapport à la ville et est essentiellement composé d'une zone d'entreprises disséminées sur un vaste terrain. La présence à quelques centaines de mètres du service de physique de l'université est une bonne chose pour les enseignants chercheurs de Mesures physiques ; mais pour les élèves l'isolement du département risque de poser un certain nombre de problèmes d'environnement et de transport. Une attention particulière devra y être portée.

Une bibliothèque est installée à l'IUT. Elle bénéficie de l'aide de la bibliothèque centrale universitaire en ce qui concerne la tenue du fichier. Une secrétaire rémunérée sur fonds propres, assistée par une personne recrutée sur un contrat emploi-solidarité assure une permanence.

## 2 - Les ressources

Les crédits de fonctionnement proviennent pour l'essentiel de la subvention publique (58,5% en 1990), et de la formation continue (21,6%). En revanche, l'implantation en Moselle fait que la taxe d'apprentissage n'est pas versée par les entreprises locales et la part de ces ressources plafonne à 2,7% du budget. Les collectivités locales interviennent pour une part un peu plus forte (5% en moyenne). Les droits d'inscription apportent environ 2%.

## IV - La formation

### 1 - La formation initiale

Elle concerne la préparation aux divers DUT, en 2 années après le baccalauréat, et aussi en "année spéciale" après deux années de premier cycle, pour le département de techniques de commercialisation.

A la rentrée 1991, l'IUT a inscrit 1 186 élèves, répartis selon le tableau suivant :

Départements <sup>1</sup>	1ère année	2ème année	Total
GEA	156	116	272
TC	155	127	282
MP	116	95	211
GMP	146	98	244
INFO	78	59	137
STID	41		41
Total	692	495	1 186

En 1990-1991 il y avait 51 étudiants étrangers.

La participation féminine est nettement majoritaire en GEA (70%), en TC (62%), moyenne en Informatique et en Mesures physiques (22%) et très faible en Génie mécanique (3%).

<sup>1</sup> Signification des sigles: GEA = Gestion des Entreprises et Administrations, TC = Techniques de Commercialisation, MP = Mesures Physiques, GMP = Génie Mécanique et Productique, INFO = Informatique, STID = Statistique et Traitement Informatique des Données.

Le nombre de dossiers de candidatures déposés dans chaque département est nettement plus élevé que celui de places disponibles, mais ces chiffres ont peu de signification en raison de la multiplicité des candidatures. Pour inscrire 116 élèves nouveaux le département de Mesures physiques a dû prononcer l'admission de 320 candidats ; les mêmes chiffres sont de 155 et 380 en TC, 156 et 580 en GEA.

L'origine géographique des recrutements est très fortement locale, puisque plus de 82% des élèves sont issus du département de la Moselle.

La proportion de bacheliers "généraux" et de bacheliers "techniques" varie considérablement d'une spécialité à une autre. C'est en GMP que la présence de techniciens est la plus forte, plus de 40%, mais il est noté une décroissance très vive du nombre de candidats de cette catégorie, division par 2 en 3 ans, en raison de l'ouverture de nombreuses sections de techniciens supérieurs (STS) dans les lycées.

Il est à noter que 10% des nouveaux inscrits ont déjà effectué au moins une année d'enseignement supérieur (DEUG ou classes préparatoires), avant d'entrer à l'IUT. Ce chiffre est correct, l'IUT permettant ainsi des réorientations, sans défigurer sa mission post-baccalauréat. Les redoublants en 1ère année représentent 6% de l'effectif.

En moyenne sur l'ensemble de l'IUT 70% des inscrits en début de 1ère année sont admis en 2ème année, tandis que 6% sont admis à redoubler et 18% sont réorientés. 6% ont abandonné en cours d'année.

C'est en GMP que le taux de réussite est le plus faible, 60%; cela résulte de la faiblesse des résultats des bacheliers F. Mais ce chiffre est en amélioration récente.

Le taux d'obtention du DUT, calculé par rapport au nombre d'inscrits en début de 2ème année, est de 90%.

Le suivi de la cohorte des nouveaux inscrits en 1988 fait apparaître une réussite de 51% en 2 ans et de 11% en 3 ans, soit au total 62%. Ces chiffres indiquent qu'un nombre non négligeable de bacheliers n'est pas apte à la poursuite d'études supérieures, même dans un lieu où l'encadrement et le soutien sont forts.

Les étudiants manifestent de façon écrasante leur souhait de poursuivre des études au delà du DUT. Ce phénomène social est général en France, mais l'intensité rencontrée ici surprend. Les raisons de cette quasi-unanimité n'apparaissent pas clairement. Les élèves reconnaissent être entrés à l'IUT avec cette intention déjà arrêtée. Il ne s'agit donc pas d'une déception relative au diplôme, ni du sentiment d'être encore immature par rapport à l'entrée dans la vie active, mais plutôt de la conviction acquise dès le lycée, et peut-être le collège, que seuls les titulaires des plus hauts diplômes pourront obtenir et garder un emploi. Résultat des crises que la Moselle a traversées depuis quelques années ?

Compte tenu de l'acuité du phénomène, il serait judicieux que l'IUT engage une campagne de recherche de l'information auprès de ses anciens élèves, et développe une réflexion interne suivie de conférences d'information, pour les étudiants et les lycéens, sur les déroulements avérés des carrières dans les entreprises.

## **2 - Les autres diplômes et la formation continue**

### **Les autres diplômes**

L'IUT prépare à plusieurs diplômes d'université: Diplôme de technologie approfondie (DTA), Diplôme supérieur de technologie avancée (DSTA).

Pour ces diplômes d'université les spécialités suivantes sont actuellement proposées :

- Matériaux nouveaux et productique,
- Matériaux et procédés en plasturgie,



- Gestion et fiscalité européennes,
- Commerce européen,
- Marketing opérationnel.

En 1991, sur 113 stagiaires inscrits, 75 ont obtenu un diplôme.

Les frais de scolarité demandés aux stagiaires varient entre 4 000 et 8 000 F selon les cursus. Ils peuvent être pris en charge par des employeurs ou des organismes gestionnaires de crédits de formation continue, tels que le FONGECIF.

### **La formation continue**

Elle se divise en deux grands secteurs :

- *La promotion supérieure du travail* qui regroupe la préparation à cinq DUT (GMP, MP, INFO, TC, GEA) en cours du soir (ou deux ans en cours du soir et une année à temps plein) ainsi que la préparation à l'expertise comptable - Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), Diplôme d'études comptables et financières (DECF) -.

Ces formations bénéficient d'une aide au fonctionnement de la région de l'ordre de 2,7 MF. Les frais de scolarité demandés sont de 1 050 F pour les individuels et 5 000 F pour les entreprises. 400 stagiaires environ suivent ces enseignements chaque année. A noter que la région accorde également des plans formations (d'un montant d'environ 20 000 F) pour les post-DUT à des demandeurs d'emploi inscrits depuis 6 mois à l'ANPE et ayant une expérience professionnelle de 6 mois.

- *Les stages ponctuels*, inter ou intra-entreprises, organisés à la demande dans les domaines de compétences des différents départements de l'IUT. Le budget de la formation continue à l'IUT fait apparaître en 1990 des dépenses de 3,7MF.

## **V - La recherche**

Les enseignants chercheurs sont rattachés en quasi-totalité à des laboratoires universitaires ; seuls une dizaine d'enseignants, assistants ou maîtres de conférences, relevant des sections de sciences de gestion, de mathématiques appliquées, de sciences de l'information sont classés hors laboratoire. L'un d'entre eux affiche un ensemble de publications et de communications satisfaisant (15 et 10 respectivement depuis 1988). Quelques autres annoncent des publications en préparation.

La plupart d'entre eux sont attributaires d'une prime pédagogique ou de charges administratives. Il y a donc cohérence dans leurs activités.

## VI - Vie de l'étudiant

La répartition des étudiants par CSP était la suivante pour l'année 1990-1991 :

Agriculteurs exploit.	1,86%
Patrons de l'industrie et du commerce	7,23%
Professions libérales et cadres sup.	17,12%
Cadres moyens	27,14%
Employés	8,66%
Ouvriers	21,90%
Personnel de service	0,71%
Autres catégories	12,70%
Sans profession	2,57%

La proportion de boursiers s'élevait en 1991 à 31,6%, à comparer aux 21,5% pour l'ensemble de l'université, qui comptait alors 10 600 étudiants.

La participation des élèves aux instances consultatives est conforme aux dispositions réglementaires et n'appelle pas de remarque.

Chaque département d'enseignement a sa propre association d'étudiants.

## VII - Relations extérieures

Elles sont tissées par le "service des relations extérieures" à l'occasion des stages d'étudiants et par la participation au conseil d'administration, aux jurys, aux enseignements, de membres de la profession. Une visite systématique d'entreprises (70 par an) est pratiquée dans le but de faire connaître la formation continue dispensée par l'IUT.

Des conventions de jumelage ont été signées avec de grands organismes comme EDF, BNP, et avec d'autres établissements d'enseignement tels que l'Ecole pratique de hautes études commerciales de Bruxelles, le CEGEP de Trois-Rivières au Québec. L'IUT a participé en outre à la création d'un enseignement supérieur de gestion à Rybnik en Pologne. Le département TC accueille des étudiants anglais et assure la réciprocité avec des jeunes Français au Polytechnic de Preston sous forme de cursus intégré.

## VIII - Insertion de la composante dans l'université

Les relations entre la direction de l'IUT et la présidence de l'université n'appellent pas de remarque particulière.

Une question est actuellement soulevée concernant les missions respectives des IUT et des IUP. Le flou relatif aux objectifs assignés aux IUP et le vague des rares dispositions réglementaires concernant le recrutement de leurs élèves conduisent aussi bien les responsables que les élèves à s'interroger. Une crainte se développe, car il semble que des IUP auraient l'intention de recruter à l'entrée de leur 1ère année des élèves qui auraient terminé avec succès la 1ère année d'IUT, ce qui est licite. Cette pratique, qui permettrait, certes, d'obtenir des bonnes promotions d'IUP, se ferait au détriment de la filière IUT, et il n'est pas évident que cette procédure serait à l'avantage des étudiants.

Une autre procédure est prévue par les textes, à titre plus exceptionnel il est vrai : l'accès en deuxième année d'IUP de titulaires du DUT, c'est-à-dire après leur 2ème année. Cette seconde procédure serait, de l'avis du rapporteur, plus conforme à l'intérêt général ; la

première, sans être bien sûr interdite, devrait ne concerner qu'un petit nombre de cas particuliers de réorientation, et n'être réalisée qu'avec un avis favorable de l'IUT dûment formulé.

## **Conclusion et recommandations**

La qualité de la formation, la compétence des personnels de l'IUT permettent que soient délivrés de bons diplômes aux étudiants et aux stagiaires inscrits à l'IUT de Metz.

Cet Institut, après 25 ans d'existence et de croissance régulière, va connaître une extension brutale, sur des sites excentrés, par la création de 4 ou 5 départements.

Il est regrettable que cette extension n'ait pas été réalisée en un site unique et n'ait pas donné ainsi naissance à un nouvel établissement autonome, où auraient pu être créées des antennes de recherche significatives qui auraient eu quelques chances de se développer et d'atteindre un niveau honorable. Ce site unique aurait pu être le technopôle, où des risques d'isolement ne sont pas à exclure si le nombre d'étudiants n'y est pas suffisant.

Le site de Metz a besoin d'une rénovation profonde de ses bâtiments et du renouvellement de certains de ses matériels de travaux pratiques. La rénovation est commencée, elle doit être poursuivie.

De même, l'amélioration en cours des services administratifs, en particulier par l'informatisation, devra lui permettre de gérer plus facilement et plus clairement la masse d'informations concernant le fonctionnement des départements, le budget, les services des enseignants, la scolarité des élèves.

Une attention particulière devrait être portée aux relations avec les étudiants concernant leurs perspectives d'avenir après l'IUT. Des enquêtes annuelles de suivi d'activités après la sortie de l'IUT apporteraient des informations utiles, qui permettraient de juger objectivement de l'intérêt de poursuites d'études immédiates comparé aux progressions de carrières dans les entreprises et aux possibilités de formation différée après quelques années de pratique, telles que les NFI.



---

**L'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM)**

---



Le présent rapport se limite à un examen relativement succinct de cette Ecole nationale d'ingénieurs, sans prétendre à une évaluation complète qui demanderait une expertise plus détaillée que celle qui a été réalisée, et qui pourra éventuellement intervenir ultérieurement dans le cadre d'un examen d'ensemble des ENI.

Ce qui suit est essentiellement une évaluation de l'ENIM *dans sa relation avec l'université de Metz* et dans le cadre de l'évaluation de cette université.

## **I - Historique et statut**

Créée en 1961, l'ENIM est un établissement public à caractère administratif dépendant du ministère de l'Education nationale mais son statut exact est encore en discussion actuellement et fait l'objet d'une assez longue bataille juridique avec l'université. En effet, l'ENIM devrait être rattachée à cette université dans le cadre de l'article 43 de la loi sur l'enseignement supérieur. Mais cet article 43 nécessiterait la passation d'une convention entre l'ENIM et l'université et il semble que cette convention n'arrive pas à être mise sur pied en raison d'un certain nombre de désaccords, le plus important, ou le plus explicite, portant sur les commissions de spécialistes dont il sera question ultérieurement.

Comme toutes les autres écoles du même type, l'ENIM est passée d'une scolarité de quatre ans à une scolarité de cinq ans aux environs de 1985. Cet allongement de la scolarité dans les ENI était discutable et sera discuté plus loin. Il semble que la principale raison invoquée en sa faveur était l'introduction d'une activité de recherche corrélative à la création de postes d'enseignement supérieur : en 1986, cinq postes du type professeur ou maître de conférences ont été créés ; depuis lors ce nombre a encore augmenté.

## **II - Les moyens**

### **1 - Les locaux**

L'ENIM dispose d'un bâtiment dans l'Ile du Saulcy, très proche de l'IUT et de la plus grande partie de l'université. L'ensemble possède une unité géographique manifeste, qui devrait favoriser d'intenses coopérations entre tous ces établissements. La réalité est malheureusement assez différente.

En ce qui concerne l'ENIM elle-même, il semble que les locaux, fort bien tenus, soient en l'état actuel suffisants.

### **2 - Les ressources financières**

L'école reçoit du Ministère une dotation d'environ 7,8 MF dont 5 MF sont consacrés au paiement d'heures complémentaires à des enseignants. Ce poste budgétaire est donc considérable.

Au-delà, elle perçoit une somme d'environ 5 MF au titre des activités de formation continue. Par ailleurs la taxe d'apprentissage rapporte à l'Ecole 1,8 MF ; il convient de noter qu'en raison de la situation géographique de l'ENIM cette somme est assez remarquable

puisque les entreprises de Lorraine ne sont pas soumises à la loi sur la taxe d'apprentissage. Elle est donc entièrement payée par des entreprises situées en dehors du département de la Moselle.

Les contrats des projets de fin d'études (PFE) rapportent à l'Ecole environ 3 MF, et ceux de recherche environ 0,6 MF.

### **3 - Les personnels**

#### **Les enseignants**

Compte tenu de son origine et de son histoire l'ENIM possède deux catégories d'enseignants : ceux qui appartiennent à l'enseignement technique ou sont détachés de l'enseignement secondaire et n'ont pas d'obligation stricte de recherche et ceux qui appartiennent aux corps de l'enseignement supérieur (professeurs et maîtres de conférences) et qui sont donc soumis à une obligation de recherche. Parmi les personnels de cette seconde catégorie on trouve cinq emplois de professeurs et onze emplois de maîtres de conférences. Par ailleurs, le Ministère se propose d'augmenter l'encadrement de l'ENIM par la création d'un nouveau type de postes, les PAST (Professeur associé à temps partiel). Il s'agit d'enseignants qui doivent obligatoirement avoir un emploi à mi-temps dans le monde socio-économique et passent leur autre mi-temps dans un établissement d'enseignement supérieur. Dans le cadre de ce mi-temps ils doivent aussi bien animer des activités d'enseignement que de recherche.

Il convient de noter que sur les 16 enseignants du supérieur de l'ENIM, 7 se voient attribuer un contrat de type pédagogique et 2 un contrat d'encadrement doctoral. On sait que les contrats de type pédagogique sont attribués à des enseignants ayant une activité d'enseignement dépassant d'environ 50% la norme habituelle. Cela a donc pour conséquence que plus de la moitié du corps enseignant de l'ENIM de statut enseignement supérieur est excessivement chargée par des travaux d'enseignement qui peuvent se dérouler aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Ceci ne peut avoir qu'une conséquence néfaste sur les activités de recherche dont il sera question ultérieurement.

Parmi les autres emplois dont dispose l'ENIM il y a 9 professeurs de type ENSAM, 3 professeurs de technologie de l'ENSAM, 8 chefs de travaux principaux, 9 professeurs agrégés (PRAG) et 6 professeurs certifiés. Il faut souligner que la plupart des enseignants du cadre ENSAM sont des personnes qui ont antérieurement travaillé dans l'industrie ce qui, en principe, assure un bon couplage entre l'activité de l'Ecole et le monde industriel.

La surcharge des enseignants est clairement liée au déficit en postes de l'établissement ; dans son dernier rapport le directeur indique que le ministère de l'Education nationale fait état dans les écoles d'ingénieurs d'un taux d'encadrement d'un professeur pour 7,53 élèves. A l'ENIM, la situation est d'un professeur pour 11,45 élèves, ce qui montre un retard en matière d'encadrement sur la moyenne nationale.

Les heures complémentaires, d'un montant total de 5 MF, sont essentiellement distribuées à du personnel interne à l'ENIM ; pratiquement aucun cours n'est assuré par du personnel extérieur. Sans doute est-il difficile, voire impossible, de trouver du personnel extérieur pour assurer des enseignements souvent de nature très pratique, mais peut-être aussi s'agit-il d'une politique de l'Ecole qui a pour conséquence une augmentation substantielle des rémunérations des enseignants au prix d'un certain repli de l'ENIM sur elle-même.

#### **Les IATOS**

L'ENIM dispose de 58 postes budgétaires : 28 de type ASU et 30 de type ITA. Un entretien avec un représentant n'a pas fait apparaître de problèmes propres à l'ENIM. Une évaluation détaillée demanderait assurément une enquête plus approfondie sur ce point.



## 4 - Coût de l'ingénieur

Compte tenu de tous les moyens dont elle dispose et avec les approximations inhérentes au calcul d'un budget consolidé, le coût annuel de la formation d'un ingénieur ENIM serait de l'ordre de 50 KF, ce qui paraît très raisonnable. Le faible taux d'encadrement peut expliquer en partie ce coût modéré, qu'il conviendrait ici encore de vérifier en détail.

## III - Les études en formation initiale

Comme indiqué ci-dessus l'ENIM forme des ingénieurs en cinq ans et aboutit à un flux de sortie d'environ 160 diplômés par an. Au cours des dernières années ce flux a sensiblement augmenté, passant d'environ 110 il y a cinq ans au nombre actuel. Il semble qu'on ait atteint un palier que l'Ecole souhaite ne pas dépasser pendant un certain temps pour équilibrer son fonctionnement.

### 1 - Sélection des élèves, concours d'entrée

L'admission en première année a lieu dans le cadre d'un concours commun entre toutes les ENI, destiné à des élèves du niveau du baccalauréat et sur un programme correspondant à ce niveau. Ce concours d'entrée se déroule au cours du troisième trimestre de l'année universitaire, à une période où le programme de terminale n'est pas achevé. Il semble que les épreuves en tiennent compte et que les étudiants ayant fait une année d'enseignement en plus ne sont pas nécessairement favorisés. Ce concours commun à toutes les ENI traite environ 9 000 candidats. A l'issue d'une première sélection, un quart seulement des candidats sont retenus pour finalement aboutir à une centaine d'admis à l'ENIM.

Sur les 112 élèves admis au concours en 1991, près de la moitié était en classe de terminale, l'autre moitié ayant fait une année d'études supérieures, soit en Mathématiques supérieures, soit en Mathématiques supérieures technologiques, soit même en première année d'IUT. Sur ce même groupe de 112 élèves, 93 possédaient un bac E (ancien bac Mathématiques et techniques) et 14 un bac C. En plus des 112 étudiants dont on vient de donner la répartition et qui ont subi les épreuves d'un concours, 15 élèves ont été admis directement en première année sur dossier à la sortie du bac C. Il semble que le traitement d'élèves admis à la sortie du bac C pose un problème en raison de l'inadaptation de cette filière au programme de l'Ecole qui comporte une très forte dose d'enseignement technique. Les élèves n'ayant pas une préparation ou une sensibilité à ces matières comme ceux issus du bac E ont une grande difficulté d'adaptation, du moins au départ.

On peut également être admis directement en troisième année, à l'issue d'un concours partiellement sur épreuves et sur titres, ouvert à des titulaires du DUT ou éventuellement du DEUG.

Enfin il est possible d'entrer en quatrième année, la sélection se faisant sur dossier parmi des candidats titulaires d'une maîtrise ès-sciences.

L'ENIM recrute sur une base nationale, majoritairement toutefois dans l'Est et dans le Nord.

### 2 - Les études

Elles sont organisées essentiellement en deux périodes, qui correspondent dans une certaine mesure aux premier et second cycles des universités, ou aux classes préparatoires et à la scolarité dans une école. La première période correspondant aux années A1 et A2 est

consacrée à l'acquisition de connaissances de base et se compose essentiellement de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Un stage industriel intervient durant le premier semestre de l'année A2. La scolarité est très lourde : 1 000 heures d'enseignement pour l'année A1 et 500 heures pour l'année A2. Dans cette première période, l'enseignement comporte des matières fondamentales comme les mathématiques (272 heures), la mécanique (120 heures), la physique et la physico-chimie (150 heures), la construction et l'usinage (250 heures). Il s'y ajoute des enseignements sur la vie des entreprises et la communication ainsi qu'un apprentissage des langues étrangères. Même dans le cadre de ce "premier cycle", l'enseignement est très tourné vers la pratique : dans des domaines tels que la physique et les mathématiques, les enseignants n'ont pas pour but de développer des théories générales mais de présenter les principaux résultats que pourront utiliser les élèves dans leur métier d'ingénieur.

Le contrôle des connaissances est effectué de manière continue, chaque enseignement donnant lieu à un ou plusieurs contrôles ainsi qu'éventuellement à des devoirs faits en dehors des heures d'enseignement.

En raison de la sélection des étudiants faite à l'entrée, les taux de réussite sont relativement élevés, sauf en première année où ce taux n'est que de 90%. Parmi les étudiants ne terminant pas avec succès leur première année, une petite proportion est admise à redoubler ; les autres quittent définitivement l'Ecole.

A partir de l'année A3 où commence la seconde période, l'ensemble des étudiants est divisé en trois filières différentes dont 30% environ des enseignements sont communs.

L'option P, consacrée aux "Systèmes de production", accueille le plus gros des élèves (près des 2/3) ; l'option M, "Mécanique et matériaux", en accueille 8% environ et l'option C, "Conception des machines", un peu moins du quart.

Il convient de noter que l'année A3 est entièrement universitaire et conduit les élèves à subir environ 1 000 heures d'enseignement alors que l'année A4 comporte un stage industriel d'environ un semestre, ce qui fait que l'étudiant ne suit qu'environ 500 heures d'enseignement.

Il en est de même dans le courant de l'année A5 qui est partagée en un premier semestre d'enseignement d'environ 500 heures et un semestre consacré à un projet industriel de fin d'études (PFE).

Dans la scolarité de cinq années d'un élève de l'ENIM, trois semestres sont donc consacrés à des travaux ne relevant pas directement de l'enseignement traditionnel, dont une année entière de stage industriel.

L'ENIM accorde une importance capitale à l'existence de ces stages pour l'adaptation de ses étudiants au milieu industriel et la facilité de leur placement. Il reste que ces stages et le PFE prennent leur part dans l'augmentation de la scolarité de 4 à 5 ans et que cela ne correspond guère au but de certains promoteurs qui y voyaient un moyen de rapprocher les ENI, donc l'ENIM, du milieu universitaire, en particulier par la recherche ; on note que le nombre d'élèves de troisième année préparant un DEA ne dépasse pas la dizaine.

### **3 - Placement des élèves**

Il est difficile de répondre à cette question : la conjoncture s'est retournée de manière si brutale qu'aucun renseignement correct ne peut être donné sur la situation actuelle.

Comme c'a été le cas pour la plupart des écoles d'ingénieurs dans la période de croissance forte qui vient malheureusement de s'achever, l'ENIM n'a eu jusqu'ici aucun problème pour placer ses élèves, qui ont trouvé sans difficulté un emploi, soit en Lorraine, soit dans le reste de la France.

## **IV - La formation continue**

La formation continue occupe une place de choix dans l'activité pédagogique. Elle se déroule dans le cadre du Centre de perfectionnement en sciences appliquées (CPSA) qui forme des stagiaires dans toutes les disciplines enseignées à l'Ecole ; ce centre a accueilli plus de 8 300 stagiaires au cours des vingt dernières années. L'Ecole en tire des ressources très importantes : 5 MF environ, alors que la dotation mise à sa disposition par le MEN est d'environ 7,8 MF. Un établissement tel que l'ENIM serait donc en difficulté financière considérable s'il réduisait son activité de formation continue ; cela est d'ailleurs valable pour de nombreux autres établissements. Compte tenu des charges d'enseignement, que nous avons évoquées pour la formation initiale, il semble que la partie pédagogique de la formation continue soit largement assurée par des enseignants extérieurs à l'ENIM. L'ENIM donne donc un label et un certain nombre de moyens matériels mais les cours eux-mêmes sont faits par des intervenants extérieurs.

Cette activité joue un rôle très important dans l'Ecole ; il semble toutefois qu'elle suscite ça et là quelques critiques. Les personnes de statut enseignement supérieur font des réserves sur son développement aux aspects quelque peu commerciaux et que certains considèrent avec beaucoup plus d'intérêt (dans tous les sens du terme) qu'une activité de recherche.

A l'activité de formation continue il faudrait rajouter la mise en place d'une nouvelle filière de formation d'ingénieurs (NFI) en relation avec l'IUT, c'est-à-dire avec une des composantes de l'université. Il s'agit certainement d'un des lieux de la coopération entre l'ENIM et l'université, mais cette filière vient simplement de démarrer et il apparaît difficile d'apporter un jugement sur l'opération. Il sera d'ailleurs peut-être un jour utile d'examiner un peu en détail l'ensemble des nouvelles filières de type NFI et de voir, avec un recul de quelques années, si l'opération a eu le succès que l'on en attendait.

## **V - La recherche**

Seuls les enseignants appartenant aux corps des professeurs ou maîtres de conférences de l'université sont tenus statutairement à avoir une activité de recherche. Une telle activité n'est pas absente chez les autres enseignants de l'ENIM, mais elle reste relativement faible et se déroule parfois dans le cadre de contrats technologiques très appliqués.

Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué plus haut, les enseignants du supérieur sont très surchargés en enseignement ; en tout état de cause la force propre de l'ENIM en matière de recherche est faible, voire marginale.

Cette recherche se déroule dans deux laboratoires : le Laboratoire de physique et mécanique des matériaux (LPMM) et le Laboratoire de mécatronique industrielle (LMI). Ces deux laboratoires ont été examinés dans le cadre de l'université (UFR MIM) et l'on ne présentera ici que quelques remarques complémentaires sur le Laboratoire de mécatronique industrielle.

"Jeune équipe", au sens de la DRED, de taille modeste (1 professeur et 5 MC) et de plus dispersée en plusieurs lieux dont certains sont à plusieurs kilomètres de l'ENIM, le LMI ne dispose dans cette école que d'une superficie très réduite (50 m<sup>2</sup>) ; mais ce genre de situation est courant à Metz et n'a pas empêché la recherche de s'y développer. Le plus grave consiste dans une sorte d'absence de relation avec l'ENIM. Les personnels du LMI ne trouvent aucun partenaire, voire aucune adhésion à leur démarche, à l'intérieur de l'ENIM et se sentent beaucoup plus liés avec les centres de recherche de l'université. De plus, le LMI est rattaché à un DEA opérant sur Nancy et Paris, de sorte que les élèves de l'ENIM ont peu de chances de pouvoir le suivre. En bref, les chercheurs du LMI enseignants à l'ENIM ont l'impression que cette dernière ne s'intéresse guère à eux. Le germe recherche, qui fut une des raisons du prolongement d'un an de la scolarité à l'ENIM, n'a donc pas fructifié, au moins jusqu'à ce jour.

## **VI - Le couplage avec le milieu économique**

Les relations industrielles de l'ENIM sont très bonnes. L'Ecole semble très bien couplée avec le milieu des petites industries de la région Lorraine ; elle a également de bonnes relations avec un secteur plus vaste.

Un domaine est considéré comme particulièrement exemplaire par le Directeur. Il s'agit des projets de fin d'études (PFE) réalisés par les élèves de cinquième année. Ils se déroulent pendant le dernier semestre de l'année universitaire et consistent à faire travailler un petit groupe d'élèves, de l'ordre de deux à trois, sur un sujet qui a été négocié avec l'industrie sous la responsabilité d'un enseignant de l'Ecole. Tous les élèves sont ainsi amenés à discuter avec des responsables industriels, au besoin en se déplaçant, pour affiner leur sujet d'étude. En contrepartie, l'industriel soutient le travail à un tarif qui est de l'ordre de 60 000 F par projet de fin d'études. C'est une source de revenus non négligeables pour l'Ecole puisque l'ensemble des PFE rapporte, comme nous l'avons vu précédemment, une somme d'environ 3 MF à l'Ecole, c'est-à-dire près de la moitié de ce que l'Etat donne pour son fonctionnement.

On peut s'interroger sur le développement considérable et systématique de ce type d'activité, qui n'est pas sans soulever un problème déontologique, mais où l'on peut voir en contrepartie un heureux rapprochement avec une formation par l'apprentissage.

Il ne fait pas de doute qu'il permet d'établir un lien important entre l'ENIM et l'industrie et facilite certainement l'embauche des élèves par les industriels de Lorraine ou d'autres régions de France. Mais on peut considérer par ailleurs qu'il s'agit d'une conséquence de l'allongement de la scolarité de quatre à cinq ans et qu'il pourrait être tout aussi intéressant de raccourcir les études et de faire embaucher directement les élèves par l'industrie. Certes les PFE sont encadrés par des enseignants, mais l'on peut se demander s'il est tout à fait naturel de faire réaliser par des étudiants en fin de formation des travaux que l'industrie devrait réaliser elle-même. En fait, les avantages et les inconvénients s'équilibrent. En tout état de cause, la direction semble attacher une importance capitale à ce type d'activité qui n'est pas courant dans le monde des écoles d'ingénieurs, mais dont il faut noter qu'il a été réclamé par les étudiants dans d'autres établissements.

## **VII - Structures internes**

Les structures internes de l'ENIM ne seront pas analysées en détail. Il serait aisé de donner une description des différents conseils assurant le fonctionnement de l'Ecole. Mais une visite beaucoup plus détaillée et le croisement des points de vue de plusieurs experts seraient nécessaires pour savoir si ces instances fonctionnent réellement ou si elles n'ont qu'un rôle relativement symbolique.

D'un entretien assez complet avec la majorité des enseignants universitaires, il ressort qu'à leur avis les instances ne fonctionnent pas de façon très satisfaisante et qu'ils ont décidé de ne plus y participer. Ces enseignants de statut universitaire ont l'impression qu'ils sont mal représentés et que leurs problèmes ne peuvent être pris en considération. Il est de fait que l'existence de deux catégories d'enseignants ayant des préoccupations relativement différentes ne facilite pas la communauté.

Les enseignants du cadre "enseignement supérieur" sont normalement très préoccupés par le développement de la recherche dans l'établissement où ils enseignent. Ils ont cependant l'impression qu'elle n'est qu'une préoccupation marginale des instances de l'Ecole, ce qui les conduit à se retourner vers l'université. En particulier, il n'y a aucun lieu propre à l'Ecole où discuter de la recherche, qui n'apparaît pas comme un domaine d'intérêt majeur pour la direction. Cette ouverture des enseignants supérieurs vers l'université pourrait être interprétée comme un élément positif du rapprochement ENIM-Université, mais elle se réalise en fait dans une atmosphère de malaise peu favorable à des coopérations institutionnelles.

Enfin les enseignants du supérieur considèrent qu'à terme la situation actuelle pourrait avoir des conséquences graves pour l'établissement, même en matière d'enseignement. Ils ont en particulier mentionné l'enseignement de l'informatique qui semble-t-il est assuré de manière totalement démodée et n'a subi aucune modification malgré les demandes pressantes d'un certain nombre d'enseignants.

## **VIII - Relations avec l'université de Metz**

Les relations entre l'ENIM et l'université de Metz ne sont pas simples. Dans une certaine mesure l'ENIM a précédé l'université puisque cette école est sur place depuis près de trente ans, alors que l'université, au moins sous sa forme actuelle, n'est apparue que bien après. Par ailleurs on constate dans le microcosme de l'Ile du Saulcy les mêmes phénomènes que l'on retrouve à l'échelle nationale et qui montrent une rivalité, dans tous les sens du terme, entre des écoles de petite taille mais avec des recrutements sélectifs et des débouchés assurés, et des universités de taille beaucoup plus considérable avec une porte d'entrée largement ouverte et dès lors des problèmes de masse que ne connaissent pas les écoles. Il faut ajouter à cela la rivalité entre un système où le directeur est nommé et un autre où le président est élu - et bien entendu tout le contexte psychologique propre au système éducatif français.

Les responsabilités de la situation actuelle sont certainement partagées et remontent à des faits très lointains, voire à des rivalités personnelles. On a toutefois le sentiment que l'université a fait un effort plus grand en direction de l'ENIM que l'inverse. On peut en particulier indiquer que c'est en raison de l'existence de l'ENIM et d'une meilleure collaboration avec cet établissement qu'a été créée l'UFR MIM, pour réaliser une meilleure visibilité et une meilleure correspondance entre les secteurs disciplinaires affichés par l'ENIM et ceux développés par l'université. Cette division de l'ex-Faculté des Sciences en plusieurs morceaux, qui par ailleurs peut apparaître regrettable, a été dans une certaine

mesure réalisée pour favoriser les liens avec l'ENIM. Cela s'est manifesté également par la création de laboratoires communs, par la délivrance conjointe d'un nouveau diplôme de NFI en Génie mécanique et productique, par l'habilitation d'un DEA qui est animé à 80% par l'université et très peu par l'ENIM, et par la volonté de l'université de développer une activité de recherche concernant les enseignants de l'ENIM. Les tensions actuelles portent apparemment essentiellement sur des questions statutaires. L'université a introduit dans ses statuts le principe d'une collaboration avec l'ENIM en prévoyant dans son conseil la présence avec voie délibérative de deux représentants de l'ENIM dont le directeur. Afin de mettre en œuvre la convention permettant le rattachement de l'ENIM à l'université, cette dernière souhaiterait une sorte de réciprocité, c'est-à-dire l'acceptation par l'ENIM de la représentation de l'université et des enseignants universitaires en son Conseil d'administration. Il ne semble pas que l'ENIM entende donner suite à ce souhait.

Par ailleurs, la question des commissions de spécialistes est également un sujet de tension rendant difficile la signature d'une convention. Dans cette matière les ENI ont obtenu la possibilité de constituer des commissions propres à l'établissement, sans que ce soit d'ailleurs une obligation, compte tenu de la taille modeste des ENI et de leur impossibilité à respecter toutes les sections du CNU. L'université souhaiterait la création de commissions de spécialistes communes avec l'ENIM, qui seraient un lieu permettant le recrutement de chercheurs dans le cadre d'une stratégie commune de développement de la recherche. L'Ecole semble refuser systématiquement cette solution.

L'ENIM ne possède pas de conseil scientifique où la politique de recherche puisse être discutée. Il existe en fait un conseil scientifique à l'Institut supérieur de génie mécanique et productique (ISGMP), qui pourrait dans une certaine mesure jouer le rôle de conseil scientifique de l'ENIM, mais en réalité ne le fait pas en raison des réserves de cette dernière. Cette situation entraîne toute une série de blocages qu'il est difficile d'analyser plus avant dans la mesure où il faudrait largement soupeser les arguments des uns et des autres. Il semble que l'ENIM craigne de perdre sa personnalité et son autonomie face à l'université qui au départ était inexistante et qui maintenant a un taille très largement supérieure à tout ce qu'on pouvait prévoir dans les années 1980. Mais le refus de la part de l'ENIM de signer une convention avec l'université a eu pour conséquence l'impossibilité pour elle d'entrer dans le plan de contractualisation de l'ensemble universitaire de Metz. Par ailleurs, elle ne peut être représentée dans le concert des négociations régionales que par le recteur d'Académie ; dans une certaine mesure l'université ne peut faire entrer dans toutes les discussions régionales et nationales qu'elle conduit le développement de ses relations avec une école qui ne souhaite pas l'informer de ses projets.

La situation est donc relativement bloquée et l'on peut se demander s'il s'agit plus d'une situation structurelle ou si cela tient aux personnalités actuellement en fonction dans ces établissements.

A l'origine l'ENIM était une école de type technique formant en quatre ans des ingénieurs de terrain parfaitement adaptés à leur tâche. Le corps enseignant également était adapté à cette tâche, dans laquelle l'université n'a guère de compétence. Le système a ainsi fonctionné pendant vingt ans. En 1986, on a semble-t-il voulu donner un autre cahier des charges aux ENI. En ce qui concerne l'ENIM on a créé de nombreux postes de professeurs ou maîtres de conférences, de statut identique aux enseignants de l'université. Mais un changement si important était-il possible en greffant une petite dose d'"universitaire" dans un établissement ignorant à peu près tout de ce monde et peu porté à l'accepter ?

## IX - Conclusions

Dans la mesure où elle offre une image très contrastée, l'ENIM mériterait une analyse par plusieurs experts ayant des visions différentes. Ce n'est que par la confrontation de leurs points de vue que l'on pourrait tenter de cerner de plus près la réalité.

Il y a manifestement dans l'ENIM des côtés très positifs. Cet établissement forme des ingénieurs de qualité, qui n'ont pas l'ambition de devenir des ingénieurs de conception, qui restent des ingénieurs généralistes tout en ayant une très forte culture technologique et que l'industrie absorbe car elle en a fortement besoin. On peut même craindre que la tendance générale des écoles d'ingénieurs à monter vers l'abstraction aura pour conséquence que les ENI, et tout particulièrement l'ENIM, seront les seules écoles où se recruteront les ingénieurs technologues dont la France a tellement besoin.

A cette vision largement positive de l'établissement s'en superpose une autre qui l'est beaucoup moins. L'ENIM semble donner l'impression d'un établissement, certes tourné sur l'extérieur, mais malgré tout assez peu ouvert, où en particulier les problèmes de recherche sont peu pris en considération et où les enseignants de statut supérieur se sentent mal à l'aise. Certains d'entre eux, qui voudraient "faire bouger les choses", évoquent certains traditionalismes de la part de ceux qui sont satisfaits de la situation actuelle et ne voient aucune raison de la changer dans la mesure même où l'entreprise leur paraît actuellement couronnée de succès.

En tout état de cause, si la motivation essentielle du passage de quatre à cinq ans dans les ENI et tout particulièrement à l'ENIM a été le développement de la recherche, on peut considérer sept ans plus tard que l'entreprise est un échec. Il y a très peu de recherche au sens propre développée à l'ENIM et de plus les personnels du supérieur qui ont été nommés sont surchargés d'enseignements, ce qui les rend très peu disponibles pour une réelle activité de recherche.

Les relations actuelles avec l'université ne sont pas des meilleures, mais on peut douter qu'un avis quelconque d'une instance extérieure puisse améliorer la situation. L'existence en un même lieu de deux systèmes si fondamentalement différents n'est pas source de collaboration. Certains disent même que l'ENIM préférerait être associée à l'Institut national polytechnique de Nancy, voire aux autres ENI françaises, plutôt que de se lier avec l'université de Metz.

Le malaise, les relations déficientes résultent de conceptions profondément différentes de la formation des ingénieurs ; chacun peut considérer, à juste titre, qu'il est dans son bon droit, et l'on ne peut guère que prendre acte de cette situation, quitte à attendre que des responsables futurs rapprochent leurs points de vue.





**L'université de Metz**

---

**Conclusions et recommandations**

---



## Des atouts originaux

Jeune université confrontée aux problèmes de toute nature que pose la croissance rapide et soutenue de ses effectifs d'étudiants, l'université de Metz s'attache à développer sa personnalité propre, face à de "grandes sœurs" de tradition ancienne et de prestige affirmé.

Parmi les moyens qu'elle s'est donnés pour construire son image de marque, il faut souligner tout d'abord les liens particuliers, au regard du cadre général de la coopération européenne, qu'elle développe en privilégiant ses relations avec l'Allemagne, par des institutions bi-nationales dont la pièce maîtresse est l'Institut supérieur franco-allemand de Sarreguemines. Au-delà de statuts élaborés en commun, d'enseignements dispensés en alternance par l'université de Metz et la Hochschule des Saarlandes et sanctionnés par des diplômes de ces deux établissements, est visée une véritable formation biculturelle, où l'originalité de Metz est certaine, où s'affirme une ambition qui n'a pas d'équivalent en France et a servi de modèle pour la fondation en 1988 du Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur.

Les filières franco-allemandes sont pour l'université de Metz un gage de notoriété ; elles contribuent à lui conférer une force d'attraction pour des étudiants originaires d'autres régions et d'autres établissements. Il faut assurément les encourager et les conforter. Il conviendra à cet égard

**- que la "lisibilité" de l'ISFATES soit améliorée par une définition plus claire de ses missions et de ses structures ; que cet institut soit identifié sur le terrain par des locaux attribués en propre, qu'un effectif suffisant d'enseignants soit dûment recruté pour conduire ses filières en affrontant les difficultés structurelles liées, bien au-delà du problème des langues, à la diversité de niveau et de culture des étudiants, voire à leur conception différente de l'enseignement supérieur, qu'une étape nouvelle soit engagée par la définition de formations originales novatrices issues de la fécondation réciproque des apports français et allemands.**

Un autre point mérite d'être souligné, parmi ceux qui donnent à cette université une image toute particulière. Sans doute tient-il aussi à des raisons locales ; peut-être faut-il y voir l'influence du souci, plus affirmé naguère chez nos voisins allemands que dans notre pays, d'examiner avec une attention particulière tout ce qui concerne l'environnement. Il est de fait que l'université de Metz manifeste dans ce secteur et dans les disciplines qui lui sont associées une activité qui contribue assurément à son originalité.

L'avance qu'elle a été ainsi amenée à prendre s'est traduite par le développement d'enseignements et de recherches originaux. Si l'université veut valoriser ces acquis, elle a intérêt à les doter d'une structure administrative adéquate qui permette leur association et leur développement. La création d'un institut interdisciplinaire de l'environnement, qui sera évoquée plus loin à l'occasion des regroupements de laboratoires, pourrait offrir une solution à ce problème.

## L'organisation de l'université

On a évoqué les problèmes de diverse nature que n'a cessé de soulever dans cette université, qui se trouve un peu victime de son propre succès, la croissance rapide du nombre de ses étudiants. Un tel rythme de développement incite à parer au plus pressé, en matière d'implantations, de recrutements de personnels enseignants appelés davantage à répondre à des besoins d'enseignement qu'à développer de nouveaux axes de recherche. Il laisse peu de recul à la présidence pour mettre en place, dans une université créée à partir de facultés préexistantes, une structure de gouvernement qui lui permette de maîtriser pleinement le développement de l'ensemble des composantes et de promouvoir leur cohérence et leur synergie.

Sur ce dernier point, on est forcé de constater que les statuts de l'université ne présentent guère d'originalité et se bornent souvent à faire référence aux articles correspondants de la loi de 1984. La présidence s'efforce de pallier de façon pragmatique, par des réunions régulières avec les divers responsables et par la mise en place de chargés de mission, l'absence dans les statuts de certaines dispositions que l'on a coutume d'y rencontrer, concernant notamment la présence auprès du président de vice-présidents expressément chargés de problèmes transversaux spécifiques et élus sur sa proposition.

En outre des dispositions prévues dans les statuts ne sont pas encore appliquées. Le bureau de 6 membres qui devait assister le président n'a pas été mis en place ; on reviendra plus loin sur le rattachement à l'université de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz, qui n'est pas encore effectif. Enfin, il semble anormal qu'il n'existe pas de service financier central au niveau de la présidence. Chaque UFR ou Institut dispose de son propre service budgétaire et financier, celui-ci étant toutefois commun entre les deux UFR scientifiques et l'Institut supérieur de génie mécanique et productique. Il n'apparaît pas clairement qui est en charge de la préparation du budget au niveau central, une fois répartis par le Conseil d'administration les crédits des diverses composantes et pris en charge par la présidence les gros investissements d'intérêt commun.

Cette structure où les composantes conservent une certaine autonomie de gestion fonctionne en bonne harmonie. Il est clair toutefois qu'une politique d'organisation pragmatique des structures n'apparaît pertinente que si elle permet une meilleure coordination (comme c'est le cas pour la formation continue) et non le maintien d'une dispersion.

### **Gouvernement de l'université**

En tout état de cause, il serait souhaitable que le gouvernement de l'université, pour être mieux en état d'accueillir de plus en plus d'étudiants et pour maîtriser le contrat quadriennal de développement, prenne les mesures suivantes :

- **conforter la présidence en désignant, conformément aux statuts, un bureau qui assistera le président et sera en harmonie avec lui, les membres de ce bureau ayant rang de vice-présidents ;**
- **mettre en place au niveau de la présidence un service financier et budgétaire individualisé pouvant tenir un tableau de bord. Ce serait éventuellement l'occasion d'examiner la répartition de certains personnels administratifs et peut-être aussi les structures financières des UFR ;**
- **à l'occasion des créations substantielles d'emplois d'enseignants-chercheurs qui sont prévues, tendre à rééquilibrer les différentes UFR ;**
- **inciter les collectivités territoriales à accroître leur participation, pour remédier notamment aux pertes de ressources qui résultent de l'inexistence de la taxe d'apprentissage et de la forte proportion d'étudiants boursiers.**

L'université de Metz a été fondée à la demande expresse des autorités locales, afin d'équilibrer le pouvoir d'attraction des universités périphériques et d'assurer la capacité de formation propre à la ville de Metz.

**- Il est souhaitable que la municipalité respecte les engagements moraux pris à cette époque ; il lui revient de seconder le développement rationnel des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le site par le jeu des acquisitions de terrains et des réserves foncières. Les projets doivent être établis dans la clarté et suffisamment à l'avance.**

La création prévue d'une Maison de l'université devrait être l'occasion de la mise en oeuvre de ces recommandations.

## **Personnels non enseignants**

Ajoutons, à l'attention des pouvoirs publics, que le déficit en personnel IATOS est préoccupant, du fait notamment de l'obligation de recourir à des personnels de statuts différents. On doit souligner à cet égard

**- qu'il n'est pas acceptable d'ouvrir de nouveaux locaux, surtout dans des sites "délocalisés", en ne créant que des emplois d'enseignants.**

## **Le rattachement à l'université de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz**

Il n'existe pas de convention entre l'université de Metz et l'ENIM. Cette situation regrettable tient à diverses raisons : différences de conceptions entre une Ecole soucieuse à juste titre de maintenir sa tradition de formation d'ingénieurs de terrain et une université qui tient comme c'est son devoir à préserver les conditions de travail et de recrutement des enseignants chercheurs de l'Ecole. La raison avancée par l'Ecole, en dernière analyse, pour ce blocage de la convention est que la révision de ses statuts, qu'elle a demandée depuis 1986, n'est toujours pas intervenue.

**En attendant que cet obstacle soit levé, on ne peut que recommander que soient sauvegardées :**

**- d'une part l'efficacité de l'Ecole qui forme une catégorie d'ingénieurs dont l'industrie a besoin ;**

**- d'autre part la qualité de recrutement des enseignants de l'ENIM et notamment de ses enseignants chercheurs.**

## **Les composantes**

### **La scission des sciences en deux UFR**

On peut se demander si la scission des sciences en deux UFR, MIM et Sci FA, a toujours sa raison d'être compte tenu des nombreux échanges d'enseignants qu'elle entraîne et de la création en commun d'une filière TI avec l'ouverture d'un DEUG et d'un IUP. On peut penser que la constitution d'une grande UFR harmoniserait le développement des sciences dans l'université ; mais il convient de souligner qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté qui pousse impérativement à aller dans cette direction. La création éventuelle d'une UFR des sciences relève donc uniquement de la volonté et de l'initiative des enseignants des deux UFR. Cette création supposerait bien entendu que les sites d'enseignement soient regroupés, qu'une structure interne soit mise en place et qu'une politique scientifique de développement soit définie. Elle pousserait peut-être les instances locales à considérer le problème de l'unité de lieu pour cet ensemble.

### **Les missions respectives des IUT et des IUP**

La création récente d'un IUP à Metz pose, comme ailleurs, le problème des ponctions éventuelles de cette filière sur les effectifs de l'IUT ; des élèves de l'IUT ayant terminé avec succès leur première année d'IUT pourraient être recrutés en première année d'IUP ; la généralisation d'une telle dérive serait préjudiciable à une filière qui a fait ses preuves.

**- Ce problème doit être étudié dès maintenant et les dispositions utiles arrêtées et affichées.**

## **Les enseignements de l'UFR Droit, Economie, Environnement**

Toute jeune qu'elle soit, l'UFR de droit, qui compte déjà des réussites, comme sa filière AES, pourrait s'affirmer en utilisant deux atouts de valeur :

- ses compétences en matière de sciences de l'environnement l'invitent à faire une place au droit de l'environnement dans ses enseignements et dans sa recherche ;
- les expériences d'études franco-allemandes à l'université permettent de penser que l'UFR de droit pourrait utilement créer une formation en rapport avec certaines filières existantes.

Pour le 3ème cycle, il paraît souhaitable que la Faculté ne tarde pas à créer DEA et DESS en concertation avec les universités de Nancy et de Strasbourg ou à demander à être associée à la préparation de tels diplômes délivrés sous double sceau.

## **Les enseignements de lettres et de sciences humaines**

Ces enseignements se sont développés autour des capacités originelles de formation, avec la volonté d'assurer la préparation aux concours de recrutement. Ces démarches délibérément pragmatiques se sont fondées sur l'appréciation des besoins à satisfaire, sur la bonne volonté et un esprit de collaboration quasi-général.

**- Le contrat d'établissement a contribué à la clarification des projets. Il appartient maintenant à l'université d'apprécier si des modifications de structure aideraient à leur réalisation.**

## **Les laboratoires**

L'écologie et les sciences de l'environnement constituent l'une des spécificités de l'université de Metz. On note à cet égard qu'une activité de recherche importante est conduite par les équipes de Toxicologie, de Microbiologie, de Pharmacognosie et de Neurotoxicologie qui constituent le Centre des sciences de l'environnement (CES) rattaché à la faculté de Droit devenue UFR Droit, Economie et Environnement.

Sans méconnaître les implications juridiques, économiques et sociales des problèmes liés à l'environnement, on pourrait considérer comme plus logique sur le plan scientifique que le CES soit rattaché à l'UFR Sci FA, comme l'a été depuis cette année le Centre de recherches écologiques (CREUM) dont les thèmes sont fortement apparentés à ceux du CES.

En tout état de cause, la situation semble devoir se décanter par l'installation sur le campus du Saulcy des laboratoires jusqu'ici installés aux Récollets, et l'heure semble venue d'ériger en Institut, comme c'est le cas pour les laboratoires de l'UFR MIM, l'ensemble des laboratoires relevant de ces disciplines. Il convient donc de recommander

**- que soit étudié par l'université le regroupement, dans un "Institut des sciences de l'aménagement et de l'environnement", des sciences biologiques réunies au sein du CREUM, du Centre des sciences de l'environnement rattaché à l'UFR Droit et du Centre d'études géographiques rattaché à l'UFR de Lettres.**

Dans le même ordre d'idées, les laboratoires de physique et de chimie relevant de l'UFR Sci FA ont manifesté l'intention, qui semble devoir être encouragée, de se regrouper en un Institut qui pourrait comporter quatre groupes de laboratoires, ces derniers conservant bien sûr leur individualité :

- un ensemble de physique des milieux denses comprenant le MOPS, le LOM et le LPLI ;
- un ensemble de physico-chimie comprenant le LEM et le LSMCL ;
- une unité de chimie constituée par le LCO ;
- un ensemble "théoriciens" comprenant le LPMC, le LPS et les équipes théoriques du LPLI et du LOM.

Il est effectivement opportun

**- que l'université envisage de regrouper dans un "Institut de physique, d'électronique et de chimie" l'ensemble des laboratoires qui relèvent de ces disciplines au sein de l'UFR Sci FA.**

Une attention particulière doit être portée au service de documentation. En matière littéraire et juridique, ce service est l'équivalent des laboratoires d'enseignement et de recherche qui accueillent les scientifiques.

**- Le handicap des départs et les aléas divers qui ont pesé sur ces services ont mis sur ce plan l'université en position difficile. Il sera nécessaire que les pouvoirs publics continuent à aider les efforts des responsables pour développer et rationaliser les capacités de l'université dans ce domaine de la documentation.**

\* \*

\*

**L'intégration future de l'université de Metz au pôle universitaire européen Nancy-universités**

Dans divers documents (protocole d'accord du 10 mai 1993, convention de coopération du 17 mai 1993), l'objectif de l'intégration future de l'université de Metz au pôle universitaire européen est affirmé. Toute ambiguïté doit être levée à cet égard ; l'affichage de cet objectif, qui a connu des aléas, doit être clair et constant. Il convient de recommander à cet égard

**- que le processus d'intégration de l'université de Metz dans un pôle européen universitaire régional composé de l'ensemble des quatre universités lorraines et des collectivités territoriales directement concernées soit activement poursuivi.**





**L'université de Metz**

---

**Postface : réponse du Président**

---



## REPONSE DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE METZ

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité National d'Evaluation pour l'important travail d'analyse qu'il vient d'accomplir sur l'université de Metz.

Ce rapport ne dit pas qu'il procède de l'examen d'environ un mètre linéaire de documents informatifs transmis par l'université, ni que l'établissement de ces documents ainsi que les nombreuses visites que les experts ont effectué sur place pour juger de la réalité de la situation ont mobilisé tous les personnels de l'université pendant près d'un an. Je voudrais à cette occasion remercier celles et ceux qui se sont investis dans cette tâche. Ils l'ont fait sans détour mais aussi sans fard. C'est bien là la marque de leur conscience professionnelle et de leur attachement pour notre institution. Ils attendaient beaucoup de cette évaluation, qui je l'espère sera utile pour orienter la politique future de l'établissement mais aussi pour éclairer la tutelle et informer nos partenaires et notre environnement sur la jeune université de Metz.

Ce long travail du CNE fait donc l'objet du volumineux document que vous avez entre les mains : 200 pages pleines de chiffres, de statistiques, d'impressions diverses, de conclusions, recommandations multiples. Un travail qui s'adresse peut-être trop à des connaisseurs, un travail qui mériterait que des yeux neufs s'en emparent pour examiner des questions fondamentales telles que : comment l'université de Metz répond-t-elle aux missions que l'on attend d'elle ?, quel est son impact sur son environnement ?, quelles sont les grandes tendances de son développement ?, pour aller vers quoi ?

Je voudrais mettre en garde le lecteur qui se contenterait de ne lire que l'introduction et les conclusions-recommandations de ce document. Il ne pourra découvrir l'université à cette simple lecture alors que ses atouts, ses qualités mais aussi ses faiblesses apparaissent au détour des chapitres sans être repris en conclusion.

Exemple : alors que d'aucun s'accorde pour reconnaître qu'une des réussites de l'université de Metz réside dans la cohérence du développement de son secteur génie mécanique dont le rayonnement déborde largement sa région, rien n'est rappelé à ce sujet dans le dernier chapitre.

C'est donc par courtoisie vis-à-vis de tous ceux qui se sont investis dans ce travail que j'invite le lecteur à prendre le temps de tout lire et parfois de tenter de lire entre les lignes. Il pourra peut-être y découvrir que sur la durée, l'université de Metz a beaucoup évolué tant par le nombre de ses étudiants (+100% en 10 ans), que par son implantation dans son bassin de recrutement (31% d'étudiants boursiers), que par la diversification de ses filières d'enseignement (+ 40 années de formations nouvelles en 4 ans) et son souci de donner à ses « usagers » une qualification professionnelle apte à les insérer dans le tissu économique transfrontalier, que par sa recherche tant fondamentale que contractuelle, que par sa formation professionnelle continue...

Il y a là un dynamisme certain qui ne ressort pas assez des conclusions générales de ce rapport, dynamisme qui est un atout de notre université. La conjoncture et l'aide apportée par notre environnement ne sont pas les seules explications de cette évolution. Le chemin parcouru est important.

Bien sûr, tout cela ne se fait pas sans difficultés mais l'effort est bien là, si bien là que l'Université de Metz se voit maintenant reconnue comme pouvant intégrer un Pôle Universitaire Européen Régional construit entre Nancy et Metz avec de « **grandes sœurs** » **de tradition ancienne et de prestige affirmé.**

La crainte qui pourrait naître de cette intégration réside dans la tendance naturelle qu'elle pourrait générer de reproduire des modèles, ces modèles qui servent trop souvent de critères et qui sont sous-jacents à l'analyse du CNE. Leur absence a fait la force de l'université de Metz et son originalité.

C'est un président en fin de mandat qui voudrait mettre en garde ses collègues contre la tentation de reproduire le modèle des « grandes sœurs » et ainsi nous faire perdre notre capacité à en créer de nouveaux qui pourraient leur être très utiles.

L'histoire de l'université a laissé en héritage une institution organisée originellement autour de ses composantes fondatrices, la loi elle-même leur a conservé des niveaux de responsabilité, sage précaution lorsqu'il s'agit de rassembler dans une université pluridisciplinaire des hommes aux cultures et aux compétences très variées allant notamment du juriste au technologue en passant par le théologien, l'humaniste, le scientifique... L'université de Metz a su faire fructifier cette diversité tout en évoluant vert une présidence plus forte pour assumer sa croissance.

Je ne doute pas de sa capacité à poursuivre dans cette voie par exemple en mettant en application la première recommandation du CNE sur le gouvernement de l'université. Elle nécessite une modification statutaire permettant au président de proposer aux différents conseils de l'université les vice-présidents de son choix ainsi que des vice-présidents responsables de missions horizontales reconnues, ce qui ne manquera pas de faire perdre aux UFR partie des attributions qu'elles ont assumées jusqu'à maintenant. Ces nouveaux statuts devraient alors préciser les rôles de chacun dans une organisation de l'université à deux entrées : la présidence et les composantes. Pourtant, en référence au texte du CNE page 29, on peut observer que : **ce n'est que progressivement et souvent de façon pragmatique qu'un véritable gouvernement de l'université peut se mettre en place, surtout en période de développement rapide sans les moyens nécessaires d'accompagnement.**

C'est bien en définitive de moyens qu'il s'agit. Cette équipe de direction d'une présidence confortée devrait avoir les moyens tant humains que d'espace pour accomplir ses missions. Le projet de Maison de l'université inscrit dans le Schéma Université 2000 mais qui ne voit pas encore le début d'une réalisation était là pour résoudre, entre autres, le problème des espaces.

Sur le plan des moyens humains de la présidence, il est noté dans le texte (page 34) que **les services centraux ne disposent que de 13,8% des emplois IATOS de l'université, ce qui est assez faible.** Comment alors donner les moyens humains à cette équipe de direction alors que l'analyse du CNE constate en page 33 qu'en ce qui concerne les personnels IATOS **il existe aussi un sous-encadrement certain et l'on a assisté entre 1988 et 1992 à une évidente dégradation de ce sous-encadrement passant de 1 pour 37 étudiants en 88 à 1 pour 47,3 étudiants en 92,** et page 197 que **le déficit en personnel IATOS est préoccupant ?**

Dans ces conditions comment mettre aussi en place un service financier et budgétaire au niveau de la présidence tel que le recommande le CNE. Si cette recommandation tombe sous le sens en s'inscrivant dans la même ligne politique que la précédente qui va vers le renforcement de la présidence, elle ne doit pas

inciter le lecteur à croire que la gestion financière et budgétaire de l'université est défaillante. Le CNE souligne que **la structure du gouvernement où les composantes conservent une certaine autonomie de gestion fonctionne en bonne harmonie**, et en page 29, **que l'organisation générale de l'Université n'a pas empêché cependant un effort de rigueur dans la gestion des moyens et la détermination d'objectifs dynamiques de développement.**

Le pragmatisme l'a emporté sur un modèle type d'organisation d'une université. L'harmonie de son fonctionnement semble, en effet, plus importante qu'un organigramme.

Le rééquilibrage du potentiel des UFR est aussi une recommandation du CNE. Pour juger de la politique suivie par l'université, je voudrais renvoyer le lecteur au tableau du bas de la page 22. On remarquera que le taux d'encadrement comptabilisé en nombre d'étudiant par enseignant ne s'est pas amélioré pour l'ensemble de l'université sur les quatre dernières années et que les variations par composantes sur cette période ont plutôt favorisées celle (le Droit) qui avait le plus mauvais ratio passant de 76,8 étudiants par enseignant en 1988 à 60 en 1992. Les grosses disciplines surtout scientifiques (M.I.M. et Sci-FA confondus) n'ont pas globalement bénéficié de la création « dite substantielle » d'emplois d'enseignants-chercheurs, leur taux d'encadrement ayant baissé de 16,9 étudiants par enseignants en 1988 à 19,2 en 1992. La politique de rééquilibrage est donc en marche. Pourtant on peut se demander pourquoi une telle différence existe entre les UFR. La raison en est simple et normative. Les disciplines ne sont pas astreintes au même nombre d'heures d'enseignement moyen par an et par étudiant. Il a toujours été considéré, si ce n'est admis, que les disciplines secondaires et technologiques nécessitaient plus d'heures d'enseignement avec des effectifs plus réduits que les disciplines tertiaires. Cette norme est nationale et méritée, peut-être, d'être remise en cause. Le CNE pourrait se pencher sur le problème, en analyser la validité pédagogique et faire des recommandations sur le sujet.

Pour le rééquilibrage des personnels IATOS entre les composantes et non plus seulement entre les UFR, on a vu malheureusement que cela relevait de la gageure. Il faudrait d'abord en la matière un véritable rééquilibrage national qui permettrait peut-être d'alimenter en postes notre université.

Venons en aux deux autres recommandations du CNE relatives aux relations de l'université avec les collectivités territoriales.

Leurs efforts financiers en matière d'investissements immobiliers dans le cadre du Schéma Université 2000 sont sans précédent ces dernières années et je voudrais les en remercier. Il convient toutefois d'analyser les effets négatifs du manque de certitude sur la croissance de l'université de Metz qui régnait dans les années 80. Ces incertitudes ont été sous-jacentes aux premières décisions immobilières des années 85 – 86. « Metz n'a qu'un tort, celui d'exister » disait-on alors dans les couloirs du ministère. « L'état ne remplit pas ses devoirs en matière universitaire » affirmait-on localement, ce qui était vrai.

Cela a entraîné une politique du coup par coup dont nous aurons à assumer les conséquences. Cela oblige maintenant à un important effort pour retrouver des cohérences de site pour chaque grand secteur disciplinaire. N'est-il pas vain actuellement par exemple de reposer la question du regroupement des deux UFR scientifiques si on le conditionne à un regroupement géographique ? Qui peut maintenant promouvoir une politique de regroupement sur un seul site d'environ 40 000 m<sup>2</sup> de locaux pour des scientifiques contraints depuis 10 ans d'opérer, en plus du Saulcy et des Récollets, sur des sites aussi variés que le lycée

Cormontaigne, le CES Jean Rostand, le Grand Séminaire et maintenant le Technopôle en ses sites multiples faute d'une capacité à obtenir un lieu unique d'activité ? il y a eu là carence de prévision et d'ambition pour promouvoir une véritable politique universitaire sur Metz. On comprendra alors la recommandation du CNE à l'adresse de la Ville seule apte à fournir les réserves foncières nécessaires.

Maintenant que la remise en cause de l'université n'est plus de mise, puisse l'Histoire nous apprendre à ne pas reproduire les erreurs du passé en voulant corriger.

La deuxième adresse à l'égard des collectivités territoriales en matière de participation aux ressources de l'université me permet de suggérer que s'établisse sur la durée entre les collectivités et l'université un véritable contrat sur des objectifs de développement pédagogique et de recherche avec évaluation de ses effets. La Région peut le faire dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan Lorrain et les autres collectivités se caler sur cette période.

Deux mots sur le rattachement de l'ENIM à l'Université : il y a un blocage que le lecteur comprendra pleinement s'il se penche sur l'ensemble du chapitre concernant l'ENIM. Refondre ses statuts apparaît en effet une nécessité. Mais, plus important, ce me semble, est de redéfinir son avenir lorsque l'on sait que l'Etat a récemment pris la décision d'implanter à Metz un centre ENSAM dont le domaine d'activité regroupe largement celui de l'ENIM. Il y aura là un problème grave de territoire à résoudre qui nécessitera de l'imagination pour sortir du schéma trop classique de l'indépendance des institutions.

Venons en pour terminer cette postface, aux composantes de l'université et à la recherche.

Un long développement du CNE porte sur les laboratoires du secteur sciences pour lesquels une structuration en institut est souhaitée. Cette démarche est déjà largement entreprise au sein de l'université pour les deux instituts proposés. Le conseil donné en page 164 du texte : **cette voie est à soutenir à condition que ces instituts ne soient pas une simple juxtaposition des laboratoires existants mais correspondent à une restructuration de l'ensemble** me semble ce qui doit conditionner en effet ces créations. Je rajouterai pour ma part un autre conseil : celui de ne pas dissocier ces instituts des UFR auxquelles les laboratoires sont rattachés. Le législateur a organisé l'université française en Unités de Formations et de Recherche (UFR), cette double vocation des composantes d'une université ne doit pas être perdue de vue dans les structurations proposées. Il y aurait un grave danger à vouloir, par le biais de ces structurations, ne confier aux UFR qu'une seule de leurs deux missions, la tendance naturelle allant vers une autonomie de la recherche comme métier noble de l'universitaire.

Est-ce la marque qu'il n'y aurait presque rien à dire sur les améliorations possibles à apporter en matière pédagogique ou le problème est-il trop vaste ? en tout cas les recommandations finales du CNE sur ce sujet sont assez maigres.

Seul un problème de recrutement en IUP après une première année d'IUT est évoqué, problème qui semble, à l'heure actuelle, plus subjectif que réel alors qu'est ignorée toute la problématique de la poursuite d'études après une formation technologique courte. Il serait trop long d'en développer l'argumentation ici, même le texte du CNE sur l'IUT et sur les UFR n'aborde pas ce sujet très longuement.

Je suis surpris aussi que la composante littéraire de notre université n'ait fait l'objet en final que d'un discours à lire entre les lignes. Pourtant le président

scientifique que je suis a pu observer l'extraordinaire évolution de cette composante sur les 5 ans de son mandat, une évolution qui ne s'est pas toujours faite sans tension pour introduire dans ce secteur de nouvelles disciplines non spécifiquement destinées aux concours de recrutement mais plutôt axées sur de nouveaux métiers et les technologies nouvelles. Il faudra, en effet, surveiller avec soin le développement de cette orientation récente pour éviter que la querelle classique des anciens et des modernes ne vienne perturber l'unité de la structure.

J'en terminerai par une observation sur le Service de Documentation, service commun et composante à part entière de l'université. Son analyse par le CNE est défectueuse, je suis au regret de l'écrire. Il aurait fallu que ce soit un expert du CNE, spécialiste de ces questions, qui se penche sur la B.U. il aurait pu apprécier l'effort proportionnellement important déjà accompli par l'état pour ce service et qu'il convient, bien sûr, de poursuivre. Il aurait aussi découvert la véritable nature de sa vocation fixée par les textes. Il aurait pu différencier ce qui est d'une politique disciplinaire d'une politique documentaire au service de la population étudiante et universitaire de l'université de Metz.

Dominique DURAND

Metz, le 29 juillet 1993





## **PUBLICATIONS DU COMITE**

### **Rapports d'évaluation**

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986  
L'Ecole française de Rome, 1986  
L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988  
L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990  
L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'université Paris X, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'université Bordeaux I, 1993

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

## **Autres publications**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Bulletin du CNE, Numéros 1 à 15



**Directeur de la publication : René Mornex**  
**Edition - Diffusion : Françoise Massit-Folléa**